

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 17 JUIN 2019

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le mardi 11 juin 2019 pour le lundi 17 janvier 2019 à 14 heures 30.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|--------------------|-----|--|
| M. le Maire | n°1 | Désignation du Secrétaire. (page 872) |
| M. le Maire | n°2 | Pouvoirs. (page 876) |
| M. le Maire | n°3 | Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2019. (page 881) |
| M. le Maire | n°4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire. (page 872) |
| M. le Maire | n°5 | Communications diverses. (page 876) |

RESSOURCES

- | | | |
|--------------------|------|---|
| M. le Maire | n°6 | Vie institutionnelle. Nombre et répartition des sièges au conseil métropolitain. Approbation d'un accord local. (page 881) |
| M. MARTIN | n°7 | Finances. Budget principal. Passage en M57. Apurement du compte 1069. (page 887) |
| M. MARTIN | n°8 | Finances. Compte de gestion de l'exercice 2018. Approbation. (page 887) |
| M. MARTIN | n°9 | Finances. Compte administratif de l'exercice 2018. Budget principal et budget annexe. Approbation. (page 891) |
| M. MARTIN | n°10 | Finances. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 à la section d'investissement. Approbation. (page 1002) |
| M. MARTIN | n°11 | Finances. Exercice 2019. Budget supplémentaire. Budget principal et budget annexe. Approbation. (page 1003) |
| M. MARTIN | n°12 | Finances. Dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales. Communication de la synthèse des audits ciblés en 2018. (page 1007) |

- M. MARTIN** n°13 Finances. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire sur la gestion de la commune. Exercices 2012 et suivants. Suivi des recommandations. (page 1021)
- M. MARTIN** n°14 Finances. Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Modification des attributions de compensation 2019. Approbation. (page 1028)
- M. MARTIN** n°15 Habitat-logement. S.A. H.L.M. FRANCE HABITATION. Maintien de la garantie d'emprunt suite au transfert de deux prêts à la S.A. H.L.M. PAX-PROGRES-PALLAS. Garantie d'emprunt de 727 123,90 € au 31/12/2018 (2 872 139,50 € à l'origine et à hauteur de 100 %). Approbation. (page 1038)
- M. MARTIN** n°16 Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.). Examen du bilan d'activités 2018. (page 1039)

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CHERADAME** n°17 Planification. Débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. (page 1040)
- Mme CHERADAME** n°18 Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Mairie et de ses aménageurs. Bilan de l'année 2018. (page 1102)
- Mme SAUVEGRAIN** n°19 Action foncière. Quartier de l'Argonne. 69, boulevard Marie Stuart. Cession de la Maison de Santé Liliane Coupez à la SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE PATRIMONIALE (S.E.M.PAT.) ORLÉANS VAL DE LOIRE. (page 1118)
- Mme CHERADAME** n°20 Action foncière. Cession d'un terrain déclassé du domaine public communal à l'angle des rues Edmond Michelet et des Anguignis. Orléans. Précision s'agissant du prix et modification de la personne de l'acquéreur. (page 1127)
- Mme SAUVEGRAIN** n°21 Aménagement. Opération Sanitas. Création d'une société commerciale entre la SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORLÉANAIS (S.E.M.D.O.) et SULLY PROMOTION. Approbation. (page 1129)
- Mme CHERADAME** n°22 Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 1130)
- Mme ANTON** n°23 Environnement. Journées Environnement Santé 2019. Approbation de conventions de partenariat à passer avec LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS et LA CAISSE REGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE. (page 1132)

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

- Mme GRIVOT** n°24 Événementiel. Animation des quais 2019. Approbation de conventions de partenariat à passer avec les sociétés BRETHEAU PUBLICITE et FRANCE BLEU ORLEANS. (page 1133)
- Mme GRIVOT** n°25 Événementiel. Festival de Loire 2019. Approbation de nouvelles conventions-type d'occupation du domaine public. (page 1134)
- Mme KERRIEN** n°26 Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association ABCD au titre de l'année 2019. Attribution d'une subvention. (page 1152)
- Mme KERRIEN** n°27 Arts et économie créative. Musiques actuelles. Approbation d'un avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à passer avec l'association Polysonik. Attribution d'une subvention. (page 1152)
- Mme KERRIEN** n°28 Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement à passer avec la Scène Nationale d'Orléans au titre de l'année 2019. Attribution d'une subvention. (page 1153)

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

- Mme ARSAC** n°29 Accessibilité. Commission communale pour l'accessibilité. Examen du rapport 2018. (page 1156)
- M. MONTILLOT** n°30 Prévention-réussite. Dossier de candidature pour l'attribution du label « Cité éducative » pour les quartiers de l'Argonne et de La Source. (page 1198)
- M. MONTILLOT** n°31 Réussite éducative. Approbation d'une convention relative au financement du dispositif de réussite éducative à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans. (page 1200)
- M. MONTILLOT** n°32 Education. Financement des Clubs Coup de Pouce Clé. Approbation d'une convention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans. (page 1201)
- M. SANKHON** n°33 Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2018-2021 de l'Union Pétanque Argonnaise. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2017-2020 d'Orléans Loiret Basket Association. Attribution de subventions. (page 1201)
- M. SANKHON** n°34 Associations sportives et jeunesse. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations A.S.P.T.T. - section voile, Ligue du Centre de Volley-Ball, la Société des Courses d'Orléans, C.L.T.O. Badminton et Vivre & l'Écrire Fédération. Attribution de subventions. (page 1204)
- M. SANKHON** n°35 Jeunesse. Attribution de bourses projets jeunes 2019. (page 1207)

Mme LOEILLET n°36 Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 1209)

TERRITOIRES ET PROXIMITE

Mme de QUATREBARBES n°37 Espace public. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.). Actualisation des tarifs pour 2020. (page 1213)

Le Maire : M. Olivier CARRE

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 25 juin 2019.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Olivier CARRE

PROCES - VERBAL

Le lundi dix-sept juin deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président (jusqu'à 16 h 10 et à partir de 16 h 50) ;

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 18 h 40), M. GEFFROY, 6^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 16 h 55) ;

Mme ANTON (jusqu'à 17 h 50), M. SANKHON, Mmes de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC, M. NOUMI KOMGUEM, Mme ODUNLAMI, MM. GROUARD, LANGLOIS, Mmes RICARD, DIABIRA (jusqu'à 18 h), CARRE (jusqu'à 17 h 45), MM. HOEL (jusqu'à 18 h 05), BLANLUET, Adjoints ;

M. MOITTIE, Mmes ARSAC, SUIRE, HOSRI (à partir de 17 h 15), MM. LEMAIGNEN, LELOUP, POISSON, Mmes BARRUEL, DESCHAMPS, LABADIE, ALLAIRE (jusqu'à 17 h 45), M. PEZET (jusqu'à 17 h 55 et à partir de 18 h 25), Mme ZERIGUI, MM. LAGARDE (jusqu'à 17 h 40), BARBIER (jusqu'à 18 h 25), Mmes LOEILLET (Secrétaire), MATET de RUFFRAY, LEVELEUX-TEIXEIRA (jusqu'à 18 h 05), M. GRAND, Mme FOURCADE (jusqu'à 17 h 40), MM. de BELLABRE (jusqu'à 17 h 40), LECOQ (jusqu'à 18 h 15), M. RICOUD (jusqu'à 17 h 50), Mme TRIPET, M. VINCOT, Mme CUGNY-SEGUIN.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme KERRIEN	à	Mme DESCHAMPS (à partir de 18 h 40)
M. GEFFROY	à	Mme LECLERC (à partir de 16 h 55)
Mme ANTON	à	M. NOUMI KOMGUEM (à partir de 17 h 50)
M. FOUSSIER	à	Mme GRIVOT
Mme DIABIRA	à	Mme LOEILLET (à partir de 18 h)
Mme CARRE	à	Mme RICARD (à partir de 17 h 45)
M. HOEL	à	M. BLANLUET (à partir de 18 h 05)
Mme HOSRI	à	M. BARBIER (jusqu'à 17 h 15)
M. GABELLE	à	Mme LABADIE
Mme ALLAIRE	à	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 17 h 45)
M. PEZET	à	M. LANGLOIS (à partir de 17 h 55 et jusqu'à 18 h 25)
Mme PINAULT	à	Mme ODUNLAMI
M. LAGARDE	à	Mme BARRUEL (à partir de 17 h 40)
M. BAILLON	à	M. POISSON
M. BARBIER	à	Mme HOSRI (à partir de 18 h 25)
M. RENAULT	à	M. LEMAIGNEN
M. YEHOUESSI	à	M. GRAND
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY
M. RICOUD	à	Mme TRIPET (à partir de 17 h 50)

La séance est ouverte à 14 h 35

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme LOEILLET est désignée en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs**

Mme KERRIEN	à	Mme DESCHAMPS (à partir de 18 h 40)
M. GEFFROY	à	Mme LECLERC (à partir de 16 h 55)
Mme ANTON	à	M. NOUMI KOMGUEM (à partir de 17 h 50)
M. FOUSSIER	à	Mme GRIVOT
Mme DIABIRA	à	Mme LOEILLET (à partir de 18 h)
Mme CARRE	à	Mme RICARD (à partir de 17 h 45)
M. HOEL	à	M. BLANLUET (à partir de 18 h 05)
Mme HOSRI	à	M. BARBIER (jusqu'à 17 h 15)
M. GABELLE	à	Mme LABADIE
Mme ALLAIRE	à	Mme SAUVEGRAIN (à partir de 17 h 45)
M. PEZET	à	M. LANGLOIS (à partir de 17 h 55 et jusqu'à 18 h 25)
Mme PINAULT	à	Mme ODUNLAMI
M. LAGARDE	à	Mme BARRUEL (à partir de 17 h 40)
M. BAILLON	à	M. POISSON
M. BARBIER	à	Mme HOSRI (à partir de 18 h 25)
M. RENAULT	à	M. LEMAIGNEN
M. YEHOUESSI	à	M. GRAND
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	Mme MATET de RUFFRAY
M. RICOUD	à	Mme TRIPET (à partir de 17 h 50)

N° 3 – **Approbation du procès-verbal du 8 avril 2019.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de ses séances du 28 juin 2015 et du 22 février 2016 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de mai 2019 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

AFFAIRES FINANCIERES

2019VODEC052	17/05/19	Finances. Régie de recettes. Direction de l'espace public. Redevance pour occupation du sol de la voie publique. Modification du mode paiement. Ouverture d'un compte de dépôt de fonds.
--------------	----------	--

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>ALIENATIONS</u>		
2019VODEC047	13/05/19	Médiathèque. Aliénation à titre gratuit d'un ensemble d'ouvrages de la médiathèque au profit de l'association le Relais Orléanais.
2019VODEC048	13/05/19	Médiathèque. Aliénation à titre gratuit d'un ensemble d'ouvrages de la médiathèque au profit de l'A.S.E.L.Q.O. Blossières.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
2019VODEC041	09/05/19	Parc de Charbonnière. Approbation d'une convention d'occupation d'espaces enherbés à passer avec l'entreprise HONDA Manufacturing France.
2019VODEC050	13/05/19	Salle Belle Croix. Association Avenir et Défense des Pré-Retraités et Retraités du Loiret. Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition pour des animations.
2019VODEC055	16/05/19	Prévention-réussite. Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire d'un local à passer avec la S.A. d'H.L.M. FRANCE LOIRE pour le service prévention médiation réussite du quartier Saint-Marceau.
2019VODEC056	13/05/19	Palais des Sports. Club de FLEURY LOIRET HANDBALL. Approbation d'une convention de mise à disposition.
2019VODEC057	16/05/19	Auberge de Jeunesse. Immeuble situé 2 rue Winston Churchill. Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire à passer avec l'UGECAM Centre-Val de Loire.
2019VODEC058	16/05/19	Développement commercial. Local commercial 40-42 rue Porte Saint Jean. Approbation d'une convention d'occupation précaire à passer avec Mme Déborah SABROU.
2019VODEC059	28/05/19	Arts et économie créative. Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire à passer avec l'association SOCIETE DES ARTISTES ORLEANAIS pour l'organisation d'un salon de peintures.
<u>CONTENTIEUX</u>		
2019VODEC053	10/05/19	Défense à une instance. Tribunal administratif d'Orléans. Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé Saint Laurent contre Mairie d'Orléans.
2019VODEC061	22/05/19	Défense à une instance. Tribunal administratif d'Orléans. Contentieux d'urbanisme. Référé suspension relatif à un arrêté de refus de PC du 7 février 2019 concernant l'implantation d'une station de téléphonie mobile rue Jean Moulin à Orléans. FREE MOBILE SAS contre Mairie d'Orléans.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2019VODEC062	22/05/19	Défense à une instance. Contentieux personnel. Tribunal administratif d'Orléans. M. X contre Mairie d'Orléans.
2019VODEC067	24/05/19	Constitution de partie civile. Destruction de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique. Mairie d'Orléans contre M. Y (Dossier FAA VO 2018-628).
2019VODEC068	24/05/19	Constitution de partie civile à l'audience de la Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande instance d'Orléans le 28 mai 2019 dans le cadre de l'examen des manœuvres frauduleuses imputées à M. Z.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

2019VODEC069	23/05/19	Appel à projets. Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L). Demande de subvention auprès de l'Etat. Approbation du plan de financement prévisionnel pour la création d'une auberge de jeunesse à Orléans.
--------------	----------	--

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 4 mai et le 6 juin 2019 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 19 0035	3	rue	du Petit Puits	Non préemption
FC 45234 19 0036	44	rue	de la Charpenterie	Non préemption
FC 45234 19 0037	188	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 19 0039	2	rue	du Colombier	Non préemption
FC 45234 19 0041	4	rue	de la Poterne	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
09/05/19	T	Travaux de remplacement d'une centrale de traitement d'air à la médiathèque d'Orléans.	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE	123 490,00 €	148 188,00 €
17/05/19	T	Travaux de remplacement d'un ascenseur dans les locaux de l'ex-collège Bolière (ACM).	THYSSENKRUPP Ascenseurs	30 400,00 €	36 480,00 €
24/05/19	T	AC16C0010-MS 59 pour les travaux de couverture de l'école des Guernazelles à Orléans - lot 6 : couverture zinguerie.	BRAUN COUVERTURE	155 800,90 €	186 961,08 €
29/05/19	T	AC16C0010-MS 58 pour les travaux du gymnase Gaston Couté - rénovation des vestiaires et sanitaires - lot 13 : revêtement collés – scellés.	GAUTHIER	37 113,72 €	44 536,46 €
29/05/19	T	AC16C0010-MS 58 pour les travaux du gymnase Gaston Couté - rénovation des vestiaires et sanitaires - lot 14 : peinture - plafonds suspendus.	GAUTHIER	15 252,70 €	18 303,24 €
03/06/19	F	Fourniture et pose d'écrans LED complémentaires sur la façade du Théâtre d'Orléans.	JSG TECHNOLOGIES	33 000,00 €	39 600,00 €
03/06/19	T	Stade de la Vallée - Fleury les Aubrais - Couverture des pistes d'athlétisme - Relance - lot 1 : structure et gros œuvre.	SPACIOTEMPO	592 875,26 €	711 450,32 €
03/06/19	T	Stade de la Vallée - Fleury les Aubrais - Couverture des pistes d'athlétisme - Relance - lot 2 : électricité.	HYDROPOLE	20 954,20 €	25 145,04 €
03/06/19	T	Stade de la Vallée - Fleury les Aubrais - Couverture des pistes d'athlétisme - Relance - lot 3 : revêtement de sol.	ARTDAN	56 000,00 €	67 200,00 €

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
10/05/19	Aménagement intérieur d'une école élémentaire dans l'ancien collège Bolière - lot 3 : corps d'état techniques - avenant 1	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE	Sans incidence financière	Sans incidence financière
13/05/19	Résidence Dauphine: Requalification des voiries et espaces publics - Lot 1: voirie et réseaux divers - avenant 4.	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS	56 546,00	67 855,20
17/05/19	Marché de services pour la gestion global des bâtiments - avenant 3.	DALKIA France	87 967,92	105 561,50
23/05/19	Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment et rénovation intérieure du groupe scolaire Romain Rolland à Orléans, relance des lots 2 4 6 9 10 14 et du lot 3 en 3 lots distincts (lots 16 17 18) - Lot 2 : gros œuvre - avenant 3.	ROC	1 173,67	1 408,40
27/05/19	Marché de prestations relatives à la gestion de la Serre du Jardin des Plantes - avenant 1.	SPL ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS	6 010,00	7 212,00

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – *J'ai reçu les remerciements suivants :*

- de la *VILLE DE SAINT-FLOUR*, à l'occasion des *Fêtes Johanniques 2019* ;
- du *CERCLE DE LA VOILE DU CENTRE*, pour l'attribution d'une subvention ;
- du *CERCLE MICHELET ORLEANS HALTEROPHILIE*, pour l'attribution d'une subvention ;
- de l'*ASSOCIATION POUR LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS DU LOIRET*, pour l'attribution d'une subvention ;
- du *GROUPE ACTION GAY ET LESBIEN LOIRET*, pour le soutien de la Mairie à l'occasion de la 6^{ème} marche orléanaise de l'égalité contre l'homophobie et la transphobie ;
- de l'*A.L.L.S*, l'*A.S.P.T.T.* et l'*ETAPE SOLOGNOTE*, pour le soutien de la Mairie à l'occasion du *Challenge du Centre* ;
- de l'association *PHILANTROPPO*, pour le soutien de la Mairie lors de l'organisation d'un concert ;
- de l'*ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE HANDICAP*, pour le soutien de la Mairie lors de l'organisation d'un concert.

M. le Maire – Je vais ajouter quelque chose, et ce n'est pas un remerciement. Je souhaite que l'on ait une pensée pour M. Samuel Mabé, qui était président et fondateur de Soliceur. Il était lui-même une personne transplantée cardiaque et du fait de ce grave accident pour sa santé, il avait voulu s'engager dans le but de favoriser les transplantations et notamment en Afrique, dont il était originaire. Il est décédé vendredi après-midi de façon très brutale sur la Dalle de La Source et malgré l'intervention – et je les en remercie – des policiers municipaux, des sauveteurs et autres, il n'a pas été possible de le réanimer à temps et il sera inhumé dans son pays d'origine. Il y a eu des veillées, je m'y suis rendu et d'autres aussi. Je tenais à ce que l'on ait une pensée pour lui dans ce conseil municipal. M. RICOUD.

M. RICOUD – Je partage tout à fait votre témoignage par rapport à M. Mabé et il était en plus mon voisin.

M. le Maire, mes chers collègues, je voulais intervenir et je vais être bref. Au regard des évènements dont tout le monde parle et qui vous concernent M. le Maire, je souhaite – et je pense que nous sommes beaucoup dans cette assemblée à souhaiter des explications et de la transparence vis-à-vis de tous les élus de la majorité et de l'opposition et surtout vis-à-vis des Orléanais et Orléanaises. Nous souhaitons des explications et de la transparence, je le répète. De plus, faits avérés ou pas, que « cette affaire » en rajoute aux discrédits qui touchent déjà des élus et les politiques, nous n'avons vraiment pas besoin de cela. Nous attendons vos explications. Je vous remercie.

M. le Maire – Mes explications sur ce sujet, je les ai communiquées par voie de presse, à travers une conférence de presse dans laquelle j'ai repris point par point les allégations du Canard enchaîné et en reprenant la façon dont les faits avaient été racontés, pour certains faux, pour d'autres présentés de telle sorte qu'ils puissent laisser penser qu'il y avait eu presque jusqu'à des détournements de fonds, bref des éléments qui soient extrêmement répréhensibles. Ce que ne dit pas Le Canard enchaîné, mais d'autres les ont interprétés comme tels et à la sortie – comme vous le dites très justement – cela est fait pour porter un discrédit sur ma personne. Et à travers ma personne, dans le cadre d'une campagne électorale qui je trouve ne commence pas très bien, cela finit par jeter l'opprobre sur l'ensemble de la sphère publique. Aujourd'hui on en est là, il y aura peut-être d'autres épisodes je n'en sais rien puisque j'attends Le Canard enchaîné comme vous tous les mercredis. Je ne sais pas ce qui peut être imaginé ou rapporté, qui serait anormal - si possible qu'il y ait eu des éléments anormaux - mais de là à porter conséquence, comme dans le premier article, sur les comptes de la Ville, de façon anormale ou sur d'autres agissements, je laisse juger à ceux qui pourront lire ma réponse, puisque je n'ai pas demandé de droit de réponse au Canard enchaîné, de façon justement à ce que l'on ne feuilletonne pas toutes les semaines.

Quant aux différents éléments, ils sont accessibles, vous pouvez les regarder. Ils ont été transmis à des journalistes et avalisés par le trésorier qui a indiqué que l'ensemble des éléments communiqués correspondait bien aux éléments payés par la Ville, par moi-même ou par des prestataires lors de ces déplacements. Pour l'essentiel ils correspondent à des voyages effectués dans le cadre des deux jumelages, celui des Etats-Unis et celui de la Chine. Pour le reste, c'est dans le cadre des missions ou des rendez-vous que je peux avoir pour Paris, puisque cela a été évoqué, que ces notes de frais ont été engagées.

J'ai ajouté – et on pourra en parler lors du compte administratif – que l'ensemble des dépenses, y compris celles du cabinet et y compris ces déplacements, lorsque l'on agrège l'ensemble, on est sur une diminution des dépenses engagées par la Ville et non pas sur une hausse. Celles de mes frais correspondent par définition à une hausse car il y a eu des évolutions qui ont fait que j'ai été amené à être pris en charge par la Ville par rapport notamment à ma position antérieure de parlementaire. Mais globalement sur le cabinet et sur un certain nombre de postes, il y a eu suffisamment de diminution pour largement compenser cette hausse de ces dépenses. Et je tiens à disposition l'ensemble des pièces pour ceux qui le souhaitent. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – On ne va évidemment pas en rester là. Je rejoins complètement les demandes de mon collègue et camarade Michel RICOUD. Nous souhaitons avoir des informations plus précises, sous forme de factures ou de production de documents. C'est très important, d'abord pour vous M. CARRE, car je pense que vous avez un honneur à défendre et que vous y êtes attaché. C'est important aussi – cela a été souligné par Michel RICOUD tout à l'heure – pour la qualité de

la vie publique et la transparence que nous devons à nos concitoyens. Encore une fois je pense qu'il est très important que tout cela soit précisé. Il est bien évident, en ce qui concerne notre groupe, que nous ne contestons pas la nécessité pour un Maire, de jouer un rôle d'ambassadeur, que ce soit dans la capitale où siège la plupart des pouvoirs politiques, économiques, culturels ou que ce soit à l'étranger auprès de nos villes jumelles, personne ne le conteste. Sur ce point-là, nous on est attaché au rayonnement de la Ville d'Orléans et on pense qu'une des missions du Maire justement est de défendre sa ville partout.

Pour autant, et encore une fois la nécessité de produire ces fameuses factures, le montant de certaines dépenses - permettez-moi de vous le dire et c'est une fonctionnaire de l'Etat qui s'exprime ici – surprend quand même. On a vu des moyennes de frais d'hôtellerie de 9 500 euros par an, correspondant à une moyenne de nuitée de plus de 319 euros, je vous rappelle que c'est une moyenne, 319 euros c'est déjà une moyenne élevée. Moi personnellement, de toute ma vie professionnelle, je n'ai jamais eu l'occasion de connaître les joies d'un hôtel à 319 euros, y compris le déjeuner inclus et à Paris en particulier. On trouve des hôtels pour infiniment moins cher. Le montant de ces frais d'hôtellerie interroge, tout comme interroge également la location d'une voiture à 500 euros pour un week-end. Vous prétendez qu'il s'agit d'une FIAT 500, je me demande si c'est un prototype particulier ou une FIAT avec des options remarquables pour justifier d'une telle somme. Je dirai qu'il y a deux niveaux d'interrogation : il y a bien sûr la production des documents qui paraît souhaitable mais il y a aussi me semble-t-il, le train de vie des élus. Encore une fois, si personne n'entend et n'attend du maire d'Orléans qu'il descende dans un hôtel Formule 1 – on est bien conscient que vous avez des charges de travail et aussi de représentation à assumer – le montant des nuitées annoncé est quand même assez choquant, pour nous les élus mais aussi je pense pour beaucoup de nos concitoyens, pour qui les fins de mois et parfois même les fins de semaine, sont très difficiles. Je pense que, et sur un plan de transparence, et sur un plan politique, il est très important M. CARRE, M. le Maire, que vous vous expliquiez très clairement sur ces affaires.

Bien évidemment je n'évoquerai pas le volet vie privée parce que cela vous regarde et cela ne nous concerne en aucune manière. Mais pour ce qui concerne en tout cas ces dépenses, je pense que la plus grande transparence doit être de mise et une déclaration ne suffit pas. Il faut vraiment une production de documents.

M. le Maire – *Je suis d'accord. Sachant que ces documents – pour que tout le monde soit au courant – ont été envoyés à plusieurs journalistes et ont même été récemment consultés après la conférence de presse, notamment par un journaliste qui a souhaité regarder l'ensemble du dossier et qui lui a été transmis. Je le dis et ils sont aussi à votre disposition. Mme KERRIEN.*

Mme KERRIEN – *M. le Maire, chers collègues. M. le Maire, à partir du moment où des allégations sont fausses - visiblement dans la presse en tout cas, c'est ce que vous avez dit devant les journalistes il y a quelques jours – il me semblerait très important voire essentiel, de porter plainte. A partir du moment où des choses fausses circulent, sous forme de rumeur vous concernant, cela rejaille bien sûr sur tous les élus de cet hémicycle et le fait de porter plainte arrêterait sans doute toute forme de rumeur et la justice pourrait s'attacher aux faits.*

M. le Maire – *Il faut réfléchir à porter plainte contre un journal satirique. Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *M. le Maire, mes chers collègues. Je ne vais pas ajouter de choses en plus de Mmes KERRIEN et LEVELEUX-TEIXEIRA mais juste une chose. Vous avez fait ce qui me semblait juste par rapport à votre majorité, avec une réunion de votre majorité vendredi, mais lorsque nous, nous vous posons la question, vous nous renvoyez à des documents et à votre déclaration dans la presse. Je pense qu'en tant qu'élu, même élu de l'opposition, nous aurions quand même aimé avoir la possibilité d'échanger avec vous et directement plutôt que de nous renvoyer à ce qui est dans la presse. Certes nous sommes de l'opposition mais aussi des élus de la Ville d'Orléans. Nous avons des questions à vous poser, pour certaines il y a eu des réponses qui nous conviennent, pour d'autres on aimerait aller un peu plus loin. Pour ma part, j'apprends cela en rentrant du Japon après une semaine passée avec Mmes GRIVOT et CORNIER où nous avons fait un travail de fond pour nos jeunes dans les quartiers et pour la Ville d'Orléans. A la faveur ou plutôt à la défaveur de cette affaire, j'aimerais bien que cela n'attaque pas tout le travail fait car je vous assure que c'est un excellent travail. Je trouve que c'est une opportunité pour nos jeunes dans les quartiers et je ne voudrais pas que d'un seul coup il n'y ait plus rien*

de fait. Pour moi c'est catastrophique, je le dis. J'attends certaines de vos explications en plus de ce qu'il y a là et j'aimerais bien que vous nous receviez. Merci.

M. le Maire – C'est enregistré. M. de BELLABRE.

M. de BELLABRE – *Merci M. le Maire. Nous n'avions pas prévu d'intervenir mais nous allons le faire quand même. Pour éviter toute redondance avec ce qui a déjà été dit, moi je m'interroge sur le fait d'une voiture à 38 000 euros pour circuler en ville. Si c'est pour aller à Paris par exemple, il y a le train. On nous « bassine » avec l'écologie tout le temps, il serait peut-être temps de le mettre en application. Concernant Mme GOEPFERT, elle est directrice générale en charge de l'économie et de l'attractivité de la Ville d'Orléans, mais je croyais justement que la Métropole avait été créée pour gérer l'attractivité, alors là aussi je me pose encore des questions.*

D'autre part, vous dites que vous allez très souvent à Paris pour un certain nombre de responsabilités, mais on ne sait pas lesquelles. Si elles sont du fait de la mairie pas de soucis, si c'est du fait d'autres responsabilités annexes, pourquoi ces frais seraient pris en charge par la Ville d'Orléans ? Je ne reviendrais pas sur le montant – quoique – des 319 euros par nuitée. Personnellement il m'arrive d'aller souvent dans une grande métropole, je dépense environ 75 euros avec mon épouse et on est extrêmement bien logés, avec un petit-déjeuner.

M. le Maire – Il faudra me donner l'adresse là par contre.

M. de BELLABRE – *On doit pouvoir trouver. Ensuite, vous parlez de 9 000 euros de dépenses sur l'année, cela m'interpelle car fiscalement vous devez pouvoir déduire environ 11 500 euros de vos revenus pour frais de mandat. Et donc la Ville vous rembourserait ces frais que vous pourriez vous-même déduire de l'autre côté, il y a quand même un doublon d'avantages. Je m'interrogerais aussi quand même sur le fait – même si votre vie privée ne nous regarde pas, par contre cela ne devrait pas non plus regarder les Orléanais – d'un possible conflit d'intérêts entre votre fonction de Maire et la fonction de Mme GOEPFERT. Je sais qu'il y a beaucoup d'affaires en ce moment et vous ne devez pas les ignorer. On a beaucoup parlé il y a quelques temps de l'affaire FILLON et aujourd'hui je crois que c'est M. COLLOMB le maire de Lyon qui est dans le collimateur pour un problème de conflit d'intérêts. Je vous remercie M. le Maire.*

M. le Maire – M. GROUARD.

M. GROUARD – *Merci M. CARRE. Il y a quelques jours, paraissait donc l'article dont vous avez parlé dans Le Canard enchaîné qui a fait grand bruit. Dans la journée de sa parution M. CARRE vous avez fait un point presse et vous avez alors contesté effectivement et vous l'avez rappelé tout à l'heure, certains des chiffres énoncés dans l'article. Concrètement, pas six nuits à Las Vegas mais trois, pas 46 000 euros pour la voiture mais 38 000 euros et d'autres points. Cela importe peu car l'essentiel n'est pas là. L'essentiel est que globalement vous n'avez pas démenti les faits rapportés. Comme l'a dit justement Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, il est normal que le Maire d'Orléans dispose d'une voiture. Est-il normal qu'il en commande une neuve alors que la précédente n'a que deux ans d'âge ? Il est normal que le Maire d'Orléans puisse se faire rembourser des dépenses dès lors qu'elles sont nécessaires à l'exercice de sa fonction. Est-il normal de multiplier les déplacements à l'étranger ? Il est normal que le Maire d'Orléans puisse être le cas échéant hébergé à Paris. Est-il normal d'y séjourner aussi fréquemment ?*

Lorsque je vous ai transmis la charge de la fonction en 2015 après 15 années de travail en commun, je pensais d'évidence que nous répondions à ces questions d'une même voix, sans l'ombre d'une différence. Non, ce n'est pas normal. Je m'étais trompé, j'en suis navré, navré et déçu. Parce que plus qu'une différence il s'agit bien d'une divergence entre nous. J'ai le sentiment que vous considérez que cela est normal et à lire votre point presse j'ai eu le sentiment que vous vous exprimiez en ce sens. C'est votre droit et je n'en juge pas. Mais mon droit est de considérer l'inverse et je l'exprime parce que cela doit être dit, même – vous le sentez bien dans mon propos – si c'est avec une infinie tristesse. De ce dont nous parlons, c'est à la fois tout et ce n'est rien, je m'en explique. Ce n'est rien ou presque au strict plan comptable. Vous l'avez dit vous-même, on a parlé de 9 000 euros, vous avez parlé de 20 000 euros sur le total en 2018, sans doute plus parce que d'autres dépenses s'ajoutent à celles de vos

déplacements français et à l'étranger, mais peu importe, rapporté aux 200 millions d'euros environ du budget de la Ville d'Orléans, ce n'est effectivement presque rien. Et pourtant au plan moral c'est tout. 20 000 euros annuels, c'est presque 1 700 euros mensuels et ce sont donc des notes de frais équivalentes au salaire médian des Français. C'est plus que la retraite de beaucoup de nos compatriotes, c'est plus que le salaire de nombre des agents de la Ville d'Orléans. Pour moi c'est cela qui n'est pas normal et donc pas acceptable.

Notre pays traverse une grave crise aux raisons et aux expressions multiples. La contestation et la défiance à l'égard des élus vont croissantes, si nous n'y prenons garde, la vie démocratique à laquelle nous sommes tous attachés dans cette enceinte municipale, sera un jour menacée. Je ne suis pas certain que nous ayons face à cela un devoir absolu d'exemplarité, parce qu'il serait bien prétentieux que d'y prétendre et parce qu'une telle exigence, forcément déçue, pourrait avoir l'effet inverse de celui recherché. Mais j'affirme, qu'il nous faut être rigoureux et j'allais dire, radin, avec l'utilisation de l'argent public. Nos concitoyens nous demandent la probité, ils ont raison et leur confiance est à ce prix. Pour ma part je m'honore de cette confiance que les Orléanais m'ont accordée pendant quinze ans et qu'ils me manifestent aujourd'hui encore. Cette confiance est pour moi un bien très précieux, il ne peut être question de l'entacher. Et si j'ai dû mettre un terme à mes fonctions en 2015 pour des raisons de santé, ce n'était évidemment pas, mes chers collègues, dans l'intention d'y revenir, que les choses soient claires.

Tout à l'heure nous allons voter le compte administratif, Monsieur l'adjoint aux finances c'est un compte excellent comme à l'accoutumée, je vous en remercie et je vais donc voter ce compte administratif. Je vais aussi déposer un amendement et je le présenterai lors du vote. Et mes chers collègues, chacun d'entre nous aura alors à se prononcer sur la question simple : ces dépenses sont-elles normales ou ne le sont-elles pas ?

M. CARRE, nous divergeons. Pour ma part – et je crois que chacun le comprendra – c'est une grande tristesse et une certaine amertume. C'est un long chapitre d'une vingtaine d'années qui se referme, non sans déchirement intérieur. Dans quelques jours, vous recevrez par écrit mon retrait de l'exécutif local. Je mets fin à ma fonction d'adjoint, je resterai au Conseil Municipal et ma décision prendra effet à compter du 1^{er} juillet. Le sens du service public – qui m'a toujours animé, sans être moi-même comme chacun d'entre vous, exempt de faiblesse - m'y oblige.

M. le Maire – Je n'ai rien à ajouter à ce que vous venez de dire. Simplement, pour reprendre ce qui a pu être dit tout l'heure notamment par Mme TRIPET, je suis tout à fait d'accord pour vous recevoir et recevoir l'ensemble de l'opposition, avec les différents documents, et ainsi cela répondra à votre demande d'explications et de transparence.

Quant à Mme KERRIEN, j'ai déjà évoqué le fait que ceci est à regarder, par rapport à la réponse à faire aux médias sur le plan juridique. J'ai toujours beaucoup de réserves à attaquer la presse et notamment satirique, qui a souvent pour art de mélanger un certain nombre d'arguments pour en retirer quelque chose de croustillant. C'est cela que j'ai cherché à démontrer en étant effectivement le plus factuel possible, ce qui aboutit au fait que l'ensemble des allégations, même si les faits sont justes M.GROUARD, je les assume et à partir de là, la représentation travestit complètement la vérité et la façon dont les choses se sont passées. Nous regarderons donc sur le plan juridique ce qui mérite d'être fait et avec la réserve évoquée tout à l'heure. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Sur les montants, excusez-moi, ils sont quand même troublants. Est-ce que vous envisagez éventuellement un remboursement des frais engagés ? Encore une fois je rappelle par exemple, que les agents publics dans l'exercice de leurs missions, sont astreints à des plafonds d'engagement de dépenses, comme pour un déplacement sur Paris qui je crois est de l'ordre de 100 euros environ. Est-ce que précisément, dans le souci de transparence et de modestie qui doit convenir au premier magistrat d'une ville, comprenez-vous l'émoi que suscitent les montants engagés ? Ce ne sont pas des montants médiocres, non seulement pour les élus que nous sommes, mais aussi pour les habitants de cette commune. Allez-vous faire un geste ? Avez-vous l'intention de faire quelque chose qui montre que peut-être vous avez pris conscience que ces montants étaient excessifs et qu'à l'avenir, vous souhaitez changer les choses et que pour le passé vous comptez peut-être rembourser une partie des frais engagés à la collectivité ? Précisément pour ramener tout cela à des proportions plus modestes.

M. le Maire – *Au regard de tout ce qui a été fait sur le plan juridique, je le répète, tout est validé. Je ne veux pas laisser passer l'idée qu'il y aurait autre chose. Après, j'entends ce que dit M. GROUARD, je vous entends vous, et à partir de là il y a, notamment pour le futur, certainement des plafonnements à établir, comme cela existe dans d'autres assemblées. Pour les parlementaires, un plafond existe autour de 200 euros je crois et cela a été un peu plus sur un certain nombre de déplacements et d'hébergements et je parle là de Paris. Cela peut tout à fait s'étudier si jamais ensemble nous considérons que la situation telle qu'elle a été révélée aujourd'hui, peut troubler les uns et les autres. Je répète, la façon dont tout ceci est fait, la façon dont cela a été raconté, est faite pour semer le trouble. Alors on peut l'admettre, j'entends tout-à-fait un certain nombre de choses, mais au regard de ce qui est expliqué à chaque fois, on a les justificatifs et les explications, on est très loin d'être sur des éléments stratosphériques. Mais si jamais cela nécessite qu'il y ait des règles encore plus claires à écrire, je suis tout à fait prêt pour engager ce travail avec qui le veut, sans sujet d'appartenance ou pas, car comme vous l'avez dit les uns et les autres, cela correspond à la défense de la chose publique.*

RESSOURCES

N° 6 – **Vie institutionnelle. Nombre et répartition des sièges au conseil métropolitain. Approbation d'un accord local.**

M. le Maire – *Il s'agit de l'accord local relatif à la Métropole. Vous avez un certain nombre d'éléments dans la délibération qui découlent de différents arrêtés ou autres sur la nécessité de rapporter le nombre de délégués d'une commune participant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à la proportion de sa population. Cela aurait porté notre hémicycle à 81 représentants. Ceci étant dit, après discussion avec les autres communes et après discussion avec les maires, il a été convenu de proposer dans l'enceinte de la Métropole, un accord local portant à 89 délégués titulaires et non pas 81, auxquels s'ajoutent 9 délégués suppléants. Et aujourd'hui, on vous propose donc cet accord. Y a-t-il des observations ? Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *J'ai lu cette délibération avec attention et une chose me dérange quand même, on ne parle jamais de parité. Et lorsque que l'on voit quels sont les postes distribués au niveau de la Métropole, la représentation est plus que majoritairement masculine. A quand une représentation qui puisse être dans la diversité ? Il n'est pas obligatoire que ce soit systématiquement les Maires de toutes les communes qui soient vice-présidents. Je pense qu'il y a des femmes compétentes dans toutes les mairies et je regrette vraiment cette représentation masculine des postes de direction. Merci.*

M. le Maire – M. RICOUD.

M. RICOUD – *Ce qui nous est proposé là M. le Maire, c'est ce qui a été discuté au Conseil Métropolitain, c'est bien cela ? Les chiffres annoncés le sont donc avec l'accord des Maires ?*

M. le Maire – *Il y a eu un vote au Conseil Métropolitain, vous y étiez je crois ?*

M. RICOUD – *Oui j'y étais.*

M. le Maire – *Il y a des Maires qui ne sont pas d'accord avec cette répartition mais la majorité le sont. C'est la raison pour laquelle c'est la délibération qui a été proposée et adoptée d'ailleurs, en Conseil Métropolitain il y a quelques semaines.*

M. RICOUD – *Moi je regrette quand même que de Saint-Cyr-en-Val à Combleux, il n'y ait qu'un délégué titulaire alors qu'Orléans en a 33. Je crois que si on veut vraiment que la Métropole permette à chaque commune de s'impliquer et de s'investir, je regrette que 8 ou 9 communes n'aient qu'un représentant titulaire. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération.*

M. le Maire – *Pour informer nos collègues, ces calculs ne sont pas faits avec des répartitions comme nous on le souhaiterait. C'est la loi et la jurisprudence qui sont particulièrement strictes sur ce sujet. M. le vice-président de l'Assemblée Des Communautés de France (A.D.C.F.), pour éclairer peut-être ?*

M. LEMAIGNEN – *En fait c'est lié à une affaire proposée au Conseil Constitutionnel à propos de la ville de Salbris et il a pris une décision qui est sans doute regrettable mais qui s'impose au législateur. Le Conseil Constitutionnel a dit trois choses : un, dans une intercommunalité, aucune commune ne doit avoir plus de la moitié des sièges. Deux, toutes les communes doivent être représentées. Trois, à partir de ces deux contraintes, il doit y avoir une représentation des autres communes qui soient proportionnelle à leur démographie. On ne peut pas s'écarter de la représentation proportionnelle de plus ou moins 20 %. A mon avis c'est extrêmement négatif, pourquoi ? Parce qu'il y avait des accords locaux qui avaient été passés. Nous, nous avons un accord local et ce qu'il se passe c'est qu'en fait, cela a pour effet de diminuer la représentation des communes moyennes. En fait les petites communes avaient un siège et elles continuent à l'avoir. Les grosses communes sont plutôt favorisées mais en revanche, toutes les communes qui avaient trois représentants n'en n'ont plus que deux. Alors sauf avec l'accord local qui a pu être fait à la marge, on a pu rectifier un ou deux cas et toutes les communes qui avaient deux sièges n'en n'ont plus qu'un. C'est sans doute désolant mais il faudra trouver d'autres modes de fonctionnement et en particulier, ce que fait Orléans comme ce que font de nombreuses collectivités en France, c'est de généraliser un Conseil des maires dans lequel toutes les décisions politiques sont discutées en amont. Il n'y a pas de votes, mais dans ces conseils des maires, c'est une commune une voix et cela permet donc de pouvoir respecter l'importance des communes dans le fait communautaire.*

M. le Maire – *Merci M. LEMAIGNEN. Pour votre information, ce Conseil des maires, comme l'a souligné Charles-Eric LEMAIGNEN, se réunit officiellement une fois par mois mais dans les faits, il y a une réunion quasiment toutes les semaines. Les maires qui souhaitent venir, avec les vice-présidents, sont évidemment associés aux décisions qui font évoluer la Métropole. Mme SAUVEGRAIN.*

Mme SAUVEGRAIN – *Juste un mot sur la parité femmes-hommes. Nous sommes ici au Conseil Municipal d'Orléans et lorsque l'on regarde la représentation d'Orléans au Conseil Métropolitain – alors par principe elle est proportionnelle puisque liée aux élections et paritaires aussi. Après, dans l'exécutif métropolitain, pour ce qui est des élus orléanais, il y a 4 vice-présidents, deux hommes et deux femmes et les femmes que nous sommes avec Béatrice BARRUEL, n'avons quand même pas de petites délégations puisqu'il s'agit de l'enseignement supérieur d'un côté et des ressources humaines de l'autre. Orléans joue la parité dans l'ensemble de la Métropole, je pense que c'est aussi important de ne pas avoir cette image globale que finalement il n'y aurait pas de parité à la Métropole, pour la partie orléanaise on y est.*

M. le Maire – *S'il n'y a plus de prise de paroles, je passe au vote.*

M. CARRE, Maire, s'exprime ainsi :

« La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales s'est fixé le double objectif d'améliorer la démocratisation des EPCI à fiscalité propre et leur gouvernance. Ainsi, elle a prévu l'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct, dès lors que les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste. En outre, elle a inséré un article L. 5211-6-1 au sein du code général des collectivités territoriales (CGCT) destiné à encadrer le nombre des délégués au sein des organes délibérants.

La composition actuelle du Conseil d'Orléans Métropole découle d'un arrêté du Préfet du Loiret du 17 octobre 2013. Cet arrêté a été pris, en application de l'article L. 5211-6-1, sur la base d'un accord local adopté par délibération du Conseil de Communauté du 28 mars 2013 et par une majorité qualifiée de Conseils Municipaux.

Le Conseil Municipal l'a approuvé par délibération du 12 avril 2013. Cet accord local était ainsi constitué :

- les dispositions législatives conduisaient à doter l'assemblée délibérante de 72 conseillers répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction de la population de chaque commune au 1er janvier 2013 ;
- chaque commune devant disposer au minimum d'un siège, ce chiffre de 72 a été porté à 81 en attribuant un siège aux communes n'obtenant aucun siège à l'issue de la répartition proportionnelle des 72 sièges ;
- s'agissant d'une communauté d'agglomération, il était possible d'augmenter au maximum le nombre de conseillers de 25 % (soit 101 sièges), mais le conseil de communauté a retenu un scénario de 95 délégués titulaires.

Les prochaines élections municipales interviendront en 2020, induisant le renouvellement des conseils municipaux et du conseil métropolitain.

La réglementation applicable pour la fixation du nombre de siège au sein du Conseil Métropolitain relève toujours de l'article L. 5211-6-1 du CGCT mais la rédaction de celui-ci a évolué, notamment pour prendre en compte la jurisprudence du Conseil Constitutionnel "Commune de Salbris" relative à la détermination du nombre et à la répartition des sièges des conseillers communautaires imposant un principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre de l'EPCI.

Dans ce cadre, les dispositions législatives conduisent à ce qu'Orléans Métropole soit dotée de 72 conseillers métropolitains répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction de la population de chaque commune au 1er janvier 2019. Néanmoins, chaque commune devant disposer au minimum d'un siège, ce chiffre de 72 est porté à 81 en attribuant un siège aux communes de Saint-Cyr-en-Val, Semoy, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Mardié, Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages, Chanteau, Bou et Combleux.

Dans les métropoles, il est possible, par accord local de créer et de répartir un nombre de sièges supplémentaires inférieur ou égal à 10 % du nombre total de sièges. Pour Orléans Métropole, l'accord local permettrait donc de porter le nombre de conseillers métropolitains à 89. Le nombre de sièges au sein du Conseil d'Orléans Métropole passerait ainsi de 95 conseillers à 89.

La répartition de ces sièges supplémentaires doit respecter des critères stricts :

- 1) Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges de l'EPCI.
- 2) La hiérarchie démographique doit toujours être respectée.
- 3) Aucune commune ne peut se voir retirer un siège qu'elle aurait obtenu dans le cadre de la répartition de droit commun.
- 4) La répartition des sièges effectuée ne doit pas conduire à ce que la part de sièges attribuée à chaque commune s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf si :
 - a) deux sièges sont attribués à une commune pour laquelle la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne de droit commun conduirait à l'attribution d'un seul siège,
 - b) la répartition effectuée en application du droit commun conduit à ce que la part de sièges attribuée à une commune s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale et que la répartition effectuée par l'accord local maintien ou réduit cet écart.

Par délibération du 28 mai 2019, le Conseil d'Orléans Métropole s'est prononcé sur une

proposition d'accord local à présenter aux communes. Pour être valablement constitué, l'accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des conseils municipaux :

- soit par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI,
- soit par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population (cette majorité doit impérativement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres).

Les délibérations des conseils municipaux devront intervenir au plus tard le 31 août 2019. L'arrêté préfectoral constatant le nombre total de sièges de l'organe délibérant et la répartition de ceux-ci, en application d'un accord local ou de la répartition de droit commun, sera pris au plus tard le 31 octobre 2019.

Afin que les règles 1 à 4 ci-dessus énoncées soient respectées, la proposition d'accord local approuvée par le Conseil Métropolitain vise à répartir les 8 sièges supplémentaires en priorisant les communes ayant le plus faible ratio visé par l'article L. 5211-6-1-I-2^e (part globale de sièges attribuée à la commune par rapport à la proportion de sa population dans la population globale de l'EPCI). Cela conduirait à octroyer un siège aux communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Ingré, Chécy, Saint-Jean-le-Blanc, Saran, Ormes, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Olivet (cf. tableau ci-annexé). La validité juridique de cet accord a été préalablement vérifiée par la Préfecture du Loiret.

Conformément à l'article L. 5211-6-2 du CGCT, lorsqu'une commune dispose d'un seul siège, un conseiller communautaire suppléant est désigné et peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-6, L. 5211-6-1, et L. 5211-6-2 ;

Vu la circulaire TERB1833158C du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2019 portant statuts d'Orléans Métropole

Vu la délibération 2019-05-28-COM-05 du Conseil d'Orléans Métropole du 28 mai 2019 approuvant la base d'accord local à présenter aux communes portant sur le nombre total de sièges au conseil métropolitain et leur répartition entre les communes,

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition suivante, sur le nombre total de sièges que comptera le Conseil d'Orléans Métropole , ainsi que celui attribué à chacune des communes membres, lors du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux : 89 délégués titulaires, dont 8 au titre du volant facultatif de sièges supplémentaires de 10 %, répartis conformément au tableau ci-dessous : »

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Orléans	33	
Olivet	7	
Fleury-les-Aubrais	6	
Saint-Jean-de-Braye	6	
Saran	5	
Saint-Jean-de-la-Ruelle	5	
La Chapelle-Saint-Mesmin	3	
Ingré	3	
Chécy	3	
Saint-Jean-le-Blanc	3	
Saint-Denis-en-Val	2	
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	2	
Ormes	2	
Saint-Cyr-en-Val	1	1
Semoy	1	1
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	1	1
Mardié	1	1
Boigny-sur-Bionne	1	1
Marigny-les-Usages	1	1
Chanteau	1	1
Bou	1	1
Combleux	1	1
	89	9

ADOPTÉ PAR 44 VOIX CONTRE 2.
 IL Y A 9 ABSTENTIONS.

ANNEXE

Tableau récapitulatif de la proposition de répartition des sièges au sein du conseil métropolitain

Communes	Population municipale (au 01/01/2019)	Nombre de conseillers (situation actuelle)	Nombre de conseillers selon la loi (sans accord local)	Ratio du critère n° 4	Nombre de conseillers avec l'accord local proposé
Orléans	114 782	34	33	1,004	33
Olivet	21 520	6	6	0,974	7
Fleury-les-Aubrais	20 973	6	6	0,999	6
Saint-Jean-de-Braye	20 376	5	6	1,028	6
Saran	16 379	4	4	0,853	5
Saint-Jean-de-la-Ruelle	16 298	5	4	0,857	5
La Chapelle-Saint-Mesmin	10 223	3	3	1,025	3
Ingré	8 893	3	2	0,785	3
Chécy	8 697	3	2	0,803	3
Saint-Jean-le-Blanc	8 636	3	2	0,809	3
Saint-Denis-en-Val	7 507	3	2	0,930	2
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	5 666	2	1	0,616	2
Ormes	4 093	2	1	0,853	2
Saint-Cyr-en-Val	3 291	2	1	1,061	1
Semoy	3 156	2	1	1,106	1
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	3 029	2	1	1,153	1
Mardié	2 771	2	1	1,260	1
Boigny-sur-Bionne	2 158	2	1	1,618	1
Marigny-les-Usages	1 494	2	1	2,337	1
Chanteau	1 446	2	1	2,415	1
Bou	936	1	1	3,730	1
Combleux	504	1	1	6,928	1
TOTAL	282 828	95	81		89

N° 7 – **Finances. Budget principal. Passage en M57. Apurement du compte 1069.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Au 1^{er} janvier 2018, la Mairie a changé de nomenclature comptable, passant de la M14 à la M57.

Par courrier en date du 13 mars 2019, M. le Trésorier a informé la Mairie que dans le cadre du passage en M57, consécutivement à la suppression du compte 1069 et sa transposition au compte 1068, et conformément à l'instruction comptable M57, il a procédé à la reprise, en balance d'entrée 2018 du solde débiteur du compte 1069 pour 908 959,21 €, par débit du compte 1068.

Il résulte de cette opération non budgétaire, une différence de 908 959,21 € entre le compte administratif 2018 du budget principal et le compte de gestion 2018.

Dans ce contexte, il convient de régulariser cette différence sur le budget 2019 par correction du résultat cumulé d'investissement ainsi que suit :

TABLEAU DE CORRECTION

	SOLDE 2017		REPRISE BE 2018		CORRECTION COMPTE ADMINISTRATIF 2019	
23400 ORLEANS	1068	SC 592 669 742,60 €	1068	SC 592 669 742,60 €	001	-908 959,21 €
	1069	SD 908 959 ,21 €	1068	SD 908 959 ,21 €		

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte de l'opération non budgétaire de reprise en balance d'entrée 2018 du solde débiteur du compte 1069 pour 908 959,21 €, par débit du compte 1068, effectuée par M. le Trésorier ;

2°) procéder à la correction du résultat cumulé d'investissement 2018 pour un montant de 908 959,21 € (compte 001 – dépense) ;

3°) prendre acte que cette opération sera réalisée lors de la reprise des résultats du compte administratif 2018 au budget supplémentaire 2019. »

ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

N° 8 – **Finances. Compte de gestion de l'exercice 2018. Approbation.**

M. MARTIN – *La première délibération concernant les comptes de l'année 2018 est relative au compte de gestion. Vous le savez, le compte de gestion est tenu par M. le Trésorier depuis que la commune tient de son côté ses propres comptes et qu'ils doivent se rapprocher au centime près. On vous demande de constater que le raccordement est bien conforme avec cette délibération de départ. A ce sujet vous avez également une annexe issue du compte Hélios qui est la nomenclature informatique que nous pratiquons.*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *J'ai une question de pure curiosité. Qu'est-ce que la journée complémentaire ?*

M. le Maire – *M. LECOQ.*

M. LECOQ – *Lors du passage en Métropole, vous nous aviez annoncé une baisse des coûts et des dépenses. Je ne les retrouve pas. Qu'en est-il ? Où les trouvez-vous réellement ? C'est ça la question finalement.*

M. le Maire – *Votre question concerne plutôt la délibération suivante. Vous reposerez la question à ce moment. On va reprendre sur la journée complémentaire. M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Lorsque l'on arrête une comptabilité à la date du 31 décembre, il y a forcément des écritures en chevauchement, nous n'avons pas reçu toutes les factures des fournisseurs et fait toutes les opérations de rattachement. On a donc le droit au titre de la journée complémentaire, qui en fait est une journée qui dure 21 jours. Alors on a aussi le droit de ne pas se coucher pour arrêter les comptes (Rires). On rattache donc ces opérations-là pour avoir un compte le plus précis possible à la date du 31 décembre.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir pris acte que, dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M57, M. le Trésorier, conformément aux instructions comptables et après en avoir informé la collectivité par courrier du 13 mars 2019, a procédé à l'apurement du compte 1069 par débit du compte 1068 en balance d'entrée 2018 (opération non budgétaire) corrigeant ainsi le résultat de l'exercice 2018 de 908 959,21 €. La différence de résultat découlant de cette opération sera corrigée lors de la reprise du résultat 2018 au budget supplémentaire 2019,

Dans ce contexte et considérant qu'il y a concordance entre les opérations budgétaires de l'exercice 2018 de M. le Trésorier et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que le budget annexe activités spécifiques.

Il revient au Conseil Municipal de statuer sur :

1 - l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire, tant pour le budget principal que pour le budget annexe activités spécifiques,

2 - l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, du budget principal et du budget annexe activités spécifiques,

3 - la comptabilité des valeurs inactives.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) constater la concordance entre les opérations budgétaires de recettes et de dépenses de l'exercice 2018 passées par M. le Trésorier et les pièces fournies à l'appui tant du budget principal que du budget annexe activités spécifiques ;

2°) approuver les résultats courants, corrigés de l'apurement du compte 1069, des deux sections budgétaires tels que présentés en annexe, tant pour le budget principal que pour le budget annexe activités spécifiques ;

3°) déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

**ADOPTE PAR 51 VOIX.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.**

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RESULTATS PAR D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-5 347 809,27		-15 705 841,46	-417 757,13	-21 471 407,86
Fonctionnement	11 494 865,87	9 234 460,66	21 884 291,06	1 224 637,66	25 369 333,93
TOTAL I	6 147 056,60	9 234 460,66	6 178 449,60	806 880,53	3 897 926,07
II - Budgets des services à caractère administratif					
23405-ACTIVITES SPECIFIQUES-ORLEANS					
Investissement	1 992 862,06		106 071,92		2 098 933,98
Fonctionnement	219 991,72		-123 875,51		96 116,21
Sous-Total	2 212 853,78		-17 803,59		2 195 050,19
23407-PARC FLORAL-ORLEANS					
Investissement	-417 757,13			417 757,13	
Fonctionnement	1 224 402,80			-1 224 402,80	
Sous-Total	806 645,67			-806 645,67	
TOTAL II	3 019 499,45		-17 803,59	-806 645,67	2 195 050,19
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
23404-OPERATIONS FUNERAIRES-ORLEANS					
Investissement					
Fonctionnement	234,86			-234,86	
Sous-Total	234,86			-234,86	
TOTAL III	234,86			-234,86	
TOTAL I+II+III	9 166 790,91	9 234 460,66	6 160 646,01		6 092 976,26

Transfert dissolution et intégration dans les comptes du budget principal de la ville d'Orléans : - du Parc floral Orléans (-417 757,13 € en investissement et + 1 224 402,80 € en fonctionnement); - du budget Opérations funéraires Orléans (234,86 € en fonctionnement). résultat de fonctionnement N-1 non repris dans le compte de résultat du fait du passage en M57

N° 9 – **Finances. Compte administratif de l'exercice 2018. Budget principal et budget annexe. Approbation.**

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MARTIN

*
* *
*



M. MARTIN – *Il s'agit donc du premier compte administratif sous l'ère métropolitaine puisque l'année 2017 était une année encore transitoire et il intègre tous les effets des principaux transferts de compétences. Cela répond pour partie à votre question M. LECOQ et je vais essayer de vous l'expliquer le plus clairement possible.*

2018 – Premier compte administratif de l'ère métropolitaine

Après une année 2017 transitoire, le compte administratif 2018 est le **premier de l'ère métropolitaine** et intègre tous les effets des principaux transferts de compétences.

Orléans Métropole assure dorénavant, en lieu et place de la ville, l'ensemble des compétences transférées en 2017 en matière d'espace public (principalement voirie et propreté), d'urbanisme, de promotion touristique, de valorisation du patrimoine naturel et paysager, d'eau potable, des réseaux d'énergie auxquelles se sont récemment ajoutés le Parc Floral et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD).

Le comptes 2018 respectent les fondamentaux : **maîtriser des dépenses de fonctionnement pour préserver un bon niveau d'autofinancement, à taux de fiscalité inchangés et avec un niveau d'investissement particulièrement soutenu tout en maîtrisant la dette.**

M. MARTIN – *Orléans Métropole assure donc dorénavant en lieu et place de la Ville, l'ensemble des compétences transférées en 2017. Je les rappelle très succinctement : l'espace public, principalement la voirie et la propreté avec plus de 400 agents, l'urbanisme, la promotion touristique, la valorisation du patrimoine naturel et paysager et l'eau potable, ce ne sont donc pas de petites compétences. Il y a également les réseaux d'énergie et à ces compétences se sont ajoutées récemment celles du Parc Floral et de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.). Il s'agit donc de tout ce qui a été transféré de la collectivité d'Orléans à la Métropole.*

Les comptes 2018 respectent les fondamentaux : maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver un bon niveau d'autofinancement, les taux de fiscalité inchangés avec un niveau d'investissement particulièrement soutenu, l'objectif étant bien sûr de maîtriser la dette.

Compte administratif 2018 – les Chiffres Clés

- **41 M€ de dépenses d'investissement** au service des Orléanais :
 - Education, la famille et les politiques de solidarité (10,8 M€),
 - Embellissement de la ville, participation citoyenne et tranquillité des habitants (12,3 M€)
 - Sport et jeunesse (9,5 M€)
 - Politique culturelle et Evénements (5,4 M€)
- Des investissements sont largement autofinancés grâce à une **épargne disponible atteignant près de 19 M€.**
- **Une dette contenue à 84,9 M€**
- Des **dépenses de fonctionnement maîtrisées** qui respectent le contrat passé avec l'Etat (évolution < 1,2 % par rapport à 2017)

Les comptes 2018, démontrent cette année encore la capacité d'Orléans à accompagner le développement de son territoire et la montée en puissance de sa Métropole tout en préservant ses équilibres financiers, sans augmenter les impôts et en limitant son recours à la dette.

3

Conseil Municipal du 17 juin 2019



M. MARTIN – *Les chiffres clés de l'année 2018 avec 41 millions de dépenses d'investissement au service des Orléanais. Si on regarde les politiques publiques, trois politiques sont pratiquement à égalité de dépenses en ce qui concerne les investissements : l'éducation, la famille et les politiques de solidarité c'est 10 millions d'euros, l'embellissement de la Ville, 12 millions d'euros, sport et jeunesse, 9,5 millions d'euros et puis la politique culturelle et événements, 5,4 millions d'euros.*

Des investissements sont largement autofinancés. Nous ne faisons pas appel à l'emprunt c'est-à-dire que l'on trouve le moyen de payer nos investissements sur nos propres ressources, car nous avons une épargne disponible qui atteint 19 millions d'euros, elle est particulièrement élevée, dans la continuité de la gestion que nous avons toujours mise en œuvre.

La dette a été contenue à 84,9 millions d'euros. On verra plus tard qu'elle est en baisse sensible car une partie de la dette a été reprise par la Métropole, notamment en ce qui concerne la dette de l'espace public. Encore une fois, indépendamment de cette reprise de dette, nous avons une dette qui est très contenue.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Je vous rappelle que l'on avait passé un contrat avec l'Etat qui nous a demandé de ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 % de la base 2017 pour une durée de trois ans.

L'année 2018 démontre encore cette année la capacité d'Orléans à accompagner le développement de son territoire et la montée en puissance de la Métropole, tout en préservant les équilibres financiers, sans augmenter les impôts et en limitant le recours à la dette.

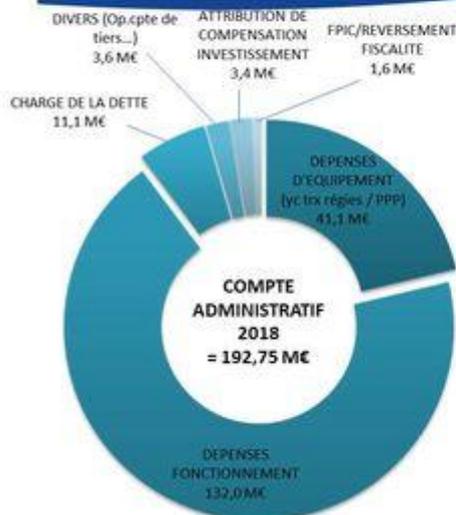
Présentation consolidée

4

Conseil Municipal du 17 juin 2019



Compte Administratif 2018 : 192,75 M€ de dépenses tous budgets confondus



173,1 M€ consacrés aux projets et actions de la mairie d'Orléans

132 M€ de fonctionnement
et
41,1 M€ d'investissement

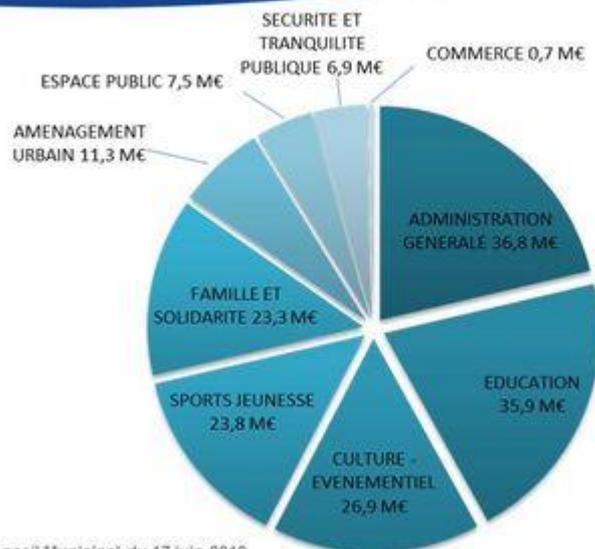
5

Conseil Municipal du 17 juin 2019



M. MARTIN – En ce qui concerne la présentation consolidée tous budgets confondus, le compte administratif représente un montant consolidé de 192,75 millions d'euros avec 132 millions d'euros consacrés au fonctionnement et 41,1 millions d'euros à l'investissement, et puis une charge de la dette de 11,1 millions d'euros.

173,1 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie pour ses habitants



6 Conseil Municipal du 17 juin 2019



M. MARTIN – Comme je l'ai indiqué, 173,1 millions d'euros sont consacrés aux projets et aux actions de la mairie, pour les habitants bien sûr. Si nous cumulons les investissements et le fonctionnement, la première politique publique est l'éducation avec 36 millions d'euros, la deuxième est celle de la culture et de l'événementiel avec 27 millions d'euros, la troisième est celle des sports et de la jeunesse avec 23,8 millions d'euros et la quatrième celle de la famille et de la solidarité avec 23,3 millions d'euros.

Les ratios d'équilibre : un bon niveau d'épargne

CA 2018	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes courantes de fonctionnement (1)	168,2 M€	0,52 M€	168,7 M€
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie) (2)	134,3 M€	0,54 M€	134,9 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	33,8 M€	-0,02 M€	33,8 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,4 M€		1,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,2 M€		0,2 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	32,6 M€	-0,02 M€	32,6 M€
AC investissement (8)	3,4 M€		3,4 M€
Epargne brute après AC (9) = (7) - (8)	29,3 M€	-0,02 M€	29,2 M€
Remboursement de capital (10)	10,4 M€		10,4 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	18,9 M€	-0,02 M€	18,8 M€

Le compte administratif 2018 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 29,2 M€ et d'épargne disponible de 18,8 M€.

M. MARTIN – Concernant les ratios d'équilibre, notre niveau d'épargne est satisfaisant puisque nous avons une épargne disponible de 18,9 millions d'euros sur le budget principal et c'est une situation qui nous permet de bien financer nos dépenses d'investissement.

Une dette contenue à 84,9 M€ et un ratio de désendettement performant



Au 31/12/2018 :
 Dette bancaire **68,7 M€**
 Dette globale yc PPP **84,9 M€**
719 €/habitant
 Capacité de désendettement de l'ordre de **3 ans**.

M. MARTIN – Alors j'indiquais préalablement que nous avons une dette en baisse régulière et qui est là importante. Comme on peut le voir sur le tableau, en couleur sombre la dette bancaire, en bleu la dette des Partenariats Public Privé (P.P.P.) c'est-à-dire essentiellement l'école Bénédicte Maréchal, et après en rappel la dette par habitant.

Au 31 décembre 2018, la dette bancaire est de 68,7 millions d'euros, la dette globale est de 84,9 millions d'euros et la dette par habitant est de 719 euros. La capacité de désendettement est de l'ordre de 3 ans, c'est donc une situation complètement ouverte en ce qui concerne les politiques des années futures, puisque l'on a une situation d'endettement par habitant qui est vraiment très basse.

Présentation du Budget Principal

Les recettes de fonctionnement : stables à périmètre constant

EN K€	2017	2018	évolution 18/17
Impôts et taxes	112 780	111 607	-1 173
Dotations et participations	33 099	32 483	-617
Autres Ressources d'exploitation	16 564	23 971	7 407
Rembt de charges de personnel	12 247	130	-12 117
Recettes de gestion courante	174 691	168 191	-6 500
Produits financiers	0	24	24
Produits exceptionnels	6 928	2 635	-4 293
Reprise de provisions	84	207	123
TOTAL RECETTES REELLES	181 704	171 057	-10 647
Opérations d'ordre	609	816	
TOTAL Recettes de fonctionnement	182 313	171 873	
Compétences transférées à Orléans métropole	0	6 395	
Remboursement quote part dette		2 747	
ESAD transfert Loyer		474	
ESAD transfert personnel		622	
Impact Attribution Compensation		3 666	
Éléments non recourants	-1 414	-574	
Festival de Loire	-514	-38	
Dépénalisation stationnement		-315	
Part CG remb restauration	-900		
Reversement BA activités spécifiques		-220	
Recettes de gestion courante retraitées	173 277	174 012	735

Les transferts de compétences perturbent la comparabilité entre les exercices 2017 et 2018.

Facialement, les recettes de gestion courantes diminuent de 6,5 M€ (-3,7 %)

A périmètre constant*, les recettes de gestion courantes sont stables (+ 0,7%)

* recettes festival de Loire édition 2017, mise en œuvre de la nouvelle convention de DSP comprenant les repas des collèges remboursés par le Conseil Départemental ainsi que la reprise de l'excédent de fonctionnement du budget annexe des activités spécifiques)

M. MARTIN – M. LECOQ vous posez la question de l'impact des transferts et de savoir comment les choses se sont présentées. En 2018, par rapport à 2017, on est obligé pour cela de faire des retraitements car en 2017, nous avons une année qui était tout à fait particulière, avec des transferts en cours d'année et le fait que le personnel était resté. Les effectifs de l'espace public par exemple étaient restés un effectif Ville d'Orléans, mais refacturé à la Métropole qui avait déjà repris cette compétence-là et les agents ont été transférés en 2018. Comptablement, cela a quand même beaucoup changé les choses.

Ce qui est important c'est de voir l'évolution globale et en ce qui concerne cette évolution, nos recettes ont augmenté de 735 000 euros, c'est donc une augmentation à périmètre constant qui est quasiment la stabilité, c'est-à-dire que l'on vit à recettes quasi constantes.

Les dépenses de fonctionnement : stables à périmètre constant

En K€	2017	2018	évolution 18/17
Charges à caractère général	32 638	29 620	-2 988
Charges de personnel	93 149	76 826	-14 322
Autres charges de gestion (dt subventions)	25 793	24 601	-1 192
Divers (FPIC...)	1 328	1 603	275
Dépenses de gestion courante	152 877	134 650	-18 227
Charges financières	1 380	1 365	-15
Charges exceptionnelles	1 066	44	-1 022
Provisions	134	43	-91
TOTAL DÉPENSES REELLES	156 456	136 102	-19 356
Opérations d'ordre	15 934	13 056	-2 878
Total dépenses de fonctionnement	171 392	149 988	-21 404
Compétences transférées à Orléans métropole	0	16 659	16 659
Personnel - services communs (transfert-remboursement)		577	577
Personnel espace public transféré (hors MADG esp verts)		12 000	12 000
ESAD transfert personnel		1 022	1 022
ESAD transfert subvention		2 718	2 718
Parc Floral - transfert ex-cédent parc floral		-607	-607
Parc Floral - transfert subvention équillibre		613	613
Fourrière animal - transfert subvention		38	38
Éléments non récurrents	-2 912	-1 128	1 784
Festival de Loire	-1 743	-510	1 233
Dépénalisation du stationnement		-315	-315
Restauration scolaire - nouveau contrat	-900		-900
Tx régie	-270	-302	30
Dépenses de gestion courante retraitées	149 966	150 081	115

Les transferts de compétences perturbent la comparabilité entre les exercices 2017 et 2018.

- Facialement, dépenses de gestion courantes diminuent de 18,2 M€
- Après retraitement des conséquences liées aux transferts de compétences et neutralisation des éléments non récurrents, les dépenses de gestion courantes sont stables (0,1 M€) et respectent l'objectif de plafonnement de l'évolution des dépenses à 1,2 % contractualisé avec l'Etat

M. MARTIN – Dans le même temps, on regarde les dépenses qui sont en augmentation de 116 000 euros et encore une fois à périmètre constant, cela veut dire qu'elles n'ont pas augmenté et c'est en euros constants, nous n'avons pas corrigé du fait des effets de l'inflation ou d'autres éléments. En ce sens-là, on respecte l'engagement que la collectivité d'Orléans avait pris vis-à-vis de l'Etat.

Focus Masse salariale

M€	CA 2017	CA 2018	Evol 2017/2018
Principal	93,149	78,826	-15,4%
Parc Floral	1,144	transfert orléans Métropole	
Total	94,293	78,826	

L'évolution de la masse salariale entre 2017 et 2018 s'établit à 15,467 M€ et s'explique par :

En négatif

- Transferts à la Métropole au 1er janvier 2018 (Espace public, ESAD et Parc Floral) : 14,002 M€
- Création des services communs entre la Ville d'Orléans et la Métropole (au 1er juin 2018) : 0,65 M€
- Evolutions des postes (créations – suppressions) : 1,193 M€
- Evolutions de volume d'heures supplémentaires : 0,38 M€
- Cnas : 0,06 M€

En positif

- Effet GVT : 0,76 M€
- Nouvelle offre de mutuelle : 0,059 M€

M. MARTIN – *Faisons un focus sur la masse salariale, qui est je le rappelle, la première dépense de notre collectivité. Entre 2017 et 2018, notre masse salariale a beaucoup baissé, moins 15 %. Ce n'est pas car nous avons dépensé 15 % de moins, c'est simplement car le personnel de l'espace public a été transféré à la Métropole. Si j'avais voulu rebondir sur votre question M. LECOQ, oui les dépenses ont beaucoup baissé, mais pas simplement par économie, c'est cela que je veux dire, elles ont aussi baissé du fait des transferts.*

En « négatif », il y a donc eu le transfert à la Métropole du personnel de l'espace public, la contre-valeur de 14 millions d'euros de masse salariale a été transférée à ce titre. On a créé des services communs entre la Ville d'Orléans et la Métropole, 650 000 euros et on a fait évoluer des postes, donc en négatif on a dépensé 1,193 millions d'euros de moins. Il y a aussi eu une évolution des volumes d'heures supplémentaires qui ont baissé de 380 000 euros et puis en ce qui concerne le Centre National d'Action Social (C.N.A.S.) il y a eu une petite économie, maintenant nous y adhérons alors qu'avant nous étions simplement en accompagnement local.

En « positif », l'effet Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), c'est-à-dire les effets d'indices et d'ancienneté, c'est 760 000 euros et puis nous avons ouvert la possibilité de cotiser à une nouvelle offre de mutuelle pour 59 000 euros.

L'autofinancement : maintien d'une épargne élevée pour financer les investissements

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal			
	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes courantes de fonctionnement	181,9	174,7	168,2
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	149,8	152,6	134,3
Épargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,1	22,1	33,8
Charges exceptionnelles	1,2	1,2	0,1
Produits exceptionnels (hors cession)	1,1	2	0,2
Épargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	22,9	34,0
Intérêts de la dette	1,6	1,4	1,4
Épargne brute / Autofinancement brut	30,4	21,5	32,6
Atribution de compensation investissement			3,4
Épargne brute - Après att. de compensation invest.	30,4	21,5	29,3
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	11,9	12,4	10,4
Épargne disponible / Autofinancement net	18,4	9,1	18,9
Dépenses d'équipement (hors PPP)	44,4	33,1	40,4

Après une année 2017 de transition au cours de laquelle les masses budgétaires ont évolué avec les transferts de compétences, l'épargne 2018 retrouve un niveau similaire aux exercices précédents avec une épargne disponible à 18,9 M€ comparable à la moyenne 2013/2016 (18,4 M€).

13

Conseil Municipal du 17 juin 2019



M. MARTIN – Comme je l'ai dit et vous avez là une comparaison sur trois ans, l'autofinancement maintient une épargne élevée pour financer les investissements. L'épargne disponible, ou encore ce que l'on appelle l'autofinancement net, a retrouvé son niveau de 2016. Il y a eu un fléchissement en 2017 qui était – je dirais – la conséquence des transferts, en 2018 on retrouve en autofinancement brut 32 millions d'euros et en net 18 millions d'euros. On retrouve également nos dépenses d'équipement, qui sont chaque année lorsque l'on travaille bien, de l'ordre de 40 millions d'euros.

Après une année 2017 de transition au cours de laquelle les masses budgétaires ont évolué avec les transferts de compétences, l'épargne 2018 retrouve un niveau similaire aux exercices précédents et qui sont comparables aux moyennes de 2013 à 2016.

Une politique d'investissement soutenu



(*) à compter de 2017, avec les transferts de compétence, Orléans Métropole réalise en lieu et place d'Orléans les dépenses d'espace public pour 10 M€

La poursuite de cette politique de fort investissement est possible grâce à l'autofinancement préservé

14

Conseil Municipal du 17 juin 2019



M. MARTIN – Alors là on regarde comment ont évolué les investissements de la Ville sur une longue période et il est toujours nécessaire de mettre en perspective ces chiffres-là car ce n'est pas d'une année sur l'autre où l'on modifie les politiques d'investissements, c'est forcément du long terme. Sur la période 1995-2000, la moyenne des investissements étaient de 29 millions d'euros et sur la période 2001-2007 où la politique d'investissement avait été complètement revue, réorientée et qui était notre jauge, nous étions à 52 millions d'euros. Sur la période 2008-2013, nous sommes montés à 50 millions d'euros, aussi car il y avait l'espace public dans ce montant et que maintenant pour la période 2014-2018, notamment en 2017 et en 2018, les investissements de l'espace public qui représentent 10 millions d'euros sont partis à la Métropole. Nous sommes donc revenus au niveau 2001-2007 qui est déjà un niveau très conséquent.

Les principaux projets réalisés en 2018

Libellé programme	CA 2018
CARMES MADELEINE ZAC	4,050 M€
RENOVATION PISCINE LA SOURCE	3,606 M€
GROUPE SCOLAIRE MICHEL DE LA FOURNIERE-CREATION ECOLE	3,004 M€
GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND	2,495 M€
CENTRE AQUALUDIQUE	1,720 M€
MAISON SANTE ST MARCEAU	1,319 M€
COMET - RELOCALISATION POLE SPORTIF	1,186 M€
REQUALIFICATION THEATRE (parvis, facade)	1,095 M€
CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE (hors ARGONAUTE)	1,036 M€
RESTRUC TURATION MUSEUM	1,032 M€
STADE OMNISPORTS - TX MONTEE LIGUE 2	1,028 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES 1ER DEG	0,826 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	0,708 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,681 M€
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,679 M€
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,673 M€
PARTICIPATIONS CAPITAL SEMPATACTIONS	0,600 M€
ZAC BOURGOGNE	0,600 M€
REAMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,536 M€

15

Conseil Municipal du 17 juin 2019



M. MARTIN – *Les principaux projets réalisés en 2018. Ces montants sont ceux qui ont été payés, je ne parle pas du budget d'ensemble, car par exemple pour la piscine de La Source, le budget est d'environ 20 millions d'euros mais on a déjà commencé sur l'année 2018 avec 3,6 millions d'euros.*

Concernant le centre aqualudique qui a aussi un budget de l'ordre de 20 millions d'euros, ce montant d'1,7 million d'euros en dépenses, c'est l'achat de ce que l'on appelait l'ancienne prison, que la Ville a racheté à l'Etat.

La part que la Ville d'Orléans a pris dans la relocalisation du pôle sportif CO'Met qui est donc maintenant parti sur l'aire événementielle à côté du stade de la Vallée et qui a remporté un vif succès avec la fête foraine, c'est 1,2 million d'euros. Il s'agit de la part Ville et la part Métropole a été également très importante puisqu'elle s'est élevée à presque 5 millions d'euros.



M. MARTIN – *Un dernier commentaire sur le compte de l'année 2018. Il y a une volonté évidente de construire les budgets et les comptes en gardant un équilibre de notre territoire communal, c'est-à-dire que si au nord il y a des travaux, à l'ouest il y a effectivement eu des travaux également sur d'autres sites, ainsi que des voiries.*

Concernant les opérations faites dans le centre-ville, elles sont nombreuses et puis la campagne de ravalement qui représente toujours chaque année un montant de l'ordre de 700 ou 800 000 euros, parfois 1 million d'euros.

Présentation du Compte administratif 2018

17

Conseil Municipal du 17 juin 2019



M. MARTIN – *M. le Maire, mes chers collègues, voilà pour la présentation très synthétique de nos comptes 2018.*

M. le Maire – *M. RICOUD puis Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

M. RICOUD – *A une époque, Serge GROUARD disait que le meilleur d'entre nous c'était Michel MARTIN, en tant que gestionnaire de la Ville d'Orléans.*

M. GROUARD – *Vous confirmez M. RICOUD ?*

M. RICOUD – *Je me rappelle de cela.*

M. GROUARD – *Mais est-ce que vous confirmez ? Vous pouvez je suis d'accord.*

M. le Maire – *Je confirme aussi.*

M. RICOUD – *Par contre - comme on l'a déjà dit et on le répètera encore aujourd'hui - quand on vit à Orléans depuis très longtemps, on voit les choses bouger. La Ville s'est embellie, la Ville s'améliore et pour le quartier dans lequel je demeure, comment ne pas se réjouir de l'école Romain Rolland qui a été refaite, de la piscine et puis des projets, là-dessus on est d'accord, on le dit et on applaudit. Ce qui nous interpelle, c'est le côté social et humain. On est quand même une ville où il y a 21 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté et cette situation-là, malgré qu'on le dise lors du compte administratif ou lors du vote du budget, on n'a pas l'impression que vous en teniez compte. Alors il y a quelques jours, nous étions en réunion à la Direction départementale de la cohésion sociale avec des associations qui connaissent le sujet lorsque l'on parle de familles en difficultés et de personnes à la rue. Un responsable d'une association m'a dit qu'il y avait une quarantaine d'enfants qui dormaient dans la rue chaque nuit. Alors quand on est conseiller municipal, quelle que soit notre sensibilité, on ne peut pas rester indifférent à cette situation. Donc nous sommes d'accord sur le reste, mais la question de la famille et de la solidarité arrive quand même en 5^{ème} position sur le « camembert ».*

Concernant la culture, alors bien sûr des choses intéressantes ont été faites par Nathalie KERRIEN, y compris en direction des familles modestes, on le sait, à l'éducation aussi – même si on n'est pas toujours d'accord avec Florent MONTILLOT, il faut reconnaître que des choses sont faites – mais quand même, l'aspect humain, ces personnes en grande difficulté, de notre point de vue, cela n'est pas assez pris en considération. Cet aspect n'apparaît pas bien sûr, dans le compte administratif mais je crois que vraiment, on ne peut pas dire qu'Orléans va bien, qu'Orléans s'embellit, qu'Orléans fait des travaux et puis qu'à côté de cela, on ne s'occupe pas assez de tout ce qui est social, humain et des familles en difficultés. Voilà ce que je voulais dire, je vous remercie.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – On va rester sur une thématique sociale. Je vais commencer comme Michel RICOUD par dire qu'effectivement ce compte administratif traduit deux choses : l'excellente gestion de la Ville d'une part – je ne vais pas insister car cela ferait suspect si je disais trop de bien de M. MARTIN – mais cela traduit aussi la mise en œuvre d'une politique. Voilà concernant le premier élément.

Le deuxième élément est que le compte administratif s'inscrit dans un cycle budgétaire entamé avec le budget prévisionnel 2018. Je suis historienne, j'aime bien faire des comparaisons entre le passé et le présent et entre ce qui a été annoncé dans le Budget Primitif (B.P.) 2018 et ce qui est réalisé dans le compte administratif, c'est quand même intéressant de voir s'il y a un écart entre les deux. Et il y a quand même des écarts que je voudrais souligner puisque l'on est toujours en train de se targuer de l'importance du niveau d'investissement. Et bien dans le B.P. 2018, on nous prévoyait plus de 48 millions d'euros d'investissement et finalement on en n'a réalisé que 41 millions d'euros, avec des secteurs plus touchés que d'autres dans la baisse des niveaux d'investissement et de fonctionnement d'ailleurs, le secteur de la solidarité et le secteur de la culture.

Pour ce qui concerne la culture par exemple – fonctionnement et investissement – le B.P. 2018 annonçait la couleur avec presque 27 millions d'euros, un budget important et dans le compte administratif, ces 27 millions d'euros sont ramenés à un peu moins de 23 millions d'euros. J'observe qu'il y a quand même une décote importante dans le secteur de la culture avec plusieurs projets, qui ont peut-être pris du retard. Le projet Dessaux par exemple était annoncé avec plus d'1 million d'euros et où il y a moins de 400 000 euros dépensés, le Conservatoire avec 700 000 euros et moins de 225 000 euros réalisés et la Médiathèque avec 579 000 pour 322 000 réalisés. Il y a quand même un certain nombre d'éléments qui traduisent une baisse en fonctionnement et en investissement par rapport à ce qui a été annoncé.

Ma deuxième remarque concerne un volet relations internationales qui a fait son apparition dans le compte administratif de la Ville d'Orléans et que je n'avais pas vu les années précédentes. C'est une boutade mais quand même.

Et puis j'ai deux questions concernant également des projets annoncés. Au titre de la solidarité, dans le B.P. 2018, il y avait 350 000 euros provisionnés pour le Relais orléanais qui n'apparaissent pas dans le compte administratif. Dans ces cas-là c'est bien de dire que le projet a pris du retard. Et puis 500 000 euros pour l'aire de jeux de l'Île Charlemagne qui sont réduits à presque rien et donc là aussi c'est du retard. C'est dommage car l'Île Charlemagne, c'est aussi un peu dans le cadre d'une politique équilibrée de la Ville, c'est un lieu où beaucoup de nos concitoyens vont et en particulier l'été, pour ceux qui n'ont pas les moyens de partir en vacances. Je pense que c'est important d'investir fortement sur ce lieu-là car c'est un lieu très agréable et c'est un peu dommage que ce soit un projet qui ait pris du retard.

Je conclurai un peu de la même façon que Michel RICOUD sur les questions de solidarité et là on retrouve un peu le débat que l'on avait en début de Conseil Municipal. Quand on regarde les chiffres et les financements fléchés sur la solidarité et l'action sociale et donc l'action de la Ville à l'égard des plus démunis et de ceux en situation de précarité et de difficultés sociales, j'enlève la petite enfance et les personnes âgées. Le montant affiché dans le compte administratif, mes chers collègues, est de 1,369 million d'euros. Moi aussi j'aime bien les moyennes donc j'ai divisé par 365 jours et cela fait 3 750 euros par jour pour la solidarité dans la Ville d'Orléans. Ce n'est clairement pas suffisant. Alors on va me répondre que d'autres choses sont faites, que les écoles et la culture font parties de la solidarité.

Tout est de la solidarité, tout est transversal et réciproquement mais quand même, c'est un marqueur. Pour une ville comme Orléans, riche – je parle de la Ville, pas des habitants – avec les moyens qu'a Orléans - c'est à peu près ce que l'on met sur le basketball - moi je trouve qu'1,369 million d'euros, ce n'est pas au niveau des besoins, des attentes et de la réalité de ce que vivent nos concitoyens. Encore une fois, je ne veux pas faire de la démagogie « à deux balles » mais je la fais quand même, on ne peut pas d'un côté avoir des frais de missions très importants et de l'autre côté...

(Réactions dans l'hémicycle et intervention hors micro de Mme RICARD : « Ce n'est pas digne de vous »)

M. le Maire – *Laissez-là s'exprimer.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Oui je le fais. C'est une question de signal, je ne dis pas que c'est une question de volonté politique, je dis qu'on lit un budget et on a le droit de lire avec les lunettes que l'on veut. Moi j'ai des lunettes qui sont plutôt de gauche comme vous le savez et je m'attache donc à ce genre de signaux, en ne prétendant pas forcément en tirer des conséquences lourdes mais quand même. J'aimerais bien que le budget de solidarité de la Ville soit beaucoup plus important que celui-là, il transite par le C.C.A.S., l'argent en question est dépensé par le C.C.A.S., j'aimerais bien que l'on affiche clairement des ambitions sociales fortes alors qu'en plus, non seulement on parle de la situation économique qui n'est pas forcément bonne mais on parle de la métropolisation et la Métropole, elle est souvent perçue comme un moyen d'éloigner la décision politique des habitants. La Ville doit donc être encore plus un lieu de solidarité direct sur le terrain et moi je m'inquiète, je m'alarme et je trouve dommage que l'on dépense aussi peu sur ce secteur-là. Encore une fois c'est moins que ce qui était annoncé dans le B.P. 2018 et cela n'est pas au niveau, digne – comme vous diriez Mme RICARD – de la Ville d'Orléans. Je pense qu'il faut vraiment faire plus et s'attacher à davantage de solidarité avec nos concitoyens les plus fragiles. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci. Mme LECLERC.*

Mme LECLERC – *M. le Maire, chers collègues, je vais répondre sur quelques éléments. Effectivement entre le B.P. 2018 et le compte administratif 2018, on peut voir certains écarts. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA vous avez mentionné le Relais orléanais, alors en effet, même si vous semblez le dire de façon un peu ironique, oui il y a du retard dans le projet. Il faut savoir que justement – et pour rejoindre M. RICOUD – nous avons eu sur l'année 2018, toute une réflexion avec l'association du Relais orléanais sur l'accueil des familles, avec enfants, des familles à la rue et il nous a donc été aussi demandé de retravailler la configuration architecturale du Relais orléanais. Cela a été fait en lien avec les services de la Préfecture. On s'est posé beaucoup de questions à ce sujet avec l'association et cela fait que le projet architectural a été vraiment retravaillé, deux voire trois fois et cela a donc pris du retard. La Ville met des crédits car on est effectivement prêt à accompagner l'association après encore faut-il que tout soit prêt pour que nous puissions mandater.*

Quant à la politique de solidarité au plus près des ménages en difficultés, je voulais quand même redire ici que si la commune doit prendre sa part, elle n'est pas la seule en fait, ce n'est pas la seule compétence d'une ville et d'un C.C.A.S. d'être au plus près des ménages en difficultés. Il y a aussi d'autres collectivités qui doivent participer et y travailler.

Enfin, je voulais aussi rappeler que sur le budget 2018 et notamment dans celui du C.C.A.S., nous avons aussi provisionné une ligne sur le dispositif d'accueil en urgence des femmes victimes de violence. Nous pensions et nous espérons avec Mme TRIPET que cela débiterait plus vite que ça ne l'a été. Donc effectivement, les crédits n'ont pas non plus été consommés et ce sont également des éléments d'explication.

M. le Maire – *Merci. M. de BELLABRE.*

M. de BELLABRE – *Merci M. le Maire. Je vais être très bref. Ce compte administratif ne fait donc apparaître aucune économie et pour preuve, les impôts ne baissent toujours pas. Ce serait donc pourtant la seule preuve vraiment mesurable pour les citoyens, nos citoyens qui ont besoin d'oxygène, ainsi que le commerce. Je vous remercie.*

M. le Maire – Merci. M. SANKHON.

M. SANKHON – M. le Maire, chers collègues. Je voulais juste m'exprimer par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. Je crois que pour certains nous ne vivons pas dans la même ville et on ne vit pas à Orléans de la même façon. Par exemple ce week-end, a eu lieu Vélotour qui est une manifestation remarquable suscitant un engouement incontestable pour les Orléanais avec 7 320 participants et qui monte en puissance, manifestation lors de laquelle on a pu voir qu'il y a des Orléanais qui sont heureux aussi. Je suis désolé pour ceux qui ne voient que le côté pessimiste de la chose. Par ailleurs je voulais remercier et saluer Marie CUGNY-SEGUIN qui a été à l'initiative du lancement de ce dispositif.

Je souhaite également rappeler que lorsque l'on s'occupe un peu des dossiers, on sait qu'il y a des affaires qui prennent du temps, il y a des traitements qui peuvent être un peu décalés, c'est relatif à la disponibilité des entreprises. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA vous avez évoqué tout à l'heure les jeux pour enfants à l'Ile Charlemagne. Ce n'est pas compliqué, au lieu de spéculer venez me voir, on en discute et je vous dis ce qu'il en est exactement. C'est la société KOMPAN qui gère cela et il y a eu un retard de livraison, ils seront livrés en juillet. C'est la plus grosse réalisation que cette société ait eu à produire, c'est la raison pour laquelle la structure principale qui correspond à un héron faisant 6 mètres de haut sur 10 mètres de long, va prendre un peu de temps. Il suffisait de lire un article édité dans la République du Centre il y a peu de temps qui faisait la synthèse de tout le programme du parc de Loire engagé, pour lequel il y a des investissements qui ont été mis sur la table et correspondant à une ambition très importante de développement de toute cette partie-là de l'Orléanais.

Il ne faut pas non plus oublier que malgré toutes les actions portées par la culture, le sport, la jeunesse et le C.C.A.S., il y a des choses éminemment transversales sur lesquelles on travaille ensemble. Je pense par exemple à Orléans Mouv' qui touche les jeunes des quartiers que certains appellent « populaires ». Pour deux euros par semaine, ils participent à des ateliers sportifs encadrés, avec des collations. Il y a également Orléans Vous Coach, qui concerne les personnes qui n'ont pas forcément les moyens de pouvoir s'inscrire dans un club sportif et qui pour une somme de 50 à 60 euros, peuvent pratiquer toutes les semaines une activité physique et pas que sportive. Ce sont aussi des démarches qui peut-être vous échappent mais qui correspondent clairement à des attentions portées par une politique qui est celle de la proximité en plus de celle du rayonnement avec les résultats probants. On peut regarder les résultats de l'U.S.O. Football avec la saison extraordinaire que les footballeurs d'Orléans ont pu produire. Moi je vois des gens heureux malgré tout à Orléans. Désolé on ne voit pas la même chose, il faudrait peut-être changer de lunettes effectivement.

M. RICOUD – On peut répondre ?

M. le Maire – Ne me posez pas la question, vous voulez répondre alors allez y M. RICOUD.

M. RICOUD – On n'a jamais dit que tout allait mal. Bien sûr qu'il y a des gens heureux, mais il y a aussi une réalité que vous ne prenez pas en compte.

M. le Maire – Ne dites pas cela non plus. Mme TRIPET.

Mme TRIPET – Merci M. le Maire de me passer la parole. Moi j'entends les arguments dithyrambiques, tout va bien, tout est merveilleux. On est en train de vous parler d'une réalité que l'on connaît et que nombre d'entre vous en tant qu'élus connaissent lorsque l'on vous interpelle. Tout ne va pas pour le mieux dans notre Ville. Ce n'est pas de la responsabilité pleine et entière de la Ville, il y a une politique gouvernementale, il y a des problèmes de travail, de logements, de santé qui sont complètement transversaux et je pense que l'on peut débattre de cela sans être sur quelque chose de tout est merveilleux ou tout est nul.

Pour notre part – et nous l'avons dit – la gestion de la Ville est bien tenue et bien faite, nous n'avons pas les mêmes choix et je pense qu'il faut l'entendre. Je voulais dire après Michel RICOUD, qu'effectivement, avec en plus la métropolisation, nous avons encore moins de prise en tant qu'élus et élus de l'opposition, sur des domaines passés à la Métropole comme le transport, l'eau ou encore le coût de l'énergie et je regrette toujours cela. Quand nous avons par exemple quelqu'un qui nous aborde pour

nous dire qu'il paie son abonnement de transports et que cela est trop cher, me voyez-vous leur répondre que ce n'est pas ma compétence car je ne suis pas élue communautaire ? En effet je remonte les problématiques et nous intervenons aussi là-dessus mais quand même, je trouve que l'élue de 2014 que j'étais - et je ne cesse de le dire - n'est plus la même qu'en 2019, je le regrette. Nous étions contre la métropolisation, j'en vois les effets. Par exemple, je regrette de n'avoir pu participer à un débat sur les transports quand KEOLIS a repris une nouvelle fois la délégation alors qu'il y avait beaucoup à en dire et notamment sur le prix du ticket. Entendez aussi qu'il puisse y avoir une autre analyse que la vôtre dans notre Ville. Ce que Michel RICOUD et moi nous nous attachons à vous dire, c'est que la fracture de nombre de personnes au sein de la population nous la sentons. Vous évoquiez tout à l'heure M. SANKHON qu'il y avait 7 320 participants, je n'en doute pas, je suis parfaitement d'accord avec vous, mais il n'empêche que des personnes restent dans leurs quartiers car elles ont du mal à en sortir et à demander des aides au C.C.A.S. Alors je vous entends Mme LECLERC, vous avez raison il n'y a pas que le C.C.A.S. qui doit tout prendre. Mais quand ces personnes ont déjà du mal à le solliciter, comment voulez-vous qu'elles aillent à Coligny où il faut parfois trois semaines d'attente pour voir une assistante sociale et qui sont dans une urgence gravissime. Malheureusement lorsqu'il y a urgence, c'est à nous que l'on fait appel la veille en cas d'expulsion. Tout ce que l'on pouvait faire en amont, on ne peut pas. Ce que l'on veut vous dire Michel RICOUD et moi-même, c'est que cette partie de la population existe, ce n'est pas celle que vous entendrez le plus même si en tant qu'élus vous en avez de temps en temps, car cette population est silencieuse mais il n'empêche qu'elle vit à côté de nous. Il faut regarder autour de nous et je vous assure que ce n'est pas simple. Merci.

M. le Maire – *Merci Mme TRIPET. Je crois que l'on est très nombreux à partager ce que vous dites, la question n'est pas là. La question c'est que – comme l'a dit M. SANKHON et vous l'avez d'ailleurs dit vous-même – tout n'est pas noir, tout n'est pas blanc. On est dans une ville, on cherche ensemble des équilibres et en même temps une ambition. Cette ambition je l'ai toujours dit, elle ne peut pas se faire si jamais on oublie des gens sur le côté de la route. Par contre, c'est plus facile à dire qu'à réaliser et vous en savez quelque chose car je connais votre implication auprès des personnes. M. MONTILLOT.*

M. MONTILLOT – *Je voudrai rebondir précisément sur ce qui vient d'être évoqué c'est-à-dire sur cette dimension sociale. Comme vous l'avez évoqué M. le Maire et comme cela a pu être dit et par Alexandrine LECLERC notamment, le social ne se réduit pas et ne se résume pas sur le C.C.A.S. Je suis presque surpris, pour ne pas dire plus que surpris, que ce débat se concentre ou se réduise à cette situation. Moi je vois au moins cinq points sur lesquels on peut déterminer la politique de la Ville d'Orléans. Même si tout n'est pas parfait Mme TRIPET, bien naturellement, car si tout était parfait, nous n'aurions plus rien à faire et c'est finalement l'honneur du politique que de se dire que tous les matins on a encore des choses nouvelles à réaliser. C'est d'abord l'emploi et cela passe par l'investissement car avant de penser à la possibilité de soutenir et d'aider financièrement les précaires, l'objectif est déjà de les faire sortir de la précarité. Et le fait d'avoir augmenté d'une vingtaine de millions d'euros de façon constante les investissements dans notre commune, y compris d'ailleurs grâce à des réductions dans les dépenses de fonctionnement, cela représente 500 à 1 000 emplois directs et indirects, générés par cette politique d'investissement, et ce sont des emplois permanents.*

La deuxième chose, c'est aussi sur l'éducation. Je crois que c'est Mme LEVELEUX-TERIXEIRA qui l'a évoqué. Je le dis souvent l'éducation c'est un investissement pour l'avenir de nos enfants et faire en sorte que ces jeunes ne soient pas eux-mêmes plus tard en précarité, qu'ils soient en capacité de trouver un emploi, faire en sorte qu'ils ne soient pas à nouveau laissés pour compte, c'est fondamentalement une politique sociale. Et notre combat pour l'égalité des chances de ces enfants ne se résumant pas uniquement – même s'il s'agit de sommes considérables – à des investissements sur les bâtiments, c'est aussi toutes les actions menées dans le domaine de la réussite éducative, dans le domaine de l'égalité des chances, y compris sur le temps scolaire, comme on le voyait encore ce matin à Jean Zay avec Brigitte RICARD. Et puis, c'est aussi la prise en charge par la Ville de dépenses et je pense notamment à la restauration collective et j'y reviendrai dans un instant.

Troisième point, le social c'est aussi le logement et notamment le logement social. M. RICOUD – puisque c'est vous qui avez pris la parole en premier – vous vous en souvenez, nous étions ensemble à La Source en 2001, vous vous souvenez de la qualité du logement social M. RICOUD, cela ne vous a pas échappé.

M. RICOUD – *Pour aller dans votre sens, j'ai demeuré à Camille Flammarion.*

M. MONTILLOT – *Vous vous souvenez donc très bien et particulièrement, nous y étions souvent ensemble, effectivement cette situation-là, à la fois un logement social de qualité, ce qui rime en l'occurrence avec dignité parce que c'était un logement indigne. C'est également avec des charges qui ont diminué et avec des loyers modérés, y compris bien sûr avec l'effet de l'A.P.L.*

Quatrième point, le social c'est aussi de protéger les plus faibles, les plus fragiles et c'est toute la politique à la fois de prévention de la délinquance et en même temps de sécurité qui effectivement permet à ce qu'aujourd'hui là-aussi, les gens puissent avec dignité aller et venir dans les quartiers y compris dans leurs propres logements. Je rappelle simplement qu'à une certaine époque, ce qu'il fallait faire pour juste avoir l'autorisation pour entrer dans sa cage d'escalier, vous vous en souvenez parfaitement.

(Intervention hors-micro de M. RICOUD qui acquiesce.)

M. MONTILLOT – *Dernier point, le social c'est aussi la politique tarifaire. C'est 70 % pris en charge par la Ville d'Orléans sur la restauration collective pour nos enfants. C'est également la quasi gratuité pour les Ateliers Ludo Educatifs (A.L.E.) et ce qui vient d'être décidé sur le transport, on en parlait il y a un instant, le fait de diminuer de 30 % pour les jeunes de moins de 26 ans. C'est peut-être passé inaperçu pour certains mais c'est aussi la gratuité pour les déplacements des enfants des écoles, puisque c'était une revendication que nous avons quand même depuis un certain nombre d'années ou encore les ateliers sportifs. Je pense que c'est cette vision globale que l'on doit avoir et surtout pas une vision réductrice, enfermée, qui ne nous permette pas de comprendre finalement ce qu'est la politique municipale d'Orléans. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN.*

Mme SAUVEGRAIN – *Mon intervention sera très courte car j'avais écrit au fur et à mesure ce que j'avais envie de dire sur les ambitions sociales d'une mairie mais Florent MONTILLOT vient de tout dire. On est en phase sur le fait que certes il y a les plus faibles, mais par nos politiques il faut aussi aider tous les autres à ne pas le devenir. J'ajouterai juste un élément sur l'emploi. Tout ce qui est insertion dans nos marchés publics – on évoquait tout à l'heure des chiffres concernant nos piscines et ce sont d'énormes constructions – on s'est battu lorsque j'ai présidé les commissions, pour être sûr qu'il y ait de l'emploi et de l'insertion et on fait ensuite le lien avec Philippe LELOUP sur la Maison de l'emploi. Ce sont des éléments importants parce qu'après, on travaille bien en insertion avec nos entreprises locales qui cherchent du personnel, on les aide donc à en préformer et c'est vraiment un point important. Le plus grave, car évidemment cela existe et on est aussi là pour le gérer.*

J'allais conclure avec la même chose par laquelle a commencé Florent MONTILLOT : non, tout ne va pas bien. En effet, lorsque nous nous battons tous les jours pour faire avancer des dossiers dans des réunions en interne ou avec le public mais également ici. Florent MONTILLOT a évoqué les charges de chauffage et bien lorsque nous avons négocié le passage sur le chauffage urbain à la biomasse et donc à une T.V.A. moins chère, c'était évidemment dans un but de développement durable, mais aussi de tarifs et c'était fondamental que les diminutions de tarifs reviennent aux habitants. Sur des dossiers très techniques, l'objectif derrière est de se battre pour les Orléanais.

M. le Maire – *Y a-t'il d'autres interventions ? M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Je voulais remercier Mme LEVELEUX-TEIXEIRA de reconnaître – alors pas la qualité car ce serait prétentieux – le fait que nous gérons le budget de la Ville avec la rigueur qui convient. Je crois que c'est important et dans le mot rigueur il faut mettre beaucoup de choses et accepter, c'est ce que je vous demande ce soir, d'autant qu'il s'agit du dernier compte du mandat et de mon point de vue c'est important à rappeler.*

Je voudrais aussi dire – Mme LEVELEUX-TEIXEIRA vous l'avez pointé – que l'on a eu un peu de ralentissement sur nos investissements par rapport à ce que nous voulions faire. Ce serait grave si

nous avons décidé de « sucrer » les investissements que nous avons décidé de faire, mais cela n'a pas été du tout le cas. Ils ont été pratiquement intégralement reportés. Par exemple sur le centre aquatique, il était prévu 2,4 millions d'euros et il a été mandaté 1,7 millions d'euros. C'est déjà beaucoup mais nous n'avons pas pu faire plus car il y a eu des aléas, de la négociation avec l'Etat, etc. Il en est de même pour la piscine de La Source, on avait budgété 4 millions d'euros et on a mandaté 3,6 millions d'euros. On a quand même fait une bonne partie du programme et tout le monde peut le voir. Mais nous avons bien sûr ces reports à faire. Il y en a des plus lourds, comme par exemple sur le muséum et là il y avait vraiment du retard, on a donc reporté les crédits pour 2019. Vous avez eu raison de le dire, nous avons reporté des crédits importants, c'est aussi pour cela que les dépenses culturelles ne sont pas passées de 27 à 23 millions d'euros simplement comme cela, c'est effectivement parce qu'il y a les reports dont je viens de parler.

Vous avez fait un compte que je n'avais jamais réalisé concernant le calcul de ce que représentent les dépenses sociales de la Ville d'Orléans par jour. Alors je l'ai fait. J'ai pris le budget du C.C.A.S. et cela fait 39 500 euros par jour.

(Intervention hors-micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA : « Il n'y a pas que du social. »)

M. MARTIN – D'accord il n'y a pas que du social, mais c'est quand même 39 500 euros. La subvention de la Ville au C.C.A.S. est de 22 600 euros par jour. Alors peut-être que l'on pourrait faire mieux, on peut toujours faire mieux, malgré tout on ne peut pas dire que par rapport à la gestion de la Ville, ce soit des domaines ignorés ou délaissés. A un moment donné, il faut quand même mettre en perspective – là c'est un débat sur les comptes – ce que nous mettons à travers nos comptes.

M. de BELLABRE, cela fait plusieurs années que vous parlez de la baisse des impôts. D'abord, je veux dire que la Ville d'Orléans est la seule commune de plus de 100 000 habitants qui n'a pas augmenté ses impôts depuis 1996. La première gestion pour réduire les impôts est de ne pas augmenter les taux et nous, nous l'avons fait. Deuxièmement, vous ne pouvez pas dire de baisser les impôts, vous devez dire de baisser les impôts et de baisser telles dépenses. Moi c'est ce que j'essaie de faire lorsque l'on discute entre nous, de lier la politique fiscale et celle des dépenses. Du reste je fais une parenthèse nationale. A l'heure actuelle, on voit que l'on va encore baisser les impôts, mais à aucun moment dans le débat il est venu la gestion de la dépense publique. Je n'ai entendu aucun débat sur le fait que l'on va redonner 5 milliards dans telle branche par exemple, etc. Et si vous voulez, il y a quand même un peu une forme d'inconséquence ou alors encore une fois, il faut augmenter la dette. Dès que vous aborderez la question de la recette, je vous invite – vous n'y êtes pas obligé - à donner les dépenses que vous réduisez en face ou la dette que vous augmentez en plus. A ce moment-là, on pourra vraiment avoir un débat.

Mme TRIPET, je suis d'accord avec ce que vous avez dit concernant la Métropole. Je pense qu'il faudrait avoir un débat périodique, qui ne soit pas un débat engageant mais des explications au niveau de la commune de ce que sont les effets et les politiques de la Métropole. Alors même que les Conseils Municipaux se réduisent en durée, il sera peut-être possible d'avoir un échange sur la politique des transports. Alors concernant le choix du délégataire, c'est vraiment une politique métropolitaine, mais au moins de dire ce que l'on pense du transport urbain, cela ne serait pas choquant, au contraire. Lorsque vous dites que vous manquez d'informations et que vous n'avez pas d'échanges, moi je suis convaincu que c'est un domaine dans lequel on pourrait progresser. Merci.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit car il y a eu beaucoup d'éléments. L'élément principal est de voir que l'année 2018 était extrêmement délicate sur le plan financier, dans la mesure où beaucoup de décisions lourdes ont été prises en 2017 en matière de transferts de compétences entre la Ville et la Métropole. Pour la ville-centre, c'est quelque chose d'important car elle supporte elle-même seule un certain nombre de dépenses, je pense par exemple au Parc Floral - elle le faisait avec le Département mais seule en terme communal - je pense également aux musées et à un certain nombre d'autres politiques qui ont été transférées à la Métropole. Et comment ces éléments et notamment l'espace public ne déstabilisent pas l'ensemble du fonctionnement au service des habitants ? Et deuxièmement, les réalisations et les programmes sur lesquels on s'était engagé et qui aujourd'hui sont réalisés et payés par la Métropole alors même que deux ans auparavant ils étaient faits sous l'égide de la Ville. Alors vous me direz que les habitants n'ont pas vu grand-chose de nouveau car

ce qui était prévu a été fait, là où telle politique devait être initiée cela a été fait, mais c'est justement cela qui était l'effet recherché, le fait qu'il y ait le moins d'incidence possible au niveau des habitants, notamment sur l'espace public.

Tout s'est réalisé avec une appréciation des coûts transférés, avec également une stratégie avalisée par l'ensemble des maires où chaque commune était dans une situation assez différente. Certaines communes étaient très endettées avec une dépense d'espace public faible et des besoins importants, d'autres avaient de gros budgets et pas de dettes. Il a donc fallu trouver un équilibre et ce que l'on appelle vulgairement « une cote mal taillée » de façon à ce que dans l'exercice – et cela a été le cas en 2018 – aucun compte ne soit déstabilisé par ces transferts d'une politique importante qui faisait plus de 20 % du montant de nos investissements soit environ 10 millions d'euros chaque année. Et donc en 2018 pour l'exercice plein de la première année où ces transferts sont effectifs, la Ville – et vous le verrez pour la Métropole aussi – a quasiment conservé les mêmes marges de manœuvre d'investissement, améliorées par le fait que le ratio de dette a diminué comme l'a dit Michel MARTIN et c'est un élément très fort sur le plan strictement financier.

Et encore une fois, je m'associe à tous ceux qui ont pu le dire, merci et bravo aux équipes financières et évidemment à l'adjoint aux finances. Mais aussi à l'ensemble des équipes qui sont derrière car elles ont eu à gérer – ou « digérer » si j'ose dire – des situations nouvelles, des situations de transferts émanant de 22 communes et sans que tout cela soit déstabilisé et évidemment avalisé sur le plan technique par la trésorerie.

C'est aussi le fait que l'on s'était engagé vis-à-vis de l'Etat à maîtriser la dépense. Sur son ensemble – et M. MARTIN l'a rappelé – hors transferts on est même en diminution des dépenses. Lorsque que l'on compare exactement 2017 à 2018 dans ce que l'on appelle un exercice de restauration des périmètres, à périmètre égal on est même en diminution des dépenses. Cet élément-là, on le doit certes aux orientations que peuvent donner les élus, mais beaucoup et surtout à la fiabilité, à la loyauté et à l'exigence de l'ensemble de l'administration, M. le directeur général des services. S'il n'y avait pas eu cette prise de conscience qu'effectivement un certain nombre de choses devait évoluer dans notre Ville et surtout au niveau de ces dépenses et je pense en particulier – alors que je viens de les saluer – aux dépenses de ce que l'on appelle les fonctions supports et qui sont celles sur lesquelles il y avait effectivement des évolutions possibles entre la Métropole et la ville-centre parce que là les effets de mutualisation peuvent avoir lieu. Et bien sans tous ces efforts faits, on aurait eu de grandes difficultés. On a pu restaurer des marges de manœuvre en agissant à certains endroits afin de pouvoir continuer à investir certes, mais aussi à financer des actions. Cela a été dit sur le plan social et également dans l'accompagnement des petits à travers le scolaire car nous avons une démographie qui a progressé et en face de laquelle il a fallu mettre des moyens et des moyens nouveaux. Il en est de même pour presque toutes les politiques qui servent les habitants au quotidien.

Ce n'est pas de l'auto-satisfaction mais simplement le fait de se dire que l'on est dans une ville qui est la deuxième la plus faible de la Métropole par le revenu moyen de ses habitants, la première étant Saint-Jean-de-la-Ruelle. C'est le cas de beaucoup de capitales régionales et de grandes villes françaises, ce n'est pas une exception dans notre ville, mais il y a une concentration de services qui rend la vie plus facile à ceux pour qui elle ne l'est pas et c'est une des raisons pour lesquelles ils se retrouvent souvent dans les grandes villes. Avec tous ces éléments-là, on peut avoir un service aux habitants, toujours contestables au sens des choix à faire mais qui aujourd'hui est réalisé, mis en œuvre par l'administration et par l'équipe municipale.

C'est pour toutes ces raisons que je voulais tous vous remercier et encore une fois en particulier l'administration, sans laquelle on n'aurait certainement pas aujourd'hui le résultat que l'on a d'avoir un des meilleurs autofinancements par rapport à la dette et que l'on ait jamais eu.

Je vais donc laisser ma place à Mme SAUVEGRAIN, comme de tradition.

Mme SAUVEGRAIN – Merci M. le Maire.

(M. le Maire quitte la salle à 16 heures 10 pour le vote du Compte administratif. Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, préside la séance de 16 heures 10 à 16 heures 50).

*
* *
*

Mme SAUVEGRAIN – Mes chers collègues, nous arrivons au vote du compte administratif et bien évidemment aux explications de vote s'il y en a. Je laisse la parole à Serge GROUARD qui a parlé tout à l'heure d'un amendement.

M. GROUARD – Merci Mme SAUVEGRAIN. C'est très simple, l'amendement que je propose est le suivant et on peut le faire distribuer si vous souhaitez l'avoir sous les yeux.

(Le projet d'amendement de M. GROUARD est distribué dans l'hémicycle.)

M. GROUARD – Je vais peut-être laisser la parole le temps que la distribution soit faite.

Mme SAUVEGRAIN – M. de BELLABRE, je vous en prie.

M. de BELLABRE – Merci Mme SAUVEGRAIN, merci M. GROUARD. Je voulais juste faire un rappel à M. MARTIN. Lorsque vous parlez d'économies générées par la Métropole - c'est uniquement de celles-ci dont je parle – elles sont arlésiennes car on ne peut les mesurer. Elles n'ont pas été annoncées ni démontrées et le seul moyen de les démontrer est en réalité une baisse d'impôt. Il ne s'agit pas d'augmenter la dette et vous connaissez ma position sur la dette que je dénonce régulièrement. Je vous remercie.

Mme SAUVEGRAIN – M. GROUARD, vous avez la parole.

M. GROUARD – Merci Mme SAUVEGRAIN. Ce compte administratif, M. MARTIN l'a présenté, il est tout à fait excellent et je vais donc le voter. Je propose donc l'amendement suivant : « Le Conseil Municipal ce jour adopte le compte administratif de la Ville d'Orléans pour l'année 2018, sous réserve des frais de déplacements du Maire ». Ce paragraphe viendrait s'insérer dans la présentation de la délibération N° 9 où il est écrit en gras : « Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte administratif de l'exercice 2018 » et donc sous réserve des frais de déplacements du Maire en reprenant ensuite l'ensemble du budget.

Mme SAUVEGRAIN – M. GRAND.

M. GRAND – Je demande simplement une suspension de séance afin de pouvoir discuter de cet amendement avec mes collègues.

Mme SAUVEGRAIN – Me permettez-vous une intervention avant la suspension de séance ? Cela permettra d'avoir un avis global afin que chacun dispose des éléments. J'entends ce que dit Serge GROUARD et j'entends aussi le débat que nous avons eu en début de séance où les uns et les autres sont intervenus en demandant plus de clarification. Sauf erreur de ma part, Olivier CARRE a répondu positivement. Je vous proposerais bien un contre-amendement qui pourrait être formulé ainsi : « Le Conseil Municipal adopte le compte administratif de la Ville d'Orléans pour l'année 2018 » - au vu de ce que Michel MARTIN nous a présenté, cela me paraît évident – « sous réserve d'éclaircissements nécessaires relatifs aux frais de déplacements du Maire » et qui pourrait être présenté avant le prochain Conseil Municipal. Cela nous donnerait un délai et permettrait une réunion. On a tous eu un débat digne en début de séance, je pense que c'est peut-être l'occasion de continuer. M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – Une explication de vote.

Mme SAUVEGRAIN – Il y avait une demande de suspension de séance. M. GRAND, cela ne vous gêne pas si M. LEMAIGNEN intervient avant ?

(M. GRAND atteste d'un signe de tête.)

M. LEMAIGNEN – *On ne peut pas ne pas tenir compte des éléments révélés par la presse sur les dépenses de M. le Maire. Depuis juin 2007 et l'augmentation au plafond des indemnités possibles comme Maire et Président de la Métropole, la question des relations à l'argent a été régulièrement posée. Les rumeurs ne datent pas d'hier. Bien sûr c'est toujours affligeant mais elles datent depuis plus d'un an, avant même que M. le Maire ait annoncé sa candidature, même s'il l'avait annoncé relativement à l'avance. Chacun doit évidemment respecter la présomption d'innocence cela va de soi, mais qu'on le veuille ou non, les affirmations du journal Le Canard enchaîné risquent de « coller » à Olivier CARRE et à nous tous. Personnellement, j'ai été profondément marqué par l'affaire Fillon. Je suis resté fidèle pendant toute la campagne mais cela m'a envoyé dans le mur. Je n'ai plus du tout d'amertume mais c'est quand même désagréable et on voit aujourd'hui le résultat auquel cela a mené l'ensemble des équipes de droite. Paradoxalement, le fait que cette triste affaire éclate aujourd'hui et non pas au cœur de la campagne en janvier/février nous permet finalement pendant l'été de vérifier si oui ou non les faits sont avérés, en saisissant le comptable du Trésor public, pour toute transparence et pour avoir le temps de vérifier la totalité des factures concernées et l'ensemble des frais de déplacements de M. le Maire, c'est ainsi que l'on pourra obtenir une vérité incontestable et afin que ce mauvais feuilleton puisse s'arrêter. C'est pourquoi il me semble impossible de donner aujourd'hui un blanc-seing sur les dépenses de frais de déplacements et je voterai l'amendement de Serge GROUARD sans aucune difficulté.*

Mme SAUVEGRAIN – *Je vois qu'il y a d'autres demandes d'intervention.*

M. GROUARD – *Peut-on demander à M. GRAND s'il est d'accord pour qu'il y ait des interventions et à l'issue de celles-ci faire la suspension de séance ?*

M. GRAND – *J'ai accepté pour les autres.*

Mme SAUVEGRAIN – *Cela vous convient, merci. Mme TRIPET*

Mme TRIPET – *Pour Michel RICOUD et moi-même cela va être un peu difficile car comme vous le savez, nous votons toujours contre le compte administratif. Que ce soit l'amendement ou le contre-amendement, nous votons contre à chaque fois. Mais il n'empêche que nous avons besoin d'explications et c'est ce que j'avais exprimé à M. le Maire qui va nous recevoir et cela est effectivement à suivre.*

Mme SAUVEGRAIN – *M. de BELLABRE.*

M. de BELLABRE – *Merci Mme SAUVEGRAIN. Je rappellerai simplement que M. le Maire n'a pas répondu à mon interrogation concernant une possible suspicion de conflit d'intérêts avec sa compagne.*

Mme SAUVEGRAIN – *M. GROUARD, c'est vous qui avez déposé l'amendement. Modifieriez-vous votre amendement ?*

M. GROUARD – *Je suis d'accord avec le contre-amendement proposé par Mme SAUVEGRAIN, donc sous réserve des éclaircissements nécessaires relatifs aux frais de déplacements du Maire. Je suis d'accord avec cette formule qui me paraît répondre aux interventions des uns et des autres.*

(Intervention de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA)

Mme SAUVEGRAIN – *C'est moi qui donne la parole.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Juste une chose, parce que c'est un peu délirant ce que l'on est en train de faire. Cela veut dire que si les explications fournies par Olivier CARRE ne vous conviennent pas, le compte administratif n'est pas voté ? C'est ce que vous êtes en train d'expliquer ? « Sous réserve des éclaircissements », cela veut dire que si cela ne convient pas, le vote que vous allez produire est un vote qui sera considéré comme nul. Que l'on ne vote pas le compte administratif ce sont vos affaires. Encore une fois moi je suis dans l'opposition, mais je me permets quand même de dire qu'il s'agit du compte administratif de la Ville d'Orléans. Vous êtes en train de jouer avec le compte*

administratif de la Ville d'Orléans pour des histoires internes à la majorité de droite et pour une précampagne électorale déjà lancée. Je suis choquée par ce qui se passe dans cette enceinte ! Et je suis aussi choquée à titre personnel, car quand j'entends Charles-Eric LEMAIGNEN prendre la parole maintenant en l'absence d'Olivier CARRE, je trouve que ce n'est pas digne ! Nous allons discuter entre nous de ce que l'on fait mais je vous dis que vos manières de faire ne me plaisent pas du tout, ni politiquement, ni humainement !

Mme SAUVEGRAIN – Je reprends la parole pour donner plusieurs éléments. D'abord, le droit d'amendement existe sur toutes les délibérations : compte administratif, subventions, etc, et tout le monde peut déposer un amendement. Ensuite, vous êtes tous intervenus en début de séance pour demander des explications. Je prends toujours des notes et c'est le premier mot que j'ai écrit est « explications ». A partir du moment où on intègre cela dans une délibération, c'est un peu facile de crier au scandale ensuite. Le dernier élément est que le fait de mettre cet amendement n'empêchera pas le vote du compte administratif ou de tous les marchés que l'on a pu passer et de tout cela. Il s'agit d'un amendement afin de demander des éclaircissements.

(Intervention hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA)

Mme SAUVEGRAIN – Comment voulez-vous qu'on l'écrive ? « Sous réserve » est le terme juste juridiquement.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Je pense que vous avez tort de lier les deux, c'est tout. Que vous fassiez un amendement pour autre chose mais pas sur le compte administratif qui est un élément budgétaire fondamental pour la Ville d'Orléans et que vous avez besoin de clôturer pour le bon fonctionnement de la Ville. Je pense qu'il faudrait prévoir un amendement sur un autre sujet.

Mme SAUVEGRAIN – Je redonne la phrase précise d'un alinéa complémentaire : « Le Conseil Municipal vote le compte administratif et demande des éclaircissements relatifs aux frais de déplacements du Maire ». M. GROUARD.

M. GROUARD – Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, je pense que mon propos peut vous intéresser, enfin je l'espère. Je voulais dire deux choses. Dans ce que vous reprochez, c'est la procédure de pouvoir déposer un amendement au moment du vote. Et justement pour que M. CARRE soit là, j'ai dit dans mon propos liminaire que je déposerai un amendement et que chacun aura à se prononcer sur les frais de déplacements. La deuxième chose où je peux vous rejoindre et je l'ai dit clairement, l'intention c'est de voter le compte administratif pour effectivement ne pas perturber le fonctionnement de la mairie et je vous rejoins totalement. Au travers du contre-amendement proposé par Mme SAUVEGRAIN, je n'avais pas le sentiment que l'on risquait le blocage. Vous avez donné une explication qui m'interpelle et je suis tout à fait ouvert à ce que l'on trouve une autre formule pour effectivement sécuriser le compte administratif, je suis parfaitement d'accord avec vous sur ce point.

Mme SAUVEGRAIN – Je me permets de vous interrompre et de mettre « et demande des éclaircissements » à la place de « sous réserve », comme cela c'est clair, cela n'empêchera pas le vote. C'est un corollaire en plus et correspondant à la demande de tout le monde du début.

M. GROUARD – Je suis d'accord avec cela.

Mme LECLERC – Pour ma part je souhaiterais un vote à bulletin secret.

Mme SAUVEGRAIN – Je suspens la séance pour une durée de cinq minutes.

(La séance est suspendue)

*
* *
*

Mme SAUVEGRAIN – Mes chers collègues, si vous voulez bien reprendre place. Il s'agit d'une séance peu habituelle et pour certains qui se plaignaient depuis quelques mois que les conseils municipaux étaient fades, vous voyez comme quoi que la démocratie peut s'exprimer et qu'elle peut s'exprimer d'une manière générale. Je reviens maintenant sur ce qui a eu lieu avant la suspension de séance. Serge GROUARD a déposé un amendement et j'ai fait un début de proposition de contre-amendement. Ce que je vous propose, c'est de modifier l'amendement de Serge GROUARD pour un élément fort - je pense que tout le monde sera d'accord - et qu'il est hors de question de fragiliser le compte administratif 2018 de la Ville d'Orléans. Vous l'avez dit, nous l'avons dit, Serge GROUARD l'a lui-même dit. Nous aurons les points 1 et 2 du vote du compte administratif pour le budget principal et le budget annexe et en 3 je vous propose comme amendement : « et demander les informations nécessaires relatives aux frais de déplacement du Maire. » Cela correspond à la demande du début, à celle de Serge GROUARD et à la sécurisation du compte administratif. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Le problème que nous avons est que nous souhaiterions un vote par partie.

Mme SAUVEGRAIN – De toute façon il est ligne par ligne.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Nous avons comme information que nous ne pouvons pas demander de vote par partie sur un compte administratif. Le vote par partie est-il possible sur un compte administratif ?

Mme SAUVEGRAIN – Qu'entendez-vous par partie ? Au sein du compte ou les points 1, 2 et 3 ?

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – C'est-à-dire en séparant les points. Nous sommes favorables à la demande d'explication car nous l'avons demandé en début de conseil, cela ne nous choque pas. Mais en revanche, nous ne souhaitons pas voter le compte administratif.

Mme SAUVEGRAIN – Ça il n'y a aucun souci. Je vais déjà faire voter le budget principal comme on le fait chaque année, puis le budget annexe et en troisièmement je ferai voter l'amendement.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Pourquoi ne faites-vous pas voter une résolution, ce serait plus clair et vous sépareriez les domaines ?

Mme SAUVEGRAIN – Un amendement me paraît plus simple que des résolutions mises comme cela en droit local. De toute façon, du fait qu'un amendement a été déposé et distribué, on est obligé d'une manière ou d'une autre de voter dessus. De plus, les résolutions doivent être transmises en amont, c'est dans notre règlement intérieur, comme pour les vœux par exemple. M. GROUARD.

M. GROUARD – Simplement pour dire à nouveau que je ne veux à aucun prix fragiliser le compte administratif et je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Je remercie d'ailleurs Mme LEVELEUX-TEIXEIRA de son intervention et qui a mis le doigt sur cette question tout à l'heure. Je pense donc que votre amendement Mme SAUVEGRAIN, répond à la fois à ma question initiale et ne fragilise pas le compte administratif, donc je suis d'accord avec cet amendement.

Mme SAUVEGRAIN – Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose donc d'adopter le compte administratif.

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2018, et avoir approuvé le compte de gestion 2018 élaboré par M. le Trésorier, il s'agit, en application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, de procéder à l'arrêté des comptes 2018 de la Mairie et de déterminer, d'une part, les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés sur l'exercice 2019.

Vu le compte de gestion 2018,

Vu les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le compte administratif de l'exercice 2018 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, lequel s'élève à :

	<u>En euros</u>
- en recettes à la somme de	250 441 866,04
- en dépenses à la somme de	245 634 980,76
Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	4 806 885,28
Et compte tenu :	
- des restes à payer qui s'élèvent à	12 405 753,27
- des restes à recouvrer qui s'élèvent à	10 405 753,27
Un excédent net de	2 806 885,28

**Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 9 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

2°) approuver le compte administratif de l'exercice 2018 POUR LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES, lequel s'élève à :

	<u>En euros</u>
- en recettes à la somme de	2 842 395,93
- en dépenses à la somme de	647 345,74
Faisant ressortir un excédent sur ordonnancement de	2 195 050,19

**Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 9 abstentions.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

3°) demander les informations nécessaires relatives aux frais de déplacements du Maire.

**Adopté à l'unanimité.
Il y a 1 non-participation de M. le Maire
conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.**

Nombre de membres en exercice : 55	Budget Principal	Budget annexe des Activités spécifiques
Membres présents	/ 46 /	/ 46 /
Suffrages exprimés	/ 55 /	/ 55 /
Nombre de pouvoirs	/ 9 /	/ 9 /
VOTES : pour	/ 43 /	/ 43 /
contre	/ 2 /	/ 2 /
abstention	/ 9 /	/ 9 /
non participation	/ 1 /	/ 1 /

ADOPTE.

Mme SAUVEGRAIN – M. le Maire, le compte administratif 2018 a été adopté, avec en plus un amendement sur le fait de vous demander les informations nécessaires relatives à vos frais de déplacement.

M. le Maire – Ayant moi-même proposé cela en début de conseil, j'aurais voté cet amendement. La seule chose que l'on peut déplorer - mais après tout depuis quelques temps ce n'est pas si surprenant que cela, car un autre élément du Canard Enchaîné s'est fait jour - c'est le fait qu'il ait été sollicité et attiré sur ce sujet, par des membres de notre majorité, il faut le dire. C'est ce qu'a écrit le journaliste. Maintenant je vous laisse seuls juges des méthodes employées dans ce Conseil Municipal, alors même que notre activité – et c'est le cas pour la plupart d'entre vous mes chers collègues – est tournée à 100 % au service des Orléanais et pas aux combinaisons politiciennes d'un autre âge. Mais à partir du moment où on appartient à cet âge-là, ce n'est pas si surprenant que cela. Merci. M. Abel MOITTIE.

Mme SAUVEGRAIN – Je me permets de rappeler un point de règlement. Il n'est pas possible de parler du vote du compte administratif une fois que le Maire est rentré dans la salle, cela ferait annuler le vote du compte administratif. Je le redis afin qu'il n'y ait pas une parole maladroite.

M. MOITTIE – Je ne pense pas que ce soit le cas...Mais je ne suis pas juriste.

(Rires dans l'hémicycle)

M. MOITTIE – Je voulais simplement dire : M. le Maire, car je m'adresse ici au Maire de la Ville d'Orléans.

M. le Maire – Merci M. MOITTIE.

M. MOITTIE – Dans cette enceinte, sa légitimité démocratique et ma courtoisie républicaine m'imposent de l'appeler M. le Maire. Je voulais donc dire à M. le Maire que je suis heureux que le compte administratif ait été voté, avec l'alinéa que nous avons adopté en commun. Je voulais dire à M. GROUARD - qui sait l'estime, le respect, la reconnaissance que j'ai pour lui - je voulais simplement lui dire que je n'aurais pas voté son amendement tel qu'il était produit. Est-ce que je déborde ?

M. le Maire – Je le crains M. MOITTIE. Dernière phrase de votre part.

M. MOITTIE – Je voudrais quand même simplement dire que par construction, je n'aime pas la chasse à l'homme.

M. le Maire – *Surtout le dos tourné j' imagine, c'est un sport un peu facile.*

M. MOITTIE – *Je n'aime pas non plus la chasse à la femme et pour être positif, j'apprécie beaucoup les déclarations mesurées qui ont pu être faites à ce sujet-là et je vous en remercie. Et puis encore deux choses. Il y a dans cette assemblée des absents chroniques, des professionnels du pouvoir qui ne sont jamais là.*

M. le Maire – *Absolument.*

M. MOITTIE – *A qui on fait dire des choses ou intervenir avec des phrases toutes faites, fabriquées, du genre « Un bon lieutenant ne fait pas forcément un bon capitaine ». Moi j'ai envie de dire qu'un bon gardien de but ne fait pas forcément un bon avant-centre. Et enfin un dernier élément pour remettre les choses au bon niveau. On est dans une assemblée qui travaille au service d'Orléans et des Orléanais et il faut la maintenir au bon niveau et que les conciliabules se déroulent en dehors de cette enceinte. Merci.*

(Applaudissements dans l'hémicycle.)

M. le Maire – *Merci M. MOITTIE.*

ANNEXES

Compte administratif 2018 – Note brève et synthétique



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 17/06/2019

Le premier compte administratif de l'ère métropolitaine

Après une année 2017 transitoire, le compte administratif 2018 est le premier de l'ère métropolitaine et intègre tous les effets des principaux transferts de compétences.

Orléans Métropole assure dorénavant, en lieu et place de la ville, l'ensemble des compétences transférées en 2017 en matière d'espace public (principalement voirie et propreté), d'urbanisme, de promotion touristique, de valorisation du patrimoine naturel et paysager, d'eau potable, des réseaux d'énergie auxquelles se sont récemment ajoutés le Parc Floral et l'École Supérieure d'Art et de Design (ESAD).

Il est important de souligner que les transferts de compétences, s'ils font évoluer les masses budgétaires, ne modifient pas les équilibres grâce aux mécanismes de compensation qui assurent la neutralité des transferts.

Ainsi, la stratégie financière définie pour le mandat reste inchangée et les comptes 2018 respectent les fondamentaux : maîtriser des dépenses de fonctionnement pour préserver un bon niveau d'autofinancement, à taux de fiscalité inchangés et avec un niveau d'investissement particulièrement soutenu tout en maîtrisant la dette.

Avec 41 M€ de dépenses d'investissement au service des Orléanais, la Mairie contribue à l'essor de la Métropole et concentre ses efforts sur les compétences communales que sont l'éducation, la famille et les politiques de solidarité (10,8 M€), le sport et la jeunesse (9,5 M€), la politique culturelle et les événements (5,4 M€), l'embellissement de la ville et à la tranquillité de ses habitants (12,3 M€), le développement du numérique sans oublier la participation citoyenne.

Ces investissements sont largement autofinancés grâce à une épargne disponible atteignant près de 19 M€. Ainsi la dette reste contenue à 84,9 M€.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont maîtrisées et respectent le contrat passé avec l'Etat et qui plafonne leur évolution à 1,2 % par rapport à 2017.

En conclusion, les comptes 2018, détaillés dans le présent rapport, démontrent cette année encore une gestion saine des finances qui donne la capacité à Orléans d'accompagner le développement de son territoire et la montée en puissance de sa Métropole tout en préservant ses équilibres financiers, sans augmenter les impôts et en limitant son recours à la dette.

Alors qu'un certain nombre de collectivités ont des marges de manœuvres contraintes et limitées, cette bonne santé financière d'Orléans permet à notre ville d'être particulièrement dynamique, porteuse de projets et d'actions quotidiennes pour le bien-être des orléanais.

Préambule

Notre Communauté d'Agglomération, devenue Communauté Urbaine au 01/01/2017 puis Métropole au 01/05/2017, s'est vue transférer de nouvelles compétences par ses communes membres. Il s'agit d'une évolution institutionnelle importante qui a demandé une forte mobilisation des élus et des administrations des 22 communes.

L'année 2018 marque une nouvelle ère avec la volonté de mettre en œuvre toutes les décisions prises tant en termes d'organisation que de moyens.

➤ Finaliser les transferts de compétences

Après une année 2017 de transition pendant laquelle les compétences ont été assurées dans le cadre de de convention de gestion transitoires permettant de garantir une parfaite continuité du service, l'exercice des compétences est désormais pleinement assuré par la Métropole.

2018 a également vu la poursuite du processus de transfert de compétences avec notamment :

- l'évaluation définitive des charges transférées et la fixation des attributions de compensation correspondantes en conformité avec les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- le transfert et les mises à disposition du personnel relatif aux compétences transférées
- le transfert de nouvelles compétences facultatives : Gestion des milieux aquatiques (hors compétence obligatoire GEMAPI), l'ESAD et Parc Floral

➤ Accompagner Orléans Métropole dans la mise en œuvre du projet Métropolitain

Adopté par délibération du conseil Métropolitain du 11 juillet 2017, le projet Métropolitain 2017 – 2030 a fixé un cap qui va bien au-delà de ce mandat : être parmi les quinze métropoles qui comptent en France d'ici à l'horizon 2030.

Il se décline autour de huit axes stratégiques :

- Etre la capitale du Val de Loire, ville de référence sur l'axe ligérien, porteuse de valeurs reconnues et du dynamisme économique pour rayonner au-delà de son territoire ;
- Etre une métropole internationalisée, reconnue pour son niveau scientifique, reposant sur des unités de formation supérieure d'excellence et de recherche ;
- Etre une métropole qui foisonne d'initiatives, de talents culturels, de création d'entreprises, ayant su développer une nouvelle approche du développement économique et accompagner les entreprises dans leurs mutations ;
- Etre une métropole qui assure une qualité et un cadre de vie pour ceux qui habitent ses villes et villages, en respectant l'identité de chacune, à une heure de Paris, capitale-monde ;
- Etre une métropole dont l'administration s'est modernisée, ouverte aux usagers et économe en moyens publics.
- Etre une métropole active dans la transition énergétique et numérique du territoire, des entreprises et des habitants.
- Etre une métropole solidaire afin que chaque habitant partage le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêt, sentiment qui sera renforcé si chacun peut participer à l'élaboration des projets d'intérêt métropolitain, se sentir acteur et se les approprier.

- Etre soucieuse de la soutenabilité de la croissance des communes qui la composent en participant, autant que de besoin, à la mise en place d'équipements de proximité rendus nécessaires par l'évolution des zones urbanisées.

En 2018, Orléans a décliné ces 8 axes stratégiques dans ses politiques publiques.

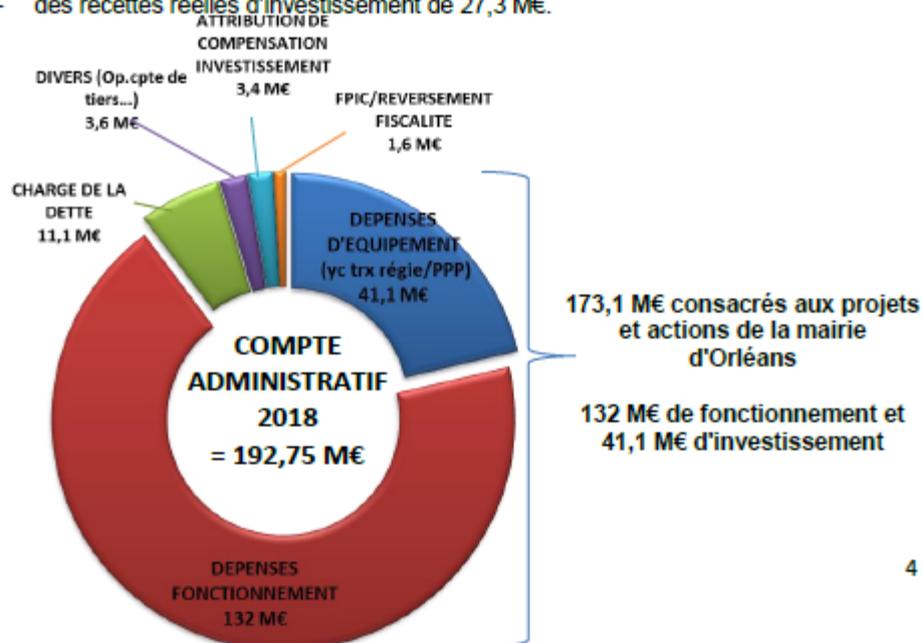
PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budget annexe activités spécifique

1- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

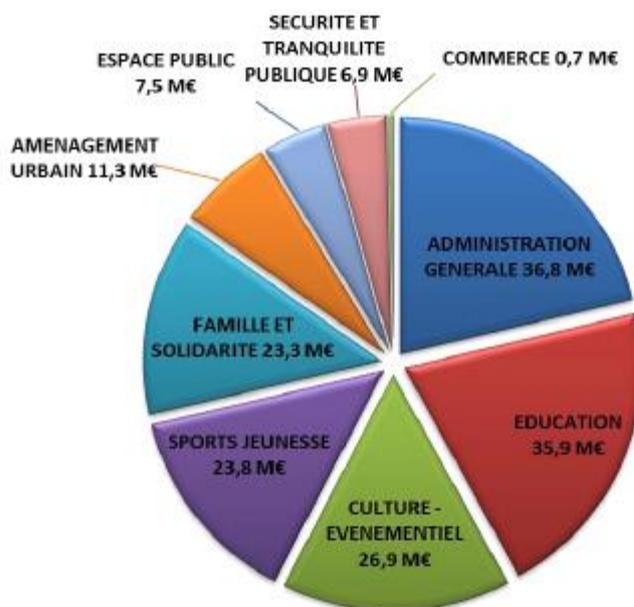
INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	Evol ^o M€
RECETTES CUMULEES	76,9 M€	75,2 M€	-1,7 M€
dont recettes réelles	34,0 M€	19,3 M€	-14,7 M€
dont conventions de gestion	15,5 M€	0,0 M€	-15,5 M€
dont emprunt	11,0 M€	8,0 M€	-3,0 M€
dont recettes d'ordre	16,4 M€	47,9 M€	31,5 M€
DEPENSES CUMULEES	64,7 M€	91,1 M€	26,4 M€
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	34,3 M€	41,1 M€	6,7 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	1,8 M€	2,3 M€	0,5 M€
dont Attribution de compensation (investissement)		3,4 M€	3,4 M€
dont conventions de gestion	15,5 M€	0,0 M€	-15,5 M€
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	11,7 M€	9,7 M€	-2,0 M€
dont dépenses d'ordre	1,4 M€	34,7 M€	33,3 M€
FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	Evol^o M€
RECETTES CUMULEES	185,4 M€	172,4 M€	-13,0 M€
dont recettes réelles	184,0 M€	171,6 M€	-12,5 M€
dont recettes d'ordre	1,4 M€	0,8 M€	-0,5 M€
DEPENSES CUMULEES	173,6 M€	150,3 M€	-23,3 M€
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	157,2 M€	136,3 M€	-20,9 M€
dont dépenses d'ordre	16,4 M€	14,0 M€	-2,4 M€
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	157,2 M€	136,3 M€	-20,9 M€
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	184,0 M€	171,6 M€	-12,5 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	63,3 M€	56,4 M€	-6,9 M€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	60,5 M€	27,3 M€	-33,2 M€

Le compte administratif 2018 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 136,3 M€ (hors travaux en régie)
- des recettes réelles de fonctionnement de 171,6 M€
- des dépenses réelles d'investissement de 56,4 M€ (comprenant les travaux en régies et l'attribution de compensation d'investissement)
- des recettes réelles d'investissement de 27,3 M€.



Les 173,1 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



2- Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2018	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes courantes de fonctionnement (1)	168,2 M€	0,52 M€	168,7 M€
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie) (2)	134,3 M€	0,54 M€	134,9 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	33,8 M€	-0,02 M€	33,8 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,4 M€		1,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,2 M€		0,2 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	32,6 M€	-0,02 M€	32,6 M€
AC investissement (8)	3,4 M€		3,4 M€
Epargne brute après AC (9) = (7) - (8)	29,3 M€	-0,02 M€	29,2 M€
Remboursement de capital (10)	10,4 M€		10,4 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	18,9 M€	-0,02 M€	18,8 M€

Le compte administratif 2018 présente un niveau d'épargne brute consolidée (hors attribution de compensation d'investissement) de 29,2 M€ et d'épargne disponible de 18,8 M€.

En 2018, seul le budget principal comporte de la dette. En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 2,9 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.

LE BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes courantes de fonctionnement	181,9	174,7	168,2
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	149,8	152,6	134,3
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,1	22,1	33,8
Charges exceptionnelles	1,2	1,2	0,1
Produits exceptionnels (hors cession)	1,1	2,	0,2
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	22,9	34,0
Intérêts de la dette	1,6	1,4	1,4
Epargne brute / Autofinancement brut	30,4	21,5	32,6
Attribution de compensation investissement			3,4
Epargne brute - Après att. de compensation invest.	30,4	21,5	29,3
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	11,9	12,4	10,4
Epargne disponible / Autofinancement net	18,4	9,1	18,9
Dépenses d'investissement	45,1	50,2	42,6
Dont conventions de gestion		15,5	
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	44,4	33,1	40,4
Recettes propres d'investissement	15,1	18,3	12,7
Recettes conventions de gestion		15,5	
Emprunt d'équilibre	13,0	11,0	8,0
Résultat de l'exercice	1,5	3,7	-3,1
Résultats antérieurs / Reprise résultats Parc Floral en 2018	1,9	3,4	7,9
Sous-total résultat global de clôture	3,4	7,1	4,8
Apurement compte 1069 - transposition M57			-0,9
Résultat global de clôture	3,4	7,1	3,9
Reports (dépenses)	2,8	4,4	12,4
Reports (recettes)		0,	10,4
Résultat après reports	0,5	2,7	1,9
Encours dette bancaire au 31/12/N	91,4	90,7	68,7
Encours dette non bancaire au 31/12/N	17,5	16,9	16,2
Encours dette total au 31/12/N	108,9	107,6	84,9

En 2017 et 2018, les masses budgétaires ont évolué avec les transferts de compétences. Ainsi, l'attribution de compensation perçue par la ville est réduite du montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement transférées à Orléans Métropole.

Après une année 2017 de transition, l'exercice 2018 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 29,3 M€ et une épargne disponible de 18,9 M€ comparable à 2016.

La Mairie d'Orléans a investi 41 M€ (y compris PPP) sur l'exercice 2018.

L'emprunt souscrit en 2018 représentant 8 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2018 présente un résultat net positif de 4,8 M€.

Au 1er janvier 2018, la Mairie d'Orléans a changé de nomenclature comptable, passant de la M14 à la M57. Dans le cadre de ce changement, le compte 1069 a été supprimé et le montant débiteur de 0,909 M€ a été repris par le compte public en modifiant la balance d'entrée 2018 du compte 1068 de transposition. Les documents budgétaires établis fin 2017 pour 2018 avant la bascule en M57 n'ont pas intégré ce changement d'imputation comptable. Il en résulte une différence entre le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 qu'il conviendra de régulariser lors du budget supplémentaire 2019 en corrigeant le résultat cumulé d'investissement. Après ajustement, le compte administratif 2018 présente un résultat net positif de 3,9 M€ et 1,9 M€ après reports. Le résultat sera repris sur l'exercice 2019.

Fin 2018, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 84,9 M€.

Avec une dette de 719 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 38 % à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (1169 €/habitant - source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2018 – ratios financiers obligatoire du secteur communal par strate de population en 2016).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 49,6% pour Orléans, contre 87,2 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2018 – ratios financiers obligatoire du secteur communal par strate de population en 2016).

La capacité de désendettement d'Orléans représente 3 années d'épargne brute, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 2,9 ans, pour un indicateur communément admis autour de 10 ans.

Recettes de fonctionnement – en légère progression à périmètre constant

EN K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 18/17
Impôts et taxes	114 420	116 426	117 855	118 355	112 780	111 607	-1 173
Dotations et participations	44 053	41 669	38 264	33 391	33 099	32 483	-617
Autres Ressources d'exploitation	14 437	14 436	15 618	18 113	16 564	23 971	7 407
Rembt de charges de personnel	13 303	13 498	13 404	11 996	12 247	130	-12 117
Recettes de gestion courante	186 213	186 029	185 141	181 855	174 691	168 191	-6 500
Produits financiers	2	1	1	1	0	24	24
Produits exceptionnels	5 855	4 927	13 469	2 132	6 928	2 635	-4 294
Reprise de provisions	1 190	94	70	0	84	207	123
TOTAL RECETTES REELLES	193 260	191 051	198 681	183 988	181 704	171 057	-10 647
Opérations d'ordre	823	1 001	3 800	1 500	600	810	
TOTAL Recettes de fonctionnement	194 083	192 142	202 550	185 557	182 313	171 873	
Compétences transférées à Orléans métropole					0	6 395	
Remboursement quote part dette						2 747	
ESAD transfert Loyer						474	
ESAD transfert personnel						622	
Impact Attribution Compensation						3 698	
Eléments non récurrents					-1 414	-574	
Festival de Loire					-514	-38	
Dépénalisation stationnement						-315	
Part CG remb restauration					-900		
Reversement BA activités spécifiques						-220	
Recettes de gestion courante retraitées	186 213	186 029	185 141	181 855	173 277	174 012	735

Les transferts de compétences effectués en 2017, puis en 2018, perturbent la comparabilité entre les exercices 2017 et 2018. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retraiter les impacts de ces transferts dans les comptes (recettes transférées et évolution de l'attribution de compensation notamment).

Compte administratif 2018 – Note brève et synthétique

En apparence, les recettes de gestion courantes apparaissent en diminution de 6,5 M€ (-3,7%).

Après retraitement des conséquences liées aux transferts de compétences et après neutralisation des éléments non récurrents (recettes festival de Loire édition 2017, mise en œuvre de la nouvelle convention de DSP comprenant les repas des collègues remboursés par le Conseil Départemental ainsi que la reprise de l'excédent de fonctionnement du budget annexe des activités spécifiques), les recettes de gestion courantes sont en légère progression (+0,7 M€ correspondant à +0,4 %).

Dépenses de fonctionnement

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 18/17
Charges à caractère général	34 438	33 858	34 150	33 739	32 608	29 620	-2 988
Charges de personnel	91 841	92 454	92 703	90 229	93 149	78 826	-14 322
Autres charges de gestion (dit subventions)	27 399	26 756	24 673	24 773	25 793	24 601	-1 192
Divers (FPIIC...)	333	671	980	1 405	1 328	1 603	275
Dépenses de gestion courante	164 011	163 739	162 507	160 146	162 877	134 650	-18 227
Charges financières	2 373	2 254	1 842	1 622	1 380	1 365	-15
Charges exceptionnelles	2 723	1 263	1 053	1 170	1 066	44	-1 022
Provisions	0	84	184	0	134	43	-91
TOTAL DEPENSES REELLES	169 107	167 389	166 686	162 938	166 468	138 102	-18 366
Opérations d'ordre	20 027	21 058	27 631	12 791	15 934	13 886	
Total dépenses de fonctionnement	179 134	178 447	183 217	166 729	171 382	149 888	
Compétences transférées à Orléans métropole	0	0	0	0	0	16 669	
Personnel - services communs (transfert-remboursement)						577	
Personnel espace public transfère (hors MADIS esp verts)						12 800	
ESAD transfert personnel						822	
ESAD transfert subvention						2 718	
Parc Floral - transfert excédent parc floral						-807	
Parc Floral - transfert subvention équilibre						513	
Fourniture animal - transfert subvention						35	
Bénéfices non récurrents	0	0	0	0	-2 912	-1 128	
Festival de Loire						-1 743	
Dépénalisation du stationnement						-315	
Restauration scolaire - nouveau contrat						-900	
Tx régie						-270	
Dépenses de gestion courante retraitées	164 011	163 739	162 507	160 146	149 896	160 081	116

Les transferts de compétences effectués en 2017, puis en 2018 perturbent la comparabilité entre les exercices 2017 et 2018. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retraiter les impacts de ces transferts dans les comptes.

En apparence, les dépenses de gestion courantes apparaissent en baisse de 18,227 M€.

Après retraitement des conséquences liées aux transferts de compétences et après neutralisation des éléments non récurrents, les dépenses de gestion courantes sont stables (0,1 M€) et respectent l'objectif de plafonnement de l'évolution des dépenses à 1,2 % contractualisé avec l'Etat.

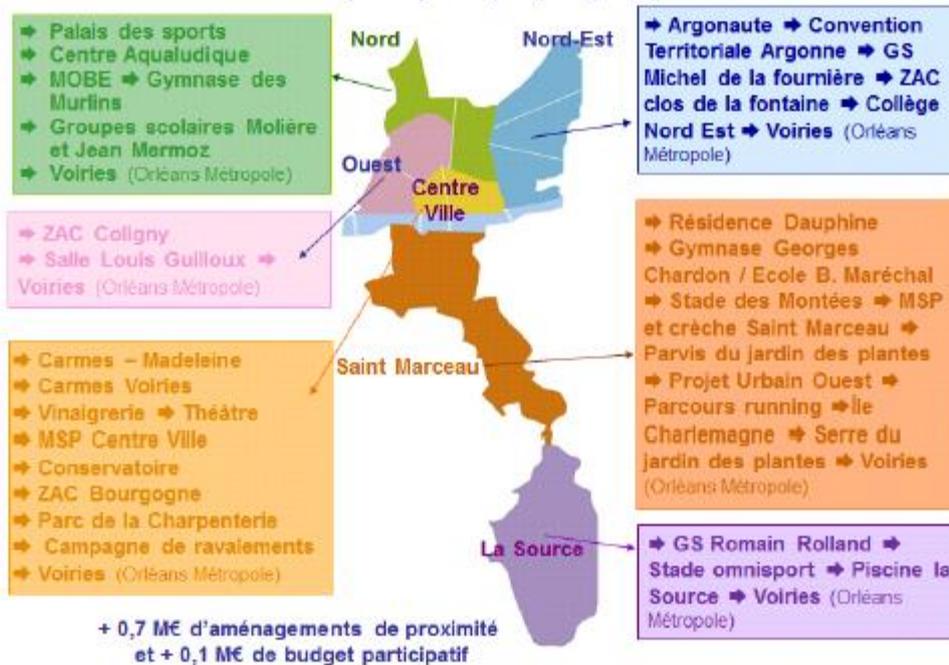
Dépenses d'équipement – un effort d'investissement soutenu

Avec 41 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon), la Mairie maintient un fort niveau d'investissement :

- 35,4 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 4,1 M€ de subventions d'équipement versées ;
- 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon
- 0,6 M€ d'acquisition d'action dans le cadre de l'augmentation de capital de la SEMPAT
- 0,3 M€ de fouilles archéologiques réalisés en régie par le service d'archéologie municipal;



2018 : les principaux projets par quartier



Financement des investissements

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2015	CA 2017	CA 2018	structure des recettes 2018
Dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)	55,0	43,5	51,2	45,1	50,2	42,6	
Financement des dépenses d'investissement	55,1	47,8	48,5	46,6	53,9	39,6	100%
Épargne disponible	19,8	17,1	18,2	18,4	9,1	18,9	44%
FCTVA/TLE	6,9	7,3	4,9	6,3	6,5	3,8	9%
Subventions	12,3	8,9	6,1	5,3	4,2	1,7	4%
Cessions	2,4	4,2	12,0	1,1	5,0	2,6	6%
Autres recettes	1,3	1,1	1,8	2,5	18,1	4,6	11%
Emprunts mobilisés (hors PPP)	12,3	9,2	5,5	13,0	11,0	8,0	19%
Evolution du fond de roulement	-0,1	-4,3	2,7	-1,5	-3,7	3,1	7%

En 2018, la part de financement de l'ensemble des investissements par emprunt est limitée à 19% des recettes d'investissement.

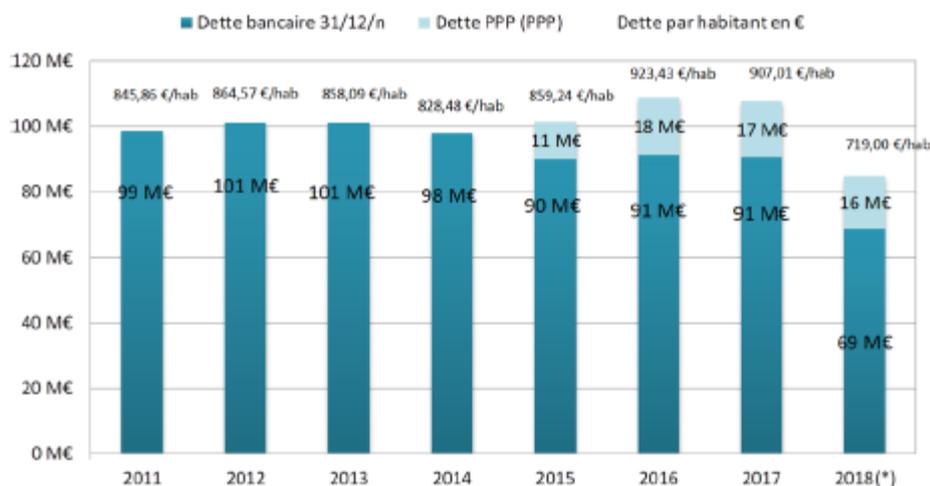
Les recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (44%),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (9%),
- le produit des cessions (6%).
- les subventions (4%),

Encours de la dette

Par délibération du 11/12/2017 et dans le cadre du transfert de la compétence espace public à Orléans Métropole, la dette relative aux emprunts souscrits pour le financement des dépenses des investissements de cette compétences a été transférée à Orléans Métropole au 01/01/2018 pour un montant de 20,304 M€. Ainsi, Orléans Métropole s'est substituée à la ville d'Orléans dans ses obligations découlant des emprunts.

Fin 2018, et après transfert de dette, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'établit à 84,9 M€ (en diminution de 2,4 M€ à périmètre constant).



(*) Au 01/01/2018, la dette espace public est transférée à Orléans Métropole pour 20,3 M€

EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 68,7 M€ à fin 2018 en diminution de 1,7 M€ par rapport à 2017 (70,4 M€ au 31/12/2017 hors dette transférée). Il est constitué de 58% de prêts à taux fixe et de 42 % de prêts à taux variables.

EVOLUTION DE LA DETTE PPP

Fin 2018, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 16,166 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2017.

LE BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal.

En 2018, la subvention d'équilibre s'élève à 0,149 M€.

Le résultat de l'exercice 2018 pour ce budget annexe s'établit à 0,096 M€ en fonctionnement et à 2,099 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

**« Le premier compte administratif de l'ère
Métropolitaine »**

Conseil Municipal du 17 juin 2019

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

INTRODUCTION :

Après une année 2017 transitoire, le compte administratif 2018 est le premier de l'ère métropolitaine et intègre tous les effets des principaux transferts de compétences.

Orléans Métropole assure dorénavant, en lieu et place de la ville, l'ensemble des compétences transférées en 2017 en matière d'espace public (principalement voirie et propreté), d'urbanisme, de promotion touristique, de valorisation du patrimoine naturel et paysager, d'eau potable, des réseaux d'énergie auxquelles se sont récemment ajoutés le Parc Floral et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD).

Il est important de souligner que les transferts de compétences, s'ils font évoluer les masses budgétaires, ne modifient pas les équilibres grâce aux mécanismes de compensation qui assurent la neutralité des transferts.

Ainsi, la stratégie financière définie pour le mandat reste inchangée et les comptes 2018 respectent les fondamentaux : maîtriser des dépenses de fonctionnement pour préserver un bon niveau d'autofinancement, à taux de fiscalité inchangés et avec un niveau d'investissement particulièrement soutenu tout en maîtrisant la dette.

Avec 41 M€ de dépenses d'investissement au service des Orléanais, la Mairie contribue à l'essor de la Métropole et concentre ses efforts sur les compétences communales que sont l'éducation, la famille et les politiques de solidarité (10,8 M€), le sport et la jeunesse (9,5 M€), la politique culturelle et les événements (5,4 M€), l'embellissement de la ville et à la tranquillité de ses habitants (12,3 M€), le développement du numérique sans oublier la participation citoyenne.

Ces investissements sont largement autofinancés grâce à une épargne disponible atteignant près de 19 M€. Ainsi la dette reste contenue à 84,9 M€.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont maîtrisées et respectent le contrat passé avec l'Etat et qui plafonne leur évolution à 1,2 % par rapport à 2017.

En conclusion, les comptes 2018, détaillés dans le présent rapport, démontrent cette année encore une gestion saine des finances qui donne la capacité à Orléans d'accompagner le développement de son territoire et la montée en puissance de sa Métropole tout en préservant ses équilibres financiers, sans augmenter les impôts et en limitant son recours à la dette.

Alors qu'un certain nombre de collectivités ont des marges de manœuvres contraintes et limitées, cette bonne santé financière d'Orléans permet à notre ville d'être particulièrement dynamique, porteuse de projets et d'actions quotidiennes pour le bien-être des orléanais.

Michel MARTIN,



Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

PREAMBULE	4
PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES	5
I – Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais	5
1. La priorité donnée à l'éducation	5
2. Le programme de réussite éducative	6
3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse	6
4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées	7
5. Le soutien de la pratique sportive en forte augmentation en raison des investissements	9
6. La modernisation du service public.....	11
7. La participation citoyenne et la vie des quartiers	12
8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention	14
9. Les pouvoirs de police sanitaire	16
II – La gestion et l'embellissement de l'espace public	17
III – La transformation des quartiers	18
PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS	21
I – La culture vecteur d'attractivité	21
II – Le soutien à l'emploi et au commerce.....	24
III – Le promotion du territoire et le label Ville d'Art de d'Histoire	24
IV – Les principaux évènements et animations 2018	26
PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE	29
PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINSTRATIF 2018 PAR GRANDES MASSES – budget principal et budget annexe activités spécifiques.....	31
I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses	31
II- Présentation consolidée des équilibres financiers	33
PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	34
I – Les recettes de fonctionnement	36
II – Les dépenses de fonctionnement.....	43
III – L'autofinancement	50
IV – Les dépenses d'équipement et leur financement.....	51
PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES	56
Annexe : Principaux investissements réalisés en 2018, par politique publique :	57

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

PREAMBULE

Notre Communauté d'Agglomération, devenue Communauté Urbaine au 01/01/2017 puis Métropole au 01/05/2017, s'est vue transférer de nouvelles compétences par ses communes membres. Il s'agit d'une évolution institutionnelle importante qui a demandé une forte mobilisation des élus et des administrations des 22 communes.

L'année 2018 marque une nouvelle ère avec la volonté de mettre en œuvre toutes les décisions prises tant en termes d'organisation que de moyens.

➤ Finaliser les transferts de compétences

Après une année 2017 de transition pendant laquelle les compétences ont été assurées dans le cadre de de convention de gestion transitoires permettant de garantir une parfaite continuité du service, l'exercice des compétences est désormais pleinement assuré par la Métropole.

2018 a également vu la poursuite du processus de transfert de compétences avec notamment :

- l'évaluation définitive des charges transférées et la fixation des attributions de compensation correspondantes en conformité avec les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- le transfert et les mises à disposition du personnel relatif aux compétences transférées
- le transfert de nouvelles compétences facultatives : Gestion des milieux aquatiques (hors compétence obligatoire GEMAPI), l'ESAD et Parc Floral

➤ Accompagner Orléans Métropole dans la mise en œuvre du projet Métropolitain

Adopté par délibération du conseil Métropolitain du 11 juillet 2017, le projet Métropolitain 2017 – 2030 a fixé un cap qui va bien au-delà de ce mandat : être parmi les quinze métropoles qui comptent en France d'ici à l'horizon 2030.

Il se décline autour de huit axes stratégiques :

- Etre la capitale du Val de Loire, ville de référence sur l'axe ligérien, porteuse de valeurs reconnues et du dynamisme économique pour rayonner au-delà de son territoire ;
- Etre une métropole internationalisée, reconnue pour son niveau scientifique, reposant sur des unités de formation supérieure d'excellence et de recherche ;
- Etre une métropole qui foisonne d'initiatives, de talents culturels, de création d'entreprises, ayant su développer une nouvelle approche du développement économique et accompagner les entreprises dans leurs mutations ;
- Etre une métropole qui assure une qualité et un cadre de vie pour ceux qui habitent ses villes et villages, en respectant l'identité de chacune, à une heure de Paris, capitale-monde ;
- Etre une métropole dont l'administration s'est modernisée, ouverte aux usagers et économe en moyens publics.
- Etre une métropole active dans la transition énergétique et numérique du territoire, des entreprises et des habitants.
- Etre une métropole solidaire afin que chaque habitant partage le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêt, sentiment qui sera renforcé si chacun peut participer à l'élaboration des projets d'intérêt métropolitain, se sentir acteur et se les approprier.
- Etre soucieuse de la soutenabilité de la croissance des communes qui la composent en participant, autant que de besoin, à la mise en place d'équipements de proximité rendus nécessaires par l'évolution des zones urbanisées.

En 2018, Orléans a décliné ces 8 axes stratégiques dans ses politiques publiques.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

I – Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais

1. La priorité donnée à l'éducation

En 2018, le budget total de la politique éducation et centres de loisirs s'élève à 36,2 M€ (dont 0,3 M€ au titre des frais financiers du PPP groupe scolaire Bénédicte Maréchal)

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 27,1 M€, elles intègrent les frais de personnel, de restauration scolaire, l'ensemble des dispositifs périscolaires et de loisirs (temps d'activités périscolaires, aide au travail personnel, accueil périscolaire, ateliers éducatifs et accueils de loisirs) et le coût d'entretien-maintenance ainsi que les frais financiers liés au groupe scolaire Bénédicte Maréchal.

En investissement, les réalisations s'élèvent à 9 M€ marquant la maturité du plan d'investissement, de rénovation et d'équipement dans les écoles Orléanaises.

L'année 2018 a été marquée par le nouveau contrat de délégation de service public pour la restauration, entré en vigueur à la rentrée scolaire 2017/2018 et qui tient compte de la volonté de la Mairie de mettre en avant les circuits courts avec le recours privilégié aux produits locaux et bio pour l'approvisionnement et la création d'une légumerie au sein de la cuisine centrale.

On notera également, suite à la parution du décret du 26 juin 2017 permettant aux communes de demander une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, l'organisation d'une large consultation associant les enseignants et parents d'élèves. En conclusion de cet échange, il a été décidé de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 et de mettre en place un temps d'accueil le mercredi matin à destination des élémentaires : les Ateliers Ludo Educatif.

Enfin, la hausse du nombre d'élèves et la volonté de participer à la réussite scolaire des élèves ainsi qu'à leur épanouissement se traduisent par l'augmentation des actions d'éducation artistique comme le Festival « Rendez-vous Conte ! ».

Les dépenses de fonctionnement réalisées en faveur de l'éducation et des centres de loisirs comprend notamment :

- les charges de personnel : 18,031 M€
- la participation de la Mairie au coût de la restauration scolaire : 3,423 M€
- la contribution obligatoire au fonctionnement de l'enseignement privé 1,352 M€
- les dépenses courantes des centres de loisirs : 1,10 M€
- les charges de fonctionnement et les frais financiers du groupe scolaire Bénédicte Maréchal : 0,574 M€
- les fournitures et manuels scolaires : 0,372 M€
- le transport collectif : 0,396 M€ (dont 0,100 M€ de budget exceptionnel dédié au transport des enfants de Romain Rolland vers le centre de loisirs des Sapins où ils ont été scolarisés jusqu'à mi 2019 pendant les travaux réalisés sur le groupe scolaire).

L'année 2018 a également été marquée par un niveau d'investissement soutenu (9 M€), comprenant notamment la poursuite des grandes opérations immobilières et du programme de rénovation des écoles :

- l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle maternelle Michel de la Fournière : 3 M€,
- la poursuite des travaux de rénovation de l'école Romain Rolland : 2,5 M€,
- l'entretien, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires intégrant cette année le plan de sécurisation des écoles avec notamment l'installation de visiophones : 1,8 M€,

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

- l'acquisition de matériels scolaires et de loisirs (jeux, mobiliers), la modernisation de l'équipement informatique des écoles : 0,664 M€, la poursuite du déploiement du plan numérique qui a débuté en 2015-2016 ayant représenté une dépense de 0,368 M€,
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal : 0,458 M€,
- la rénovation du restaurant scolaire Jean Mermoz : 0,226 M€,
- l'aménagement des cours d'écoles : 0,113 M€,
- l'extension du groupe scolaire Molière et de l'école élémentaire Marcel Proust : 0,112 M€,
- les équipements et travaux dans les centres de loisirs : 0,069 M€,
- le début des travaux d'aménagement de l'ancien collège Bolière : 0,063 M€.

En 2018, dépenses et recettes liées aux repas servis dans des collèges dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du nouveau contrat de restauration scolaire (1,918 M€) ont été comptabilisés en compte de tiers.

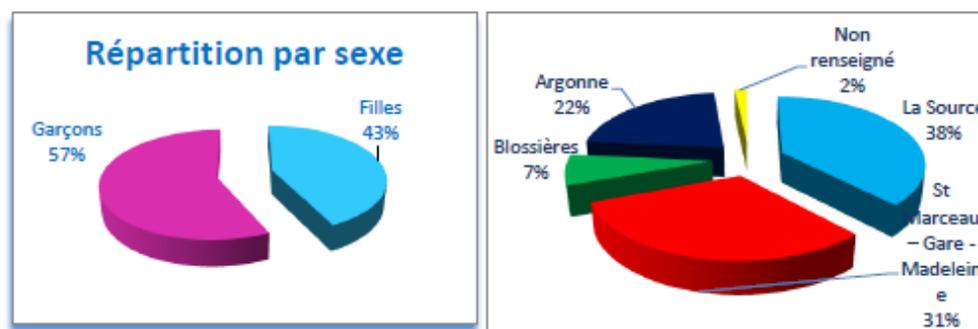
2. Le programme de réussite éducative

En complément de la politique de l'Education, la Mairie développe également une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en proposant des projets éducatifs auxquels sont associés les parents.

En 2018, les dépenses affectées à la réussite éducative (CCAS et Ville) représentent 0,392 M€, dont 0,056 M€ à la charge de la Ville.

Dans le cadre de ce dispositif, 666 enfants et leur famille ont pu bénéficier d'un suivi individuel. 78 % des suivis concernent des enfants de 7 à 11 ans.



3. L'animation urbaine et les projets destinés à la jeunesse

La jeunesse constituant également une priorité du mandat et dans le prolongement de la prévention et de la réussite éducative, la Mairie déploie de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations d'animation urbaine.

En 2018, un budget de 3,8 M€ y compris les frais de personnel (dont 3,5 M€ en fonctionnement et 0,3 M€ d'investissement) a été spécifiquement consacré à la politique en faveur de la jeunesse. Ce budget complète celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

En 2018, l'ensemble des actions et projets initiés depuis plusieurs années en direction de la jeunesse ont été poursuivis notamment le Festival de Hip Hop, la Soirée Jeunes Talents et Orléans Mou'.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Les subventions de fonctionnement 2018 s'élèvent à 3,05 M€, la politique d'animation urbaine reposant essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées.

Acteur majeur de l'animation urbaine, l'association ASELO continue de bénéficier en 2018 d'un important soutien financier de la Mairie d'Orléans, avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2,570 M€, et d'une subvention d'équipement de 0,103 M€.

en K€	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Subventions	3 176	3 185	2 985	3 005	3 070	3 053
dont Aselqo	2 705	2 705	2 570	2 570	2 570	2 570
autres subventions	471	480	415	435	500	483

Enfin, les bourses et prix dans le cadre de projets pour les jeunes, la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse et le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes ont représenté respectivement 0,016 M€, 0,046 M€ et 0,007 M€.

En investissement, les dépenses ont concerné :

- l'entretien des bâtiments jeunesse : 0,092 M€,
- Le transfert du Centre d'Animation Sociale Rouget de Lisle : 0,056 M€,
- des travaux au Centre d'Animation Sociale Grand Villiers : 0,050 M€,
- les travaux de la future auberge de jeunesse dans les locaux situés rue de l'abreuvoir : 0,034 M€.

4. Un effort constant pour la politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En 2018, les dépenses consacrées à l'action sociale, à la santé et au handicap de la Mairie s'élèvent à 23,3 M€ (dont 11,3 M€ de frais de personnel mis à disposition remboursés par le CCAS à la Mairie).

LE SOUTIEN APORTE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET AUX ACTEURS SOCIAUX:

2018 est marquée par la mise en œuvre par le CCAS du dispositif en direction des femmes victimes de violence conjugales, nouvelle action marquant la volonté de la Mairie d'être particulièrement attentive aux personnes en difficulté.

Les subventions versées en 2018 (8,774 M€) concernent :

- la subvention d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale (8,193 M€),
- la participation au financement du programme de réussite éducative (0,048 M€),
- les subventions versées aux associations (0,441 M€) menant des actions d'accompagnement et de lien social : La vie devant soi (0,102 M€), le Relais Orléanais (0,090 M€), la Fédération de Foyers Clubs (0,050 M€), l'AHU (0,043 M€), l'association de la crèche parentale des P'tits Mouflets (0,039 M€), les restos du cœur (0,032 M€),
- la contribution aux dispositifs Fonds Unifié Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes (0,092 M€) gérés auparavant par le Département du Loiret et transférées à Orléans Métropole en 2019.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

En millions d'euros	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Total Politique sociale - subventions	9,011	9,002	7,933	7,760	8,799	8,774
dont C.C.A.S.	8,337	8,337	7,193	7,193	8,193	8,193
dont C.C.A.S. réussite éducative	0,068	0,068	0,048	0,048	0,048	0,048
dont C.C.A.S. prévention médiation	0,045	0,033	0,188	0	0	0
Total CCAS	8,448	8,438	7,429	7,241	8,241	8,241
dont autres bénéficiaires	0,563	0,564	0,504	0,519	0,558	0,533

Outre le nouveau dispositif, la subvention allouée au CCAS par la Mairie a permis de poursuivre l'ensemble des actions visant à soutenir les familles Orléanaises, et notamment :

- la politique Petite Enfance (9,410 M€ y compris dépenses de personnel) et ses structures situées dans tous les quartiers, afin d'améliorer l'accueil des tout-petits. Une nouvelle crèche du secteur privé a été aménagée dans le quartier Saint-Marceau, auprès de laquelle la Ville s'est engagée à réserver des places au 1er janvier 2019. En 2018, les structures petite-enfance ont accueilli 2 154 enfants, pour un total de 961 746 heures d'accueil facturées.
- la politique de solidarité et d'action sociale (1,369 M€ y compris dépenses de personnel), avec notamment :
 - l'animation de l'Espace Solidarité (118 familles accueillies, soit 259 personnes) et l'attribution de 1 269 aides facultatives, soit 1 105 familles concernées (aides individuelles, chèques d'accompagnement personnalisé,)
 - l'instruction de 75 dossiers de Revenu de Solidarité Active et l'accompagnement de 835 personnes, dans le cadre de la convention renouvelée avec le Département du Loiret)
 - la domiciliation administrative de 960 personnes en hébergement précaire ou sans domicile fixe
 - l'instruction de 301 dossiers d'aide légale.
- la politique des Aînés (2,099 M€ y compris les deux résidences autonomie et les frais de personnel), incluant :
 - le volet hébergement, avec l'accueil de 119 résidents au 31 décembre 2018,
 - 2376 personnes accueillies dans l'antenne CLIC d'Orléans,
 - 70 animations ont été organisées dans le cadre de l'agenda des aînés de juin à octobre, complété pour les festivités de fin d'année par 13 manifestations et le spectacle de fin d'année (2900 personnes accueillies sur ce dernier événement),
 - les services de téléassistance avec 341 abonnés à domicile et 33 en résidence autonomie,
 - le portage des repas à domicile pour 263 bénéficiaires à domicile soit 91 105 repas servis.
- la politique de prévention de la Santé (0,142 M€ y compris les dépenses de personnel)
- l'animation de la politique handicap en coordination avec les associations (0,065 M€ y compris les dépenses de personnel)
- la politique de prévention et de réussite éducative (0,823 M€ y compris les dépenses de personnel).

Budget Principal de fonctionnement du CCAS - recettes réelles en M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Total fonctionnement	14,294	14,623	14,79	13,315	13,598	14,613	14,425
Evolution indiciaire base 100 en 2009	108	108	110	99	101	108	107
Subvention de la Ville	8,478	8,448	8,438	7,429	7,241	8,241	8,241
Part de financement de la Ville	59,3%	57,8%	57,1%	55,8%	53,3%	56,4%	57,1%

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

LA POLITIQUE SANTE ET LES MAISONS DE SANTE

L'année 2018 a été consacrée à la poursuite des actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé favorisant ainsi leur installation.

La Mairie est un acteur du maillage médico-social sur le territoire à travers sa participation au contrat local de Santé Public, en lien avec un certain nombre de communes de la Métropole. 2018 a vu la concrétisation du Conseil Local en Santé Mentale souhaité par les membres du CLS.

Les dépenses 2018 (0,079 M€) ont concerné :

- la programmation des « rendez-vous de la Santé » : 16 conférences animées par 28 intervenants et qui ont réuni 1 290 participants ; à noter depuis 2016 l'organisation des Rendez-vous dans les quartiers avec pour 2018 une conférence organisée à l'Argonne « je me sens bien dans mon assiette » qui a réuni 97 personnes.
- la participation au Téléthon
- l'organisation des journées environnement santé, sur le thème de l'air

Dans le cadre de la promotion de la santé, les actions développées par la Mairie d'Orléans visent à répondre à l'enjeu majeur que constitue la problématique de la démographie médicale. Consciente de la nécessité de maintenir une offre de soins de proximité, la Mairie a initié plusieurs projets de création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) : construction d'une nouvelle MSP dans le quartier Saint-Marceau (1,319 M€ en dépenses et 0,131 M€ de subvention reçue) qui a ouvert début 2019 et études lancées pour une 4^{ème} MSP en centre-ville (0,047 M€).

LA POLITIQUE HANDICAP

Dans le cadre de la politique Handicap, 0,011 M€ ont été versés aux associations, 0,012 M€ ont été dépensés pour la poursuite du projet ACCEO facilitant l'accès aux services publics pour les personnes malentendantes et 0,338 M€ ont été consacrés à la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'insertion professionnelle, un forum pour l'emploi a été organisé à destination de personnes handicapées. Par ailleurs le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Mairie d'Orléans atteint 6,37 % (bilan social 2018), taux supérieur au seuil de 6% fixé par la loi.

5. Le soutien de la pratique sportive en forte augmentation en raison des investissements

La politique sportive de la Mairie d'Orléans a pour objectif de développer la pratique sportive, de compétition ou de loisirs, afin de permettre au plus grand nombre d'Orléanais de bénéficier d'activités épanouissantes et créatrices de lien social. De gros efforts sont portés sur les équipements. Plusieurs gymnases ont fait l'objet de grosses rénovations, et de nouveaux équipements ont été construits comme le gymnase Georges Chardon à Saint Marceau ou l'Argonaute dans le quartier de l'Argonne.

En 2018, les dépenses en faveur des pratiques sportives et de loisirs s'établissent à 20,1 M€ (dont 4,65 M€ de frais de personnel, 6,1 M€ de fonctionnement courant et 0,16 M€ au titre des frais financiers du PPP gymnase Georges Chardon et 9,2 M€ d'investissement).

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

LE SOUTIEN AUX CLUBS ET AUX ASSOCIATIONS

En 2018, la Mairie maintient son effort financier vis-à-vis des clubs sportifs avec une dépense de 3,864 M€ qui comprend :

- la subvention à Orléans Loiret Basket (1,012 M€), à laquelle s'ajoutent des achats de prestations (0,263 M€). En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation (0,033 M€),
- les subventions versées aux clubs sous contrat d'objectifs (1,211 M€),
- la subvention à la SASP USO Foot (0,420 M€), à laquelle s'ajoutent des achats de prestations (0,080 M€). En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation (0,127 M€). La Mairie contribue par ailleurs aux programmes d'investissement du stade, selon les besoins du club.
- les subventions versées aux clubs, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,442 M€,
- les subventions apportées aux associations sportives (0,243 M€).
- les subventions ponctuelles (0,135 M€) pour des manifestations organisées par des clubs.

La subvention d'équilibre versée à Orléans Val de Loire Evènements pour la gestion de la patinoire Baron s'établit quant à elle à 0,400 M€.

Depuis 2013, l'évolution des principales subventions versées aux clubs sportifs est la suivante :

En K€	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TOTAL des subventions versées	3207	3353	3158	3385	3351	3464
évolution n/n-1	-4,8%	4,6%	-5,8%	7,2%	-1,0%	3,4%
dont Orléans Loiret Basket	1012	1012	1012	1112	1112	1012
dont SASP Orléans Loiret Football	290	320	420	420	420	420
dont USO Foot	42	42	37	39	69	39
dt USO Judo	317	327	307	326	312	340
dt Rugby Club d'Orléans	160	204	170	170	170	170
dt Sté Municipale Orléans Gymnastique	263	263	222	225	225	234

GESTION DES EQUIPEMENTS, FOURNITURES, ENTRETIEN, FLUIDES

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- les dépenses d'énergies des équipements sportifs (0,464 M€)
- les fournitures et petits équipements (0,209 M€)
- l'entretien et la maintenance des équipements sportifs (0,243 M€)
- les charges de fonctionnement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat de PPP (0,301 M€).

Les recettes comprennent principalement les droits d'entrée des piscines, les inscriptions pour les EMIS et « Orléans Vous Coach », les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (palais des sports, gymnases, île Charlemagne...) pour 0,356 M€.

En 2018, Orléans a continué d'accompagner l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville : Open d'Orléans, Coupe du Monde de Sabre Dames, le French International Challenge de Badminton, gala de boxe, Tour de l'Avenir, retransmission de la Coupe du Monde de Football, Perche Elite Tour...pour un total de 0,279 M€.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018 (9,2 M€)

Les principaux projets d'investissement ayant fait l'objet de dépenses en 2018, dans le cadre de la politique sportive concernent notamment :

- les travaux de rénovation du complexe nautique de la Source (3,61 M€),
- l'opération de construction du centre aqua-ludique de centre-ville (1,72 M€),
- la poursuite des travaux de modernisation du stade omnisports (1,028 M€),
- la poursuite des travaux de rénovation des équipements sportifs (0,518 M€ dont 0,279 M€ pour la salle de gym des Murlins),
- une enveloppe de subventions pour l'investissement des clubs (0,389 M€),
- le gymnase Georges Chardon qui, dans le cadre d'un contrat de partenariat, fait l'objet d'une inscription de 0,240 M€,
- des travaux au palais des sports (0,156 M€)
- le réaménagement de l'aire de jeux de la base de loisirs de l'île Charlemagne (0,086 M€)
- les travaux de remise en ordre de la tribune du stade des Montées (0,051 M€),

6. La modernisation du service public

La Mairie a la volonté de faciliter la vie des orléanais et d'inscrire Orléans dans la dynamique de « Smart City ». Consciente de la volonté des usagers de bénéficier de services plus réactifs et plus fluides, la ville d'Orléans s'est engagée dans une démarche de ville intelligente dont un des axes forts est la simplification de la vie des usagers, dans une logique de ville plus facile.

- La Ville poursuit sa démarche d'innovation publique et de transformation. Cette démarche s'appuie sur plusieurs volets, étroitement imbriqués :
 - Une démarche de design de service pour venir nourrir la manière dont la Ville délivre ses politiques publiques à partir de démarches centrées usagers. Le réaménagement de la médiathèque centrale ou la signalétique patrimoniale ont ainsi fait l'objet en 2018 d'un travail d'exploration des pratiques des usagers (et des non usagers), d'identification de solutions avec les usagers et les agents, puis de prototypage et de tests des solutions retenues.
 - Une action de modernisation/simplification : l'enjeu est de permettre de faire plus simple tant pour l'utilisateur interne que pour l'utilisateur externe tout en travaillant l'efficacité de l'organisation. La Ville a ainsi mené en 2018 une phase d'identification de ses irritants internes et mis en place des ateliers collaboratifs avec des agents volontaires pour identifier des pistes de solutions dont les premières sont en cours de déploiement.(0,063 M€ HT).
 - Une action de sensibilisation à l'innovation publique : proposée à l'ensemble des agents de la collectivité, elle permet d'appréhender les ressorts en jeu en matière d'innovation publique. Cette action s'est traduite en 2018 par la conception d'une malle de l'innovation qui a permis sous une forme ludique de faire toucher du doigt les ressorts de l'innovation à près de 250 agents volontaires.

L'ensemble de ces volets conduit à et s'appuie sur une modification des modes de management, portée par la mise en place depuis 3 ans d'une Ecole de management interne dont le programme vise à développer l'aptitude à penser autrement, à promouvoir la transversalité entre les équipes, à encourager l'autonomie des collaborateurs ou encore à mieux communiquer auprès des agents.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

- **En matière d'aménagement du territoire et de développement des usages numériques**, la Ville a facilité le déploiement du Très Haut Débit par l'opérateur privé ORANGE qui déploie son propre réseau de fibre optique (FttH) pour atteindre 60 % des logements raccordables sur la commune d'Orléans soit 45 389 prises commercialisables sur un total de 76 800 logements. L'amélioration de la performance de l'accès Internet gratuit à tous, par le réseau existant des bornes Wi-Fi couvrant les quartiers de la Ville, a été privilégiée à la densification du réseau actuel.

- **La Mairie a accompagné de nombreuses initiatives comme celle qui s'est développée autour de l'e-sport**. Il s'agit d'un événement à envergure nationale dans le domaine du sport électronique, «Orléans Game Show», organisé par l'Association OREGAMI qui a pour but de promouvoir la culture numérique sur le territoire orléanais. Afin de soutenir l'organisation de cette troisième édition les 17 et 18 mars 2018 au Palais des Sports, la Mairie a versé une subvention de 0,045 M€ et a mis à disposition gratuitement le Palais des Sports. Avec une affluence encore en hausse et des compétitions de haut niveau, cette manifestation a rassemblé 480 joueurs venus de toute la France et 5 300 visiteurs venus se familiariser avec les jeux en réseaux (+32,5 % de fréquentation par rapport à 2017).

7. La participation citoyenne et la vie des quartiers

LA PARTICIPATION CITOYENNE

La proximité est un axe fort de la gouvernance mise en œuvre par la Mairie d'Orléans. Cela passe, entre autres, par la co-construction de la Ville, l'amélioration au quotidien du cadre de vie des habitants et l'animation des quartiers.

Depuis plus d'une quinzaine d'années, la collectivité implique les citoyens dans les projets de la Ville, que ce soit au travers de réunions publiques, d'ateliers de concertation, de ballades urbaines ou d'actions des Conseils Consultatifs de Quartier. En septembre 2015, la Mairie a franchi une étape supplémentaire en créant un service dédié à la démocratie locale, chargé d'accompagner les directions dans leurs projets par la mise en œuvre de plans de concertation et les CCQ dans la réalisation et la valorisation de leurs actions. Depuis, la Mairie continue d'innover en matière d'implication des citoyens afin de capter de nouveaux publics et de développer la co-construction des projets avec les habitants.

En 2018, le budget de fonctionnement dédié à la participation citoyenne et à l'animation des quartiers (0,076 M€) a permis :

- de poursuivre la démarche de concertation avec les habitants pour la réalisation des projets et l'aménagement de la ville, avec l'organisation de 73 réunions publiques, 7 ateliers de concertation pour accompagner les projets structurants tels que ceux de la ZAC du Val Ouest et des Groupes (avec en complément la participation de deux écoles aux premières plantations), 27 balades urbaines, une quinzaine de séances plénières des conseils consultatifs de quartier, de nombreux ateliers des CCQ et six assemblées générales (La Source, Saint-Marceau, Centre-Ville, Dunois-Madeleine, Acacias-Blossières-Gare et Barrière Saint Marc-Argonne-Faubourg Bourgogne),
- de proposer des actions communes aux membres des six Conseils Consultatifs de Quartiers, avec, en 2018, la création d'un atelier inter-CCQ présent à la journée des nouveaux arrivants et à « rentrée en fête », une exposition des principaux projets par quartier installée devant chaque Mairie de Proximité, des visites de l'ancienne prison avant sa démolition, un bilan des deux années des CCQ et le tirage au sort du nouveau CCQ,
- d'accompagner les animations de quartiers (Fête des Voisins, balades végétales...), et les actions des CCQ, telles que l'aménagement du Parc Peteau, la rédaction et la diffusion d'un code de la rue, ou encore la réalisation d'une exposition des personnalités de l'EST d'Orléans à l'Argonaute,

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

- de soutenir financièrement les associations et comité des fêtes qui contribuent, par leurs nombreuses actions et manifestations, à animer les quartiers,
- de comprendre les usages des habitants pour prototyper des solutions.

LES AMENAGEMENTS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS

L'enveloppe dédiée à la réalisation de projets d'aménagement dans les quartiers, à l'initiative des habitants et des conseils consultatifs ainsi que celle prévue au titre du budget participatif, par lequel les investissements sont proposés et décidés directement par les habitants dans les quartiers s'est élevé à 0,795 M€.

Ces enveloppes demeurent dédiées à la réalisation de petits travaux permettant l'aménagement d'aires de jeux, la mise en accessibilité de l'espace public, son embellissement, la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement.

Les projets sont validés dans le cadre de revues de projets pilotées par les adjoints de quartiers avec la participation des élus thématiques et des services concernés. Ce dispositif particulièrement réactif permet la réalisation d'aménagements dans des délais courts, à partir de l'expression des besoins par les habitants dans les quartiers ou des conseils consultatifs.

En 2018, les aménagements de proximité réalisés à hauteur de 0,795 M€ ont permis de :

- financer la deuxième édition du budget participatif (budget triplé par rapport à celui de 2017), avec 9 projets élus par les habitants parmi 60 propositions,
- améliorer la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de l'espace public, à partir de demandes des habitants, avec, en 2018, 202 projets présentés, 143 validés, 105 réalisés, dont 25 en aménagement et 80 en circulation / stationnement, les derniers étant encore à l'étude ou à planifier.

Parmi ces réalisations, figurent notamment :

- le remplacement de l'aire de jeux du square du Zodiac et la reprise de l'éclairage public (0,051 M€),
- la création d'une aire avec agrès sportifs à côté du multisport réalisé en 2017 et la création d'une liaison piétonne de ce site vers l'allée des Sapins (0,047 M€).
- l'amélioration du Quai de Prague à proximité du pont George V avec la création d'une zone bleu et l'embellissement du trottoir (0,033 M€),
- la rénovation du square de la Pergola avec la création d'une aire de pétanque et l'ajout de tables de pique-nique (0,031 M€),
- la neutralisation du stationnement sauvage par la végétalisation de l'angle de la rue des Turcies et de la rue Stanislas Julien - sur une proposition d'un atelier du CCQ Centre-Ville (0,021 M€),
- la création d'une aire de retournement à proximité de l'école élémentaire du Nécotin (0,001 M€),

LES MARCHES DANS LES QUARTIERS

Les marchés sont source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers. Les 17 marchés de plein air organisés dans les quartiers d'Orléans traduisent l'engagement de la Mairie en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir l'agriculture péri-urbaine.

Le budget consacré à ces marchés s'élève, en 2018, à 0,020 M€ pour le fonctionnement et à 0,006 M€ pour l'investissement.

Les recettes, liées à l'activité des marchés sont stables (0,317 M€).

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

LA VIE ASSOCIATIVE

Concernant le monde associatif, la Ville a à cœur de soutenir les nombreux bénévoles qui œuvrent à l'animation de la Ville.

La manifestation Rentrée en Fête a accueilli plus de 30 000 visiteurs et 535 associations, lors de sa 16^{ème} édition organisée le 9 septembre 2018 (dépenses réalisées : 0,054 M€ / recettes : 0,010 M€).

Les deux Maisons des associations (rue Sainte Catherine et à La Source) et l'Espace Olympe de Gouges ont accueilli près de 26 200 heures de réunions et 40 expositions d'associations et de particuliers. Et pour continuer à mieux se faire connaître des habitants, la Maison des Associations de La Source a organisé son 6^{ème} Festiv'assos le 25 mai 2018.

8. La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

En 2018, les dépenses de Tranquillité publique se sont élevées à 6,871 M€ :

- 6,572 M€ en fonctionnement, dont 6,318 M€ de frais de personnel, le solde (0,254 M€) étant destiné au fonctionnement du service de police municipale :
 - entretien des bâtiments, et du matériel (0,136 M€),
 - acquisition de vêtements de travail (0,066 M€),
 - acquisitions de fournitures diverses, la nourriture pour les chiens, la pension de chevaux, honoraires de vétérinaire et de maréchalerie (0,022 M€),
 - acquisition de munitions (0,020 M€),
 - prise en charge des consultations médicales dans le cadre de la procédure d'ivresse Publique Manifeste (0,008 M€),
 - location du stand de tir (0,003 M€).
- 0,299 M€ en investissement :
 - poursuite de l'installation et du renouvellement des équipements de vidéo-protection (0,145 M€),
 - renouvellement des véhicules (0,073 M€) et entretien (0,006 M€),
 - équipements (0,046 M€ dont 0,025 M€ pour l'achat de gilets pare-balles financé par 0,009 M€ de subvention FIPD)
 - remplacement des terminaux de verbalisation (0,017 M€ financé par 0,007 M€ de subvention),
 - acquisition de radiotéléphones (0,013 M€).

LE DISPOSITIF DE PREVENTION MEDIATION

Les équipes du service prévention médiation réussite (SPMR) réparties sur les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et Dauphine contribuent, par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

LE DISPOSITIF DU SERVICE EDUCATIF DE PREVENTION

La décision du Département du Loiret de mettre fin à son dispositif de Prévention spécialisée a conduit la Mairie à créer un service éducatif de prévention à compter du 1^{er} janvier 2014.

Jusqu'en 2013, sur un coût total de 0,660 M€, ce dispositif était financé par le Département à hauteur de 0,545 M€, la participation financière de la Mairie s'élevant à 0,115 M€.

Pour 2018, le dispositif de prévention, reconduit sur la base de l'organisation 2015 portée par le CCAS, représente une charge de 0,190 M€ pour le budget de la Mairie.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

En 2018, 491 jeunes ont été accompagnés par le Service Educatif de Prévention :

Le dispositif « passerelle » d'accueil de collégiens exclus temporairement ou définitivement a pour but d'identifier les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteurs de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion. 161 jeunes ont été accueillis en 2018.

Dans un objectif d'insertion par le travail, 4 290 heures de chantiers éducatifs ont été organisées avec un accompagnement éducatif des jeunes en situation de rupture (sociale, familiale ou scolaire), 132 jeunes de plus de 16 ans ont ainsi pu être accompagnés vers la prise en main de leur vie professionnelle.

LE DISPOSITIF « CARREFOUR DES PARENTS »

Le dispositif Carrefour des Parents, porté par le CCAS, a été initié par la Mairie d'Orléans en 2004. Conçu comme un lieu d'échange autour de thématiques choisies par les parents et basé sur l'anonymat et la convivialité, le Carrefour s'est imposé comme un dispositif essentiel de prévention.

Une dizaine de réunions est proposée chaque mois à travers la ville, en différents horaires et lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges associations de proximité, ASELQO.

Les parents expriment librement leurs interrogations, doutes, attentes, voire leur souffrance en présence de professionnels (médecins, psychologues, acteurs sociaux-éducatifs, parents relais). L'objectif est d'aider les parents à réussir la relation unique qu'ils construisent avec chacun de leurs enfants, dans le quotidien et sur le long terme.

Au fil des années, le dispositif a régulièrement dépassé ses objectifs initiaux, avec 1 477 parents pour 102 réunions en 2017 et 1 595 parents pour 1114 réunions en 2018.

LE PROGRAMME DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le programme de prévention de la délinquance repose sur la lutte contre le décrochage scolaire, par un accompagnement parental et un suivi éducatif et social des jeunes en situation de rupture.

Parallèlement, les chantiers éducatifs permettent de travailler sur l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans en rupture scolaire et de les guider vers l'insertion professionnelle.

L'accompagnement parental permet aux parents de bénéficier d'un suivi personnalisé dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, pour leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

Le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement, baptisé « passerelle », a pour but de travailler sur les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion.

Enfin, le dispositif des Travaux d'Intérêt Général constitue une alternative à l'incarcération et contribue à la prévention de la récidive. Depuis plusieurs années, les services municipaux contribuent de façon très active à ce dispositif. L'ambition de la Mairie est d'augmenter progressivement le nombre d'heures d'accueil, tout en assurant un suivi précis des bénéficiaires.

LE DISPOSITIF DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL

Ce dispositif participe à la prévention de la récidive, en permettant à des personnes placées sous-main de Justice d'accomplir une peine ou une mesure éducative d'intérêt général.

La Ville d'Orléans accueille trois type de peines / mesures éducatives :

- Réparation pénale, pour les mineurs, de 13 ans à 18 ans
- Travail d'Intérêt Général, à partir de 16 ans contre toute forme d'exclusion intellectuelle et sociale
- Travail Non Rémunéré, pour les majeurs uniquement

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

La durée du travail est variable. La personne condamnée n'est pas rémunérée et est soumise à un contrôle. En 2018, 10 521 heures toutes peines ou mesures confondues ont été programmées.

LE DISPOSITIF PARENTS-RELAIS

Le dispositif parents-relais complète les différentes actions de prévention (0,088 M€) en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

En 2018, ce dispositif a réalisé 4 683 heures de vacations de parents-relais et 1 215 heures supplémentaires pour les médiateurs.

LES MAISONS DE LA REUSSITE

Le Pôle de Prévention et Réussite de la Ville d'Orléans a pour objectif de détecter et prévenir les situations de fragilité chez les enfants et les adolescents et de mettre en œuvre des actions éducatives ou de soutien adaptées, voire individualisées.

Véritables lieux ressource, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite des jeunes, les Maisons de la Réussite ont pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale de chaque enfant et adolescent, de développer la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers, dans une logique de prévention. Elles accompagnent différents projets associatifs, assurent des réunions de coordination partenariale et développent des projets de citoyenneté et d'appréciation des valeurs de la République. Les maisons de la réussite portent aussi le dispositif de prévention médiation fort de 21 agents.

9. Les pouvoirs de police sanitaire

La dotation globale de décentralisation versée par l'Etat en contrepartie de ces missions représente 0,399 M€ en 2018.

En 2018, 258 plaintes ont été instruites dans le cadre des **pouvoirs de police du Maire**, concernant essentiellement les domaines de l'habitat indigne, du bruit, des déchets sur le domaine privé, de l'hygiène alimentaire et de la gestion animale.

Par ailleurs, les autorisations en matière de bruit (débits de boissons, sonorisation, chantiers), ainsi que les demandes de renseignement relatives aux problématiques sanitaires ont représentées 326 dossiers traités sur l'exercice.

Au titre de la **lutte contre l'habitat indigne**, inscrite au Plan Solidarité Logement 45, 127 plaintes ont été instruites en 2018, pour la détection et la résorption des logements indignes.

S'agissant du volet ERP (établissements recevant du public) la ville d'Orléans s'est fait accompagner par un bureau d'études spécialisé pour garantir la sécurité du public sur le volet incendie en réalisant, d'une part, des diagnostics sécurité incendie et, d'autre part, en préconisant des plans d'actions auprès des exploitants d'ERP. 8 exploitants d'ERP ont ainsi bénéficié de cette prestation.

Enfin, concernant le contrôle des commerces de bouche, 10 établissements ont fait l'objet de contrôles d'inspection au titre de l'hygiène alimentaire, suite à des signalements de consommateurs ou de voisinage.

Au titre de la politique « immeuble menaçant ruine », 53 dossiers ont été ouverts en 2018. Au 31 décembre 2018, 35 dossiers étaient encore actifs, 43 dossiers ont été traités et clôturés dans l'année pour un montant de dépenses de 0,016 M€.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

II – La gestion et l'embellissement de l'espace public

Suite au transfert de la compétence voirie à Orléans Métropole en 2017, les compétences gérées par la Mairie regroupent aujourd'hui les périmètres suivants : parcs et jardins, fleurissement, pavoiement et illuminations.

LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC AU QUOTIDIEN

Les dépenses 2018 pour la gestion de l'espace public s'établissent à 3,8 M€ (hors frais de personnel).

Les charges de fonctionnement (0,804 M€) comprennent notamment :

- L'éclairage public (0,076 M€) correspondant principalement à la pose de guirlandes de Noël (0,071 M€)
- Les fournitures et prestations liées à l'entretien des espaces verts dans les parcs et jardins (0,665 M€) dont les colonnes végétalisées (0,142 M€), le fleurissement du pont Joffre (0,119 M€), le remboursement à la métropole des frais d'entretien des espaces verts municipaux (0,097 M€), l'entretien des aires de jeux (0,035 M€) et les dépenses liées au concours de roses (0,035 M€)
- L'entretien des fontaines (0,012 M€)

En investissement, les dépenses (0,851 M€) ont concerné principalement :

- le réaménagement du centre technique municipal d'Orléans La source pour l'accueil des équipes du pôle territorial communautaire sud-est (0,228 M€) (les travaux se poursuivront en 2019 et donneront lieu à un remboursement intégral de la part de la Métropole)
- l'aménagement du parc Anjorant (0,142 M€)
- la finalisation des travaux de restauration des serres du jardin des plantes (0,121 M€)
- l'aménagement du parc de la charpenterie (0,115 M€)
- l'achat de végétaux et le fleurissement (0,055 M€),
- l'acquisition de mobilier urbain (0,047 M€)
- L'éclairage public et la mise en œuvre des décorations de Noël (0,032 M€)
- la mise en lumière des bâtiments (0,030 M€)
- la finalisation des travaux du parc de la Motte Sanguin (0,016 M€)

Les dépenses 2018 comprennent également le remboursement par la ville des personnes qui lui sont mis à disposition par Orléans Métropole pour la gestion de la partie restée communale des espaces verts (2,1 M€).

LE STATIONNEMENT

o EXPLOITATION ET GESTION DU STATIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (0,947 M€) concernent essentiellement l'exploitation du parc horodateur (0,837 M€) et les autres dépenses relatives à la gestion du stationnement tels que les dépenses de maintenance des équipements pour le stationnement connecté (0,112 M€), pour une recette de stationnement sur voirie de 3,083 M€ pour l'année 2018.

Les dépenses d'investissement (0,138 M€) correspondent essentiellement au déploiement du stationnement connecté sur voirie (0,134 M€).

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

○ DEPENALISATION DU STATIONNEMENT

La dépenalisation du stationnement est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Par cette réforme, l'amende est remplacée par un forfait post-stationnement dont la Mairie assure dorénavant le recouvrement amiable. La réglementation prévoit que les recettes issues des forfaits post-stationnement sont reversées aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant l'intégralité des compétences en matière d'organisation de la mobilité, de parcs et aires de stationnement. Ce reversement s'effectue déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits post-stationnement, à savoir les frais de gestion de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisée des Infractions) et des coûts relatifs aux contrôles du stationnement.

L'année 2018 a intégré les flux relatifs à la dépenalisation du stationnement (procès-verbaux pour non-paiement ou dépassement) : 0,315 M€ de dépenses (0,055 M€ frais gestion et 0,260 M€ masse salariale) intégralement compensées par une recette de même montant correspondant au remboursement par Orléans Métropole, bénéficiaire de la recette de dépenalisation, affectée au financement d'actions en faveur de la mobilité.

La recette d'investissement de 0,307 M€ correspondant à la recette issue des forfaits post-stationnement a été reversée à Orléans Métropole.

III – La transformation des quartiers

LE GRAND PROJET DE VILLE DE LA SOURCE

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans le Grand Projet de Ville d'Orléans la Source sont réalisés à près de 100 %.

LA CONVENTION TERRITORIALE DE L'ARGONNE

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans la Convention Territoriale de l'Argonne sont réalisés à plus de 95%.

Les investissements réalisés en 2018 concernent notamment :

- le démarrage des travaux d'aménagement de l'espace public, avec :
 - la reconfiguration du Centre d'Animation Sociale (correspondant à la phase 1 de l'opération création de la «voie des écoles» et réaménagement des abords du gymnase Landré (0,447 M€),
 - la requalification des rues Edouard Lalo, Léo Delibes et une partie de la rue de la Borde (0,441 M€),
- le parfait achèvement de l'Argonaute, bâtiment et abords (0,296 M€) ;
- la poursuite des travaux d'aménagement du secteur Clos Boudard (0,034 M€) ;
- les dernières dépenses pour les opérations de requalification des rues Croix Feuillâtre (0,090 M€) et Jacobins (0,003 M€) ainsi que les abords du centre commercial Marie Stuart (0,021 M€) ;

Dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne, 0,171 M€ de subventions d'investissement ont été perçues en 2018 au titre de l'Argonaute (0,095 M€ ANRU et 0,076 M€ Département du Loiret).

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

LES PROJETS D'AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS

La politique d'aménagement urbain s'est poursuivie en 2018 au travers de nouveaux projets dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

L'ambition pour le centre-ville a été réaffirmée au travers des grandes actions suivantes :

o QUARTIER CENTRE VILLE

En 2018, la valorisation du centre historique d'Orléans se poursuit au travers de projets rénovation et de mise en valeur des patrimoines publics et privés : 57 façades supplémentaires ont bénéficié de travaux de ravalement (0,640 M€ générant une activité économique d'environ 2,051 M€ soit plus de 1000 façades au total).

Par ailleurs, des études dendrochronologiques et historiques se sont poursuivies pour 0,013 M€.

o QUARTIER CARMES MADELEINE

En 2018, la Ville d'Orléans a apporté son concours à hauteur de 4,050 M€ pour la mise en œuvre du projet de ZAC Carmes Madeleine permettant à l'aménageur de poursuivre les aménagements déjà réalisés en 2017 : réhabilitation des îlots 1 et 2, reconstruction des immeubles 75, 77 et 77 bis rue des Carmes, démolitions sur le site Madeleine et travaux de curetage (déplombage, désamiantage...) de l'Hôtel Dieu.

Par ailleurs, les études préparatoires à la requalification de la place CANOPE située au nord de la rue Notre Dame de Recouvrance ont été engagées pour 0,046 M€.

o QUARTIER BOURGOGNE

En 2018, les travaux liés à la 2^{ème} phase du jardin partagé du foyer Isabelle Romée se sont poursuivis (0,010 M€).

La Ville a par ailleurs apporté son concours à hauteur de 0,600 M€, pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la ZAC Bourgogne permettant à l'aménageur de poursuivre la dernière phase d'aménagement en lien avec les projets de constructions des derniers immeubles (notamment le passage St Flou et la rue de la Tour Neuve).

Par ailleurs, les premières études ont été lancées pour l'aménagement d'une place qui accompagnera le nouvel équipement culturel sur le site des anciennes vinaigreries (0,019 M€).

Outre les opérations en centre-ville, le développement urbain se poursuit dans les autres quartiers de la ville et au travers de nouvelles ZAC

o QUARTIER NORD-OUEST

- **Opération du Sanitas** : les études de restructuration du Relais Orléanais étant relancées par l'association, la Ville a lancé une étude d'évaluation du potentiel constructible et de montage d'aménagement sur les terrains de l'ancien site du Sanitas ainsi que la clôture du site (0,007 M€).
- **ZAC Coligny** (0,184 M€) suite à la réalisation de l'immeuble du CNFPT, le parvis devant celui-ci a été aménagé. Des travaux complémentaires rue Pierre de Gilles ont également été réalisés.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

○ QUARTIER NORD-EST

- **ZAC du Clos de la Fontaine** : la Ville a apporté son concours à hauteur de 0,150 M€, pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la ZAC de la Fontaine permettant à l'aménageur de poursuivre les derniers aménagements.

○ QUARTIER SUD LOIRE

- **Résidence Dauphine** (0,681 M€) : il s'agit de la dernière tranche de requalification des voiries correspondant et des abords du centre commercial.
- **Val Ouest** : la ville a apporté son concours dans la mise en œuvre de la ZAC afin de permettre à l'aménageur de se porter acquéreur du foncier, de poursuivre les études engagées par la Ville et d'élaborer les dossiers de création et de réalisation (0,116 M€)

Par ailleurs, des dépenses d'un montant de 0,174 M€ ont été réalisées en 2018 pour des interventions sur diverses zones d'aménagement urbaines (études et travaux) notamment des travaux de voirie clos Sainte Croix et divers missions d'études.

Enfin, dans le cadre de l'augmentation de capital de la SEMPAT, la ville a souhaité augmenter sa participation dans cette SEM. A ce titre, la Ville a procédé à l'acquisition de 600 nouvelles actions pour un montant global de 0,600 M€. En 2018, un premier versement d'un montant de 0,300 M€ a été effectué.

AUTRES

En 2018, les acquisitions foncières ont représenté 0,173 M€ (réserve foncière essentiellement)
Par ailleurs, les cessions se sont élevées à 2,5 M€ parmi lesquelles ancienne Maison des Sports rue Pasteur et des terrains dans la ZAC du Fil Soie cédés à l'aménageur.

SERVICE ARCHEOLOGIQUE

Le service archéologique se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville et ses aménageurs.
Pour 2018, 0,184 M€ ont été dépensés pour des travaux de terrassement, de matériel et d'outillage dans le cadre des diverses opérations de diagnostics et de fouilles dont celles liées à l'opération de la Vinaigrerie dans le quartier Bourgogne.

Des recettes ont également été perçues pour un montant de 0,142 M€ au titre de la redevance archéologique 0,120 M€ pour les diagnostics et études réalisées pour divers tiers dans le cadre d'appels d'offres.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS

Le projet métropolitain a fixé un cap : être parmi les 15 Métropoles françaises qui comptent. Capitale régionale, Orléans a toute sa part à prendre dans cette ambition, pour laquelle elle a une responsabilité particulière.

I – La culture vecteur d'attractivité

Engagée dans un processus de fort développement culturel, la Mairie, au travers de sa politique de soutien aux projets culturels et artistiques et via l'accélération des investissements culturels, entend répondre aux enjeux suivants :

- Affirmer Orléans comme une ville d'art de culture et de patrimoine qui compte parmi les grandes métropoles
- Placer l'art et la culture au cœur des modes de vie des publics et en particulier sur l'espace public
- Assurer le développement des grands établissements culturels, valoriser les collections patrimoniales et faciliter l'accès aux pratiques culturelles et artistiques par le soutien aux jeunes talents, aux associations et compagnies artistiques

LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE

En 2018, pour atteindre les objectifs visés ci-dessus, les dépenses effectuées au titre de la politique culturelle se sont élevées à 22,8 M€ (y compris frais de personnel), dont 5,1 M€ au titre des programmes d'investissement.

➤ La culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :

0,104 M€ ont permis de garantir la présence de l'art sur l'espace public au travers de performances, d'expositions et de propositions artistiques hebdomadaires. On citera notamment une nouvelle édition du Loire Art Show, elle s'est tenue dans une grande salle des Vinaigreries Dessaux maintenant fermée pour travaux, pour un budget de 0,015 M€.

Le festival Jazz à l'évêché s'est inscrit dans cette démarche, avec un budget de 0,151 M€.

➤ Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques

○ **Biennale d'architecture d'Orléans (0,050 M€)** : la Mairie s'est engagée dans la première Biennale d'architecture par un soutien en fonctionnement. En 2018, la Biennale a couru sur les mois de janvier et février.

○ **Les structures du théâtre (2,631 M€)** : un budget dédié aux entités composant l'offre de spectacle vivant labellisé par l'Etat et le CADO pour accompagner les projets développés en commun par les structures et les projets sur l'espace public.

La Mairie a par ailleurs confirmé son soutien au festival Jazz or Jazz porté par la Scène nationale (0,100 M€).

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

o **L'aide apportée aux associations et aux structures partenaires (1,451 M€)**

La contribution versée à l'Astrolabe, Scène de musiques actuelles, s'élève à 0,437 M€ comme le prévoit le contrat de délégation de service public, le soutien aux musiques actuelles étant une priorité politique.

L'OCI, organisation du concours international, poursuit sa structuration pour assoir sa spécificité au sein des grands concours internationaux. La Mairie appuie son soutien en 2018 avec une subvention de 0,120 M€.

L'association Musique et Equilibre a pris en charge l'animation de l'école de musique de l'Argonaute à compter de son ouverture en septembre 2017. Pour l'accompagner dans cette nouvelle mission et favoriser l'inscription des habitants du quartier, la Mairie a versé une subvention de 0,065 M€

Parmi les bénéficiaires des aides financières apportées aux partenaires culturels, figurent aussi :

- Orléans Concerts (0,222 M€)
- Le 108 (0,085 M€)
- Polysonik (0,081 M€)
- Musique municipale (0,053 M€)
- CERCIL (0,050 M€)
- Les autres aides attribuées au titre du soutien du secteur associatif et de la création représentent 0,338 M€.

D'une manière générale les enveloppes prévues pour le soutien aux associations, ont vocation à soutenir des projets spécifiques dans le domaine des arts numériques, des musiques actuelles et des arts de la rue.

LES ETABLISSEMENTS CULTURELS ET L'ACTION CULTURELLE

- o **Le réseau des médiathèques, (0,426 M€ hors frais de personnel)** s'est engagé dans un nouveau projet scientifique culturel éducatif et social et projet de service. Il vise l'élargissement des publics à travers la mise en place de la gratuité des abonnements et la transmission des connaissances adaptées aux diverses pratiques de vie, au moyen des medias traditionnels mais également des nouvelles technologies.
- o **Le conservatoire, (0,123 M€, hors frais de personnel)**, fort de ses 1 250 élèves, dans un contexte d'évolution des pratiques et modes pédagogiques conforte son projet de développement des pratiques collectives et d'ouverture vers les partenaires culturels. L'année 2018 a vu le lancement de la démarche de réflexion partagée sur le nouveau projet d'établissement.
- o **Les archives municipales**, repérées sur le plan national pour les outils numériques de valorisation des fonds et de plateforme collaborative mise à disposition du public, ont poursuivi l'enrichissement de l'Encycl'O.
- o **Le théâtre Gérard Philipe, (0,078 M€)**, a poursuivi sa programmation jeune public, conforté son rôle d'accueil d'artistes au travail, et organisé son partenariat avec le Théâtre Charbon en résidence longue.
- o **La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,063 M€)** a accueilli les œuvres de Sabine Weiss, Daniel Caspar, Charlotte de Maupeou, et une proposition de la Labomédia. Les artistes du territoire y ont présenté leur travail à l'occasion du Salon du Grenier à sel et du Salon des Artistes Orléanais.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

- **La poursuite d'un nouveau projet muséal ouvert à tous les publics avec de nombreuses expositions et actions culturelles (0,385 M€)**

Au musée des Beaux-Arts :

- La réouverture des salles du XVIIIème siècle dans une nouvelle muséographie privilégiant la présentation chronologique des œuvres, mobiliers et objets d'art de la collection
- La présentation de l'exceptionnelle collection Motais de Narbonne

A l'hôtel Cabu :

- La Jeanne d'Arc de Boutet de Montvel

Au centre Charles Péguy :

- Les photos de Lee Jeffries

Au MOBE, muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement :

- La poursuite du chantier des collections et de l'écriture du discours scientifique et parcours muséographique parallèlement aux travaux de rénovation complète du Muséum.

LES VOIX D'ORLEANS (0,205 M€)

La troisième édition de ces rencontres de la francophonie, s'est tenue du 5 au 7 avril 2018 et a accueilli une quarantaine d'invités issus d'une vingtaine de pays. Les discussions se sont organisées autour de la question du progrès, « Comment le progrès sert-il l'homme ? »

LE PARLEMENT DES ECRIVAINES FRANCOPHONES (0,070 M€)

63 écrivaines venues du monde entier ont constitué le « Parlement des écrivaines francophones » et tenu à Orléans la première session parlementaire. Ce Parlement a vocation à donner aux écrivaines francophones un espace d'échanges, de réflexion et de débats sur l'écriture féminine et la reconnaissance des écrivaines dans le monde francophone.

LES INVESTISSEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS ET LES MONUMENTS HISTORIQUES (5,1 M€)

Le programme d'investissements culturels 2018 s'inscrit dans l'ambition de développement culturel.

La totalité des établissements culturels ont été concernés par des investissements importants en cours ou à venir qui, pour l'année 2018, se sont répartis comme suit pour les plus importants :

- Les Vinaigreries (0,382 M€)
- la transformation du muséum – MOBE (1,032 M€)
- des travaux au conservatoire de musique, danse, théâtre et le renouvellement du parc d'instruments dont les pianos pour 0,225 M€
- Musée des Beaux-arts : poursuite de la rénovation des salles, mise à niveau du système de protection des œuvres et du climat, acquisitions d'œuvres d'art (0,978 M€)
- Médiathèques : remplacement du système d'information et acquisitions de livres 0,322 M€)
- Les kiosques dans les quartiers : dont le Parc Pasteur et la place Minouflet (0,338 M€)
- Les grosses réparations dans les bâtiments culturels et les monuments historiques (0,235 M€)
- La Requalification du parvis du Théâtre d'Orléans et de la façade (1,095 M€).

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

II – Le soutien à l'emploi et au commerce

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Les crédits 2018 ont permis de continuer à soutenir financièrement l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€).

LE SOUTIEN AU COMMERCE (0,65 M€)

En fonctionnement, La Ville d'Orléans a poursuivi son accompagnement des associations commerciales pour un montant de 0,046 M€.

L'année 2018 a été marquée par :

- La fin de l'aménagement de la rue Royale
- des travaux d'entretien et des études sur l'Inexplosible (0,024M€)
- des travaux sur les commerces préemptés (0,018 M€)
- les indemnités versées aux commerçants du Faubourg St Vincent (0,034 M€)
- le remboursement des journées de gratuité du Centre de Conférence (0,036 M€)
- une étude d'impact relative à la création d'une zone touristique (0,020 M€)

Les autres dépenses sont celles liées aux loyers et taxes dus au titre des préemptions intervenues rue des Carmes, rue de Bourgogne, avenue de la Bolière (0,089 M€) ainsi que les charges de copropriété afférentes (0,113 M€).

Enfin, les taxes foncières du Zénith et du parc des Expositions ont représenté respectivement 0,132 M€ et 0,094 M€.

LA ZONE FRANCHE URBAINE DE L'ARGONNE (ZFU)

Le dispositif de Zone Franche Urbaine permet d'initier une dynamique de développement économique et de création d'emplois au sein des quartiers, en contrepartie d'exonérations sociales et fiscales accordées aux entreprises implantées dans la Zone (commerçants, artisans, profession libérales, entrepreneurs comptant au plus 50 salariés).

Les exonérations sont accordées à 100 % sur une durée de 5 ans, puis prolongées selon un taux dégressif, pendant 3 ou 9 ans selon la taille de l'entreprise. Le périmètre de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne correspond à celui de la ZUS-ZRU, avec 3 extensions. Le dispositif se poursuivra sous une forme revue, dénommée « territoires entrepreneurs », sur un périmètre identique jusqu'en 2020. Ce nouveau dispositif intègre un soutien spécifique au commerce de proximité et prévoit le maintien des garanties pour les entreprises bénéficiant du dispositif antérieur.

III – Le promotion du territoire et le label Ville d'Art de d'Histoire

PROMOTION DU TERRITOIRE ET LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

En 2018, le budget (0,019 M€) a permis de poursuivre la politique de mise en valeur du Patrimoine dans le cadre de son label Ville d'art et d'histoire. De nouvelles visites étaient proposées aux publics, sans oublier le développement de circuits patrimoniaux (notamment estivaux) et actions pédagogiques à destination des scolaires.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Un projet de signalétique touristique et patrimoniale à Orléans est en œuvre depuis juin 2016 et s'est concrétisé en 2018 par une 1ère phase de déploiement : l'application numérique « Destination Orléans » et la formalisation de l'appel d'offre pour le mobilier panneaux-plaques patrimoniales.

Dans le cadre de la convention signée en 2009, entre la ville et le Ministère de la Culture, le service Ville d'art et d'Histoire, propose toute l'année, des actions de valorisation du Patrimoine d'Orléans, touchant un public local (Orléans et Métropole) mais aussi extérieur. L'orientation choisie est également de promouvoir le service sur le territoire orléanais et d'en faire un outil de promotion du territoire en lien avec l'Office de tourisme.

Dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire, le service a ainsi réalisé les actions suivantes en 2018 :

- une offre de découverte annuelle du Patrimoine orléanais diversifiée et accessible aux publics locaux, adultes et enfants (actions de médiation et publications),
- une offre d'actions éducatives en direction des publics scolaires,
- des actions et supports de promotion et de connaissance du Patrimoine,
- le développement d'outils de communication adaptés.

Ces actions se sont traduites pour 2018, à travers deux programmes thématiques semestriels (visites, balades, spectacles, conférences...), la réalisation d'actions de médiation lors des événements majeurs de la ville, ainsi que lors de manifestations nationales touchant au Patrimoine (Journées européennes du Patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Journées nationales de l'architecture).

Le service Ville d'Art et d'Histoire poursuit également des actions de valorisation des initiatives culturelles et patrimoniale sur la ville, de communication et de promotion, ainsi qu'une offre éducative, accueillant à l'année des jeunes publics et des scolaires.

RELATIONS INTERNATIONALES (0,168 M€ en dépenses et 0,040 M€ en recettes) :

L'année 2018 a été marquée par la signature d'un nouveau jumelage avec la Nouvelle Orléans en janvier 2018 à la Nouvelle Orléans. Ce jumelage a été mis à l'honneur tout le long de l'année 2018 par la Mairie d'Orléans avec ses partenaires (associations, commerçants, établissements scolaires, université...) par l'organisation d'un programme de festivités pour célébrer les 300 ans de la fondation de la Nouvelle Orléans. Plus de 73 000 personnes ont participé aux différents événements proposés.

Le partenariat avec la ville de Yangzhou lancé en 2015 s'est renforcé et s'est concrétisé par la signature d'un serment de jumelage en avril 2018 à Yangzhou.

Le jumelage avec la ville de Tarragone a été renouvelé lors des Fêtes de Jeanne d'Arc en mai 2018 mettant l'accent sur le développement d'actions dans 4 thèmes : éducation/formation, culture et patrimoine, tourisme et eau, gestion des risques majeurs et résilience

La coopération décentralisée avec Parakou a fêté, quant à elle, ses 25 ans. A ce titre, la 3ème édition de la semaine du partenariat a été organisée dans chaque ville avec les acteurs locaux en novembre 2018.

Enfin, les relations avec les autres villes jumelles se sont poursuivies en 2018 par l'appui à des projets menés essentiellement dans les domaines de la culture et des échanges scolaires.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

IV – Les principaux événements et animations 2018

LES FETES DE JEANNE D'ARC

Dans le cadre du 589^{ème} anniversaire de la délivrance d'Orléans, et au regard du vif succès de l'édition 2017, la Mairie a reconduit en 2018 un projet johannique sur les mêmes bases que l'année précédente, à savoir un week-end de 4 jours (du samedi 5 au mardi 8 mai) particulièrement festif pour les orléanais, les touristes et les commerçants, avec la création d'un nouveau son et lumière (projeté ensuite tout l'été), une troisième édition d'un événement à la Source, et des animations en Centre-ville.

Le set électro sur le parvis du Théâtre et le marché médiéval (4 jours) au Campo Santo ont également été reconduits.

L'édition 2018 a mis en avant l'inscription des Fêtes de Jeanne d'Arc au Patrimoine Culturel Immatériel de France ainsi que le 50ème anniversaire de la cérémonie de remise de l'épée.

Par ailleurs, le contexte de sécurité nationale a eu pour conséquence le renforcement du dispositif Fan zone des festivités des 7 et 8 mai ainsi que pour l'événement à la Source. La présence du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, le 8 mai, comme président des Fêtes, a nécessité un renfort du dispositif de sécurité.

Cette édition a été réalisée avec un budget net de 0,731 M€ (0,809 M€ en dépenses et 0,078 M€ en recettes).

En investissement, les pavillons de la rue Jeanne d'Arc ont été remplacés (0,006 M€).

L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2018, la Mairie a de nouveau proposé un programme d'animations pluridisciplinaires et tout public avec plus de 150 animations sur les quais de Loire en lien avec les acteurs et associations d'Orléans : exposition, concerts, danses en plein air, animations sportives, découvertes ligériennes.

La Sardine et La Paillote ont repris leurs quartiers estivaux qui sont respectivement le ponton quai du Châtelet (rive Nord) et le quai de Prague (rive Sud). En 2018, une nouvelle guinguette nommée « Le Boui-Boui » s'est installée quai du Fort Alleaume au niveau de la Capitainerie.

L'exposition estivale et la journée Indépendance Day ont permis au public de découvrir notre nouvelle ville jumelle qu'est la Nouvelle-Orléans. La Fête des Duits, des initiations de danses ainsi que des concerts éphémères ont également été proposés.

Le budget consacré à ces événements s'est élevé à 0,188 M€

- 0,146 M€ en fonctionnement
- et 0,043 M€ en investissement pour l'acquisition des sanitaires pour le Boui-Boui et d'éléments techniques pour les trois guinguettes.

14 JUILLET

En 2018, la coopération d'Orléans avec les villes de St-Jean de la Ruelle et St-Pryvé St-Mesmin a de nouveau permis l'organisation du feu d'artifice et du bal en mutualisant les moyens financiers et humains des 3 communes. Dans le cadre du budget mutualisé, le spectacle pyrotechnique a pu être sonorisé sur une bande son jazz en référence au jumelage d'Orléans Métropole avec La Nouvelle Orléans.

La sécurité de la manifestation s'est vue reconduire selon le dispositif 2017, en lien avec la Préfecture.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Par ailleurs, des animations pour les enfants sur la place du Martroi, des spectacles de rue et des balades en Loire étaient programmés au cours de la journée du samedi 14 juillet 2018.

Le budget des festivités des 13 et 14 juillet 2018 s'est élevé à 0,066 M€.

LE FESTIVAL DE LOIRE

Le budget 2018 du Festival de Loire (0,510 M€) a permis de préparer l'édition 2019 et de lancer les marchés de «rassemblement de bateaux» et de « Direction artistique et réalisation technique ».

En septembre 2019 se déroulera la 9ème édition du Festival de Loire. Cette manifestation a connu un très vif succès en 2017 avec plus de 750 000 visiteurs et une large couverture médiatique nationale. Il est souhaité un succès identique pour l'édition 2019.

LE MARCHÉ DE NOËL

En 2018, le Marché de Noël a été reconduit sur les places du centre-ville : Martroi, République et place de la Loire avec des nouveautés qui ont marqué cette édition : le retour des chalets alimentaires sur la place du Martroi et l'implantation d'une patinoire sous forme de sentier glacé sur la place de la République.

Le travail initié et expérimenté en 2017 a été poursuivi avec le service Ville et Art et Histoire et l'Office de Tourisme pour donner une dimension plus touristique à l'événement.

Par rapport au budget primitif 2018 des crédits supplémentaires ont été inscrits notamment au titre du renforcement du dispositif de sécurité des publics pendant la totalité des jours d'ouverture du marché de Noël. Le budget net alloué à cette manifestation s'est élevé à 0,237 M€ (0,478 M€ en dépenses et 0,241 M€ en recettes).

Une partie des chalets (0,142 M€) a été renouvelée et une vidéo projection de Noël sur la cathédrale selon la thématique 2018 a été créée (0,007 M€) afin de développer l'attractivité de la ville auprès des touristes.

FESTIVAL DE JAZZ

Jazz à l'Evêché s'est déroulé au mois de Juin (0,151 M€) et la Mairie a par ailleurs confirmé son soutien au festival Jazz or Jazz porté par la Scène nationale (0,100 M€).

MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES OU INTERNATIONALES (0,279 M€)

En 2018, Orléans a continué d'accompagner l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville : Open d'Orléans, Coupe du Monde de Sabre Dames, le French International Challenge de Badminton, gala de boxe, Tour de l'Avenir, retransmission de la Coupe du Monde de Football, Perche Elite Tour...

PARTENARIAT AVEC LA CHINE – NOUVEL AN CHINOIS – 3EME EDITION (0,023 M€)

Dans le cadre de son partenariat avec Yangzhou (Chine), la Mairie d'Orléans a organisé en février 2018, une 3ème édition du Nouvel An Chinois avec l'ensemble des partenaires locaux (associations, établissements scolaires, commerçants, services de la Mairie...) afin de faire connaître la culture chinoise et sa ville jumelle aux Orléanais.

Environ 4 800 personnes ont participé aux diverses animations proposées durant cette période.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

LES COMMEMORATIONS (0,034 M€)

L'année 2018 a été marquée par l'organisation d'événements importants, notamment :

L'organisation d'actions pédagogiques et culturelles autour de l'année 2018, 100ème anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale :

- Accompagnement de la Délégation Militaire Département dans l'organisation du Concert Unisson du 18 mai 2018

- Conférences :
 - La Garnison d'Orléans et le 8^{ème} Chasseur le 5 juin 2018
 - Traits d'union entre Orléans et la Nouvelle-Orléans - Des « villes-sœurs » au fil de la grande et la petite Histoire le 15 mai 2018
 - Jeanne d'Arc et les Etats-Unis le 24 avril 2018
 - 300 ans d'amitiés France Etats-Unis le 18 octobre 2018

- Edition d'un livret de communication rassemblant l'ensemble des actions mémorielles suivies par les différentes directions de la Mairie d'Orléans

- Opération «Un bleuets pour un Poilu » Création d'une œuvre éphémère réalisée de 4 000 bleuets fabriqués par les orléanais, les enfants des écoles (près de 1 000 élèves participants), les aînés et le personnel de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole. L'œuvre a été imaginée, reconstituée et apposée sur le Monument de la Victoire par une Artiste plasticienne.

- Organisation du 100ème anniversaire de l'Armistice de 1918 avec plus de 400 enfants des écoles d'Orléans qui auront appris et chantés lors de cette cérémonie la Marseillaise ainsi qu'un chant écrit par des élèves d'une école du Loiret « O Morts pour la France »

Actions autour des figures marquantes d'Orléans : 40ème anniversaire de la fin du mandat de René Thinat le 21 avril 2018 (conférence, concert, animations...et réalisation d'un livret hommage de 24 pages)

A côté de ces grands rendez-vous, la Mairie d'Orléans a continué d'organiser les cérémonies commémoratives annuelles et de soutenir les associations patriotiques et mémorielles.

Enfin, la Mairie d'Orléans a poursuivi le programme de restauration des plaques commémoratives et des monuments, engagé depuis 2014, dans le cadre, notamment, des anniversaires de commémoration.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

PARTIE III – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

L'équipe municipale d'Orléans a fait du développement durable un axe majeur de son action politique dans tous ses domaines d'intervention (éducation, culture, évènementiel, logement, transport, emploi et développement économique).

Elaboré en concertation avec les Orléanais en 2006, l'Agenda 21 de la Mairie d'Orléans a favorisé la prise de conscience collective et de nombreux projets ont rapidement été initiés, notamment l'élaboration d'un Plan Biodiversité et d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un bilan carbone des activités municipales, d'un audit énergétique des équipements, d'une charte « objectif zéro pesticide », d'une charte de l'arbre en ville et d'un Plan Local d'Urbanisme affirmant l'identité de « ville-jardin » d'Orléans.

Signataire de la convention des Maires au niveau européen et du pacte mondial sur le climat, la Mairie d'Orléans s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020. Dans ce contexte, la Mairie poursuit un important programme de rénovation de son patrimoine, incluant un volet d'amélioration de leur performance énergétique (isolation, renouvellement des chaudières, optimisation de la régulation thermique). La Ville d'Orléans s'engage aux côtés d'Orléans Métropole dans la construction puis la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

La Ville conduit par ailleurs une politique de développement des transports doux et aménage chaque année de nouveaux itinéraires et des stationnements sécurisés pour les cyclistes ainsi que des espaces partagés entre automobiles – piétons – cyclistes (compétence transférée à Orléans Métropole à compter de 2018).

La mise en œuvre du Plan Biodiversité se poursuit avec notamment les actions réalisées pour le maintien de la Biodiversité et la restauration des Ecosystèmes, dans une perspective de stratégie « nature en ville » permettant de bénéficier de l'ensemble des services rendus par la nature, au bénéfice de la santé et de la qualité du cadre de vie des orléanais.

Au sein des quartiers, la Mairie s'attache à développer la végétalisation en créant de micro espaces verts, ainsi qu'en incitant les propriétaires riverains à végétaliser leurs pieds de façades et clôtures, via l'opération « Embellissons nos rues » mais également en s'appropriant la végétalisation de l'espace public grâce à l'appel à projets « Cultivons notre Ville ».

Dans le domaine de l'eau, la Mairie poursuit ses actions de préservation et de valorisation de la ressource en eau et de protection des zones de captage (Orléans dispose de trois captages prioritaires). Aux côtés d'Orléans Métropole, la gestion efficace du service public d'eau potable avec la mise en œuvre de solutions innovantes permet de maintenir ou d'améliorer la qualité des eaux en milieu naturel.

Les actions et projets de la Mairie intègrent systématiquement les préoccupations environnementales et traduisent l'engagement politique de la municipalité en matière de développement durable.

En 2018, cet engagement s'est traduit par les actions suivantes :

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Démarche de développement durable (0,027 M€) : la réalisation d'Agendas 21 scolaires (0,011 M€) et la sensibilisation des publics scolaires aux enjeux environnementaux (0,009 M€), le subventionnement d'associations dans le domaine du développement durable (0,002 M€), l'adhésion au Comité 21 et à Vivapolis (0,005 M€) qui sont des réseaux d'acteurs du développement durable en France.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

- **Les journées environnement santé et l'organisation des « Foulées Vertes »** (0,035 M€ de dépenses et 0,004 M€ de recettes) : les JES ont pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux liés au développement durable et particulièrement à la qualité de l'air extérieur et intérieur. Organisées le 16 juin 2018, les animations proposées ont attiré 4 000 visiteurs environ et 300 enfants y ont participé, permettant de sensibiliser la population aux interactions existantes entre la préservation de l'environnement et le sport.

- **Gestion de la ressource en eau (0,015 M€)** : La Mairie d'Orléans verse une contribution financière obligatoire à l'Association Syndicale de la Rivière du Loiret pour l'entretien des berges lui appartenant (0,012 M€). La ville a également réalisé des dépenses relatives à l'entretien du bras des Montées (0,003 M€).

- **Biodiversité (0,087 M€)** : Il s'agit notamment de la poursuite des inventaires et études faune et flore via une étude spécifique de stratégie, de la mise en place de signalétique dans les parcs et jardins. Par ailleurs, la ville d'Orléans poursuit son soutien à la préservation des insectes pollinisateurs via notamment le rucher pédagogique du jardin des plantes. La ville d'Orléans a également organisé la 2^{ème} édition d'un appel à projets novateur « Cultivons notre ville » destiné à favoriser l'émergence de projets participatifs sur l'espace public. Pour cette 2^{ème} édition, 4 projets lauréats ont été retenus.

- **L'animal en ville (0,014 M€)** : la politique de gestion de l'animal en ville s'est déclinée autour des actions de lutte contre la prolifération des pigeons (0,014 M€). 4 campagnes de captures de pigeons ont été réalisées avec l'Association des Piégeurs Agréés du Loiret (APAL), réparties sur 11 sites (6 lieux de captures au Nord de la Loire et 5 à La Source).

- **L'actualisation du bilan carbone de de la Ville (0,018 M€)** : la ville d'Orléans a initié en 2018 la démarche d'actualisation de son bilan carbone et potentiels ENR de ses bâtiments pour un cout de 0,018 M€.

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS, LE PLAN COMMUNAL DE SECOURS

Le territoire de la Ville d'Orléans est exposé à différents risques d'origine naturelle (inondation, mouvements de terrain), climatique (tempêtes, orages, chutes de neige,...) ou technologique (industriels, transports de matières dangereuses et à degré moindre nucléaire).

Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été menées parmi lesquelles :

- L'acquisition de matériels pour les bénévoles de la réserve communale (0,016 M€),
- La formation des bénévoles de la réserve communale sur les différents aspects de la gestion de crise (0,012 M€)
- le suivi des mouvements de terrains liés aux carrières souterraines, avec un inventaire complété en continu et la réalisation de 24 interventions en 2018 pour résoudre des problèmes d'affaissement de terrains (0,014 M€),
- le conventionnement avec divers organismes de prévention des risques potentiels : le CEPRI (0,015 M€), l'Association des spéléologues du Loiret (0,005 M€), l'Etablissement Public Loire (0,003 M€),

Des crédits de communication (0,011 M€) ont permis d'appuyer les différentes actions menées sur les deux politiques présentées.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

**PARTIE IV – PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2018 PAR GRANDES MASSES – budget
principal et budget annexe activités spécifiques**

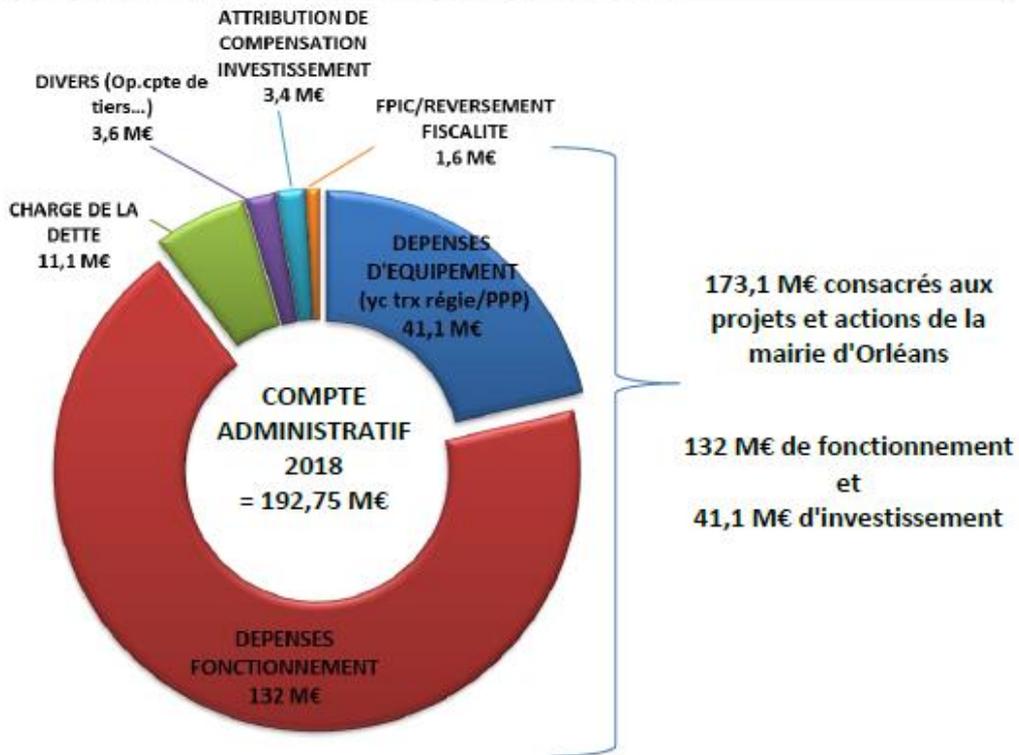
I- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	Evol* M€
RECETTES CUMULEES	76,9 M€	75,2 M€	-1,7 M€
dont recettes réelles	34,0 M€	19,3 M€	-14,7 M€
dont conventions de gestion	15,5 M€	0,0 M€	-15,5 M€
dont emprunt	11,0 M€	8,0 M€	-3,0 M€
dont recettes d'ordre	16,4 M€	47,9 M€	31,5 M€
DEPENSES CUMULEES	64,7 M€	91,1 M€	26,4 M€
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	34,3 M€	41,1 M€	6,7 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	1,8 M€	2,3 M€	0,5 M€
dont Attribution de compensation (investissement)		3,4 M€	3,4 M€
dont conventions de gestion	15,5 M€	0,0 M€	-15,5 M€
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	11,7 M€	9,7 M€	-2,0 M€
dont dépenses d'ordre	1,4 M€	34,7 M€	33,3 M€
FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	Evol* M€
RECETTES CUMULEES	185,4 M€	172,4 M€	-13,0 M€
dont recettes réelles	184,0 M€	171,6 M€	-12,5 M€
dont recettes d'ordre	1,4 M€	0,8 M€	-0,5 M€
DEPENSES CUMULEES	173,6 M€	150,3 M€	-23,3 M€
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	157,2 M€	136,3 M€	-20,9 M€
dont dépenses d'ordre	16,4 M€	14,0 M€	-2,4 M€
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	157,2 M€	136,3 M€	-20,9 M€
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	184,0 M€	171,6 M€	-12,5 M€
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	63,3 M€	56,4 M€	-6,9 M€
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	60,5 M€	27,3 M€	-33,2 M€

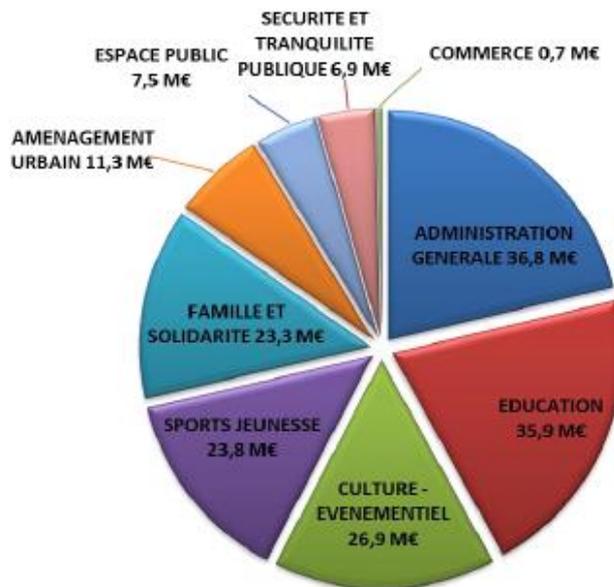
Le compte administratif 2018 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 136,3 M€ (hors travaux en régie)
- des recettes réelles de fonctionnement de 171,6 M€
- des dépenses réelles d'investissement de 56,4 M€ (comprenant les travaux en régies et l'attribution de compensation d'investissement)
- des recettes réelles d'investissement de 27,3 M€.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation



Les 173,1 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

II- Présentation consolidée des équilibres financiers

CA 2018	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes courantes de fonctionnement (1)	168,2 M€	0,52 M€	168,7 M€
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie) (2)	134,3 M€	0,54 M€	134,9 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	33,8 M€	-0,02 M€	33,8 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	1,4 M€		1,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,2 M€		0,2 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	32,6 M€	-0,02 M€	32,6 M€
AC investissement (8)	3,4 M€		3,4 M€
Epargne brute après AC (9) = (7) - (8)	29,3 M€	-0,02 M€	29,2 M€
Remboursement de capital (10)	10,4 M€		10,4 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	18,9 M€	-0,02 M€	18,8 M€

Le compte administratif 2018 présente un niveau d'épargne brute consolidée (après attribution de compensation d'investissement) de 29,2 M€ et d'épargne disponible de 18,8 M€.

En 2018, seul le budget principal comporte de la dette.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 2,9 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

PARTIE V – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes courantes de fonctionnement	181,9	174,7	168,2
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	149,8	152,6	134,3
Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,1	22,1	33,8
Charges exceptionnelles	1,2	1,2	0,1
Produits exceptionnels (hors cession)	1,1	2,	0,2
Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	22,9	34,0
Intérêts de la dette	1,6	1,4	1,4
Epargne brute / Autofinancement brut	30,4	21,5	32,6
Attribution de compensation investissement			3,4
Epargne brute - Après att. de compensation invest.	30,4	21,5	29,3
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	11,9	12,4	10,4
Epargne disponible / Autofinancement net	18,4	9,1	18,9
Dépenses d'investissement	45,1	50,2	42,6
Dont conventions de gestion		15,5	
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	44,4	33,1	40,4
Recettes propres d'investissement	15,1	18,3	12,7
Recettes conventions de gestion		15,5	
Emprunt d'équilibre	13,0	11,0	8,0
Résultat de l'exercice	1,5	3,7	-3,1
Résultats antérieurs / Reprise résultats Parc Floral en 2018	1,9	3,4	7,9
Sous-total résultat global de clôture	3,4	7,1	4,8
Apurement compte 1069 - transposition M57			-0,9
Résultat global de clôture	3,4	7,1	3,9
Reports (dépenses)	2,8	4,4	12,4
Reports (recettes)		0,	10,4
Résultat après reports	0,5	2,7	1,9
Encours dette bancaire au 31/12/N	91,4	90,7	68,7
Encours dette non bancaire au 31/12/N	17,5	16,9	16,2
Encours dette total au 31/12/N	108,9	107,6	84,9

En 2017 et 2018, les masses budgétaires ont évolué avec les transferts de compétences. Ainsi, l'attribution de compensation perçue par la ville est réduite du montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement transférées à Orléans Métropole.

Après une année 2017 de transition, l'exercice 2018 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 29,3 M€ et une épargne disponible de 18,9 M€ comparable à 2016.

La Mairie d'Orléans a investi 41 M€ (y compris PPP) sur l'exercice 2018.

L'emprunt souscrit en 2018 représentant 8 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2018 présente un résultat net positif de 4,8 M€.

Au 1er janvier 2018, la Mairie d'Orléans a changé de nomenclature comptable, passant de la M14 à la M57. Dans le cadre de ce changement, le compte 1069 a été supprimé et le montant débiteur de 0,909 M€ a été repris par le comptable public en modifiant la balance d'entrée 2018 du compte 1068 de transposition. Les documents budgétaires établis fin 2017 pour 2018 avant la bascule en M57 n'ont pas intégré ce changement d'imputation comptable. Il en résulte une

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

différence entre le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 qu'il conviendra de régulariser lors du budget supplémentaire 2019 en corrigeant le résultat cumulé d'investissement. Après ajustement, le compte administratif 2018 présente un résultat net positif de 3,9 M€ et 1,9 M€ après reports. Le résultat sera repris sur l'exercice 2019.

Fin 2018, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 84,9 M€.

Avec une dette de 719 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 38 % à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris (1169 €/habitant - source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2018 – ratios financiers obligatoire du secteur communal par strate de population en 2016).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 49,6% pour Orléans, contre 87,2 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2018 – ratios financiers obligatoire du secteur communal par strate de population en 2016).

La capacité de désendettement d'Orléans représente 3 années d'épargne brute, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 2,9 ans, pour un indicateur communément admis autour de 10 ans.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

I – Les recettes de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement en légère progression à périmètre constant entre 2017 et 2018

EN K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 18/17
Impôts et taxes	114 420	116 426	117 855	118 355	112 780	111 607	-1 173
Dotations et participations	44 053	41 669	38 264	33 391	33 099	32 483	-617
Autres Ressources d'exploitation	14 437	14 436	15 618	18 113	16 564	23 971	7 407
Rembt de charges de personnel	13 303	13 498	13 404	11 996	12 247	130	-12 117
Recettes de gestion courante	186 213	186 029	185 141	181 855	174 691	168 191	-6 500
Produits financiers	2	1	1	1	0	24	24
Produits exceptionnels	5 855	4 927	13 469	2 132	6 928	2 635	-4 294
Reprise de provisions	1 190	94	70	0	84	207	123
TOTAL RECETTES REELLES	193 260	191 051	198 681	183 988	181 704	171 057	-10 647
Opérations d'ordre	823	1 091	3 859	1 559	009	810	
TOTAL Recettes de fonctionnement	194 083	192 142	202 550	185 557	182 313	171 873	
Compétences transférées à Orléans métropole					0	6 395	
Remboursement quote part dette						2 747	
EGAD transfert Loyer						474	
EGAD transfert personnel						822	
Impact Attribution Compensation						3 698	
Éléments non récurrents					-1 414	-574	
Festival de Loire					-514	-38	
Dépenalisation stationnement						-315	
Part CG remb restauration					-900		
Reversement BA activités spécifiques						-220	
Recettes de gestion courante retraitées	186 213	186 029	185 141	181 855	173 277	174 012	735

Les transferts de compétences effectués en 2017, puis en 2018, perturbent la comparabilité entre les exercices 2017 et 2018. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retraiter les impacts de ces transferts dans les comptes (recettes transférées et évolution de l'attribution de compensation notamment).

En apparence, les recettes de gestion courantes apparaissent en diminution de 6,5 M€ (- 3,7%)

Après retraitement des conséquences liées aux transferts de compétences et après neutralisation des éléments non récurrents (recettes festival de Loire édition 2017, mise en œuvre de la nouvelle convention de DSP comprenant les repas des collègues remboursés par le Conseil Départemental ainsi que la reprise de l'excédent de fonctionnement du budget annexe des activités spécifiques), les recettes de gestion courantes sont en légère progression (+0,7 M€ correspondant à +0,4 %).

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

1- Les recettes fiscales : impôts et taxes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Contributions directes	77 363	78 404	80 515	80 427	80 972	82 365	1 393
Rôles supplémentaires	323	556	311	376	365	758	392
Dotations de solidarité communautaire	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	1 731	0
Taxe sur l'électricité	2 253	2 170	2 134	2 172	2 264	2 148	-117
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 400	4 199	3 573	3 906	4 160	4 742	581
Taxe de séjour	249	252	281	523	4	0	-4
Autres taxes (droits de place, emplacements publicitaires...)	873	887	1 081	992	1 103	1 383	279
Sous total recettes fiscales hors attribution de compensation	109 861	88 199	89 628	90 127	90 601	93 127	2 525
Atribution de compensation	28 227	28 227	28 227	28 227	22 179	18 481	-3 698
TOTAL impôts et taxes	119 461	116 426	117 855	118 355	112 780	111 607	-1 173

Les impôts et taxes sont en baisse apparente de 1,173 M€ mais intègrent en 2018 l'impact de nouveaux transferts de compétence ainsi que la mise en place en 2018 d'une attribution de compensation d'investissement (-3,698 M€). A périmètre constant, les produits des impôts et taxes sont en hausse de 2.2% (2,525 M€). Cette évolution est principalement liée à la perception de rôles supplémentaires exceptionnellement élevés (0,8 M€), à une évolution de taxe foncière de 0,845 M€ (1,8%) et de taxe d'habitation de 0,600 M€ (+1,6%).

- La fiscalité directe locale : des taux inchangés depuis 1996

L'évolution des bases taxables de la Ville d'Orléans

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles. Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est désormais lié au dernier taux d'inflation annuelle totale constatée. Parallèlement, l'évolution des surfaces bâties constatée sur le territoire communal (extensions, constructions, démolitions) entraîne une variation physique des bases. L'évolution des bases taxables résulte de la conjugaison de ces évolutions.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Variation nominale des bases								
Taxe d'habitation	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%
Taxe sur le foncier bâti	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%
Variation physique des bases								
Taxe d'habitation	-0,85%	1,40%	3,40%	-0,44%	3,10%	-1,98%	0,50%	0,41%
Taxe sur le foncier bâti	1,21%	1,24%	0,35%	1,08%	0,87%	-0,49%	0,18%	0,59%
Variation totale								
Taxe d'habitation	1,15%	3,29%	5,20%	0,46%	4,00%	-0,98%	0,90%	1,61%
Taxe sur le foncier bâti	3,21%	3,04%	2,15%	1,98%	1,77%	0,51%	0,58%	1,79%

En 2018, l'évolution des bases fiscales correspond pour +1,20 % à la variation nominale des bases et pour le solde, à la variation physique des bases :

- + 0,41 % pour les bases de taxe d'habitation,
- + 0,59 % pour les bases de foncier bâti.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Le produit des contributions directes

Les contributions directes comprennent les produits de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

En K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Bases taxables	146 058	153 650	154 364	160 537	158 995	160 428	163 015	1,6%
Taux	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	20,99%	0,0%
Taxe d'habitation	30 658	32 251	32 401	33 697	33 373	33 674	34 217	1,6%
Bases taxables	147 867	151 051	154 047	156 769	157 569	158 489	161 321	1,8%
Taux	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	29,81%	0,0%
Taxe sur le foncier bâti	44 079	45 028	45 921	46 733	46 971	47 245	48 050	1,8%
Bases taxables	217	211	206	217	208	136	148	8,9%
Taux	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	39,60%	0,0%
Taxe sur le foncier non bâti	86	84	82	86	82	54	59	8,9%
TOTAL contributions directes	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	80 973	82 365	1,7%

En 2018, le produit des contributions directes progresse de + 1,7 % à taux d'impôts inchangés (dont une évolution nominale de 1,2%). La progression des bases de taxe d'habitation est de +1,6% et celle des bases de foncier bâti de +1,8%.

Le produit total des contributions directes 2018 s'élève à 82,365 M€ (+ 1,392 M€ / 2017):

- Taxe sur le foncier bâti : 48,090 M€, payée par les propriétaires,
- Taxe d'habitation : 34,217 M€, payée par les occupants (locataires ou propriétaires), dont taxe d'habitation sur les logements vacants : 0,582 M€. La décision de la Ville d'imposer à la taxe d'habitation les logements déclarés vacants a pour objectif de fluidifier le marché locatif en incitant les propriétaires à remettre sur le marché les biens inoccupés.
- Taxe sur le foncier non bâti : 0,059 M€

Taux moyens des villes de plus de 100 000 habitants comparés aux taux d'Orléans

2018	Orléans	Strate 2017 (Source DGCL)
Taxe d'habitation	20,99 %	22,08 %
Foncier bâti	29,81 %	23,74 %
Foncier non bâti	39,60 %	35,70 %

Concernant la taxe d'habitation, il convient de souligner la politique d'abattement décidée par la Mairie d'Orléans, avec des niveaux d'abattement quasiment situés au maximum autorisé. Cette politique d'abattement volontariste, qui a pour objectif d'alléger la fiscalité des foyers Orléanais, notamment des plus modestes, a représenté en 2018 une perte de recette de 7,530 M€ pour la Mairie d'Orléans, soit une baisse de 18% du produit de taxe d'habitation.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du Maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
Abattements obligatoires				
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 2° personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 3° personne à charge	15	20	25	0,991 K€
Abattement supp à partir de la 4° personne à charge	15	20	25	
Abattements facultatifs				
Abattement général à la base	0	15	15	5,560 K€
Abattement spécial à la base	0	15	15	0,977 K€
Abattement spécial handicapé	0	10	10	0,003 K€

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

• **Les reversements d'Orléans Métropole**

→ Les transferts de compétences ont modifié l'attribution de compensation : celle-ci a été réduite du montant net des charges transférées. La Mairie ne supporte plus les dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives aux compétences transférées.

L'attribution de compensation est versée chaque année par Orléans Métropole en contrepartie du produit de la taxe professionnelle transféré par la Ville d'Orléans en 2002.

L'attribution de compensation diminue en 2018 de 3,698 M€ par rapport à 2017 suite aux transferts de compétences entre la ville d'Orléans et Orléans Métropole pour atteindre un montant de 18,481 M€.

Par ailleurs, à compter de 2018, la ville d'Orléans verse à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement pour un montant de 3,370 M€.

La dotation de solidarité communautaire (1,731 M€), dotation facultative, reste inchangée par rapport à 2017.

• **La taxe sur l'électricité, les droits de mutations et les autres taxes**

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol* €
Taxe sur l'électricité	2 253	2 170	2 134	2 172	2 264	2 148	-117
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 400	4 199	3 573	3 906	4 160	4 742	581
Autres taxes	873	887	1 081	992	1 103	1 383	279
Taxe de séjour (transfert Métropole 2017)	249	252	281	523	4	0	
TOTAL	6 775	7 508	7 070	7 593	7 532	8 272	740

En 2018, ces produits progressent de 0,740 M€ (+10%) :

- le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation progresse de 0,581 M€,
- le solde de l'évolution étant lié à une régularisation non récurrente de l'attribution de compensation 2017 (0,228 M€).

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

2- Les dotations et participations

Les dotations et participations s'affichent de nouveau en baisse en 2018, à 32,5 M€ contre 33,1 M€ en 2017.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Dotations forfaitaire	32 254	30 773	27 092	23 115	21 178	20 927	-251
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohesion Sociale (DSUCS)	3 346	3 389	3 420	3 454	4 055	4 410	354
Dotation nationale de Péréquation (DNP)	302	201	0	0	0	0	0
Sous total Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	35 901	34 364	30 511	26 569	25 233	25 336	103
Dotations Spéciale Instituteurs (DSI)	0	0	0	0	0	0	0
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	443	443	435	453	443	443	0
Autres							0
Sous total Dotations	36 345	34 807	30 946	27 022	25 676	25 779	103
Etat	901	1 121	1 105	1 203	1 198	943	-254
Région	119	43	101	25	122	45	-77
Département	829	247	170	66	90	41	-49
Communes	562	494	607	549	517	492	-25
Groupements	3	6	3	8	2	0	-2
Autres	2 212	2 103	2 479	1 932	2 334	2 068	-266
Sous total Participations	4 626	4 014	4 465	3 783	4 263	3 589	-674
Compensations Taxe professionnelle (DCTP)	716	563	372	316	98	0	-98
Compensations Taxe d'Habitation	1 784	1 817	2 155	1 688	2 422	2 556	134
Compensations Taxe Foncière	580	467	325	583	457	411	-45
FCTVA de fonctionnement					184	147	-36
Autres	2	0	0	0	0	0	0
Sous total Compensations et autres attributions	3 082	2 848	2 852	2 586	3 160	3 114	-45
TOTAL Dotations et participations	44 053	41 669	38 264	33 391	33 099	32 483	-617

• Les dotations de l'Etat :

En 2018, les dotations de l'Etat apparaissent en stabilité par rapport à 2017 :

- Dotation globale de fonctionnement (25,336 M€, stable par rapport à 2017) :
 - o Dotation Forfaitaire (20,927 M€) : diminution de 1 %, soit - 0,251 M€,
 - o Dotation de Solidarité Urbaine (4,410 M€) : progression de 9 %, soit + 0,354 M€,
- Dotation Générale de Décentralisation (0,443 M€, en stabilité par rapport à 2017)

Depuis 2013, la baisse des dotations de l'Etat (DGF) représente à fin 2018 une perte annuelle cumulée de près de 11 M€.

• Les participations :

Les participations reçues accompagnent financièrement les projets et actions mis en œuvre par la Mairie.

En 2018, elles représentent 3,589 M€, en diminution de 0,674 M€ par rapport à 2017. Hors éléments non récurrents (Festival de Loire, subvention perçue en 2017 dans le cadre d'un partenariat en 2017 avec la ville de Parakou) les participations sont en baisse de 0,260 M€.

- Les aides de l'Etat (0,943 M€ en baisse de 0,225 M€ hors Festival de Loire et Parakou) concernent : le fonds d'amorçage pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (0,330 M€ en baisse de 0,165 M€), les contrats aidés au titre des adultes-relais, contrats uniques d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (0,320 M€), l'organisation des recensements et des élections (0,121 M€), une subvention pour le conservatoire (0,113 M€), l'organisation d'actions initiées par la Mairie (0,056 M€),
- Les subventions versées par la région Centre (0,045 M€ en stabilité hors Festival de Loire) le soutien à la coopération décentralisée (0,038 M€), l'organisation d'expositions et manifestations (0,007 M€).
- Les subventions versées par le Département du Loiret (0,041 M€ en stabilité hors Festival de Loire) pour le conservatoire (0,026 M€) et l'organisation de manifestations et d'expositions (0,015 M€).

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

- Les participations reçues des communes (0,492 M€) pour l'accueil des enfants scolarisés dans les écoles d'Orléans,
- Les autres aides et subventions reçues (2,068 M€ en baisse de 0,035 M€ hors festival de Loire et Parakou) correspondent principalement à des conventions de partenariat signées notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales (contrat Enfance - Jeunesse, accueil périscolaire et EMIS : 1,918 M€), et à des subventions et partenariats (0,055 M€).

- **Les compensations fiscales :**

Les compensations fiscales versées par l'Etat aux collectivités sont la contrepartie de pertes de recettes subies par les budgets locaux à la suite de décisions nationales.

Ces compensations s'inscrivent en stabilité en 2018 par rapport à 2017.

En 2018, le produit fiscal élargi de la Ville d'Orléans (produit des impôts locaux + compensations + rôles supplémentaires) augmente de de 2,1 % (+ 1,776 M€) par rapport à 2017.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017	
Impôts locaux (TH/TF)	77 363	78 404	80 515	80 427	80 972	82 365	1,7%	1 393
Compensations	3 080	2 848	2 852	2 588	2 977	2 987	-0,3%	-10
Rôles supplémentaires	323	558	311	378	365	758	107,4%	392
TOTAL	80 766	81 807	83 679	83 389	84 314	86 090	2,1%	1 776

3- Les autres ressources d'exploitation

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evol K€ 2018/2017
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	3 789	3 218	3 383	5 206	4 395	4 689	294
Travaux (réglement de voirie)	8	436	995	1 541	8	-	8
Etudes (facturation prestation serv. Archéo. Ville)	80	164	2	67	122	120	2
Recettes tarifaires en contrepartie d'un service rendu	3 250	3 036	3 359	2 796	2 746	2 996	250
Remboursement quote part de dette					2 747	-	2 747
Remboursement restauration scolaire conseil départemental					900	-	900
Remboursement salaires CCAS						11 313	11 313
autres produits	2 815	3 070	2 990	3 334	3 329	2 355	964
Sous total Produits des services, du domaine	8 942	9 924	10 730	12 643	14 248	21 483	7 237
Revenus des locations d'immeubles	1 367	1 189	1 193	1 180	1 228	719	509
Revenus des concessionnaires	3 126	3 323	3 695	3 989	1 052	1 122	70
Reprise excédent de fonctionnement B. annexe activités spécifiques						220	220
Autres	1	0	0	0	38	427	389
Sous total Autres produits de gestion courante	4 494	4 512	4 888	5 170	2 318	2 488	170
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION	14 437	14 436	15 618	18 113	16 564	23 971	7 407
Réimputation remboursement salaires CCAS chap 013 - 70					900	- 11 313	11 313
Remboursement restauration scolaire conseil départemental						474	474
loyer ESAD - transfert Métropole en 2018						2 746	2 746
Remboursement quote part de dette						220	220
Reprise excédent de fonctionnement B. annexe activités spécifiques						- 220	220
TOTAL DES AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION hors transferts	14 437	14 436	15 618	18 113	15 664	15 659	6

En 2018, la Mairie d'Orléans a perçu 23,971 M€ de produits issus de l'occupation de son domaine public, de la tarification des services, de locations et de redevances versées par les délégataires de services publics.

En 2018, une ré-imputation comptable concernant le remboursement des salaires du CCAS a été effectuée à la demande de la CRC dans son rapport d'observations définitives datant de 2018.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Après retraitement de cet élément, des éléments non récurrents et la réintégration des recettes liées aux compétences transférées (loyer ESAD), ces produits sont en stabilité par rapport à 2017

4- Les atténuations de charges

En 2018, les sommes remboursées à la Ville représentent 0,130 M€ soit une baisse de 12,1 M€ par rapport à 2017.

Cette baisse s'explique par la ré-imputation en 2018 du remboursement de la rémunération des agents affectés au CCAS (11,3 M€) ainsi que le transfert à Orléans Métropole des agents mis à la disposition de l'ESAD (0,622 M€).

En 2018, les atténuations de charges correspondent à des remboursements d'indemnités journalières.

5- Les produits financiers, les recettes exceptionnelles et les reprises de provisions

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 2018 / 2017	
Produits financiers	2	1	1	1	0	24	4842%	24
Produits exceptionnels	5 855	4 927	4 807	2 132	6 928	2 635	-62%	- 4 294
Cession site FAMAR			8 862					-
Reprise de provisions	1 190	94	70	-	84	207	146%	123
TOTAL	7 047	5 021	13 540	2 132	7 013	2 866	-59%	- 4 147

Par rapport à l'exercice 2017, les recettes exceptionnelles (2,866 M€) apparaissent en diminution de 4,147 M€ et concernent essentiellement :

- les cessions foncières (- 2,410 M€ par rapport à 2017),

Opérations réalisées en 2018	Montant en K€
CESSION ZAC FIL SOIE	1 494
CESSION BAIL EMPHYTEOTHIQUE CHAMBRE AGRICULTURE	1 050
VENTE VEHICULES	54
CESSIONS DIVERSES	34
TOTAL	2 632

- des produits financiers (0,024 M€)
- ainsi qu'une reprise de provision (0,207 M€).

Pour mémoire, l'exercice 2017 comptabilisait des recettes non récurrentes (1,89 M€) d'assurances et contentieux (0,765 M€) et des écritures comptables de régularisation de rattachements 2016 (0,910 M€).

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

II – Les dépenses de fonctionnement

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 18/17
Charges à caractère général	34 438	33 858	34 150	33 739	32 608	29 620	-2 988
Charges de personnel	91 841	92 454	92 703	90 229	93 149	78 826	-14 323
Autres charges de gestion (dt subventions)	27 399	26 756	24 673	24 773	25 793	24 601	-1 192
Divers (FPIC...)	333	671	980	1 405	1 328	1 603	275
Dépenses de gestion courante	164 011	163 739	162 507	160 146	162 877	134 660	-18 227
Charges financières	2 373	2 294	1 842	1 622	1 380	1 365	-15
Charges exceptionnelles	2 723	1 263	1 053	1 170	1 066	44	-1 022
Provisions	0	94	184	0	134	43	-91
TOTAL DEPENSES REELLES	169 107	167 389	166 586	162 938	166 468	138 102	-19 366
Opérations d'ordre	20 027	21 058	27 531	12 791	15 934	13 889	
Total dépenses de fonctionnement	179 134	178 447	193 217	186 728	171 392	148 988	
Compétences transférées à Orléans métropole	0	0	0	0	0	16 559	
Personnel - services communs (transfert-remboursement)						577	
Personnel espace public transféré (hors MACOS esp verts)						12 385	
ESAD transfert personnel						845	
ESAD transfert subvention						2 715	
Parc Floral - transfert excédent parc floral						-607	
Parc Floral - transfert Subvention équilibre						613	
Fourniture animal - transfert subvention						35	
Éléments non récurrents	0	0	0	0	-2 812	-1 128	
Festival de Loire					-1 743	-510	
Dépénalisation du stationnement						-315	
Restauration scolaire - nouveau contrat					-900		
Tx régie					-270	-302	
Dépenses de gestion courante retraitées	164 011	163 739	162 507	160 146	149 896	160 081	110

Les transferts de compétences effectués en 2017, puis en 2018 perturbent la comparabilité entre les exercices 2017 et 2018. Pour les besoins de la comparaison, il convient de retraiter les impacts de ces transferts dans les comptes.

En apparence, les dépenses de gestion courantes apparaissent en baisse de 18,227 M€.

Après retraitement des conséquences liées aux transferts de compétences et après neutralisation des éléments non récurrents, les dépenses de gestion courantes sont stables (0,1 M€) et respectent l'objectif de plafonnement de l'évolution des dépenses à 1,2 % contractualisé avec l'Etat.

1- Les charges de personnel

La poursuite de la stratégie de maîtrise de la masse salariale

Compte-tenu de son volume financier, la gestion de la masse salariale constitue un enjeu majeur pour le budget de la Ville d'Orléans. Une stratégie claire de maîtrise a été engagée afin de conserver des marges de manœuvre pour investir au profit des orléanais.

Les Directeurs généraux adjoints et les Directeurs doivent respecter des objectifs budgétaires précis en matière de dépenses de personnel et sont dotés pour ce faire d'outils de pilotage de leur masse salariale. En contrepartie, ils bénéficient d'une autonomie d'appréciation sur les besoins en effectifs et compétences nécessaires à la réalisation des projets et à l'exercice d'un service public de qualité. Systématiquement, sont interrogées les ressources à mobiliser afin de choisir notamment les modes de gestion du service public les plus adaptés (régie, prestations de service, etc...).

Cette stratégie a permis en 2018 de contenir de manière significative l'évolution de la masse salariale, hors changement de périmètre lié notamment au passage à la Métropole.

L'indice des fonctions supports (qui peut se définir comme le nombre d'agents chargés des ressources par rapport au nombre total d'agents) a continué de baisser, pour passer de 9,70% en

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

2017 à 9,06% en 2018, grâce notamment à une démarche ambitieuse de simplification des procédures et de responsabilisation des managers. On peut citer par exemple le recours généralisé au parapheur électronique, la dématérialisation des actes administratifs ou encore l'allègement des processus de gestion interne.

La mobilité des agents au sein de la Ville et de la Métropole est également très encouragée. Elle permet de proposer des parcours professionnels riches et diversifiés, de fluidifier les relations entre les directions et de créer des cultures communes de manière transverse. La mobilité a également vocation à maîtriser l'évolution de la masse salariale.

L'amélioration des conditions de travail

Pour prévenir les risques psycho-sociaux et garantir de bonnes conditions de travail aux agents des deux collectivités, un plan ambitieux relatif à la Qualité de Vie au Travail a été élaboré à l'issue d'un travail partenarial avec les organisations syndicales.

Les deux conventions de participation en matière de santé et de prévoyance sont entrées en vigueur au 1er janvier 2018, améliorant de manière significative la protection sociale complémentaire des agents.

En matière de conditions de travail, de nombreuses initiatives ont été prises en 2018, parmi lesquelles un plan de prévention des risques psycho-sociaux, des aménagements de postes pour prendre en compte des restrictions physiques ou encore le télétravail lorsque ce dernier est compatible avec l'exercice des missions de service public. Outre le vote d'un nouveau règlement intérieur, on peut citer également la création d'espaces nouveaux de co-working et de partage permettant de diffuser une culture d'innovation au sein des services.

Par ailleurs la mise en place de l'école interne de management pour l'ensemble des cadres, permet de diffuser une culture professionnelle commune et d'accompagner les managers dans l'exercice de leurs responsabilités. Ce sont près de 500 cadres (Ville et Métropole) qui suivent ainsi un plan pluriannuel de formation en matière de management, avec des modules obligatoires et optionnels.

Enfin, plusieurs évolutions favorables au pouvoir d'achat ont été apportées, comme la possibilité pour les agents de catégorie C et B de la Ville d'être rémunérés sous forme d'heures supplémentaires pour leur contribution à l'organisation de grands événements sous l'égide de la Ville d'Orléans et de la Métropole ou encore l'indemnisation des jours de congés pour les agents empêchés de consommer leur compte épargne temps avant leur départ en retraite.

L'impact sur le budget des dépenses de personnel des transferts de compétences

Transferts de personnels et MADS Métropole

Suite à la création d'Orléans Métropole au 1er mai 2017, à compter du 1er janvier 2018, les agents municipaux fonctionnaires et contractuels de droit public ou privé qui relevaient en totalité ou pour partie de services transférés ont été soit transférés à Orléans Métropole.

Les domaines de compétence concernés au 1er janvier 2018 sont le développement économique, la planification urbaine, l'eau potable et l'espace public. Six pôles territoriaux ont été créés afin de garantir l'action de proximité de la Métropole.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Chiffres clés pour le transfert des compétences et des personnels du 01/01/2018 :

- Au 01/01/2018
- 416 pour Orléans auxquels s'ajoutent 10 postes vacants (ESAD et parc floral compris),

Effectifs transférés par Orléans

	Compétences	CAT A	CAT B	CAT C	TOTAL
	Transferts VO	Eau potable	1		
	Tourisme	1			1
	ESAD		4	12	16
	Espace public	14	37	310	361
	Réseaux d'énergie	3		2	5
	Grands équipements	1	2		3
	Urbanisme	15	8	6	29
Total transfert VO		35	51	330	416

- 64 agents remis à disposition de la Métropole à la Ville sous forme de MADS descendante pour assurer les missions communales.

Chiffres clés pour la création des services communs ville d'Orléans et Métropole et le transfert des personnels du 01/06/2018 :

Dans le cadre du processus de mutualisation des services, la métropole Orléans Métropole et la commune d'Orléans ont souhaité créer des services communs afin d'optimiser les moyens humains, financiers et matériels qu'elles mettent en œuvre, renforcer les synergies entre elles et ainsi améliorer l'efficacité de leur action.

Ces services communs mutualisés ont été créés à compter du 1er juin 2018. Ils sont gérés par Orléans métropole.

Les agents de la Ville d'Orléans qui relevaient de ces services ont été transférés auprès d'Orléans Métropole à cette date.

Ainsi, 224 postes de la ville d'Orléans ont été transférés à Orléans Métropole au 1er juin 2018, représentant 222,22 ETP, ce qui fait au total 366 agents pour 362,22 ETP dans les services communs au 01/06/2018

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Effectifs transférés par Orléans au titre des services communs (convention de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2018) :

Domaines de compétences liés aux DG, DGA et SG, la Communication, les Ressources et Fonctions Supports d'Orléans Métropole	CAT A	CAT B	CAT C	TOTAL
Direction générale et Directions Générales Adjointes,	5	6	1	12
Secrétariat général,	3 (+ 1 vac.)	4	21	28 (+ 1 vac.)
Direction de la communication,	11	3,92* (5 agents)	1	15,92 (17 agents)
Direction des systèmes d'information,	6 (+ 1 vac.)	3	-	9 (+ 1 vac.)
Direction des ressources humaines,	13 (+ 1 vac.)	20 (+ 2 vac.)	9,8** (10 agents)	42,8 (43 agents) (+ 3 vac.)
Direction de la commande publique,	7	6	3 (+ 1 vac.)	16 (+ 1 vac.)
Direction des finances,	1	5	11	17
Direction des affaires juridiques,	3	2	-	5
SIG et Service des archives	6	2	3	11
Services d'appuis ressources.	11 (+ 1 vac.)	9	36,5*** (37 agents) (+ 1 vac.)	57,5 (58 agents) (+ 2 vac.)
TOTAL des TRANSFERTS VO	66 (+ 4 vac.)	60,92 (62 agts) (+ 2 vacants)	86,3 (88 agts) (+ 2 vacants)	214,22 (216 agents) (+ 8 vacants)

TNC : * dont 2 B à 0,46 ** dont 1 C à 0,8 *** dont 1 C à 0,5

Au total

628 agents de la ville d'Orléans ont été transférés.

→ **Effets des transferts :**

- Changement neutre pour la situation des agents : la situation administrative et financière des agents (dont le régime indemnitaire) ainsi que les avantages dont ils bénéficiaient (au titre de l'action sociale, de la protection sociale complémentaire et du dispositif de formation) sont demeurés inchangés,
- Les conditions générales de travail (missions, rattachement hiérarchique, locaux...) et le temps de travail ainsi que l'organisation de ce temps de travail (durée/rythme/congés) ont été maintenues au moment du transfert pour l'ensemble des agents transférés.
- Les évolutions des agents (avancements et promotions internes...) identifiées par la Ville ont été maintenues.
- L'abonnement domicile-travail annuel TAO est pris en charge à 100% à Orléans Métropole (au lieu de 50% côté ville d'Orléans).

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

La Comparaison des comptes administratifs de 2017 et 2018

La comparaison sur ces deux exercices montre des volumes financiers en forte baisse du fait des transferts de compétence et de la création des services communs.

M€	CA 2017	CA 2018	Evol 2017/2018
Principal	93,149	78,826	-15,4%
Parc Floral	1,144	transfert orléans Métropole	
Total	94,293	78,826	

La différence de masse salariale entre 2017 et 2018 s'établit à 15,467 M€ (CA 2018 : 78,826 M€ / CA 2017 : 94,293 M€ (dont le parc Floral), et se décompose ainsi :

En négatif

- Transferts à la Métropole au 1/01/2018 (Espace public, ESAD et Parc Floral) : 14,002 M€
- Création des services communs avec la Métropole (01/06/2018) : 0,65 M€
- Evolutions des postes (créations – suppressions) : 1,193 M€
- Evolutions de volume d'heures supplémentaires : 0,38 M€
- Cnas : 0,06 M€

En positif

- Effet GVT : 0,76 M€
- Nouvelle offre de mutuelle : 0,059M€

2- Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

M€	2017	2018	évolution 18/17
Charges à caractère général	32 608	29 620	-2 988
Autres charges de gestion (dt subventions)	25 793	24 601	-1 192
Charges de gestion	58 401	54 220	-4 180
Compétences transférées à Orléans métropole	0	2 560	
ESAD transfert subvention		2 718	
Parc Floral - transfert excédent parc floral		-807	
Parc Floral - transfert Subvention équilibre		613	
Fourniture animal - transfert subvention		36	
Eléments non récurrents	-2 643	-626	
Festival de Loire	-1 743	-510	
Dépénalisation du stationnement		-315	
Restauration scolaire - chang Imputation 45 (2018)	-900		
Charges de gestion après retraitements	55 758	55 955	197

En 2018, les charges de gestion courante représentent 54,220 M€, en baisse apparente de 4,180 M€.

Après réintégration des dépenses transférées et neutralisation des éléments non récurrents les charges de gestion sont maîtrisées et en stabilité.

Les subventions de fonctionnement versées par la Mairie notamment au CCAS, ainsi qu'aux clubs et associations soutenues financièrement par la Mairie représentent un montant total de 22,293 M€.

Après retraitement du transfert à Orléans Métropole de la subvention versée à l'ESAD (2,718 M€), du nouveau contrat d'exploitation du complexe du Baron (0,4 M€), et de la réimputation des subventions d'équilibre au chapitre 65 (0,149 M€), les subventions versées apparaissent en stabilité à 24,461 M€

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Subventions de fonctionnement versées (en K€)	2017	2018	Evol* 18/17
Subv. de fonct. C.C.A.S	8 193	8 193	0,0%
Subv. de fonct. C.C.A.S - Reussite éducative	48	48	0,0%
Subv. de fonct. autres établis publics locaux (ESAD)	2 718	-	-100,0%
Subv. de fonct. au Département	92	92	0,0%
Subv. de fonct. Groupements de collectivités	3		
Subv. Equilibre budget annexe activités spécifiques		149	
sous-total subventions de fonctionnement aux organismes publics	11 054	8 483	-23,3%
Subv. fonct autres organismes privés	13 370	13 410	0,3%
Participation DSP patinoire Baron		400	
Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	13 370	13 810	3,3%
TOTAL Subventions de fonctionnement	24 424	22 293	-8,7%

Retraitements			
Subvention ESAD - Compétence transférée Orléans Métropole 2018		2 718	
Nouveau contrat d'exploitation du complexe du Baron		400	
Subv. Equilibre budget annexe activités spécifiques		149	
TOTAL Subventions de fonctionnement - périmètre constant	24 424	24 461	0,2%

Organismes bénéficiant en 2018 de subventions de fonctionnement de plus de 75 000 € :

Organisme	Montant 2018
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	8,241 M€
ASELQO	2,593 M€
SCENE NATIONAL ORLEANS	1,819 M€
ORLEANS LOIRET BASKET	1,012 M€
ANTIROUILLE	0,444 M€
ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS	0,438 M€
SASP ORLEANS LOIRET FOOTBALL	0,420 M€
CADO	0,416 M€
USO LOIRET JUDO JUJITSU	0,340 M€
OGEK STE CROIX STE EUVERTE	0,320 M€
OGEK SAINT MARCEAU	0,247 M€
CENTRE CHOREGRAPHIQUE	0,240 M€
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL	0,238 M€
MUNICIPALE ORLEANS GYMNASTIQUE	0,234 M€
ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION	0,230 M€
ORLEANS CONCERTS	0,227 M€
ESCALE	0,223 M€
OGEK SAINT CHARLES	0,202 M€
OGEK SAINT PAUL BOURDON BLANC	0,197 M€
OGEA SAINT MARC SAINT AIGNAN	0,177 M€
RUGBY CLUB ORLEANS	0,171 M€
COOP SAINT VINCENT PRIM ET MATER	0,144 M€
ASSO SPORTIVE DES PTT ORLEANS	0,134 M€
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL	0,120 M€
DEFI	0,105 M€
LA VIE DEVANT SOI	0,102 M€
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	0,101 M€
JAM	0,094 M€
DEPARTEMENT DU LOIRET	0,094 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,090 M€
LE 108	0,085 M€
ECO CJF ATHLETISME	0,085 M€
POLYSONIK	0,081 M€

3- La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le dispositif de péréquation entre collectivités locales prévoyait une augmentation progressive du fonds jusqu'en 2016. La contribution de la Ville d'Orléans s'élève en 2018 à 1,427 M€ contre 1,146 M€ en 2017 soit une hausse de 0,281 M€.

4- Les autres charges de fonctionnement

en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 18/17
Charges financières	2,373	2,294	1,842	1,622	1,380	1,365	-0,015
Charges exceptionnelles	2,723	1,263	1,053	1,170	1,066	0,044	-1,022
Provisions*	0,000	0,094	0,184	0,000	0,134	0,043	-0,091
TOTAL Autres charges de fonctionnement	5,096	3,651	3,079	2,792	2,581	1,462	-1,129

➤ Les frais financiers :

Grâce à l'endettement modéré de la Ville et au faible niveau des taux d'intérêt, les frais financiers (intérêts court terme de la ligne de trésorerie, intérêts des emprunts long terme) sont en stabilité par rapport à 2017.

Fin 2018, le taux d'intérêt moyen de la dette de la Ville d'Orléans s'établit à 1,54%, contre 1,59 % en 2017.

➤ Les charges exceptionnelles / Provisions :

Les charges exceptionnelles apparaissent en baisse de 1,022 M€ s'expliquant par :

- le transfert de la compétence Parc Floral et plus précisément le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe
- la réimputation au chapitre 65 de la subvention d'équilibre au budget annexe activités spécifiques

Après retraitement de ces éléments, l'évolution de charges exceptionnelles sont en diminution de 0,261 M€. En 2018, les charges exceptionnelles (0,044M€) correspondent à des titres annulés sur exercices antérieurs.

Conformément à la délibération du 10/12/2018, une provision de 0,043 M€ a été constituée dans le cadre de contentieux.

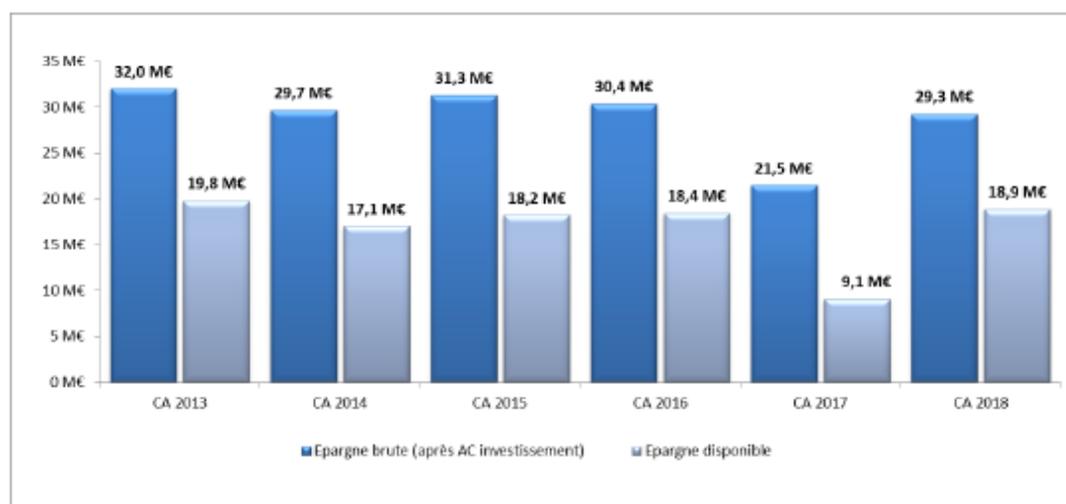
Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

III – L'autofinancement

Un autofinancement élevé qui permet de poursuivre les projets d'investissement

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2016			CA 2017			CA 2018		
Recettes courantes de fonctionnement	181,9	174,7	168,2						
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	149,8	152,6	134,3						
Épargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	32,1	22,1	33,8						
Charges exceptionnelles	1,2	1,2	0,1						
Produits exceptionnels (hors cession)	1,1	2,	0,2						
Épargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	32,0	22,9	34,0						
Intérêts de la dette	1,6	1,4	1,4						
Épargne brute / Autofinancement brut	30,4	21,5	32,6						
Attribution de compensation investissement			3,4						
Épargne brute - Après att. de compensation invest.	30,4	21,5	29,3						
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	11,9	12,4	10,4						
Épargne disponible / Autofinancement net	18,4	9,1	18,9						
Dépenses d'équipement (hors PPP)	44,4	33,1	40,4						

Après une année 2017 de transition au cours de laquelle les masses budgétaires ont évolué avec les transferts de compétences, l'épargne 2018 retrouve un niveau similaire aux exercices précédents avant transferts avec une épargne brute après attribution de compensation à hauteur de 29,3 M€ et l'épargne disponible à 18,9 M€ (moyenne 2013/2016 de 18,4 M€).



Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

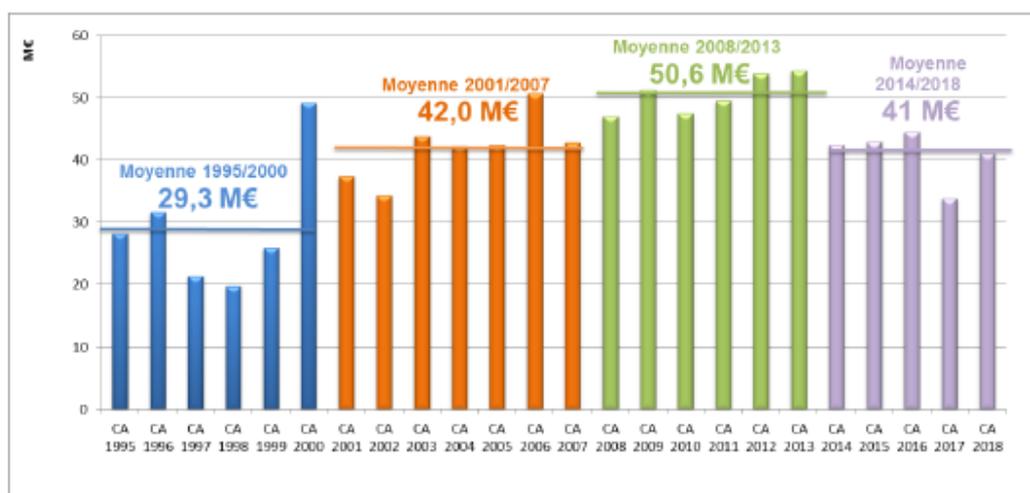
IV – Les dépenses d'équipement et leur financement

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans répond aux objectifs de rayonnement et d'attractivité, de proximité et de développement durable définis dans le programme du mandat 2014-2020. Cette stratégie d'investissement permet de soutenir l'économie locale, et notamment les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Mairie jouant ainsi pleinement son rôle de levier au plan local.

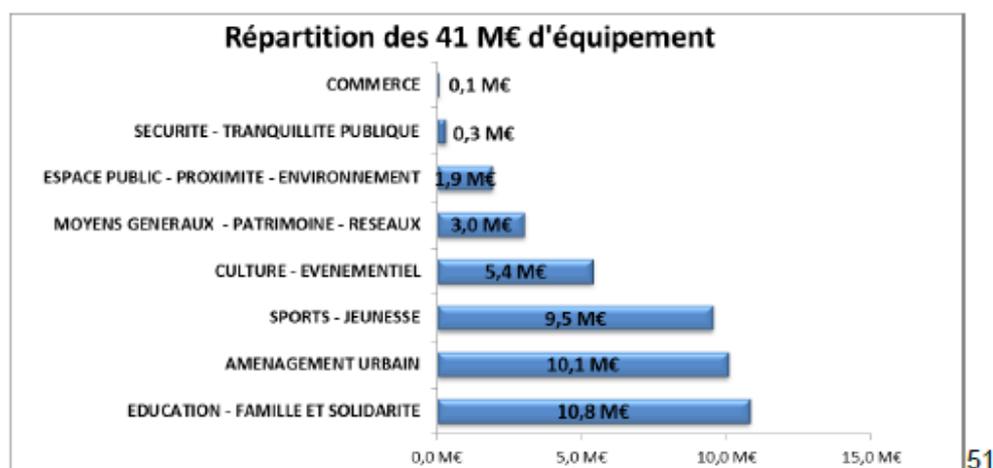
➤ L'effort d'investissement

Avec 41 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon), la Mairie maintient un fort niveau d'investissement :

- 35,4 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 4,1 M€ de subventions d'équipement versées ;
- 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon
- 0,6 M€ d'acquisition d'action dans le cadre de l'augmentation de capital de la SEMPAT
- 0,3 M€ de fouilles archéologiques réalisés en régie par le service d'archéologie municipal

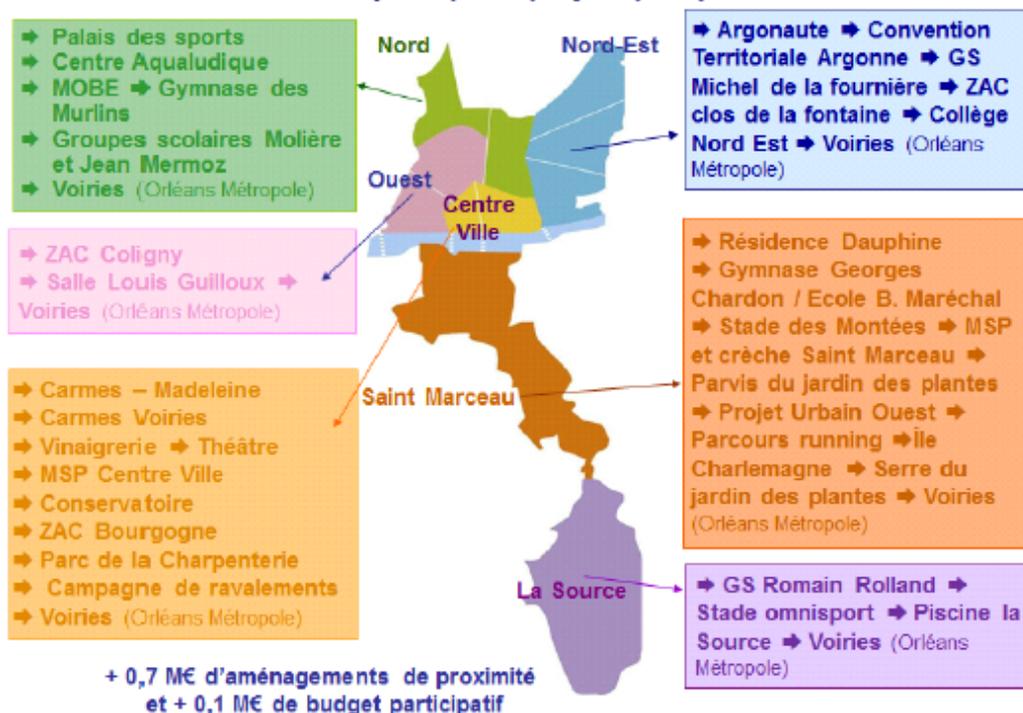


A noter : à compter de 2017, Orléans Métropole réalise en lieu et place d'Orléans les dépenses relatives à l'espace public pour 10 M€ par an.



Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

2018 : les principaux projets par quartier



La liste détaillée des dépenses d'équipement figure en annexe du présent rapport

➤ Le financement des dépenses d'investissement (équipements et autres)

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2015	CA 2017	CA 2018	structure des recettes 2018
Dépenses d'investissement (hors dette et gestion active de dette)	55,0	43,5	51,2	45,1	50,2	42,6	
Financement des dépenses d'investissement	55,1	47,8	48,5	46,6	53,9	39,6	100%
Épargne disponible	19,8	17,1	18,2	18,4	9,1	18,9	44%
FCTVA/TLE	6,9	7,3	4,9	6,3	6,5	3,8	9%
Subventions	12,3	8,9	6,1	5,3	4,2	1,7	4%
Cessions	2,4	4,2	12,0	1,1	5,0	2,6	6%
Autres recettes	1,3	1,1	1,8	2,5	18,1	4,6	11%
Emprunts mobilisés (hors PPP)	12,3	9,2	5,5	13,0	11,0	8,0	19%
Evolution du fond de roulement	-0,1	-4,3	2,7	-1,5	-3,7	3,1	7%

En 2018, la part de financement de l'ensemble des investissements par emprunt est limitée à 19% des recettes d'investissement.

Les recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (44%),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (9%),
- le produit des cessions (6%).
- les subventions (4%),

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Les subventions reçues

Les subventions d'équipement obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

A compter de 2018 :

- le produit des amendes de police est transféré à Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.
- la recette (0,307 M€) correspondant à la recette issue des forfaits post-stationnement est reversée à Orléans Métropole.

Les subventions d'investissement perçues en 2018 s'élèvent à 1,687 M€ en diminution apparente de 2,503 M€ essentiellement liée au transfert, à Orléans Métropole de la recette des amendes de police (2,158 M€) et compensée dans l'attribution de compensation.

Les subventions perçues en 2018 proviennent :

- de l'Etat (0,576 M€) pour l'enrichissement et la restauration des collections des musées (0,219 M€), la maison de santé pluridisciplinaire de Saint Marceau (0,131 M€), et l'ANRU (0,099 M€) ;
- de la région Centre (0,078 M€) pour le changement du système informatique du réseau des médiathèques (0,046 M€) et l'enrichissement et la restauration des collections des musées (0,028 M€)
- du département du Loiret (0,679 M€) pour le stade omnisport de La Source et l'accompagnement de la montée en ligue 2 (0,500 M€), la convention Territoriale pour le quartier de l'Argonne (0,076 M€), les grosses réparations d'immeubles (0,062 M€), le complexe du baron (0,041 M€) ;
- d'autres organismes (0,355 M€) et sont principalement constituées du remboursement par la Métropole des frais de gestion du forfait post stationnement (0,307 M€), de mécénat pour le musée des beaux-arts et la politique culturelle (0,031 M€).

Les autres recettes

Le Fonds de Compensation de la TVA a représenté 2,994 M€,

Et la taxe d'aménagement locale d'urbanisme s'est établie à 0,828 M€.

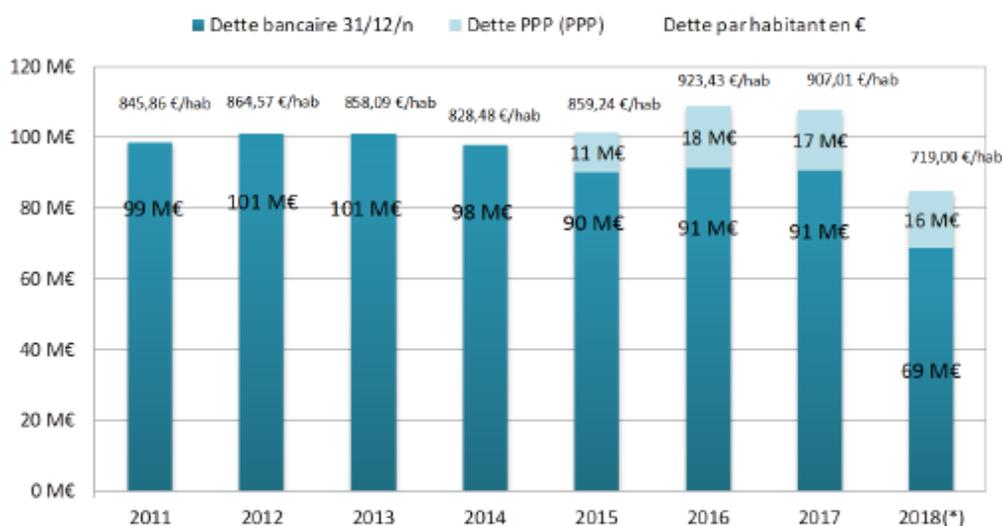
➤ La dette

Par délibération du 11/12/2017 et dans le cadre du transfert de la compétence espace public à Orléans Métropole, la dette relative aux emprunts souscrits pour le financement des dépenses des investissements de cette compétence a été transférée à Orléans Métropole au 01/01/2018 pour un montant de 20,304 M€. Ainsi, Orléans Métropole s'est substituée à la ville d'Orléans dans ses obligations découlant des emprunts.

Fin 2018, et après transfert de dette, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'établit à 84,9 M€ (en diminution de 2,4 M€ à périmètre constant).

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dette bancaire au 31/12/N	101,1 M€	97,8 M€	90,2 M€	91,4 M€	90,7 M€	68,7 M€
Dette non bancaire PPP au 31/12/N			11,2 M€	17,5 M€	16,9 M€	16,2 M€
Encours de dette au 31/12/N	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109,0 M€	107,6 M€	84,9 M€
Dette par habitant en €	858 €	828 €	859 €	923 €	907 €	719 €
Dette par hbt de la strate (+100 000 hab hors paris) en €	1132	1178	1189	1189	NC	NC
% Encours / RRF - Orléans	52,3%	51,2%	51,0%	59,2%	59,2%	49,6%
% Encours / RRF Strate	82,0%	85,6%	85,7%	87,2%	NC	NC

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation



(*) Au 01/01/2018, la dette espace public est transférée à Orléans Métropole pour 20,3 M€

EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE

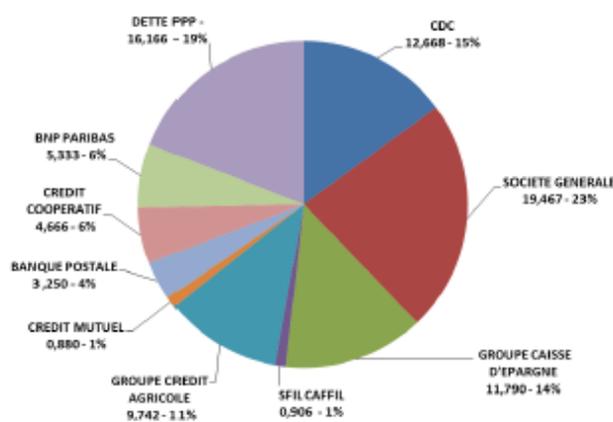
L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 68,7 M€ à fin 2018 en diminution de 1,7 M€ par rapport à 2017 (70,4 M€ au 31/12/2017 hors dette transférée). Il est constitué de 58% de prêts à taux fixe et de 42% de prêts à taux variables.

EVOLUTION DE LA DETTE PPP

Fin 2018, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 16,166 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2017.

REPARTITION DE LA DETTE PAR PRETEUR

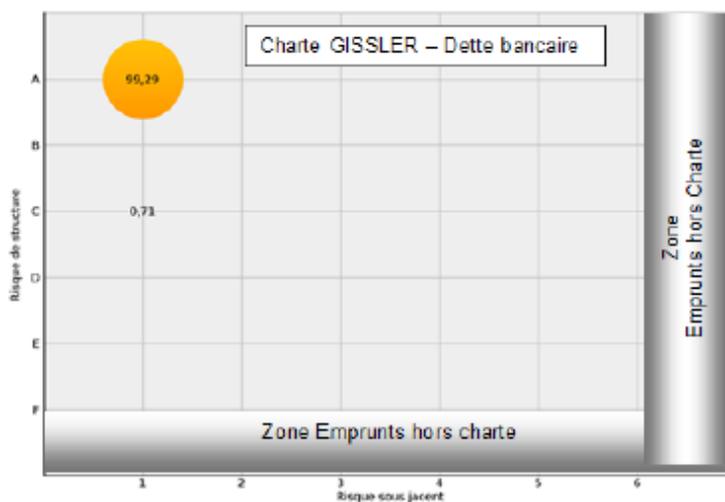
A fin 2018, la dette de la Ville se répartit ainsi que suit entre les partenaires financiers :



Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE

La Ville d'Orléans est faiblement endettée, par ailleurs, cette dette est intégralement constituée de prêts traditionnels à taux fixes ou à taux variables et ne comprend aucun emprunt toxique. Selon les critères de la charte GISSLER (classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque), 99,29 % de l'encours de dette bancaire de la Ville est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.



Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

**PARTIE VI – EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE
ACTIVITES SPECIFIQUES**

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal.

En 2018, la subvention d'équilibre s'élève à 0,149 M€.

Le résultat de l'exercice 2018 pour ce budget annexe s'établit à 0,096 M€ en fonctionnement et à 2,099 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Annexe : Principaux investissements réalisés en 2018, par politique publique :

Libellé programme	CA 2018
GROUPE SCOLAIRE MICHEL DE LA FOURNIERE-CREATION ECOLE	3,004 M€
GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND	2,495 M€
MAISON SANTE ST MARCEAU	1,319 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES 1ER DEG	0,826 M€
REAMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,536 M€
SECURITE ECOLES ALARMES ET ECLAIRAGES	0,473 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,458 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,368 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BAT. PUB.	0,338 M€
RESTAURANT SCOLAIRE JEAN MERMOZ	0,226 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES	0,113 M€
GROUPE SCOLAIRE MOLIERE	0,112 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,109 M€
ANCIEN COLLEGE BOLIERE AMENAGMENT LOCAUX SCOLAIRE	0,083 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	0,061 M€
DOMAINE DE SOULAIRE	0,057 M€
MAISON SANTE CENTRE VILLE	0,047 M€
CONCERTO	0,045 M€
DIVERS	0,148 M€
EDUCATION - FAMILLE ET SOLIDARITE	10,8 M€

Libellé programme	CA 2018
CARMES MADELEINE ZAC	4,050 M€
COMET - RELOCALISATION POLE SPORTIF	1,186 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	0,708 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,681 M€
PARTICIPATIONS CAPITAL SEMPAT/ACTIONS	0,600 M€
ZAC BOURGOGNE	0,600 M€
CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE (1,3 M€ DONT 0,3 M€ ARGONAUTE)	1,036 M€
CTA CREATION VOIE DES ECOLES	0,447 M€
CTA - RUE LEO DELIBES	0,441 M€
CTA DESENCLAVEMENT CLOS BOUDARD	0,034 M€
CTA AMENAGEMENT ABORDS CC MARIE STUART	0,021 M€
CTA RUE DES JACOBINS	0,003 M€
CTA RUE CROIX FEULLATRE	0,090 M€
REPRISE DESORDRES ZAC COLIGNY	0,184 M€
DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	0,174 M€
RESERVES FONCIERES	0,173 M€
ARCHEOLOGIE	0,160 M€
ZAC CLOS DE LA FONTAINE	0,150 M€
PROJET URBAIN DU VAL OUEST	0,116 M€
ZAC COLIGNY	0,055 M€
DIVERS	0,192 M€
AMENAGEMENT URBAIN	10,1 M€

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Libellé programme	CA 2018
RENOVATION PISCINE LA SOURCE	3,608 M€
CENTRE AQUALUDIQUE	1,720 M€
STADE OMNISPORTS - TX MONTEE LIGUE 2	1,028 M€
EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS	0,389 M€
CTA ARGONAUTE	0,296 M€
SALLE DE GRS DES MURLINS	0,279 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,240 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,239 M€
PISCINE PLEIN AIR LA SOURCE	0,233 M€
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,193 M€
PARCOURS RUNNING	0,167 M€
PALAIS DES SPORTS SECURITE INTERIEURE	0,156 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS JEUNESSE	0,142 M€
HYPODROME ILE ARRAULT	0,130 M€
COLLEGE ORLEANS NORD EST	0,119 M€
AIRE DE JEUX ILE CHARLEMAGNE	0,086 M€
EQUIPEMENTS SPORTS CONTROLE ACCES	0,070 M€
REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT	0,070 M€
CAS ROUGET DE L ISLE	0,056 M€
ACHAT MATERIEL ASELQO	0,053 M€
SINISTRE STADE DES MONTEES	0,051 M€
EQUIPEMENT ASELQO	0,050 M€
DIVERS	0,151 M€
SPORTS ET JEUNESSE	9,5 M€

Libellé programme	CA 2018
REQUALIFICATION THEATRE (PARVIS, FACADE)	1,095 M€
RESTRUCTURATION MUSEUM - MOBE	1,032 M€
VINAIGRERIE	0,382 M€
ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEES	0,369 M€
KIOSQUES MUSIQUES	0,338 M€
MUSEE BEAUX ARTS - EQUIPT- AMENAGT	0,316 M€
GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	0,223 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUE	0,214 M€
CONSERVATOIRE	0,170 M€
MUSEUM	0,165 M€
MARCHE DE NOEL	0,149 M€
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPM	0,134 M€
LEG GUILLAUX ACQUISITION ŒUVRE	0,113 M€
ENRICHISSEMENT RESTAURATION COLLECTIONS	0,079 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,073 M€
RECONFIGURATION MUSEE BEAUX ARTS	0,072 M€
LOGICIEL SIGB	0,044 M€
NUMERISATION RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	0,043 M€
ANIMATION QUAI DE LOIRE	0,043 M€
CONSERVATOIRE DE LA MADELEINE	0,042 M€
CARRE ST VINCENT-RENOUV MAT ET MOBILIER	0,040 M€
DIVERS	0,240 M€
CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	5,4 M€

Compte administratif 2018 – Rapport de présentation

Libellé programme	CA 2018
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,673 M€
ANCIEN COLLEGE BOLIERE AMENAGMENT LOCAUX ASSOCIATIF	0,472 M€
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,277 M€
RESEAU ETHERNET - TELECOM	0,215 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,207 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,176 M€
TRAVAUX BATIMENT RUE CUREMBOURG	0,111 M€
TRAVAUX ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE	0,106 M€
20 PLACE DU CHATELET	0,102 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,098 M€
RESEAU ETHERNET - TELECOM	0,079 M€
LOGICIEL CONTRÔLE ACCES	0,076 M€
AMENAGEMENT CIMETIERES	0,044 M€
DIVERS	0,387 M€
MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS MUNICIPAUX	3,0 M€

Libellé programme	CA 2018
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,679 M€
REAMENAGMT - CENTRES TECHNIQUES	0,228 M€
ANJORRANT-PETEAU	0,142 M€
STATIONNEMENT SUR VOIRIE	0,138 M€
SERRES JARDIN PLANTES- ESP RECEPT*	0,121 M€
ACTION PROXIMITE BUDGET PARTICIPATIF	0,116 M€
PARC DE LA CHARPENTERIE	0,115 M€
BIODIVERISTE	0,077 M€
FLEURISSEMENT	0,055 M€
MOBILIER URBAIN	0,047 M€
DIVERS	0,191 M€
ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	1,9 M€

Libellé programme	CA 2018
VIDEO PROTECTION	0,145 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,073 M€
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	0,062 M€
RENOUV RADIOTELEPHONE	0,013 M€
GROSSES REPARATIONS MATERIEL ROULANT	0,006 M€
SECURITE - TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,3 M€

Libellé programme	CA 2018
BATEAU INEXPLOSIBLE	0,024 M€
ACTIONS COMMERCE	0,013 M€
RUE ROYALE GRAND AXE FISAC	0,011 M€
REAMENAGEMENT DES MARCHES	0,006 M€
LA VIE CLAIRE	0,005 M€
COMMERCE	0,1 M€

TOTAL GENERAL	41 M€
----------------------	--------------



ETATS DES REPORTS SUR 2019

Les états de reports sur l'exercice 2019 sont arrêtés comme suit :

1 – BUDGET PRINCIPAL :

→ Investissement dépenses : douze millions quatre cent cinq mille sept cent cinquante-trois euros et vingt-sept centimes (12 405 753,27 €)

→ Investissement recettes : neuf millions quatre cent cinq mille sept cent cinquante-trois euros et vingt-sept centimes (9 405 753,27 €)

Le 08 AVR. 2019

Le Trésorier,



Jean-Marc VERDIER

Le Maire Adjoint

Michel MARTIN

PJ :
Etat SEDIT des reports sur 2019 (M57 2018)
Etat SEDIT des reports sur 2019 (Transposition M57 2019)

Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
20	2051	020	FA1P002A	4 506,48
20	2051	020	ME1P046	26 170,00
20	2051	30	SB1P016	28 476,00
20	202	510	10A021	31 626,00
20	2051	30	CA1H023	36 232,56
20	2051	313	CB1P025	40 066,00
Total	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			167 157,64
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
204	20421	71	06A001	8 500,00
204	20431	71	06A001	10 000,00
204	20421	414	IA1P001	17 500,00
204	20421	316	05A310	50 000,00
204	20422	420	FB1P003	100 000,00
Total	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			186 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	21838	213	06A469	9,55
21	21848	4214	02C001	45,00
21	2188	284	06A399CM	169,99
21	21841	213	06A069SIS	187,18
21	21572	213	DA1H002	200,00
21	2188	284	06A399SO	209,00
21	2188	331	06A069SC	250,00
21	2188	331	06A069MA	250,01
21	2188	331	06A069CH	268,88
21	2188	311	05A441	280,05
21	2188	64	TA2P002B	304,81
21	21831	213	06A427	436,80
21	2152	020	DA1P001A	460,08
21	2188	022	13C022	475,12
21	2188	11	PA1P001	661,34
21	2188	331	06A069K	743,18
21	21848	331	06A069CH	878,92
21	2188	025	AB2P001A	885,20
21	21828	11	13A016	1 286,16
21	2158	020	13B250	1 606,99
21	21838	020	13C257	1 751,71
21	2188	025	AB2P002	1 772,44
21	21351	321	03C217	2 480,34
21	21848	020	AA2P020	3 324,90
21	2128	020	DA1P001A	4 621,49
21	21831	213	06A427PN	5 842,29

Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
21	2158	311	05A005	6 787,92
21	21351	213	E1P036	7 080,00
21	21351	338	J A2P012	7 140,00
21	2158	13	DA2H004	8 040,00
21	2161	311	05A005	9 664,00
21	21351	316	05Z076	10 833,34
21	21351	213	E1P034B	15 236,83
21	21848	414	J A1P001	16 356,24
21	21351	213	06A488	18 605,50
21	2181	321	13Z456	19 160,18
21	2152	847	07A461	20 085,64
21	21838	020	NA1P005	26 590,00
21	21628	023	XA1H001	28 882,00
21	2158	632	KA1H031	32 438,40
21	21351	331	06A478	35 893,28
21	21351	213	06A400AL	43 809,24
21	2138	632	KA1P026A	46 393,47
21	2115	515	10A187	71 130,00
21	21351	020	13Z804	75 000,00
21	2158	020	13Z802	75 000,00
21	21351	321	SB1P016	76 654,78
21	21351	213	O A1P002	86 668,00
21	21351	510	V1H239	98 783,04
21	2145	735	DA1H003	102 902,65
21	21351	281	E A1P033	111 743,46
21	21318	020	U A1H055	131 702,32
21	2152	023	10A481	150 000,00
21	2115	414	J A1P001	166 000,00
21	21351	313	C B2P302E	178 801,00
21	21351	312	05Z076	194 321,99
21	21351	213	E A1P034A	262 900,70
21	21351	412	J A1P001	266 692,97
21	2152	316	10A502	448 191,10
21	2188	325	SB1P014D	509 958,79
Total IMMOBILISATIONS CORPORELLES				3 378 940,27
23 IMMOBILISATIONS EN COURS				
23	23168	314	05A067	285,00
23	23138	323	SB1P033	2 150,00
23	23138	020	13B283	10 711,20
23	23158	515	10A452	12 050,41
23	23138	020	13Z457	14 937,36
23	23158	511	G A1P006	15 117,52

Budget Principal - Etat des reports (M57 2018)

trié par chapitre



Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
23	23158	847	04A03	16 877,76
23	23138	322	S B1P045	17 600,00
23	23158	515	10A301	23 815,55
23	23158	515	10A4521	24 397,16
23	23138	311	05A464	29 000,00
23	23158	325	S B1P048	31 510,81
23	23138	511	M E1P044	31 704,43
23	23158	515	10A144	34 795,96
23	23158	515	J A1P001	50 755,96
23	23158	515	10A4754	53 641,63
23	23138	312	05A477	63 808,28
23	23138	414	J A1P002	85 076,40
23	23158	515	10A482	152 472,49
23	23138	316	05A827	273 748,87
23	23138	213	06A4728	365 592,92
23	23138	213	E A1P029	435 702,85
23	23138	338	03A365	483 570,80
23	23138	323	S B1P020	548 960,87
23	23158	325	10A500C	741 072,77
23	23138	323	S B1P038	774 191,29
23	231314	314	C B1P024	1 962 789,36
23	23138	322	S B1P028G	2 090 660,44
Total	IMMOBILISATIONS EN COURS			8 366 997,69
26	PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
26	269	01	10D001	300 000,00
Total	PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			300 000,00
45411023	OPCT - INSALUBRITE RUE COQUILLE ORLEANS			
45411023	45411023	01	D A1H020	6 657,67
Total	OPCT - INSALUBRITE RUE COQUILLE ORLEANS			6 657,67
Total	Dépenses			12 405 753,27

Section Investissement Recettes

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			
13	1321	414	JA1P001	175 900,00
13	1322	414	JA1P001	283 000,00
13	1321	213	06A472B	447 363,00
Total	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			916 293,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
16	1641	01		9 181 243,82
Total	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			9 181 243,82
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
27	27638	01	100001	300 000,00
Total	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			300 000,00
45412023	OPCT - INSALUBRITE RUE COQUILLE ORLEANS			
45412023	45412023	01	DA1H020	8 216,45
Total	OPCT - INSALUBRITE RUE COQUILLE ORLEANS			8 216,45
Total Recettes				10 405 753,27
Total Investissement				-2 000 000,00
TOTAL GENERAL				-2 000 000,00

Budget Principal - Etat des reports (Transposition M57 2019)

trié par chapitre

Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
20	2051	020	FA1P002A	4 596,48
20	2051	020	ME1P046	28 170,60
20	2051	30	SB1P016	28 476,00
20	202	510	10A021	31 626,00
20	2051	30	CA1H023	36 232,56
20	2051	313	CB1P025	40 056,00
Total	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			167 157,64
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
204	20421	71	08A001	8 500,00
204	20431	71	08A001	10 000,00
204	20421	414	JA1P001	17 500,00
204	20421	316	05A310	50 000,00
204	20422	420	FB1P003	100 000,00
Total	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			186 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	21838	213	06A469	9,55
21	21848	4214	02C001	45,00
21	2188	284	06A398CM	169,99
21	21841	213	06A085MS	187,18
21	21572	213	DA1H002	200,00
21	2188	284	06A398SO	209,00
21	2188	331	06AD69SC	250,00
21	2188	331	06AU08MA	250,01
21	2188	331	06A069CH	268,88
21	2188	311	05A441	280,05
21	2188	64	TA2P002B	304,81
21	21831	213	06A427	436,80
21	2152	020	CA1P001A	460,08
21	2188	022	13C022	475,12
21	2188	11	FA1P001	661,34
21	2188	331	06A069K	743,18
21	21848	331	06A069CH	878,92
21	2188	025	AB2P001A	895,20
21	21828	11	13A016	1 288,16
21	2156	020	13B250	1 608,99
21	21838	020	13C257	1 751,71
21	2188	025	AB2P002	1 772,44
21	21351	321	03C217	2 490,34
21	21848	020	AA2P020	3 324,90
21	2128	020	CA1P001A	4 621,49
21	21831	213	06A427PN	5 842,29

Etat des reports

Redrepro

Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
21	2158	311	05A085	6 787,92
21	21351	213	E A1P036	7 060,00
21	21351	338	J A2F012	7 140,00
21	2158	13	D A2H004	8 040,00
21	2161	311	05A085	8 664,00
21	21351	316	05Z076	10 833,34
21	21351	213	E A1P034B	15 236,63
21	21648	414	J A1P001	16 356,24
21	21351	213	06A488	18 605,50
21	2181	321	13Z456	19 160,18
21	2152	847	07A461	20 085,64
21	21838	020	N A1P005	26 580,00
21	21628	023	X A1H001	28 882,00
21	2158	632	K A1H031	32 436,40
21	21351	331	06A476	35 893,28
21	21351	213	06A400AL	43 809,24
21	2138	632	K A1P026A	46 393,47
21	2115	515	10A187	71 130,00
21	21351	020	13Z804	75 000,00
21	2158	020	13Z802	75 000,00
21	21351	321	S B1P016	78 654,78
21	21351	213	O A1P002	86 668,00
21	21351	510	V1H239	88 783,04
21	2145	736	D A1H003	102 902,65
21	21351	281	E A1P033	111 743,46
21	21318	020	J A1H055	131 702,32
21	2152	023	10A491	150 000,00
21	2115	414	J A1P001	168 000,00
21	21351	313	C B2P302E	178 901,00
21	21351	312	05Z076	194 321,98
21	21351	213	E A1P034A	252 900,70
21	21351	412	J A1P001	266 692,97
21	2152	316	10A502	448 191,10
21	2188	325	S B1P014D	509 958,79
Total IMMOBILISATIONS CORPORELLES				3 378 940,27
IMMOBILISATIONS EN COURS				
23	2316	314	05A067	285,00
23	2313	323	S B1P033	2 150,00
23	2313	020	13B263	10 711,20
23	2315	515	10A462	12 050,41
23	2313	020	13Z457	14 937,36
23	2315	511	G A1P006	15 117,52

fedrepro

Etat des reports

Section Investissement Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
23	2315	847	04A03	16 877,76
23	2313	322	SB1P045	17 600,00
23	2315	515	10A301	23 815,55
23	2315	515	10A4521	24 397,16
23	2313	311	05A464	29 000,00
23	2315	325	SB1P048	31 510,61
23	2313	511	ME1P044	31 704,43
23	2315	515	10A144	34 795,96
23	2315	515	JA1P001	50 755,96
23	2315	515	10A4754	53 641,63
23	2313	312	05A477	63 808,28
23	2313	414	JA1P002	85 076,40
23	2315	515	10A482	152 472,49
23	2313	316	05A827	273 748,87
23	2313	213	06A4728	385 592,92
23	2313	213	EAI1P029	435 702,85
23	2313	338	03A385	483 570,80
23	2313	323	SB1P020	548 960,67
23	2315	325	10A500C	741 072,77
23	2313	323	SB1P038	774 191,29
23	2313	314	CB1P024	1 982 789,36
23	2313	322	SB1P026G	2 080 660,44
Total	IMMOBILISATIONS EN COURS			8 366 997,69
26	269	01	10D001	300 000,00
Total	PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			300 000,00
Total	OPCT - INSALUBRITE RUE COQUILLE ORLEANS			6 657,67
45411023	45411023	01	DA1H020	6 657,67
Total	OPCT - INSALUBRITE RUE COQUILLE ORLEANS			12 405 753,27

Budget Principal - Etat des reports (Transposition M57 2019)

trié par chapitre

Section Investissement Recettes

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	PROGRAMME	Montant
13	1321	414	A1P001	175 900,00
13	1322	414	A1P001	233 000,00
13	1321	213	06AM72B	447 393,00
Total	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			916 293,00
16	1641	01		9 181 243,82
Total	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			9 181 243,82
27	27636	01	10D001	300 000,00
Total	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			300 000,00
45412023	45412023	01	0A1H020	8 216,45
Total	OPCT - INSALUBRITE RUE COQUILLE ORLEANS			8 216,45
Total	Recettes			10 405 753,27
Total	Investissement			-2 000 000,00
TOTAL GENERAL				-2 000 000,00

N° 10 – **Finances. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 à la section d'investissement. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'instruction comptable M 57 prévoit la reprise en N+1 des résultats constatés à la clôture de l'exercice N, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que l'affectation en section d'investissement, d'une partie du résultat de fonctionnement constaté, permettant de réaliser l'autofinancement prévu au budget.

Le compte administratif 2018 de la Mairie fait apparaître les résultats suivants :

1°) Budget principal de la Mairie

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2018 s'établit à 25 369 333,93 €.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris le déficit d'investissement de 2017, la section d'investissement 2018 présente un déficit de 20 562 448,65 €. Après prise en compte de l'apurement du compte 1069 pour 908 959,21 €, la section d'investissement présente un déficit de 21 471 407,86 €.

Après avoir constaté les reports tant en dépenses (12 405 753,27 €), qu'en recettes (10 405 753,27 €), la section d'investissement présente un déficit global de 23 471 407,86 €.

Dans ces conditions, il est proposé d'affecter à la section d'investissement un montant de 23 471 407,86 € et de reporter en section de fonctionnement 1 897 926,07 €.

Compte tenu de cette affectation et des reports, la section d'investissement est équilibrée.

2°) Budget annexe des activités spécifiques

L'excédent disponible de la section de fonctionnement 2018 s'établit à 96 116,21 €.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

Après avoir repris l'excédent d'investissement de 2017, la section d'investissement présente un excédent global de 2 098 933,98 €.

Dans ces conditions, il est proposé de reporter en section d'investissement un montant de 2 098 933,98 € et de reporter en section de fonctionnement 96 116,21 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver :

1°) pour le budget principal :

- **l'inscription du déficit d'investissement 2018 au compte 001 (dépenses) pour un montant global de 20 562 448,65 €,**

- l'inscription de l'apurement du compte 1069 au compte 001 (dépenses) pour un montant de 908 959,21€,
- l'affectation sur l'exercice 2019, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme globale de 23 471 407,86 €,
- et l'inscription du solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant global 1 897 926,07 € ;

2°) pour le budget annexe des activités spécifiques :

- l'inscription de l'excédent d'investissement 2018 au compte 001 (recettes) pour un montant de 2 098 933,98 €,
- et l'inscription du résultat de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant de 96 116,21 €. »

ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

N° 11 – **Finances. Exercice 2019. Budget supplémentaire. Budget principal et budget annexe. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de prendre en compte les résultats de l'exercice 2018 et ajuster les inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 45 946 319,56 €, y compris les reports de 2018.

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 6 406 976,28 €, intégrant 1 897 926,07 € de reprise de l'excédent reporté de 2018, une diminution des recettes réelles de 445 949,79 € et une hausse de 4 955 000 € de recettes d'ordre relative à des dotations aux amortissements.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 6 406 976,28 €, dont une diminution de 853 960 € de dépenses réelles et une augmentation de 7 260 936,28 € de dépenses d'ordre dont 2 045 000 € relative à des dotations aux amortissements.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	299 597,00 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	20 000,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-1 207 857,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 300,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		70 000,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES		-1 432 000,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		819 934,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		96 116,21 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 215 936,28 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 897 926,07 €
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	2 045 000,00 €	4 955 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 406 976,28 €	6 406 976,28 €

Recettes de fonctionnement :

- Inscription de 1 897 926,07 € de reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 (après affectation de résultats).
- Diminution de 1 432 000 € de l'attribution de compensation versée par Orléans Métropole suite à l'approbation par délibération du conseil métropolitain du 15 novembre 2018 et du conseil municipal du 10 décembre 2018 du transfert des compétences facultatives et notamment du soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau.
- Inscription de 96 116,21 € de recettes au titre du reversement de l'excédent de fonctionnement 2018 du budget annexe activités spécifiques.
- Augmentation de 806 934 € des recettes de la dotation globale de fonctionnement notifiée pour 2019 avec une hausse de la dotation forfaitaire de 506 300 € et de la dotation de solidarité urbaine de 300 634 €.
- Inscription de 50 000 € en dépenses / recettes au titre de partenariats pour divers évènements (Voix d'Orléans, O. Jazz, Festival de Loire).
- Inscription de 20 000 € en dépenses / recettes au titre de la mutualisation du service de médecine préventive avec 3 nouvelles communes (Olivet, Saint-Denis-en-Val, Semoy) et des refacturations.

Dépenses de fonctionnement :

- Diminution de 1 432 000 € de dépenses suite à l'approbation par délibération du conseil métropolitain du 15 novembre 2018 et du conseil municipal du 10 décembre 2018 du transfert des compétences facultatives et notamment du soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau. Cette diminution sera compensée par une baisse de la recette d'attribution de compensation reçue d'Orléans Métropole :
 - 1 012 000 € de subvention versée à Orléans Loiret Basket
 - 420 000 € de subvention versée à la SASP USO Foot
- Inscription de 375 670 € pour le soutien financier des clubs et associations sportives dont notamment :
 - 100 000 € de subvention exceptionnelle au titre du lancement du centre de formation en 2020 de l'USO foot
 - 60 000 € de subvention complémentaire au cercle d'escrime
 - Inscription de 48 000 € de crédits complémentaires au titre de prestations avec Orléans Loiret Basket
 - 42 000 € dans le cadre de l'accompagnement des clubs et des athlètes pour les JO 2020
 - 35 000 € de subventions exceptionnelles pour les clubs de natation de l'A.O.N. et de l'A.S.P.T.T. natation
 - 25 000 € de subvention exceptionnelle pour l'Union Pétanque Argonnaise
 - 20 350 € pour l'ECO-CJF athlétisme
 - Inscriptions de 12 000 € de crédits dans le cadre de prestations play off Elite Panthères au Palais des Sports
 - Inscriptions de 11 000 € de bourses au titre des JO 2020 pour 11 athlètes
 - 10 000 € pour de nouveaux évènements et soutiens aux associations

- 10 000 € pour le lancement d'une étude auprès du Comité Régional Olympique et Sportif relative à l'état des équipements sportifs pour accueillir les phases préparatoires des JO 2024
 - Diminution de 92 430 € correspondant à l'annulation des participations au Fonds Unifié Logement (FUL) et au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) désormais prises en charge par Orléans Métropole.
 - Inscription de 53 000 € pour le renforcement de la sécurité du marché de Noël imposé par la préfecture
 - Inscription de 47 700 € pour le déploiement du coffre-fort électronique des agents
 - Inscription de 32 000 € de crédits complémentaires pour annulation de titres sur exercices antérieurs d'occupation du domaine public
 - Inscriptions de 25 000 € de crédits complémentaire pour le concert de clôture du Festival de Loire 2019
 - Inscriptions de 25 000 € au titre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude des prérequis à la mise en place d'un centre de supervision Métropolitain.
 - Inscription de 13 000 € en dépenses / recettes au titre d'un spectacle de marinier lors du festival de Loire 2019 (10 000 €) ainsi que pour la projection d'un son et lumière de l'école des Gobelins (3 000 €), avec le financement de la Région Centre-Val de Loire.
 - Inscription de 10 000 € au titre des loyers et charges suite au rachat du bail du commerce Electric Rasoir
- Dans ce contexte, l'autofinancement augmente de 5 215 936,28 €.

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 39 539 343,28 €, dont 23 471 407,86 € d'affectation de résultat, 10 405 753,27 € de reports de 2018, une diminution de 2 102 754,13 € de recettes réelles et une hausse de 7 764 936,28 € des recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 39 539 343,28 €, dont 20 562 448,65 € de reprise du résultat d'investissement reporté auquel il convient de rajouter 908 959,21 € de régularisation du compte 1069, 12 405 753,27 € de reports de 2018, une augmentation 203 182,15 € des dépenses réelles et une hausse de 5 459 000 € de dépenses d'ordres.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	-1 413 298,11 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	146 396,64 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-87 113,91 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 544 015,38 €	
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		25 034 407,86 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		430 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-4 432 695,28 €
024 - PRODUIT DE CESSIONS		323 759,00 €
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE	21 471 407,86 €	
45XXX - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	13 182,15 €	13 182,15 €
041 - OP ORDRE BUDG PATRIMONIALES	504 000,00 €	504 000,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 215 936,28 €
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	4 955 000,00 €	2 045 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	27 133 590,01 €	29 133 590,01 €
REPORTS 2018	12 405 753,27 €	10 405 753,27 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	39 539 343,28 €	39 539 343,28 €

Recettes d'investissement :

- Inscription de 23 471 407,86 € d'affectation de résultats
- Inscription de 1 563 000 € de crédits complémentaires de FCTVA
- Inscription de 323 759 € de cession de part en capital de la SEM Orléans Spectacles à Orléans Métropole
- Inscription 350 000 € de subvention de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, au titre des travaux d'investissement réalisés au groupe scolaire Romain Rolland
- Inscription de 43 000 € du solde de la subvention du Département du Loiret dans le cadre de la rénovation du gymnase Gaston Couté
- Inscription de 32 000 € de subvention du Comité National pour le Développement du Sport au titre du parcours de running
- Inscriptions de 13 182,15 € en dépenses / recettes au titre d'opération pour compte de tiers dans le cadre de procédure d'immeubles menaçant ruine.
- Inscription complémentaire de 2 549 000 € de recettes d'ordres au titre d'écritures d'amortissements et d'intégration de travaux à l'inventaire de la mairie d'Orléans.

Dépenses d'investissement :

- Inscription de 20 562 448,65 € de reprise de déficits d'investissement 2018 auquel il convient d'ajouter 908 959,21 € au titre de l'apurement du compte 1069 soit un total de 21 471 407,86 €
- 135 000 € pour la prise en charge de travaux au 9 et 11 rue St Flou à Orléans, suite à la menace d'effondrement des immeubles

- 50 000 € de subvention au titre d'un fonds de concours pour la reconstruction de la Cathédrale de Notre-Dame de Paris
 - 5 000 € en dépenses et recettes (subvention région) dans le cadre du label Ville d'Art et Histoire au titre de la mise en place d'une application parcours Géomotif destinés aux visiteurs de la Ville et à la réédition de l'ouvrage « Orléans Ville de Renaissance »
 - Inscription complémentaire de 5 459 000 € de dépenses d'ordres au titre d'écritures d'amortissements et d'intégration de travaux à l'inventaire de la mairie d'Orléans.
- dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre, diminue de 4 432 695,28 €.

2 - approuver le budget supplémentaire du budget annexe activités spécifiques pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 195 050,19 €.

2.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 96 116,21 € et correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2018. Les inscriptions de dépenses réelles s'élèvent à 96 116,21 € et correspondent au reversement de l'excédent de fonctionnement 2018 au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 116,21 €	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		96 116,21 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	96 116,21 €	96 116,21 €

2.2 Sont inscrits en section d'investissement :

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 2 098 933,98 € correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement 2018 et sont affectées en dépenses à une enveloppe de travaux. »

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 098 933,98 €	
001 - RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE		2 098 933,98 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 098 933,98 €	2 098 933,98 €

ADOPTE PAR 50 VOIX.
IL Y A 5 ABSTENTIONS.

N° 12 – **Finances. Dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales. Communication de la synthèse des audits ciblés en 2018.**

M. MARTIN – *Comme vous le savez - puisqu'une délibération avait eu lieu en son temps à ce sujet - la Ville d'Orléans a candidaté pour rentrer dans le processus d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales. Je rappelle que très souvent, la Ville d'Orléans veut candidater sur des expériences nouvelles car elle pense qu'elle peut en bénéficier sur le long terme.*

Après cette candidature nous sommes dans la phase expérimentation qui prendra fin en 2020 et nous devons porter à la connaissance du Conseil Municipal les commentaires qui ont pu être faits par la Cour des comptes qui mandate une équipe d'évaluation. Ces commentaires portent sur les diagnostics ciblés des actifs incorporels et corporels. Vous en conviendrez que c'est assez technique mais nous avons déjà apporté un certain nombre de réponses et puis aussi la volonté de poursuivre

progressivement nos améliorations dans ce domaine, le diagnostic ciblé des recettes et autres créances, le diagnostic de la Trésorerie. Il existe aussi un diagnostic sur l'audit ciblé des risques de contrôle interne et de suivi des recommandations. Voilà pour les éléments que je voulais porter à votre connaissance.

M. le Maire – *Je voulais juste revenir sur cet élément-là car il est important. On va avoir une évolution sur la gestion des comptes des collectivités locales à un horizon de 4/5 ans. Aujourd'hui il y a un ordonnateur, un mandataire et un mode de fonctionnement qui n'est plus aussi efficace, y compris dans les enceintes publiques. Par exemple je crois que les hôpitaux fonctionnent déjà avec des commissaires aux comptes et appliquent d'autres façons de faire. J'ai souhaité avec Michel MARTIN que l'on s'inscrive dans cette logique de modernisation. Il fallait des collectivités qui expérimentent les processus et on est en plein dans cette logique de certification. C'est un élément de modernisation, de sécurisation des comptes et qui est un élément qui devrait apporter une modernité au fonctionnement de la Ville d'Orléans dans les contrôles, dans la façon de faire et je suis ravi que l'on ait été retenu et que l'on puisse aller vers ce cadre-là même si ce n'est pas toujours simple.*

M. MARTIN – *Il est vrai que cela nous demande un certain travail et du reste je remercie les services notamment M. BRUNAUD qui fait un gros travail à ce titre et puis bien sûr Mme BARBEROT, la directrice des finances de la Ville. C'est aussi important de travailler sur la rigueur de nos comptabilités.*

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article 110 de la loi « nouvelle organisation territoriale de la République » (N.O.T.Re), publiée le 8 août 2015, prévoit l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales, dans l'objectif de conduire à la certification de leurs comptes, ainsi qu'il est déjà pratiqué notamment pour le secteur hospitalier.

La candidature présentée par la Mairie pour participer à l'expérimentation a été retenue et entérinée par l'arrêté ministériel du 10 novembre 2016, publié au journal officiel du 17 novembre 2016.

Ainsi, pour les exercices 2017 à 2019, la Cour des Comptes mandate une équipe d'évaluation composée de magistrats, rapporteurs, experts et vérificateurs. Cette mission d'accompagnement consiste en la réalisation de diagnostics d'évaluation qui déboucheront sur des recommandations permettant à la collectivité d'élaborer un plan d'action pluriannuel devant aboutir à la certification des comptes à l'horizon 2020.

Le calendrier retenu pour la phase d'expérimentation est le suivant :

- 2017 : réalisation du diagnostic global d'entrée,
- 2018 : réalisation d'examens ciblés sur les cycles comptables évalués à risque dans le cadre du diagnostic global d'entrée,
- 2019 et 2020 : poursuite et approfondissement des examens ciblés.

Ainsi le diagnostic global d'entrée réalisé à la fin du 1^{er} semestre 2017 et la synthèse a été présentée en conseil municipal le 11 juin 2018.

En 2018, les audits ciblés ont concerné les thématiques suivantes :

- les actifs incorporels et corporels,
- les autres recettes et créances associées,
- la trésorerie,
- la maîtrise des risques, le contrôle interne et le suivi des recommandations.

Ces diagnostics ciblés ont permis d'identifier, pour chaque thématique, les axes d'amélioration et les actions à mettre en œuvre dans la perspective de la certification à blanc des comptes 2020.

Le dispositif prévoit qu'à l'issue de chaque phase, la synthèse des diagnostics est communiquée à l'assemblée délibérante.

Enfin, il est précisé que les examens ciblés programmés en 2019 porteront sur :

- les processus comptables liés à la paie,
- les processus comptables liés aux litiges et contentieux.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance de la synthèse ci-annexée des audits ciblés réalisés en 2018 par l'équipe interjuridictionnelle de la Cour des Comptes dans le cadre du dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

ANNEXE

**Expérimentation de la certification des comptes publics locaux
Ville d'Orléans
Audits ciblés 2018
Synthèse à remettre par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante**

1 - Diagnostic ciblé « actifs incorporels et actifs corporels »

A l'issue du diagnostic global d'entrée, les audits ciblés, menés sur la période 2018-2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRe.

L'examen ciblé sur le cycle des actifs incorporels et corporels a permis d'approfondir la connaissance du dispositif de contrôle interne comptable et financier existant et des systèmes d'information concourant à la production des données comptables et financières, d'examiner l'application des normes comptables en vigueur, d'étudier les adaptations liées aux évolutions du cadre normatif ainsi que d'examiner le recueil des informations nécessaires à la présentation des états financiers futurs¹.

Ces travaux visent à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, dans tous les aspects significatifs ayant trait au cycle examiné. Ils n'ont pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes.

La revue du processus et les vérifications, réalisées par sondage sur les comptes, confirment que le risque sur ce cycle est globalement fort et font ressortir les constats ci-après, assortis de suggestions de corrections comptables relatives aux immobilisations comptabilisées en charges à tort.

Le déploiement du contrôle interne comptable et financier

La situation du contrôle interne a peu varié depuis le diagnostic global d'entrée, dans la mesure où les inventaires physiques, qui sont réalisés par les directions gestionnaires selon des méthodes disparates, en l'absence de supervision, demeurent partiels et ne sont pas rapprochés de l'inventaire comptable. Il n'y a pas eu davantage d'amélioration apportée aux moyens permettant de justifier l'exactitude de la valeur des actifs significatifs de l'inventaire comptable. Plusieurs contrôles prioritaires ont été identifiés, mais qui sont peu tracés et ne permettent pas de disposer d'un dispositif de contrôle interne efficient.

¹ Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers sont constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative.

Les obstacles à la systématisation et à la généralisation des inventaires physiques ne semblent pas résider dans l'indisponibilité des informations mais davantage dans l'organisation carencée de cette fonction. Il n'existe en effet ni de consigne générale invitant les services à procéder à des inventaires réguliers, ni d'appui méthodologique permettant d'harmoniser les manières d'y procéder dans la collectivité, ni procédures d'ajustement de l'inventaire comptable au moyen des inventaires physiques. Il n'y a pas non plus de responsable identifié du pilotage et de la coordination des procédures d'inventaire physique pour le compte de la ville d'Orléans dans son ensemble. La constitution d'un comité de pilotage spécifique à la fiabilisation des immobilisations, présidé par la direction des finances est toutefois prévue sur l'exercice 2019 pour lancer ce chantier majeur de la fiabilisation de l'actif immobilisé, tout comme la documentation progressive des principaux processus associés.

Le diagnostic global d'entrée observait qu'en l'absence d'inventaire unique, régulièrement rapproché de l'inventaire comptable, le patrimoine de la collectivité n'est pas connu de manière certaine. Il indiquait cependant que ces multiples inventaires physiques, une fois fiabilisés, pourraient servir de socle à la constitution d'un inventaire unique. Cette appréciation peut être réitérée dans le cadre de cet examen ciblé.

L'analyse des systèmes d'information

Le système d'information relatif aux actifs corporels et incorporels se caractérise par son manque d'intégration : diverses applications "métier" coexistent sans entrer en relation avec le logiciel financier. Les données que contiennent ces différents outils ne font pas l'objet de recoupements manuels ou automatiques. La ville d'Orléans a choisi de faire porter son effort prioritairement sur l'ajustement de l'inventaire comptable avec l'état de l'actif du comptable. Cette approche ne nécessite aucun travail d'urbanisation du système d'information de gestion des actifs corporels et incorporels mais intervient sur un périmètre trop restreint pour être à même de garantir que ces états, une fois ajustés l'un avec l'autre, pourront présenter une image fidèle du patrimoine de la collectivité.

Les normes comptables applicables

En ce qui concerne la gestion de son actif par la ville d'Orléans, son analyse plus précise à l'occasion de cet examen ciblé a permis de mettre en évidence que les lacunes déjà relevées dans la formalisation de certains des processus les plus importants ont eu des effets néfastes sur l'établissement de l'inventaire physique des actifs corporels, l'enregistrement dans l'inventaire comptable de biens acquis sans contrepartie financière, la comptabilisation des dotations aux amortissements, la comptabilisation des sorties d'actifs ainsi que sur la régularisation des immobilisations en cours et des avances pour commandes d'immobilisations.

Les actions à mener par l'ordonnateur et le comptable public sur la conformité des comptes de la collectivité au cadre comptable passent par le renforcement du contrôle interne sur les événements susceptibles d'avoir une influence sur l'ouverture, la modification ou l'interruption des plans d'amortissement. Elles devront également viser une bonne mise en application de la norme M57, et, plus précisément, en ce qui concerne le cycle audité, l'amortissement au *pro rata temporis* et l'imputation des subventions d'équilibre en charges.

La nature des états financiers

Les états financiers de la Ville d'Orléans couvrent tous les thèmes sur lesquels la collectivité a l'obligation de présenter des informations, mais manquent de fiabilité, au-delà de la concordance du compte de résultat entre le compte administratif et le compte de gestion. Tant l'inventaire comptable que l'état de l'actif comportent de trop nombreuses carences pour pouvoir en faire, en l'état actuel, des documents propres à la justification des soldes de comptes de l'actif immobilisé. Les erreurs contenues dans les annexes au compte administratif sont le reflet d'une maîtrise insuffisante des règles comptables en matière d'entrées et de sorties d'actif sans contrepartie financière.

Commentaires, compléments apportés par la Ville d'Orléans

Sur l'analyse de ce cycle, dont le risque est globalement qualifié comme élevé, la Ville d'Orléans prend note des constats et recommandations issus des audits ciblés menés par la Chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire.

La fiabilisation de l'inventaire des immobilisations est le chantier majeur de la fiabilisation des actifs corporels et incorporels. Compte tenu de la complexité du processus, le programme de travail sera nécessairement pluriannuel et priorisé par enjeux financiers. L'avancement de ce chantier s'appuie notamment sur les préconisations de la Chambre régionale des comptes mais aussi sur les recommandations du rapport d'audit réalisé, courant décembre 2018, par la mission départementale Risques et audit de la DRFIP du Centre-val de Loire. En outre, ce chantier sera suivi tous les mois en Comité de pilotage immobilisation, dont la présidence est assurée par la Directrice des Finances.

Ainsi, depuis la fin de l'audit ciblé relatif aux actifs incorporels et corporels, des travaux de fiabilisation de l'actif ont été menés par la Collectivité et d'autres sont en cours de réalisation :

- Le recensement des immobilisations est actuellement en cours à la fois sur la partie physique mais également comptable avec un objectif double : fiabiliser l'inventaire et réaliser le transfert de compétences de la Ville d'Orléans vers la Métropole. Un plan d'action a été établi pour traiter de façon prioritaire ce volet en concertation avec le comptable public.

- La collectivité a élaboré la cartographie des risques et mis en place des plans de contrôle interne annuel associés au processus parc immobilier afin de sécuriser ce processus. Le dispositif de contrôle est formalisé et fait l'objet d'une traçabilité. Des fiches de restitution de ces contrôles sont en cours d'élaboration.

- La documentation des procédures liées à l'inventaire sera renforcée par des

fiches de procédures en cours de finalisation, notamment sur la saisie des immobilisations, la sortie des biens, le transfert comptable du 23 au 21, la comptabilisation des immobilisations et des dotations au prorata temporis à partir du 01/01/2019.

- Un travail significatif d'apurement des comptes 23 immobilisations en cours a été réalisé en fin d'année 2018 par la direction des finances. Il reste à poursuivre afin d'activer régulièrement les immobilisations en cours en fonction de leur mise en service effective.

- Enfin, les outils informatiques de gestion de l'inventaire ont été mis à jour pour tenir compte des évolutions liées à la M57 en matière d'amortissement : amortissement prorata temporis, nouvelles catégories amortissables et dispositif de neutralisation de dotations aux amortissements de ces dernières

2 – Diagnostic ciblé « Recettes et autres créances »

À l'issue du diagnostic global d'entrée, les audits ciblés, menés sur la période 2018-2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRe.

L'examen ciblé sur le cycle des autres recettes et créances associées a permis d'approfondir la connaissance du dispositif de contrôle interne comptable et financier existant et des systèmes d'information concourant à la production des données comptables et financières, d'examiner l'application des normes comptables en vigueur, d'étudier les adaptations liées aux évolutions du cadre normatif ainsi que d'examiner le recueil des informations nécessaires à la présentation des états financiers futurs².

Ces travaux visent à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, dans tous les aspects significatifs ayant trait au cycle examiné. Ils n'ont pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes.

La revue du processus et les vérifications, réalisées par sondage sur les comptes, confirment le risque sur ce cycle est globalement modéré et font ressortir les constats ci-après.

Le déploiement du contrôle interne comptable et financier

Aucune amélioration n'est encore notable en matière de contrôle interne concernant ce cycle.

L'analyse du recensement des droits n'est pas formalisée dans les services responsables de la facturation des recettes tarifaires. Chaque service utilise des procédures, des tableaux de

² Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers sont constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative

bord et des contrôles qui lui sont propres. Cette situation crée une hétérogénéité qui ne favorise pas la maîtrise des risques liés aux recettes.

Le contrôle du fonctionnement des régies des recettes est réalisé à intervalle irrégulier par le comptable et ne semble pas obéir à une analyse des risques, alors que l'ordonnateur n'effectue pas le contrôle administratif des régies de recettes qui lui incombe. La ville d'Orléans ne dispose pas d'un outil informatique couvrant l'ensemble des régies de recettes, qui permettrait notamment d'opérer un contrôle en temps réel des encaisses, d'effectuer des clôtures quotidiennes, mensuelles et annuelles, d'identifier les auteurs des opérations et de générer automatiquement les documents de gestion des régies.

Les titres de recettes comportent généralement des mentions permettant au comptable d'effectuer les opérations de recouvrement dans de bonnes conditions, à l'exception des titres de recettes émis pour la perception des redevances d'occupation du domaine public. Ces titres de recettes présentent le plus fort taux d'annulation pour cause d'erreur sur l'identité ou les coordonnées du redevable.

Le taux de recouvrement des créances anciennes témoigne de la bonne organisation de la fonction de recouvrement confiée au comptable public.

En ce qui concerne la fraude, il n'a pas été défini de procédures particulières de couverture de ce risque.

S'agissant des opérations de fin d'année destinées à garantir le correct rattachement à l'exercice, le recensement des produits à recevoir n'est pas opéré de façon satisfaisante.

En l'absence d'une démarche transversale de cartographie des risques, impulsée et pilotée au niveau adéquat, la collectivité n'est pas encore en mesure de hiérarchiser et de planifier dans un calendrier les actions propres à faire baisser le niveau global du risque relevant de ce cycle comptable.

A la suite des travaux sur place, la commune a indiqué qu'elle a engagé une démarche de maîtrise des risques en créant un service dédié au contrôle interne, chargé de réaliser une cartographie des risques, de développer les outils pour réduire les risques et de diffuser la culture du contrôle interne dans les services appui ressources auprès des directions opérationnelles. Elle aurait défini de nouvelles procédures et mené des actions de formation pour fiabiliser les bases de tiers dans ses applications « métier » en partenariat avec le centre des finances publiques. Elle précise qu'elle a mis en oeuvre une nouvelle procédure relative au rattachement des produits et des charges pour arrêter ses comptes 2018. Elle entend aussi mettre à jour les procédures existantes sur les recettes dans le cadre de la dématérialisation des avis de sommes à payer.

L'analyse des systèmes d'information

Les systèmes d'information sont spécifiques à chaque type de recettes. Les outils « métier » qui les gèrent ne sont pas interfacés avec Sedit Marianne, le logiciel de gestion financière, et ne partagent pas avec lui les mêmes bases de tiers.

Certaines de ces bases semblent fiables car les informations sont fournies directement par les redevables et que leur fiabilité conditionne l'accès au service ou la tarification au juste prix des prestations délivrées. C'est notamment le cas des produits perçus en compensation des prestations aux familles suivies dans le logiciel Concerto-Opus. A l'inverse, les erreurs sur les coordonnées des redevables dans les bases du logiciel de gestion des produits de l'occupation du domaine public, Geodp, provoque des difficultés dans leur recouvrement. L'organisation d'une procédure de supervision ou de revue centralisée de l'attribution des droits aux utilisateurs des logiciels aurait permis de détecter l'attribution anticipée de droits aux mandataires de la régie monétaire centrale.

Les normes comptables applicables

La méthode de dépréciation des créances anciennes et l'analyse conjointe des restes à recouvrer avec le comptable n'a pas encore été formalisée.

La comptabilisation des produits à recevoir, notamment des recettes de loyers et des redevances d'occupation de divers équipements communaux, n'est pas effectuée de façon suffisamment rigoureuse.

Les adaptations concernant le cycle des autres recettes liées à la mise en oeuvre de la M57 ont été prises en charge par l'éditeur de Sedit Marianne.

Les états financiers

S'agissant de flux budgétaires réels, les produits des comptes 70 et 75 sont retracés dans les états destinés à présenter le compte de résultat dans le compte de gestion ou à ce qui en tient lieu dans le compte administratif (détail des dépenses et recettes de fonctionnement). Ces produits ne font l'objet d'aucun état spécifique et distinct dans l'un de ces deux documents.

Il n'existe pas de flux croisés entre les différents budgets de la collectivité impliquant des produits enregistrés sur ces comptes.

En conséquence, sans préjudice de sa capacité à recenser correctement les produits à recevoir, la collectivité ne devrait pas éprouver de difficultés particulières à renseigner les futurs états financiers.

Commentaires, compléments apportés par la Ville d'Orléans

Sur l'analyse de ce cycle, dont le risque est globalement modéré, la collectivité prend note des recommandations et constats issus de l'examen des différents processus.

Elle confirme son intention de mettre en oeuvre toutes les procédures utiles à la maîtrise voire à la suppression des risques identifiés dans la perspective de la certification à blanc prévue dans le cadre de ce dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités.

Ainsi, depuis la fin de l'audit ciblé relatif aux recettes et autres créances objet du présent rapport, un certain nombre d'améliorations sont d'ores et mises en œuvre ou sont en cours d'élaboration et de déploiement :

- Au sein de la direction des finances, la création d'un service dédié au contrôle interne (à effectif constant) permettra de cartographier l'ensemble des risques et de développer les outils de maîtrise et d'évitement de la réalisation de ces risques. Ce service a également pour mission de diffuser la culture du contrôle interne au sein des Services Appui Ressources et d'harmoniser l'ensemble des pratiques des directions opérationnelles en la matière

- S'agissant des bases tiers des outils « métiers » de facturation, de nouvelles procédures ont été partagées et des réunions de formation ont permis de rappeler les bonnes pratiques en matière d'identification des redevables. Ce travail est réalisé en partenariat avec le Trésor et la diffusion des informations entre les services de l'Etat de la collectivité s'est améliorée.

- L'ensemble des procédures existantes en matière de recettes est en cours de mise à jour pour y intégrer les dernières évolutions réglementaires et informatiques concernant notamment la dématérialisation des Avis des Sommes à Payer (ASAP). Une nouvelle procédure relative au rattachement des charges et produits a également d'ores et déjà été déployée et mise en œuvre pour les opérations de clôture 2018.

- Enfin, s'agissant du contrôle des régies opérés par l'ordonnateur, la direction des finances a planifié le contrôle d'une partie des régies au premier semestre 2019, en cohérence et en complément des contrôles réalisés par le Trésorier.

3 – Diagnostic ciblé : « La Trésorerie »

À l'issue du diagnostic global d'entrée, les audits ciblés, menés sur la période 2018-2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRe.

L'examen ciblé sur le cycle de la trésorerie a permis d'approfondir la connaissance du dispositif de contrôle interne comptable et financier existant, d'examiner l'application des normes comptables en vigueur, d'étudier les adaptations liées aux évolutions du cadre normatif ainsi que d'examiner le recueil des informations nécessaires à la présentation des états financiers futurs³.

Ces travaux visent à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, dans tous les aspects significatifs ayant trait au cycle examiné. Ils n'ont pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes.

³ Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers sont constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative.

La revue du processus et les vérifications, réalisées par sondage sur les comptes, confirment que le risque sur ce cycle est globalement modéré et font ressortir les constats ci-après.

Le déploiement du contrôle interne comptable et financier

Les améliorations apportées par l'ordonnateur au cycle de la trésorerie sont minces depuis le diagnostic global d'entrée : le seul point identifié est la mise à jour d'une fiche de procédure concernant la gestion de la ligne de trésorerie, rendue nécessaire par le changement de cocontractant.

Les contrôles existants sur le cycle de la trésorerie sont plutôt fournis par le comptable, conformément à ses fonctions de caissier et de payeur. Cependant, de part et d'autre, la démarche de contrôle interne ne découle pas d'une analyse des risques débouchant sur l'adoption d'un plan de contrôle commun ou de deux plans de contrôle coordonnés prenant en compte les actions de l'autre partie en matière de rythme, délai ou fiabilité des données transmises. L'efficacité du contrôle interne gagnerait à l'instauration d'une coordination des tâches entre l'ordonnateur et le comptable. Elle permettrait, par exemple, de concevoir des procédures conjointes d'arrêtés des comptes des régies et de contrôle des disponibilités des régisseurs.

L'examen ciblé sur le cycle de la trésorerie confirme la survenance de risques supplémentaires par rapport au diagnostic global d'entrée, en particulier sur le non-respect de la séparation des exercices et sur la classification erronée. Il confirme l'actualité des recommandations du diagnostic global d'entrée. Il met également en lumière les limitations intrinsèquement liées aux circuits d'enregistrement des encaissements et des décaissements dans les postes comptables non-centralisateurs, rendant complexe la confirmation directe du solde du compte au Trésor des collectivités territoriales.

Les normes comptables applicables

Les nomenclatures des deux instructions étant très voisines sur ce cycle, le passage de l'instruction M14 à M57 au 1er janvier 2018 a été sans incidence sur le cycle de la trésorerie pour la Ville d'Orléans.

Les flux entre le budget principal et les budgets annexes relèvent de la même instruction comptable, ce qui rend sans objet d'éventuels retraitements qui seraient liés à l'application d'instructions différentes.

Le non-respect de la séparation des exercices a été corroboré par l'analyse des recettes à classer comptabilisées en 2018. Ce risque est renforcé par la longueur des délais de traitement par l'ordonnateur des états P503 de recettes perçues avant émission des titres, envoyés par le comptable public. Compte tenu du délai d'émission des titres de recettes ayant vocation à opérer la régularisation des recettes encaissées, il existe un risque supplémentaire non négligeable pour que certains titres soient comptabilisés sur l'exercice suivant le fait générateur du produit.

L'absence de rapprochement en fin d'année entre les comptes de disponibilités au niveau de la commune ou de chaque budget et les relevés bancaires du compte du comptable public est une faiblesse importante, ce qui affecte la justification des comptes de trésorerie. Ce rapprochement n'est actuellement mené qu'au niveau du poste comptable.

Les états financiers

Les annexes du compte administratif 2017 présentant les tirages et remboursements sur lignes de trésorerie se sont avérées erronées, du fait de l'omission des mouvements intervenus en fin d'année en application d'un nouveau contrat. Cette annexe contient les tirages et remboursements procédant de l'exécution du contrat en vigueur en début d'exercice et non les mouvements de débit et de crédit de l'exercice enregistrés sur le compte de classe 5 intéressé.

Les autres postes des états financiers relatifs à la trésorerie n'ont pas présenté de divergences. La Ville d'Orléans est ainsi en capacité de recenser les informations nécessaires à l'établissement des futurs états financiers, incluant l'incidence des flux croisés existants entre le budget principal et les budgets annexes.

Commentaires, compléments apportés par la Ville d'Orléans

Sur l'analyse de ce cycle, dont le risque est qualifié de « globalement modéré », la collectivité prend note des recommandations et constats issus de l'examen des différents processus.

Elle confirme son intention de mettre en œuvre toutes les procédures utiles à la maîtrise voire à la suppression des risques identifiés dans la perspective de la certification à blanc en lien étroit avec le Trésorier, principal intervenant sur ce cycle.

Ainsi, depuis la fin de l'audit ciblé relatif au cycle de Trésorerie, un certain nombre d'améliorations sont d'ores et mises en œuvre ou sont en cours d'élaboration et de déploiement :

- Au sein de la direction des finances, la création d'un service dédié au contrôle interne (à effectif constant) permettra de cartographier l'ensemble des risques et de développer les outils de maîtrise et d'évitement de la réalisation de ces risques. Ce service a également pour mission de diffuser la culture du contrôle interne au sein des Services Appui Ressources et d'harmoniser l'ensemble des pratiques des directions opérationnelles en la matière

- S'agissant de la régularisation des P503, les procédures internes ont été revues pour ramener le délai d'émission des titres de couverture à 15 jours avec la mise en place de relances systématiques avec pour objectif de supprimer le risque de non rattachement à l'exercice de recettes encaissées avant émission de titre de couverture.

4 – Audit ciblé « La maîtrise des risques, le contrôle interne et le suivi des recommandations »

À l'issue du diagnostic global d'entrée, les examens ciblés, menés sur la période 2018- 2019, constituent la deuxième étape de l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités, prévue par l'article 110 de la loi NOTRe.

L'examen du thème relatif à la maîtrise des risques, au déploiement du contrôle interne et au suivi des recommandations permet de suivre les avancées de la ville d'Orléans dans sa démarche de maîtrise des risques, susceptibles d'avoir une incidence significative sur la fiabilité de ses comptes⁴ lors de leur revue par un certificateur et de rendre compte des progrès accomplis dans le déploiement du dispositif de contrôle interne, en particulier par la mise en oeuvre des recommandations issues du diagnostic global d'entrée.

Les actions menées par la Ville d'Orléans ont vocation à alimenter le dossier dédié à la maîtrise des risques et au contrôle interne comptable et financier, qui est un document nécessaire à la prise de connaissance, par un certificateur, du dispositif en vigueur dans l'entité.

Cet examen thématique vise à apporter un éclairage sur les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes de l'entité, dans tous les aspects significatifs des informations contenues dans les états financiers. Il n'a pas pour objet d'émettre une opinion sur les comptes.

Les travaux menés mettent en évidence les constats ci-après, assortis de deux recommandations.

Le projet de carte des risques comptables et financiers se trouve à un stade préliminaire. La Ville d'Orléans n'a pas encore éprouvé le fonctionnement des instances de gouvernance dont elle a dressé l'organigramme sur un nombre suffisant de cycles. Il paraît toutefois peu envisageable de confier la définition du niveau des risques résiduels acceptable à l'appréciation d'acteurs n'ayant pas toute autorité pour prendre des décisions à caractère stratégique. C'est pourquoi le travail d'élaboration d'une carte des risques qu'il conviendra d'engager suppose une approche à la fois transversale, à travers l'implication des services opérationnels dans le projet, et stratégique, en appelant l'intervention du niveau de décision adéquat pour le pilotage de l'avancement des travaux et la prise de décision concernant leur contenu.

La ville d'Orléans ne s'est pas encore totalement organisée pour répondre aux recommandations du diagnostic global d'entrée, en particulier concernant le déploiement d'un contrôle interne comptable et financier. Outre la brièveté du délai séparant la notification du diagnostic global d'entrée de l'engagement des audits ciblés, elle invoque la conjonction de plusieurs projets d'envergure ayant mobilisé ses services ainsi que l'absence

⁴ Selon les dispositions du projet de norme n° 1 du recueil que le conseil de normalisation des comptes publics élabore pour les entités publiques locales, les états financiers seront constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe explicative.

de ressources consacrées à l'animation du projet jusqu'au 1er septembre 2018. La mise au point d'une animation transversale et d'un pilotage stratégique du projet, qui restent en grande partie à définir, constituent deux facteurs-clés du succès de la démarche de déploiement du contrôle interne dans les services de la collectivité.

La Ville d'Orléans a engagé des actions pour trois des quinze recommandations issues du diagnostic global d'entrée. Pour les autres recommandations, il est nécessaire que la collectivité instaure un travail en collaboration étroite entre les directions opérationnelles et la direction des finances et du contrôle de gestion.

Commentaires, compléments apportés par la Ville d'Orléans

Le relevé d'observations provisoires relatif à la maîtrise des risques, au contrôle interne et au suivi des recommandations est conforme à la situation au 30 septembre, date d'établissement de ce rapport.

Depuis et ainsi que l'indique le rapport, la collectivité s'est structurée pour conduire ce projet d'envergure avec la création du service qualité comptable et contrôle interne ainsi que le recrutement du chef de service également désigné coordonnateur opérationnel du projet.

La comitologie du projet a également été précisée. Outre le COPIL chargé de valider les orientations et la priorisation des plans d'action proposés pour chaque cycle, qui sera réuni 3 à 4 fois par an, des groupes de pilotage dédiés aux différents cycles seront activés en tant que besoin et au fur et à mesure de l'avancée du projet. Ainsi, et par exemple, le volet « immobilisations » ayant été défini comme prioritaire, le « copil immo » a été réactivé avec une première réunion programmée le 23/01/2019. Ces groupes de pilotage constitués des contributeurs identifiés dans l'organigramme du projet auront également pour mission de construire le plan d'action et de suivre l'évolution de la mise en œuvre des recommandations du diagnostic global d'entrée.

S'agissant enfin de la cartographie des risques, son élaboration est bien engagée : le cycle « immobilisations » identifié comme à risque élevé dans le diagnostic ciblé a été cartographié et le plan de contrôle est déployé depuis le 1^{er} janvier 2019. Les autres cycles suivront, à l'instar du cycle « recettes » dont la cartographie est attendue pour la fin du premier trimestre 2019 tout en sachant que la pluralité des métiers et des processus dans les collectivités rend ce travail long et complexe mais, qu'avec l'appui de la formation inter juridictionnelle constituée dans le cadre de cette expérimentation, il permet assurément d'améliorer l'efficacité de l'action tant dans les services d'appui que dans les services opérationnels.

N° 13 – **Finances. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire sur la gestion de la commune. Exercices 2012 et suivants. Suivi des recommandations.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier du 1^{er} février 2017, Mme la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire a annoncé l'examen de la gestion des comptes de la Ville pour les exercices 2012 et suivants.

Ce contrôle, intervenu sur le même calendrier que le diagnostic global d'entrée de la Mairie dans le dispositif de certification des comptes des collectivités, a porté exclusivement sur la gestion et l'analyse de la situation financière.

Le rapport d'observations provisoires a été notifié le 30 octobre 2017. La Mairie a formulé ses remarques le 28 décembre 2017.

Le rapport d'observations définitives a été transmis le 9 mars 2018. La Mairie a apporté ses réponses le 6 avril 2018.

Le rapport définitif, comprenant in extenso les réponses de la Mairie, a été présenté au Conseil Municipal le 11 juin 2018.

L'article L. 243-9 du code des juridictions financières prévoit la présentation, à l'assemblée délibérante, d'un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans le rapport d'observations définitives.

Il est rappelé que, après avoir globalement noté la bonne situation financière de la Mairie, la chambre a formulé sept recommandations. La plupart de ces recommandations, ont un lien direct avec la démarche de certification des comptes dans laquelle s'est engagée la Mairie aux côtés de 24 autres collectivités pilotes et sont d'ores et déjà mises en œuvre ou le seront à court terme.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du rapport ci-annexé sur les actions entreprises à la suite des recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire dans le rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune pour les exercices 2012 et suivants. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

ANNEXES



Conseil municipal du 17 juin 2019

Ville d'Orléans

Rapport sur les actions entreprises à la suite des recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune, exercices 2012 et suivants

Il est rappelé que, après avoir globalement noté la bonne situation financière de la Ville, la chambre a formulé sept recommandations. La plupart de ces recommandations, ont un lien direct avec la démarche de certification des comptes dans laquelle s'est engagée la Ville aux côtés de 24 autres collectivités pilotes et sont d'ores et déjà mises en œuvre ou le seront à court terme.

Recommandation n° 1 : Intégrer les informations obligatoires dans les rapports d'orientation budgétaire ;

A ce jour, le rapport sur les orientations budgétaires satisfait aux obligations des textes, hormis la présentation des engagements pluriannuels qui sont détaillés dans le rapport de consolidation présenté lors de la même séance du conseil municipal.

Recommandation n° 2 : Respecter les règles de la comptabilité d'engagement quant à l'inscription de l'intégralité des crédits liés à un engagement juridique effectif ;

Il est rappelé que la plupart des opérations inscrites au budget de la Ville sont réalisées sur une année (glissante dans certains cas). La stratégie financière de la ville est clairement définie et annoncée et les Comptes Administratifs démontrent, année après année, qu'elle est tenue. L'inscription des dépenses d'investissements et la gestion de la section d'investissement est un choix assumé par la Ville qui défend que la permanence des méthodes assure la lisibilité des investissements annuels, des grands équilibres et le respect de la stratégie financière dont l'efficacité est démontrée depuis de nombreuses années ainsi qu'en témoigne le respect de tous les engagements : stabilité de la fiscalité, maintien de l'autofinancement et recours limité à l'emprunt.

Recommandation n° 3 : Justifier l'ensemble des restes à réaliser en dépenses ;

Les procédures relatives aux opérations de fin d'exercice prévoient, pour chaque ligne budgétaire sur laquelle sont identifiés des restes à réaliser le contrôle:

- La présence d'un engagement juridique (marché public, bon de commande, convention, délibération, etc.. ;)
- La correcte évaluation du montant

Ville d'Orléans

Rapport sur les actions entreprises à la suite des recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune, exercices 2012 et suivants

1/3

Ces vérifications sont opérées dans le cadre de réunions au moment des opérations de fin d'exercice (deuxième quinzaine de décembre) entre la direction des finances et les Service Appui Ressources des directions opérationnelles, chargés de la vérification et de la justification des restes réaliser. C'est également au cours de ces réunions que sont contrôlées les écritures de rattachement de dépenses et de recettes.

Recommandation n° 4 : Mettre en place un dispositif de suivi des immobilisations plus performant en vue de mettre à jour et de rendre cohérents l'inventaire et l'état de l'actif ;

En matière de qualité comptable et concernant plus précisément la recommandation 4, la démarche d'expérimentation de la certification des comptes pour laquelle la candidature volontaire de la ville a été retenue intègre un volet immobilisations important puisqu'il s'agit d'un des enjeux majeures pour les collectivités en matière d'image fidèle et de fiabilité des comptes. Cette démarche volontaire démontre que la Ville entend, au-delà des procédures déjà appliquées et des actions déjà engagées en matière de tenue de l'inventaire comptable, progresser de manière significative dans la gestion de son inventaire physique et des opérations de recollement comptable.

Ainsi, la ville poursuit ses travaux de fiabilisation de l'actif, parmi les avancées depuis l'examen de gestion, on peut noter:

- Les opérations d'ajustement entre état de l'actif et inventaire comptable sont en cours, en étroite collaboration avec les services de le DRFIP dans le cadre d'un audit de l'état de l'actif réalisé en 2018 et dont les préconisations sont en cours d'étude et de mise en œuvre. Les travaux portent également sur le transfert des biens à Orléans Métropole dans la continuité des transferts de compétences concrétisées en 2017
- La collectivité a élaboré la cartographie des risques et mis en place des plans de contrôle interne des processus comptables liés aux actifs corporels.
- Les procédures liées à l'inventaire ont fait l'objet d'une mise à jour en particuliers sur les volets « saisie des immobilisations », « tenue de l'inventaire comptable et de l'inventaire physique », « sortie des biens », « immobilisation des travaux en cours »
- Un travail significatif d'apurement des comptes 23 immobilisations en cours a été réalisé en fin d'année 2018 par la direction des finances.
- Enfin, les outils informatiques de gestion de l'inventaire ont été mis à jour pour tenir compte des évolutions liées à la M57 en matière d'amortissement : amortissement prorata temporis, nouvelles catégories amortissables et dispositif de neutralisation de dotations aux amortissements de ces dernières

Recommandation n° 5 : Veiller à comptabiliser les montants réels des intérêts courus non échus (ICNE) ;

Cette recommandation a été mise en œuvre dès la fin de l'exercice 2017, les intérêts courus non échus 2017 ont été comptabilisés pour leur valeur réelle au compte 66112 pour 228 576,08 €, de même que les ICNE 2018 pour 173 535,83 €



Conseil municipal du 17 juin 2019

Recommandation n° 6 : Réévaluer chaque année les montants de constitution et de reprise des provisions pour risques et charges ;

Les provisions pour risques et charges font l'objet d'une délibération chaque année, pour 2018, la délibération a été présentée et adoptée en conseil municipal du 10 décembre 2018 (jointe au présent rapport).

Par ailleurs et dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, la collectivité a mis à jour et amélioré la traçabilité de ses procédures d'évaluation des provisions pour risques et charges, en confortant le rôle du comité des risques réuni deux fois par an (1 réunion en fin 1^{er} semestre et une réunion en novembre).

Recommandation n° 7 : Veiller aux bonnes imputations sur les comptes 6419, 708 et 67441.

Les erreurs d'imputations relevées par la Chambre ont été corrigées pour les inscriptions budgétaires 2018 :

Ainsi la subvention d'équilibre versée au budget annexe « opérations spécifiques » a été enregistrée au compte 657363 pour 149 338,28 €

S'agissant de la subvention Parc Floral, ce dernier ayant été transféré par délibération du à Orléans Métropole, la subvention d'équilibre ne figure plus au budget principal de la Ville.

Les remboursements de frais de personnel du CCAS ont été enregistrés au compte 70841 pour 11 312 728,89 €.

Les remboursements de salaires concernant les mises à disposition d'agent à Orléans Métropole ont été enregistrés au compte 70846 pour 143 253,80 €

S'agissant des frais de personnel ESAD, cet équipement ayant été transféré à Orléans Métropole au 1^{er} janvier 2018, les remboursements de frais de personnel mis à disposition ne figurent plus au budget principal de la Ville.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET



VILLE D'ORLEANS

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018

Le lundi dix décembre deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. CARRE, Maire, Président ;

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 17 h), M. GEFFROY, 6^{ème} Maire-Adjoint (jusqu'à 18 h 20) ;

Mme ANTON, M. SANKHON (jusqu'à 17 h), Mmes de QUATREBARBES, GRIVOT, LECLERC, MM. NOUMI KOMGUEM (jusqu'à 18 h 25), FOUSSIER, Mme ODUNLAMI (jusqu'à 17 h 30), MM. GROUARD, LANGLOIS (à partir de 14 h 55), Mmes RICARD (jusqu'à 18 h 30), DIABIRA, CARRE, M. BLANLUET, Adjoint ;

M. MOITTIE, Mmes ARSAC, SUIRE, HOSRI, MM. GABELLE, LEMAIGNEN, LELOUP, POISSON, Mmes BARRUEL (jusqu'à 17 h 30), DESCHAMPS, LABADIE, ALLAIRE (jusqu'à 17 h 30), MM. PEZET, BARBIER, Mme LOELLET (Secrétaire), M. YEHOUESSI, Mmes MATET de RUFFRAY (jusqu'à 17 h 30), LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND (jusqu'à 17 h 30), Mme FOURCADE (jusqu'à 17 h 25), MM. de BELLABRE, RICOUD, Mmes TRIPET (jusqu'à 18 h 10), CUGNY-SEGUIN.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme KERRIEN	à	M. MOITTIE (à partir de 17 h)
M. GEFFROY	à	M. MARTIN (à partir de 18 h 20)
M. SANKHON	à	M. LANGLOIS (à partir de 17 h)
M. NOUMI KOMGUEM	à	Mme ARSAC (à partir de 18 h 25)
Mme ODUNLAMI	à	Mme GRIVOT (à partir de 17 h 30)
M. LANGLOIS	à	M. SANKHON (jusqu'à 14 h 55)
Mme RICARD	à	Mme LECLERC (à partir de 18 h 30)
M. HOEL	à	Mme CARRE
Mme BARRUEL	à	Mme de QUATREBARBES (à partir de 17 h 30)
Mme ALLAIRE	à	M. FOUSSIER (à partir de 17 h 30)
Mme ZERIGUI	à	Mme DESCHAMPS
Mme PINAULT	à	M. BARBIER
M. LAGARDE	à	Mme LOELLET
M. BAILLON	à	M. POISSON
M. RENAULT	à	M. PEZET
Mme MATET de RUFFRAY	à	M. YEHOUESSI (à partir de 17 h 30)
M. BRARD	à	Mme LEVELEUX-TEIXEIRA
Mme ET TOUMI	à	M. GRAND
Mme FOURCADE	à	M. de BELLABRE (à partir de 17 h 25)
Mme TRIPET	à	M. RICOUD (à partir de 18 h 10)
M. VINCOT	à	Mme ANTON

Absent et excusé :

M. LECOQ.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 17 juin 2019 -

CM du 10 décembre 2018

Affaire suivie par Direction des finances et du contrôle de gestion

Envoyé en préfecture le 17/12/2018
Reçu en préfecture le 17/12/2018
Affiché le 
ID : 045-214502346-20181213-181210DEL12-DE

RAPPORTEUR : M. MARTIN

N° 12 **Objet** : Finances. Provisions pour risques et charges. Approbation.

Mesdames, Messieurs,

Au 31 décembre 2017, le montant total des provisions constituées par la Mairie s'élève à 2 909 060,54 €, dont 2 557 000 € de provisions pour risques et charges et 352 060,54 € de provisions pour dépréciation d'actif circulant.

Comme chaque année, la Mairie a procédé à un examen de la liste des risques potentiels encourus, qui conduit à ajuster les provisions constituées, ainsi que suit :

1) Reprise de provisions pour risques éteints :

- par délibération du 19 juin 2017, la Mairie a constitué une provision pour contentieux de 17 000 € dans le cadre de contentieux de personnel. Après jugement définitif défavorable, il y a lieu d'effectuer une reprise de la provision constituée ;
- par délibération du 19 juin 2017, la Mairie a constitué une provision de 90 000 € dans le cadre d'indemnisation du préjudice commercial subi par les commerces riverains de chantiers « hors normes » de l'intra-mails (requalification de la Place du Martroi et de ses rues adjacentes et de la construction du parking du Cheval Rouge). Après jugement définitif favorable, il y a lieu d'effectuer une reprise de la provision constituée.
- par délibération du 14 décembre 2015, la Mairie a constitué une provision de 100 000 € dans le cadre d'un contentieux par lequel l'association IPSIS OPELIA demandait la condamnation de la Mairie à hauteur de 1 M€ pour le préjudice qu'elle aurait subi du fait de la résiliation anticipée de la convention conclue en matière de prévention spécialisée. Après jugement définitif favorable, il y a lieu d'effectuer une reprise de la provision constituée.

2) Ajustement de provisions pour risques et charges :

- par délibération du 12 juillet 2013, et dans le contexte exceptionnel de chantiers « hors normes » de l'intra-mails (requalification de la Place du Martroi et de ses rues adjacentes et de la construction du parking du Cheval Rouge), la Mairie a décidé d'initier un dispositif d'indemnisation du préjudice commercial subi par les commerces riverains de chantiers et plafonnée à 30 000 € par commerce. Dans ce contexte, il est proposé de constituer une provision de 30 000 € ;
- il est proposé de constituer une provision pour contentieux de 10 750 € dans le cadre de contentieux de personnel et 1 900 € pour les marchés publics.

3) Provisions pour créances douteuses : au 31 décembre 2017, la comptabilité du receveur pour le budget principal fait apparaître au compte 4116 (créances présentant une forte probabilité de non recouvrement) une somme totale de 176 719,59 €. Le montant provisionné de 103 000 € étant déjà supérieur à 50 % du total des créances douteuse (58 %), la provision actuelle est donc maintenue à 103 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2321-2 et R. 2321-2,

Vu la délibération du 16 décembre 2005 optant pour la constitution de provisions semi-budgétaires.

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 17 juin 2019 -

CM du 10 décembre 2018

Affaire suivie par Direction des finances et du contrôle de gestion

Envoyé en préfecture le 17/12/2018
Reçu en préfecture le 17/12/2018
Affiché le 
ID : 045-214502346-20181213-181210DEL12-DE

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) reprendre, sur le budget principal de l'exercice 2018, 207 000 € de provisions pour risques et charges et imputer la recette correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice au chapitre 78, nature 7815, gestionnaire FIN ;

2°) constituer, sur le budget principal de l'exercice 2018, une provision complémentaire pour risques et charges de 42 650 € et imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice, au chapitre 68 nature 6815, gestionnaire FIN.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Signé numériquement
à Orléans, le 13 décembre 2018

P/Le Maire
Le 1^{er} Maire Adjoint

Muriel SAUVÉGRAIN

N° 14 – **Finances. Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Modification des attributions de compensation 2019. Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément aux dispositions de l'article 1609 noniès C IV du code général des impôts, une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a été créée entre Orléans Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), et ses communes membres, composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés par les communes à son profit. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées.

Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'E.P.C.I. aux communes ou par les communes à l'EPCI. Le versement des attributions de compensation constitue à ce titre une dépense obligatoire pour la collectivité.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle. Le rapport de la CLECT est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Pour mémoire, l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales définit la majorité qualifiée comme l'approbation par « *deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population* ».

La CLECT s'est réunie le 4 avril 2019 pour modifier les attributions de compensation 2019. En effet, le conseil métropolitain, lors de sa séance du 15 novembre 2018, a décidé de transférer de nouvelles compétences facultatives, à savoir :

- le soutien aux clubs sportifs professionnels de haut niveau,
- la coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé,
- l'aménagement et la gestion du parc des Jardins de Miramion à Saint-Jean-de-Braye.

La synthèse des éléments transmis permet d'établir les nouvelles attributions de compensation 2019.

Le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération détaille les attributions de compensation 2019.

Les attributions de compensation en fonctionnement sont reçues d'Orléans Métropole mensuellement par douzième chaque année.

Les attributions de compensation en investissement sont versées mensuellement à Orléans Métropole par douzième chaque année, selon une inscription au compte 2046 sur le budget de la commune.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le rapport d'évaluation des charges, établi par la commission d'évaluation des charges transférées d'Orléans Métropole, en date du 4 avril 2019 et ci-après annexé ;

2°) approuver les attributions de compensation 2019 de la commune figurant au rapport d'évaluation établi par la commission d'évaluation des charges transférées d'Orléans Métropole, ainsi que les modalités d'exécution correspondantes ;

3°) procéder, le cas échéant, à la régularisation de l'attribution de compensation provisoire 2019. »

**ADOPTÉ PAR 51 VOIX.
IL Y A 4 ABSTENTIONS.**

ANNEXE

Evaluation des charges relatives aux compétences facultatives

**Commission Locale d'Evaluation des Charges
du 4 avril 2019**

SOMMAIRE

PREAMBULE – CADRE JURIDIQUE	3
1. LE CONTEXTE	3
2. LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES : RÔLE ET COMPOSITION	4
EVALUATION DU SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS	6
FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	7
1. LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION EN FONCTIONNEMENT	7
2. LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT	8

PREAMBULE - CADRE JURIDIQUE

Le contexte

Le conseil métropolitain, lors de sa séance en date du 15 novembre 2018, a décidé d'étendre la liste des compétences facultatives aux compétences suivantes :

- Le soutien aux clubs sportifs : SEMSL Orléans Loiret basket, SASP Orléans Loiret Football, SASP Fleury Loiret Handball, et association sportive Saran Loiret Handball,
- La coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé,
- L'aménagement et la gestion du parc des Jardins de Miramion de Saint Jean de Braze.

Le présent rapport a pour objet de valider les charges et produits afférents à ces compétences transférées.

Compte tenu de l'absence de dépenses et charges constatées dans les comptes administratifs des communes pour la compétence « Coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé » ainsi que pour la compétence « Aménagement et la gestion du parc des Jardins de Miramion », ces compétences ne donneront pas lieu à évaluation.

ROLE DE LA CLECT

Dans le cadre ainsi fixé par la loi, la commission locale d'évaluation des charges transférées dispose d'un certain nombre de marges de manœuvre pour définir des critères objectifs d'évaluation qui permettent de tenir compte de la nature et des particularités des compétences transférées et du contexte dans lequel ces transferts s'opèrent.

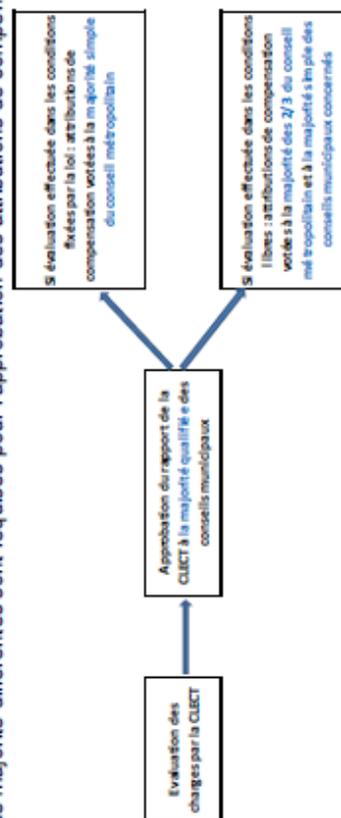
Ces critères doivent permettre une évaluation juste et équitable des transferts afin de garantir l'équilibre budgétaire de l'EPCI mais aussi des communes. En effet, une sous-évaluation des charges transférées mettrait en difficulté la communauté et le financement futur de la compétence transférée. Corollairement, une sur-évaluation des charges transférées mettrait en difficulté les communes par une réduction trop importante de leurs ressources disponibles.

La CLECT est saisie à chaque transfert. Elle détermine les conséquences financières entre communes et intercommunalité. Elle est chargée d'élaborer un **rapport d'évaluation des charges transférées** pour chaque compétence transférée.

Son rôle est consultatif, le rapport d'évaluation des charges est soumis à l'avis des conseils municipaux, il est approuvé à la **majorité qualifiée** (2/3 des communes représentant 50% de la population ou l'inverse).

Le conseil métropolitain fixe ensuite les montants des attributions de compensation sur la base de ce rapport.

En fonction du mode d'évaluation retenu, 2 conditions de majorité différentes sont requises pour l'approbation des attributions de compensation selon les modalités suivantes :



COMPOSITION DE LA CLECT

Aux termes de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, lequel en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Dans ce contexte, et par délibération n° 4838 du 17 juin 2014, le conseil de communauté a décidé de composer la CLECT selon les mêmes principes que ceux retenus pour la composition des commissions spécialisées, à savoir : 5 membres pour la commune d'Orléans, 2 membres pour les communes dont la population est supérieure à 15 000 habitants (hors Orléans), 1 membre pour les autres communes.

Les membres de la CLECT ont ensuite été désignés par délibération des conseils municipaux de chaque commune :

Commune	Représentant(s)
BOIGNY SUR BIONNE	Mr Luc MILLIAT
BOU	Mme Michèle BLANLIET
CHANTEAU	
LA CHAPELLE ST MESMIN	Mr Jean-Louis FABRE
CHECY	Mme Isabelle GLOMERON
COMBLEUX	Mr Antoine DUMAS
FLEURY LES AUBRAIS	Mr Anthony DOMINGUES
FLEURY LES AUBRAIS	Mr Jean-Jacques RATAUSKI
INGRE	Mr Claude FLEURY
MARDIE	Mr Christian THOMAS
MARIGNY LES USAGES	Mme Josette LAZARENO

Commune	Représentant(s)
OUVET	Mr Matthieu SCHLESINGER
OLIVET	Mr Romain SOULAS
ORLEANS	Mr Michel MARTIN
ORLEANS	Mme Muriel SAUEVGRAIN
ORLEANS	Mr Philippe PEZET
ORLEANS	Mme Martine GRIVOT
ORLEANS	Mr Philippe LELOUP
ORMES	Mme Jeanne GENET
ST CYR EN VAL	Mr Vincent MICHAUT
ST DENIS EN VAL	Mr Gérard BOUDON
ST HILAIRE ST MESMIN	Mr Stéphane CHOIN

Commune	Représentant(s)
ST JEAN DE BRAYE	Mr Patrick LALANDE
ST JEAN DE BRAYE	Mr Christophe LAVIALLE
ST JEAN DE LA RUELLE	Mr Marceau VILLARET
ST JEAN DE LA RUELLE	Mme Annie CHARTON
ST JEAN LE BLANC	Mr Jean-Noël MILOR
ST PRYVE ST MESMIN	Mr Thierry COUSIN
SARAN	Mme Sylvie DUBOIS
SARAN	Mr Alexis BOCHE
SEMOY	Mr Laurent BAUDE

Lors de la séance d'installation de la CLECT du 25 février 2016, ses membres ont élu en tant que Présidente de la CLECT, Madame Jeanne GENET, représentant la commune d'Ormes et en tant que Vice-président, Monsieur Laurent BAUDE, Maire de la commune de Semoy.

EVALUATION DU SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS DE HAUT NIVEAU

1. La méthode d'évaluation retenue pour l'évaluation des charges et produits

En fonctionnement :

Méthode : les évaluations portent sur les subventions attribuées dans le cadre de conventions d'objectif en 2018, hors subventions exceptionnelles.

2. L'évaluation

SYNTHESE SOUTIEN CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS	hab	Coûts réels			Evaluation
		Invest	Fonct		
BOIGNY SUR BIGNONE	2 189	-	-	-	
BONJ	902	-	-	-	
CHAMTEAUX	1 308	-	-	-	
CHECY	8 840	-	-	-	
COMBLEUX	494	-	-	-	
LA CHARPÈLE ST MESMIN	30 117	-	-	-	
FLEURY LES AUBRAIS	20 791	-	20 600	20 600	
INGRE	8 460	-	-	-	
MARDIE	2 597	-	-	-	
MARIGNY LES USA GÈS	1 316	-	-	-	
OLIVET	21 192	-	-	-	
ORLÈANS	114 977	-	1 432 000	1 432 000	
ORMES	3 875	-	-	-	
SAINT CYR EN VAL	3 255	-	-	-	
SAINT DENIS EN VAL	7 386	-	-	-	
SAINTHILAIRE SAINT MESMIN	2 959	-	-	-	
SAINTE JEAN DE BRAYE	19 804	-	-	-	
SAINTE JEAN DE LA RUEILLE	16 415	-	-	-	
SAINTE JEAN LE BLANC	8 281	-	-	-	
SAINTE PRIVE SAINT MESMIN	5 372	-	-	-	
SARRAN	15 686	-	130 623	130 623	
SEMICY	3 243	-	-	-	
Total	279 549	-	1 583 223	1 583 223	

Orléans Métropole – Transfert des compétences facultatives - Réunion du 4 avril 2019

FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

1. Les attributions de compensation de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	Total charges transférées	Pour mémoire AC 2019 PROVISOIRE	AC 2019 DEF= AC 2019 provisoire - total charges transférées
BOIGNY SUR BIONNE		735 204	735 204
BOU		-88 762	-88 762
CHANTEAU		-110 994	-110 994
CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)		1 459 925	1 459 925
CHECY		212 594	212 594
COMBLEUX		84 502	84 502
FLEURY LES AUBRAIS	2 060	3 909 950	3 889 350
INGRE		2 653 674	2 653 674
MARDIE		-35 958	-35 958
MARIGNY LES USAGES		127 709	127 709
OLIVET		-356 175	-356 175
ORLEANS	1 432 000	16 112 711	14 680 711
ORMES		2 780 576	2 780 576
SAINT CYR EN VAL		954 836	954 836
SAINT DENIS EN VAL		-152 303	-152 303
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN		-161 276	-161 276
SAINT JEAN DE BRAYE		7 637 748	7 637 748
SAINT JEAN DE LA RUELLE		5 674 617	5 674 617
SAINT JEAN LE BLANC		-72 043	-72 043
SAINT PRYVE SAINT MESMIN		47 550	47 550
SARAN	130 623	8 924 512	8 793 889
SEMDY		1 027 032	1 027 032
Total	1 583 223	51 365 629	49 782 406

2. Les attributions de compensation d'investissement versées à Orléans Métropole (pas de modification)

INVESTISSEMENT	Total charges transférées	Pour mémoire AC 2019 définitive
BOIGNY SUR BIONNE	0	47 907
BOU	0	33 128
CHANTEAU	0	23 282
CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)	0	294 312
CHECY	0	322 017
COMBLEUX	0	28 342
FLEURY LES AUBRAIS	0	387 449
INGRE	0	403 164
MARDIE	0	165 818
MARIGNY LES USAGES	0	83 937
OLIVET	0	1 056 522
ORLEANS	0	3 602 858
ORMES	0	404 810
SAINTE CYR EN VAL	0	294 302
SAINTE DENIS EN VAL	0	585 754
SAINTE HILAIRE SAINT MESMIN	0	128 589
SAINTE JEAN DE BRAYE	0	953 265
SAINTE JEAN DE LA RUELLE	0	590 163
SAINTE JEAN LE BLANC	0	397 171
SAINTE PRYVE SAINT MESMIN	0	108 329
SARAN	0	726 900
SEMOY	0	79 509
Total	0	10 717 528

N° 15 – **Habitat-logement. S.A. H.L.M. FRANCE HABITATION. Maintien de la garantie d'emprunt suite au transfert de deux prêts à la S.A. H.L.M. PAX-PROGRES-PALLAS. Garantie d'emprunt de 727 123,90 € au 31/12/2018 (2 872 139,50 € à l'origine et à hauteur de 100 %). Approbation.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier reçu en date du 4 mars 2019, la S.A. H.L.M. FRANCE HABITATION sollicite le maintien de la garantie financière de la Ville d'Orléans à hauteur de 100 % de deux prêts représentant 727 123,90 € au 31 décembre 2018 (soit 2 872 139,50 € à l'origine) souscrits auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS a consenti le 1 septembre 1986 (contrat établi le 11 septembre 1986) au cédant, la S.A. H.L.M. FRANCE HABITATION, un prêt n° 0259500 d'un montant initial de 1 222 183,77 € finançant la construction de 20 logements sur 47 à Orléans « Z.A.C. de la Cigogne » et le 18 juin 1986 (contrat établi le 3 juin 1986) un prêt n° 0259528 d'un montant initial de 1 649 955,73 € finançant la construction de 27 logements sur 47 à Orléans « Z.A.C. de la Cigogne ».

En raison de la cession de son patrimoine concernant les foyers logements à la société PAX-PROGRES-PALLAS, le cédant, la S.A. H.L.M. FRANCE HABITATION a sollicité de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, qui a accepté, le transfert desdits prêts au profit du repreneur, la S.A. H.L.M. PAX-PROGRES-PALLAS.

Les caractéristiques financières des prêts transférés sont les suivantes :

Prêt APLCD11 : n° 0259500

- Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt initial : 1 222 183,77 €
- Capital restant dû au 31/12/2018 : 309 413,60 €
- Quotité garantie : 100 %
- Date de la dernière échéance : 1^{er} septembre 2023
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A + 0,52
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,52 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Modalité de révision : double révisabilité
- Taux de progressivité des échéances : Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Prêt APLCD11 : n° 0259528

- Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt initial : 1 649 955,73 €
- Capital restant dû au 31 décembre 2018 : 417 710,30 €
- Quotité garantie : 100 %
- Date de la dernière échéance : 1^{er} décembre 2023
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : livret A + 0,52
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,52 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Modalité de révision : double révisabilité
- Taux de progressivité des échéances : Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur, la S.A. H.L.M. PAX-PROGRES-PALLAS, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, à savoir sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, rompus, commissions et frais et accessoires.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer au Repreneur, la S.A. H.L.M. PAX-PROGRES-PALLAS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Il est proposé de conclure une convention avec le repreneur, la S.A. H.L.M. PAX-PROGRES-PALLAS précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de transfert de prêts qui sera passé entre la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ceci exposé,

Vu la demande de maintien de la garantie formulée par le Cédant, la S.A. H.L.M. FRANCE HABITATION pour le Repreneur, la S.A. H.L.M. PAX-PROGRES-PALLAS

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) accorder le maintien de sa garantie pour le remboursement de la somme de 727 123,90 €, représentant 100 % des prêts, que le Repreneur, la S.A. H.L.M. PAX-PROGRES-PALLAS souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS :

- APLCD11 : n° 0259500 : 309 413,60 €, garantie à hauteur de 100 %
- APLCD11 : n° 0259528 : 417 710,28 € garantie à hauteur de 100 %

2°) approuver la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. PAX-PROGRES-PALLAS ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et tout acte relatif à ce transfert. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 16 – **Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.). Examen du bilan d'activités 2018.**

M. MARTIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Conformément à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L) est créée dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public.

La C.C.S.P.L. de la Mairie examine chaque année sur le rapport de son Président les rapports établis par les délégataires de service public.

Elle est également consultée pour avis sur tout projet de concession de service public et de contrat de partenariat, avant que l'assemblée délibérante se prononce.

Conformément à l'article L. 1413-1 du C.G.C.T., le Président de la C.C.S.P.L. présente à l'assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, l'état des travaux réalisés.

Les travaux effectués par cette commission au cours de l'année 2018 ont été les suivants :

- réunion du 26 novembre 2018 : la C.C.S.P.L a examiné les rapports annuels d'activités, au titre de l'année 2017, des délégataires de services publics suivants :
 - la SOGERES pour la gestion du service public de la restauration collective,
 - la S.E.M. ORLEANS SPECTACLES pour la gestion de la salle du Zénith,
 - l'association ANTIROUILLE pour la gestion de la salle de musiques actuelles « l'Astrolabe »,
 - la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS pour la gestion du Parc des Expositions et Centre de Conférences.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte des travaux menés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2018. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 17 – Planification. Débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme CHERADAME

*
* *
*



Mme CHERADAME – Depuis 2017, les élus métropolitains ont fait le choix d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (P.L.U.m), dans la mesure où les P.L.U. communaux, de par la création de la Métropole, ne pouvaient que se réviser et uniquement au commencement de la révision. C'est le cas du P.L.U. d'Orléans, dont nous avons déjà parlé dans cette enceinte et pour lequel d'ailleurs une enquête publique est en cours.

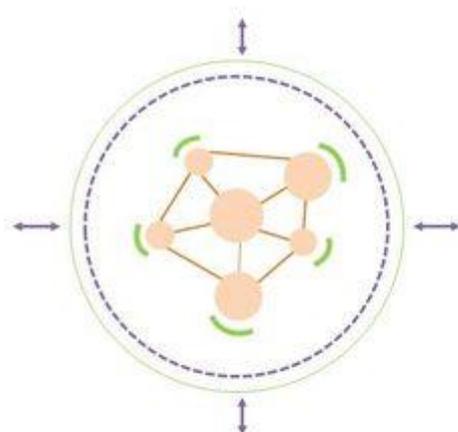
PRINCIPE DE CONSTRUCTION DU PADD



Mme CHERADAME – *Le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) est d'ouvrir à la construction réglementaire du P.L.U. métropolitain pour une durée d'environ un an. Sur un principe de construction ce P.A.D.D. a été mené dans le cadre d'études de convergence des documents d'urbanisme des communes de la Métropole, de façon à ce que les P.L.U. communaux puissent être valorisés, en reprenant toutes les forces et les spécificités de ceux-ci afin de matérialiser le schéma de ce P.L.U. métropolitain. Cela se fait au travers des documents du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et le Plan de déplacements Urbains (P.D.U.) qui sont aujourd'hui bien avancés. Et puis d'un autre côté les P.A.D.D. communaux et les questionnaires envoyés aux communes de façon à pouvoir travailler sur cette agrégation des éléments communaux et des documents en cours d'élaboration.*

STRUCTURE DU PADD

ORLÉANS
MÉTROPOLE



Affirmer le positionnement de la Métropole d'Orléans à différentes échelles

Mettre en œuvre une métropole des proximités

Permettre le développement d'un urbanisme sobre et maîtrisé

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
Orientant le Processus d'Aménagement et de Développement Durables

3

Mme CHERADAME – Il y a eu trois séminaires afin qu'avec l'ensemble de ces éléments, les élus communautaires et communaux puissent retirer des lignes de force qui ont été arrêtées et définir le positionnement de chacun et où nous en sommes collectivement. Et puis également comment se développent les villes avec les territoires de proximité et bien évidemment mettre en avant les qualités environnementales de notre territoire sur un principe d'aménagement qui se veut être respectueux et sobre de notre consommation.

Territoire de nature et en transition

ORLÉANS
MÉTROPOLE



- Mettre en valeur la biodiversité de la Métropole en assurant la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue, et le développement de solutions fondées sur la nature.
- Mettre en lumière la richesse et la diversité des ambiances paysagères des communes de la Métropole.
- Promouvoir un aménagement durable sur le plan énergétique, permettant d'atteindre l'objectif de territoire à énergie positive en 2050.
- Composer un urbanisme résilient, qui s'adapte aux sensibilités environnementales majeures.
- Garantir une gestion durable du grand cycle de l'eau en cohérence avec les besoins du territoire.
- Agir pour un urbanisme favorable à la santé, en particulier en accélérant la régénération urbaine, et en limitant les nuisances et l'exposition des habitants.
- Poursuivre l'optimisation de la gestion des déchets et maîtriser les émissions de Gaz à Effet de Serre associées.
- Confier aux nouveaux projets d'aménagement un rôle d'accélérateur de la transition écologique.

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
Document d'Orientation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

4

Mme CHERADAME – Les grandes orientations commencent bien évidemment par la nature et ce territoire en transition. C'est dans un chapitre dédié que l'ensemble de ces orientations liées à l'environnement, la biodiversité, la sobriété énergétique et la mise en valeur des paysages ont été rassemblées. Les 8 orientations et 37 sous-orientations sont bien évidemment décrites dans le document et tiennent notamment compte de la pression sur les réserves en eau potable, sur comment mettre en œuvre un urbanisme résilient sur des projets hydrologiques par exemple, utiliser les projets d'aménagement pour développer des conceptions bioclimatiques en matière de construction.



Mme CHERADAME – Ces éléments sont regroupés au travers de l'ensemble de ces orientations qui sont également reprises permettant de valoriser la richesse des territoires, de spatialiser les corridors écologiques, de répertorier les milieux humides et aussi de montrer un territoire de paysages à la croisée de la forêt d'Orléans, de la Beauce, de la Sologne et bien évidemment de la Loire.

Territoire attractif et innovant

ORLÉANS
MÉTROPOLE



- Accroître l'attractivité régionale de l'Orléanais, valoriser son rayonnement par son positionnement, ses infrastructures de transport et ses fonctions métropolitaines.
- Conforter et développer les équipements culturels, sportifs et de loisirs porteurs d'enjeux métropolitains, participant à la structuration du territoire.
- Améliorer le rayonnement de l'université, l'enseignement supérieur, la recherche & développement, en les renforçant au cœur de la Métropole.
- Affirmer l'Orléanais comme destination touristique
- Assurer la mise en valeur de toutes les composantes paysagères du territoire, de la Loire à l'articulation entre paysage cultivé et écrin forestier.
- Affirmer l'agriculture diversifiée du territoire, et pérenniser durablement les grands équilibres urbains, agricoles et naturels.

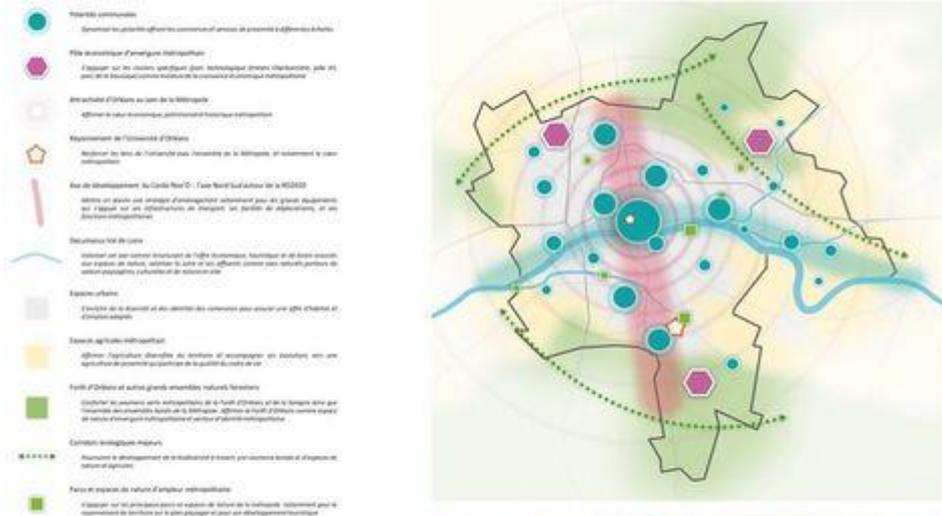
Mme CHERADAME – Deuxième axe, un territoire attractif et innovant, qui place Orléans sur la carte avec ses atouts, ses équipements, ses terroirs, ses orientations déclinées dans 48 sous-orientations en valorisant notamment le positionnement à l'intersection de plusieurs infrastructures importantes au cœur de la France.

La création et la mise en valeur d'un cheminement éducatif de l'école jusqu'à l'université, ainsi que la mise en œuvre des composantes paysagères qui permettent de donner cette attractivité notamment sur le plan touristique qui s'est rapidement et dernièrement développé dans la Ville alors que la Métropole n'était pas connue pour ses attraits touristiques. C'est en fait l'ensemble des politiques mises en œuvre qui aujourd'hui permet de mettre en avant ce potentiel ainsi que celui des entreprises valorisées sur le territoire.



Mme CHERADAME – La carte de synthèse permet d'illustrer les concepts avec ceux de pôle d'activités, de cardo novo déjà décrits dans le Scot avec les implantations des grands projets métropolitains du nord au sud et sur l'axe est-ouest au niveau de la Loire.

Territoire habité et vivant



Mme CHERADAME – C'est donc un territoire habité, vivant, de proximité, avec l'ensemble des composantes environnementales, dynamique, économiques et humaines qui se déclinent au travers ce P.A.D.D. et qui finalement est très proche de celui du P.L.U. d'Orléans ayant déjà été débattu dans cette enceinte.



Mme CHERADAME – L'ensemble des points d'attention de la Ville d'Orléans a été repris dans ce document et je tiens à le souligner, autour desquels nous avons agréé d'autres préoccupations, celles des communes, la place de la forêt, les nuisances des pylônes électriques qui est un souci particulier à Ingré par exemple et repris dans ce P.A.D.D. Au travers de ce document – que vous pouvez consulter car il y a bien sûr plus que quelques slides - l'ensemble de ces éléments sont mis en avant dans ce P.L.U. métropolitain et cela permettra ensuite d'engager les réglementations qui pourront être mises en œuvre.

M. le Maire – Merci beaucoup. Ce sont des éléments extrêmement structurants et importants pour l'avenir de notre Ville puisque la Ville et la Métropole sont liées, surtout à cette échelle de réflexion.
M. GRAND.

M. GRAND – M. le Maire, mes chers collègues. J'ai simplement envie de vous dire que l'on va enfin faire de la politique aujourd'hui.

M. le Maire – Je suis d'accord avec vous, merci.

M. GRAND – Et j'ai une vision certainement aussi grande de la politique que M. MOITTIE et considérer que ceux qui nous ont mis dans cette situation aujourd'hui ne sortent pas grandis. On aura le temps d'en reparler dans les mois qui viennent mais je peux vous dire que cela clarifie un certain nombre de choses et en définitive je trouve cela très bien.

Premier point sur les fondamentaux. En page 12, on a une première phrase qui nous explique « Afin de mettre en œuvre les objectifs de modération, de la consommation, de l'espace cité ci-avant, celle-ci sera limitée à XXX hectares » - chiffre précis – « intégré à l'issue de la phase réglementaire et avant l'arrêt du P.L.U.m. ». J'aimerais que vous m'expliquiez si par hasard le « XXX » ne pourrait pas éventuellement être remplacé par 845 dans quelques temps. On ne va pas refaire le débat du Conseil

Métropolitain vous vous en doutez, mais je rappelle que ces objectifs d'emprise foncière supplémentaire de 845 hectares d'ici 2035 consommeront des surfaces agricoles aujourd'hui cultivées et qui servent à nous nourrir. Je considère que ce n'est absolument pas l'orientation que nous devons prendre. Et puisque l'on est dans un débat d'orientation sur le sujet, j'aurais quelques propositions de modifications sur l'orientation 6. Je proposerais par exemple que l'on engage la contractualisation avec les maraîchers afin qu'ils se convertissent au biologique et d'utiliser l'effet levier de la restauration scolaire et donc 1,2 million de repas que nous servons chaque année à nos enfants et dans les E.H.P.A.D., pour pouvoir engager cette reconversion toute ou partielle. On pourra là-aussi y revenir car cela fera partie des débats dans les mois à venir.

Concernant l'orientation 1, on parle de développer les routes aériennes. Je sais bien évidemment que ce n'est pas une décision ni au niveau municipal ni métropolitain qui pourra faire changer cet état de fait mais je rappelle que l'avion pollue 45 fois plus qu'un déplacement en T.G.V. sur un trajet Paris-Marseille, par kilomètre et par passager. Taxer le kérosène permettrait de donner un véritable choix et d'avoir une réelle concurrence entre les deux. Pour 39 euros vous pouvez prendre l'avion pour aller à Marseille, ce n'est donc évidemment pas le coût de la compagnie aérienne et cela a pour conséquence d'augmenter fortement les émissions de gaz à effet de serre provoquées par nos déplacements.

Ensuite en ce qui concerne l'orientation 6, il est indiqué que nous devrions aller vers la suppression des intrants. Là encore évidemment ce n'est pas une décision que l'on doit prendre et que l'on peut prendre ici mais en tout cas ce serait, vous vous en doutez, de supprimer les intrants pour l'orientation que nous souhaitons donner pour la suite.

Avec l'orientation 7, on est là sur une décision qui peut être prise par notre collectivité et l'être très rapidement puisque l'étude a été faite par l'équipe de M. LEMAIGNEN il y a déjà quelques années. On y explique qu'il faudrait permettre la réalisation d'une nouvelle traversée de la Loire pour les vélos et les piétons. J'ai bien compris puisque nous avons déjà eu ces échanges, que pour 50 000 euros on peut décider d'enlever une voie pour les voitures sur ce pont et la réserver aux cyclistes et aux piétons. Partant de ce principe-là et en tenant compte évidemment du fait – et tout à fait légitimement – que les commerçants peuvent croire que cela risque de réduire le nombre de personnes qui viennent dans leur magasin chaque semaine, l'avantage de la proposition que je fais est qu'elle est réversible. Cela a été fait à Bordeaux par M. JUPPE, on peut tout à fait faire ce choix de cette voie unique pour les voitures sur le pont Royal et par conséquent permettre aux piétons et aux cyclistes de traverser en toute sécurité, sans avoir à dépenser plus de 10 millions d'euros pour une passerelle qui elle, une fois mise en place bien sûr, aura coûté sans doute plus mais en tout cas, ne pourra évidemment pas être retirée. Je vous propose donc dès maintenant la mise en place de ce principe, avec un test et on verra dans quelques mois si comme je le pense cela n'a aucun impact pour les commerçants et que les automobilistes seront déviés sur les ponts Thinat et Joffre pour aller au cœur de ville.

Enfin, il est également expliqué sur cette orientation 7 qu'il faut développer les déchetteries. J'aurais juste une proposition de rénovation des déchetteries existantes et je pense en particulier à celle de la rue Hatton avec l'instauration d'une marche en avant car aujourd'hui cela pose d'énormes problèmes et moi cela me paraît tout aussi important que de développer le nombre de déchetteries, même s'il est nécessaire d'en faire quelques-unes de plus. Je vous remercie.

M. le Maire – M. RICOUD.

M. RICOUD – *En effet lors du débat du SCoT au Conseil Métropolitain, j'avais avancé quelques idées. Vous le savez nous sommes très attentifs à la construction de logements sociaux sur notre Métropole et sur Orléans. Il est vrai que la construction de logements sociaux doit être réalisée en faisant très attention à maintenir les espaces libres, les espaces verts et les surfaces agricoles. J'avais émis l'idée que la Ville devait se reconstruire sur la Ville et je le redis aujourd'hui au sein de ce Conseil Municipal.*

Concernant la question des transports, des avancées ont pu être obtenues comme il a été dit tout à l'heure notamment pour les scolaires.

M. le Maire – *Pour les moins de 26 ans en général si je puis me permettre. Excusez-moi de vous avoir interrompu.*

M. RICOUD – *On continue de penser qu'il faut aller rapidement vers la gratuité des transports. Notre position n'est pas nouvelle mais cela fait partie des projets. Je crois qu'il faut que l'on ait un équilibre entre le maintien des surfaces agricoles, des espaces libres et la construction de logements. Il me semble l'avoir déjà dit mais je le répète aujourd'hui, à quand une réflexion d'ensemble sur le fait qu'à Orléans nous avons 6 000 logements vides ? Et pourquoi ne pas réfléchir ensemble à faire en sorte que ces logements soient reloués ? C'est une question que l'on pose depuis très longtemps et on ne se met jamais autour d'une table pour en discuter. Voilà les points que je voulais soulever dans le cadre de ce P.L.U. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Merci. M. MONTILLOT.*

M. MONTILLOT – *Mes chers collègues. C'est effectivement un document très important présenté par Muriel CHERADAME. Je vais d'abord faire une introduction sur la remarque de M. GRAND faite il y a un instant quand il dit qu'enfin nous parlons politique et que je ne partage absolument pas. Je voudrais juste dire qu'il y a deux moments clés dans une année municipale : le vote du budget et le vote du compte administratif. Le vote du budget c'est l'acte d'engagement, on s'engage et on verra bien si les engagements seront tenus. Le compte administratif est encore plus important car c'est le moment de vérité, c'est-à-dire de savoir si oui ou non on a tenu les engagements. Passer pour pertes et profits le compte administratif et les deux heures passées...*

(Intervention hors micro de M. GRAND.)

M. MONTILLOT – *Il ne me semble pas vous avoir interrompu M. GRAND mais justement puisque vous m'interpellez ça tombe bien je vais en faire de même. Car lorsque l'on fait un certain nombre de propositions, il ne faut pas que cela tourne à la tartufferie, je m'explique. Depuis quelques mois, la petite musique qui tourne en boucle « avec GRAND vous allez voir ce que vous allez voir, 100 % biologique dans les cuisines à Orléans. ». Il me semble M. GRAND qu'aujourd'hui vous avez des responsabilités au Conseil Régional et il me semble que c'est dans les lycées. Il se trouve que j'interviens en permanence depuis trois années sur cette question, au niveau des lycées, au niveau de la Région.*

(Nouvelle intervention hors-micro de M. GRAND.)

M. MONTILLOT – *M. GRAND, il ne me semble toujours pas vous avoir interrompu tout à l'heure.*

(Intervention hors micro de M. GRAND.)

M. MONTILLOT – *C'est cela, vous m'expliquez que vous n'avez pas la responsabilité directe, etc. Moi je vais vous dire une chose M. GRAND. Je voudrais simplement dire que depuis trois années, après avoir mis en œuvre à Orléans quelque chose de tout à fait révolutionnaire car c'est unique en France, y compris avec le Conseil Départemental, avec aujourd'hui à l'heure où je parle, 55,5 % des produits sont en circuits courts et en circuits de proximité. Je rappelle la différence entre les deux : les circuits courts sont en plus transformés directement du producteur au consommateur dans la légumerie centrale. Depuis trois années, j'ai sans cesse demandé – et vous ne l'avez jamais voté, ni vous ni le groupe auquel vous appartenez – à ce qu'effectivement au Conseil Régional, sur l'ensemble des lycées mais également en mutualisant avec les autres conseils départementaux et villes et par la création de la légumerie, on puisse développer les circuits courts. On en est très loin dans les lycées de la région Centre Val de Loire et quant au biologique, cela est très minoritaire. Alors bien entendu, d'abord tout le monde sait que pour pouvoir atteindre 100 %, encore faudrait-il que les terres soient toutes converties parce que l'on connaît très bien les insuffisances particulièrement sur la région Centre Val de Loire. Donc je le dis, c'est une tartufferie, claire, nette et précise !*

La deuxième chose, je veux simplement redire une chose par rapport à l'intervention de M. RICOUD, car vous avez raison y compris dans ce que vous disiez mais je l'avais déjà évoqué tout à

l'heure en parlant du compte administratif. Sur les transports, on peut toujours faire mieux, c'était le sens de votre proposition mais je me rappelle tout de même les deux évolutions majeures concernant les enfants d'Orléans. La première c'est la gratuité totale dans le temps scolaire pas uniquement pour les enseignants et les accompagnateurs également, pour les déplacements à caractère sportif et culturel. C'est important car je rappelle que quasiment tous les jours sans exception, les enfants de nos écoles se déplacent à la piscine, dans les musées, à l'Hôtel Grosloot, à l'île Charlemagne ou ailleurs, c'est donc très important. Et puis effectivement, la diminution de 30 % pour les jeunes de moins de 26 ans. Tout cela démontre – on peut en discuter et en débattre – que les choses évoluent là encore dans le bons sens. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci M. MONTILLOT. Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Merci M. le Maire. Je ne sais pas si nous avons discuté politique avant, après ou maintenant, toujours est-il que je pense que la campagne des municipales est lancée et j'aimerais bien que cela soit un peu plus pacifié pour que l'on puisse discuter de ce projet pour notre avenir. Concernant la situation au niveau du logement, je suis d'accord avec ce qu'a évoqué Michel RICOUD et je voulais dire aussi que sur les logements neufs, il serait intéressant qu'il y en ait en Prêt Locatif Aidé d'Insertion (P.L.A.I.) qui sont des logements en fait très sociaux. Il y a le logement social et le logement très social, car les personnes en précarité ont justement besoin encore plus que d'autres de ces logements économes en eau et en énergie, ce qui leur permettra de pouvoir y habiter sans que les factures s'accumulent.*

J'ai un point particulier à soulever sur l'orientation 2 concernant le fait de « s'appuyer sur la densité des équipements hospitaliers du C.H.R.O., d'Oréliance et de la Clinique de l'Archette, pour renforcer l'offre de soin à l'échelle de la Métropole. ». Je ne peux qu'aller dans ce sens-là mais regardons ce qu'il se passe actuellement à l'hôpital sur les personnels qui n'en peuvent plus, sur les patients qui ne sont pas accueillis dignement, sur les malades qui n'arrivent pas à avoir de rendez-vous et sur la véritable catastrophe sanitaire qui est en train de se passer. M. le Maire, je sais que vous êtes interpellé et je sais que vous essayez de faire des choses, mais quand même, il va falloir qu'au niveau gouvernemental, régional ou autre, cela aille dans un autre sens. C'est une catastrophe ! Des gens sont morts dans des brancards, ce n'est que le début, cela va continuer. Moi je le dis, ce n'est plus possible. Il y a autant de soucis pour accueillir des enfants en pédiatrie que des femmes enceintes, que des malades. Je n'ai pas de mots pour qualifier cela et je ne parle même pas de la situation dans les E.H.P.A.D. où il y a une véritable indignité. Dans certains E.H.P.A.D. - je vous le dis mes chers collègues si vous ne la savez pas - on donne trois couches par jour pour nos anciens qui sont incontinents. Ce n'est plus possible et cela ne peut pas durer comme cela, il faut vraiment que l'on se saisisse de cette problématique-là. Merci.

M. le Maire – *Je vous suis. J'étais en train de discuter à l'instant de la situation des sages-femmes par exemple et il n'y a pas qu'elles, il y a de nombreuses choses en France qui posent de vrais soucis. On le sait, on a un dysfonctionnement majeur entre la médecine de ville et l'environnement hospitalier, et le nœud au milieu qui subit l'étau, ce sont les urgences. On est d'accord sur ces sujets. Mme ANTON.*

Mme ANTON – *Merci M. le Maire, merci mes chers collègues. Je tenais vraiment à souligner l'ambition de ce P.A.D.D. D'une part l'ambition environnementale parce qu'il faut savoir que ce P.L.U. métropolitain se construit dans le même temps avec le Plan Climat Air-Energie Territorial (P.C.A.E.T.) qui a quand même été voté à l'unanimité et qui a des ambitions très fortes en matière environnementale mais pas seulement. On l'a vu tout à l'heure, le développement durable est bien entendu lié à tout ce qui est équité sociale, avec également des ambitions très fortes en terme de préservation des ressources et sous toutes ses formes. Pas seulement en terme de nature et donc de biodiversité mais aussi avec la réutilisation des eaux pluviales, la lutte contre les inondations par ruissellement et également les enjeux sanitaires très forts liés aux enjeux environnementaux.*

Je voudrais revenir sur la place de l'agriculture M. GRAND car comme vous le savez sûrement, le territoire métropolitain est composé d'un peu plus d'un tiers d'espaces agricoles et en effet, on est vraiment préoccupé par ces espaces agricoles et surtout le fait de nous diriger vers une agriculture plus respectueuse, durable et équitable dans un même temps. C'est pour cela et vous le savez sûrement, dans le cadre du P.C.A.E.T., un volet est prévu pour élaborer un Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.)

avec aussi des ambitions très fortes pour lutter contre les pollutions diffuses, c'est-à-dire tout ce qui est produits phytosanitaires, engrais et pesticides et pour justement pouvoir proposer ensuite une offre via les agriculteurs locaux, les circuits de proximité de nos cantines et bien entendu que ce soit au niveau primaire mais bien sûr au niveau des collèges, des lycées et de l'université. On est vraiment très soucieux de ce respect au niveau alimentaire.

Dans un même temps, on a une politique foncière très active sur ce sujet au niveau de la Ville d'Orléans car par exemple, on lie tout cela aux enjeux en matière de qualité de l'eau. Nous avons quand même huit forages qui alimentent la Ville d'Orléans dont trois classés captages prioritaires, ce qui représente une zone de protection de captages s'élevant autour de 6 500 hectares et répartie sur neuf communes : Darvoy, Férolles, Jargeau, Olivet, Orléans, Saint-Denis-en-Val, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et Sandillon. Tout cela est orchestré au sein d'un contrat territorial ou d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.), afin de lutter contre ces pollutions diffuses et essayer de faire des rencontres avec des agriculteurs pour justement diffuser les bonnes pratiques et faire en sorte de « prêcher » la conversion à l'agriculture biologique. Mais on ne veut pas faire cela tout seul, l'Etat doit aussi jouer son rôle et l'Europe qui doit inciter à la conversion à l'agriculture biologique. C'est vraiment une priorité pour nous et nous avons encore un chemin à parcourir mais nous avons une ambition forte et elle est partagée. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? M. LANGLOIS.

M. LANGLOIS – Merci M. le Maire. Je voulais juste revenir sur un point évoqué par M. GRAND sur la traversée du pont Georges V à vélo. Il est vrai que ce sujet avait déjà fait la une il y a quelques semaines, notamment par une demande du collectif Vélorution qui l'avait proposé dans le budget participatif. Je me permettais de vous répondre parce qu'en fait entre la proposition du budget participatif et la vôtre, vous avez évoqué le montant de presque 50 000 euros. Or, on s'est rendu compte au moment où les services techniques et notamment concernant différents sujets du vélo à Orléans, qu'il est vrai que cette traversée de la Loire est un vrai sujet. Ceci étant dit, lorsque l'on étudie cela avec précision, on se rend compte que la traversée du pont Georges V n'est pas juste une question de vélo. Elle concerne les autres flux de véhicules, les premiers étant les véhicules à moteur et ensuite la traversée du tramway. Et on vient faire sur ce pont Georges V une autoroute à vélo parce que l'objectif quand on fait ce genre d'aménagement est d'augmenter l'utilisation du vélo et de faire en sorte que de plus en plus de cyclistes traversent la Loire par ce pont. Et bien on voit que de chaque côté du pont, cela vient provoquer un certain nombre d'incidences. On dira cela positivement mais il y a quand même des conséquences. Aujourd'hui, de chaque côté du pont, on a le tramway avec les deux carrefours, on a le centre-ville et Saint-Marceau qui sont des quartiers qui vivent autant à l'est qu'à l'ouest et nous avons un certain trafic sur ces portions. En fermant le pont, on va reporter le trafic sur les autres ponts qui aujourd'hui ont déjà une surcharge de circulation. On le voit avec le pont Joffre et avec le pont Thinat, si on reporte ce trafic sur les autres ponts, on a aussi une augmentation des structures de chaque côté du pont et cela provoquera également des travaux sur ces ponts et sur ces axes.

Ensuite, lorsque l'on va faire la traversée du vélo, on se rend compte que de chaque côté, il faut améliorer les carrefours pour que derrière, on ait une traversée cycliste qui soit sécurisée. Et quand on parle de sécurisation des carrefours, cela veut dire que l'on est obligé de rentrer aussi dans la logique des tramways et à partir de ce moment-là, on est plus du tout dans le montant de 50 000 euros que vous avez évoqué. Sur le papier l'idée est très bonne, au-delà des commerçants et au-delà de l'aspect de la voiture en centre-ville, s'il suffisait simplement de fermer une voie afin que techniquement cela soit faisable ce serait très bien. Malheureusement, lorsque cela est mis concrètement en réalisation, on se rend bien compte que les frais générés dépassent allègrement les 50 000 euros. C'est notamment pour cette raison que ce projet a été refusé au budget participatif car cela ne correspondait pas à l'enveloppe initiale des projets proposés et cela ne correspond toujours pas au projet de 50 000 euros que vous venez d'évoquer.

M. le Maire – M. GRAND.

M. GRAND – M. LANGLOIS, vous parlez d'incidents parce qu'on aurait fait une autoroute à vélo ?

(Intervention hors micro de M. LANGLOIS : « Conséquence ».)

M. le Maire – « Incidences » et non pas « accidents ».

M. GRAND – Vous savez aujourd'hui il y a un certain nombre de familles qui ne prennent pas leurs vélos car elles ont justement peur de traverser le pont Royal, vous vous en rendez compte ? Vous savez qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont régulièrement des incidents – comme vous dites – voire des accidents – je dirai plutôt cela – avec des voitures sur ce pont. Après on met les priorités où on veut.

Pour ce qui est des 50 000 euros, je suis désolé ce n'est pas moi qui les propose, c'est M. LEMAIGNEN. Je pense qu'il va se souvenir de l'échange que l'on a pu avoir il y a quand même quelques temps maintenant, mais c'était une étude qui avait été menée par la Métropole et qui expliquait qu'il fallait 50 000 euros pour faire cette transformation. Je ne le sors pas d'un chapeau et Vélorution non plus d'ailleurs, je présume qu'ils ont eu la même source.

Et puis pour ce qui est des incidences sur les boulevards et en particulier sur les autres ponts, on parle de quelques milliers de véhicules et de mémoire il s'agit de 5 000 véhicules qui passent sur le pont Royal chaque jour dans un sens. L'idée n'est pas de fermer les deux sens. Sur le pont Joffre, c'est 100 000 véhicules sur les deux sens.

(Réactions dans l'hémicycle.)

M. GRAND – 45 000 véhicules dans chaque sens. Redonnez-moi les chiffres exactement mais ce que je veux dire, c'est que quelques milliers de véhicules en plus ne nécessitent pas de refaire le pont. Vous nous expliquez qu'il faudra refaire des travaux sur le pont. Il se trouve qu'il y a quelques temps j'étais sur le pont Royal avec mon vélo, vers 18 heures où un certain nombre de véhicules passent. Et bien étant arrêté car certains véhicules n'ont pas la décence de se mettre à côté des petites flèches vertes permettant aux vélos d'avancer, je regardais le pont Joffre et le pont Thinat. Il se trouve qu'à cette heure-là, les véhicules se trouvant sur ces ponts-là roulaient – pas très vite mais roulaient – et je ne vois pas en quoi ces quelques milliers de véhicules - là encore, cela fera partie des échanges que l'on pourra avoir de manière approfondie - risqueraient des embouteillages sur les deux autres ponts. Je vous garantis et on pourra comparer avec les chiffres de M. LEMAIGNEN – pour être franc je suis prêt à y travailler et regarder cela de près – mais en terme de fluidité, on ne modifiera pas le fonctionnement des ponts Joffre et Thinat en faisant ce choix de dire qu'il y aura une voie réservée sur le pont Royal. Nous ne sommes visiblement pas d'accord, ce n'est pas grave, mais au moins cela fait partie d'un échange qui est digne.

Ma deuxième réponse concernait M. MONTILLOT qui s'est absenté. Je ne ferai pas l'intervention que je souhaitais faire, par respect et par l'esprit républicain qui m'anime.

M. le Maire – Merci de répondre aux personnes lorsqu'elles sont présentes. D'autres interventions ?

(M. MONTILLOT rejoint sa place dans l'hémicycle.)

M. le Maire – M. GRAND, souhaitez-vous à nouveau la parole ? Car je suis pour le débat républicain. M. MONTILLOT, M. GRAND a refusé de s'exprimer sur votre réponse du fait de votre absence. Je pense que vous êtes d'accord pour lui redonner la parole, je connais votre attachement au débat républicain.

M. GRAND – Je voulais simplement ajouter quelques mots, au-delà de la réaction que j'ai pu avoir. Lorsque l'on m'explique que ce que je propose est une tartufferie alors qu'il se trouve que j'étudie depuis plus d'un an maintenant certains sujets et celui de l'effet levier – je le dis pour Mme ANTON également – notamment de l'effet levier par la conversion. En effet l'Etat et également l'Europe aident à la conversion biologique et il se trouve que notre pouvoir à nous, contrairement à la Région, est de décider d'acheter des produits de maraîchage biologique, de faire ce choix et qu'à partir du moment où on le fait, on peut contractualiser avec des producteurs et les convertir au biologique. C'est dans ce sens-là, d'utiliser l'effet levier avec 1,2 million de repas qui permettrait d'accélérer la conversion au biologique à

laquelle j'aspire, non seulement au niveau de la Métropole mais au-delà dans les circuits courts dont parlait M. MONTILLOT.

Et puis pour ce qui est des régions, puisque cela fait quand même plusieurs fois que vous répétez que j'aurais le pouvoir, moi, Jean-Philippe GRAND, de dire aux lycées. Cela fait 8 ans que j'explique avec la vice-présidente en charge des lycées – l'ancienne et la nouvelle – que l'on doit, non pas faire le choix à la place des lycées puisque ce sont leurs choix, nous n'avons pas le droit de le faire à leur place. Nous devons les inciter et organiser des temps de repas biologiques avec les différents lycées, avec les chefs de cuisine. Nous avons organisé des temps pour expliquer aux chefs de cuisine qu'ils pouvaient arriver à faire des montants de repas ne dépassant le coût matière qui est le leur aujourd'hui qui est autour de 2,30-2,40 euros et si on passe en biologique ce sera environ 2,70 euros en coût matière par repas. Si j'avais ce pouvoir-là, il y a longtemps que je me serais battu même si je ne suis pas le seul décisionnaire à la Région mais je me serais battu pour que l'on fasse la même chose évidemment. Mais je n'ai pas ce pouvoir-là, contrairement à celui que vous avez à Orléans pour faire le choix de contractualiser avec des maraîchers pour qu'ils se convertissent au biologique et c'est ce que je voulais dire. Je vous remercie.

M. le Maire – M. MONTILLOT va vous répondre et après je pourrais peut-être ajouter quelque chose à votre duo (Rires.). M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – M. GRAND dit à la fois des choses vraies et des choses qui ne sont pas vraies. Je m'explique et je vais vous le démontrer. Il dit des choses justes concernant les lycées qui sont des Etablissements Publics Locaux de d'Enseignement (E.P.L.E.) tout comme les collèges, mais ce que ne sont pas les écoles dans les communes. Sauf que dans des régions et des départements, le volontarisme politique permet précisément de mettre en œuvre les politiques et les moyens qui permettent d'aboutir. Je rappelle qu'il n'y avait rien obligeant le Conseil Départemental à venir s'adosser à la cuisine centrale d'Orléans et à ce que les collégiens qui appartiennent à des E.P.L.E. exactement au même statut que les lycées, puissent bénéficier des circuits courts. C'est bien la démonstration et la preuve que lorsque le volontarisme politique est là on y parvient. Je regrette et j'insiste à nouveau sur le fait qu'effectivement, cela n'existe pas au Conseil Régional. J'en veux pour preuve deux choses : d'abord, cela s'organise avec des centrales d'achats et qu'à ce moment-là les intendants des lycées peuvent intervenir de façon plus facile sur ces centrales. La deuxième chose est qu'en plus de cela, on puisse construire - comme je l'ai demandé dans chaque département - des légumeries qui souhaitent s'adosser aux lycées. J'en veux d'ailleurs pour preuve, c'est qu'actuellement des lycées de la Métropole négocient avec la légumerie de la Ville d'Orléans. C'est bien encore la preuve que lorsque ce volontarisme politique existe, que lorsque les moyens sont mis en œuvre, à ce moment-là cela peut fonctionner, C.Q.F.D.

M. le Maire – Je vais simplement dire que l'on était très attaché à cette évolution dans la délégation faite avec la SOGERES mais que de toute façon, on a vu aujourd'hui dans le circuit que la masse de capacité de production n'était pas là. Et comme vous l'avez dit les uns et les autres, il faut accompagner une montée en puissance. Ce sera le travail du P.A.T. évoqué à l'instant par Mme ANTON.

(Intervention hors micro de Mme CHERADAME : « Il y a des produits que l'on ne pourra pas avoir en biologique. »)

M. le Maire – Je reconnais que j'ai eu tort de revenir sur ce débat qui concerne des milliers d'adolescents et autres. Mais il est important et derrière la première étape – car on a eu de longs débats avec d'ailleurs la chambre de l'agriculture pour savoir quelle était la meilleure stratégie pour arriver à cela à un horizon le plus rapide possible – c'était d'abord de bloquer notre délégataire sur des produits locaux. Après, que dans les produits locaux on autorise progressivement par exemple de petites hausses de prix ou des choses comme cela sur l'achat afin d'accompagner des transformations avec des aides. J'imagine par exemple des intervenants d'Europe ou d'autres régions pour aider les agriculteurs et qu'il y ait une vraie alchimie autour de cela. Concrètement, c'est à cela que sert un P.A.T. mais la première base c'était déjà de pouvoir convaincre le délégataire d'être en position d'achat sur ces producteurs. C'est ce qui a été fait, on n'est pas tout seul et heureusement d'autres suivent. Le Département a suivi avec les collèges et d'autres communes de la Métropole sont déjà en regroupement sur le même type de stratégie qu'une légumerie. A nous tous d'avoir le volontarisme de faire en sorte que l'on accompagne plus vite la transformation des producteurs, sinon en les contraignant sur une échelle d'achat et d'approvisionnement

avec un objectif qui est que cette conversion, à un moment donné, concerne le plus de producteurs possibles et là les paris seront gagnés.

Ce que je veux simplement dire et vous n'avez pas dit le contraire mais il y a un bon volontarisme ici d'arriver à cela, j'expliquais simplement la stratégie. J'ai moi-même été extrêmement surpris de voir certains achats faits jadis par la SOGERES – pour ne parler que d'elle – avec en plus - je vais le dire ainsi - des chaînes d'approvisionnement par centrale que je n'aime pas car je n'aime pas lorsque les achats se font par des intermédiaires « in house » comme on dit en bon français M. MARTIN. On n'est pas forcément sur la réalité du prix et c'est important de l'être car derrière tout ce schéma-là, sur lequel on a tous de la bonne volonté, il y a quand même des réalités économiques qu'il faut suivre et je sais que vous y êtes sensibles. Ce sont tous ces éléments-là qu'il faut mettre en musique. Pour moi le P.A.T. va être un réel enjeu parce que justement aujourd'hui, on a la consommation concrète et si derrière on a un vrai plan sur lequel se mobilisent les pouvoirs publics, on est en capacité de transformer la filière. Et cela dans l'Orléanais, terres de maraîchage et de production, même un peu au-delà – je pense à Dampierre ou autre par exemple – c'est extrêmement jouable et c'est pour cela que je me permettais de faire cette incise. Mme CHERADAME.

Mme CHERADAME – *Je ne vais peut-être pas trop reparler d'agriculture (Rires.). Cependant, je voudrais quand même rappeler le rôle essentiel de l'alimentation dans la santé et ce n'est pas Mme ARSAC qui me contredira. Dans ce cadre, l'impact des politiques territoriales est bien évidemment primordial.*

On a parlé de consommation d'espace. Alors effectivement c'est un débat que l'on a déjà eu en Conseil Métropolitain en ce qui concerne la taille de la Métropole et justement l'impact de la consommation d'espace pour permettre un dynamisme pas uniquement sur le territoire métropolitain mais également sur l'ensemble du bassin de vie. Il ne faut pas se leurrer, les territoires non consommés dans la Métropole à proximité immédiate de l'ensemble des transports, des réseaux, des écoles, des universités, seront utilisés à l'extérieur de la Métropole. Qu'est-ce que cela nécessitera ? Et bien de construire de nouveaux réseaux, d'amener de nouvelles routes, de nouveaux transports et donc des éléments qui ne seront absolument pas vertueux. Je crois que l'on peut à la fois concilier une consommation vertueuse de l'espace, comme c'est le cas dans ce qui a été défini dans le SCoT avec la prévision d'une diminution de deux tiers de la consommation de terres du dernier SCoT. Il faut donc vraiment assumer cette consommation qui doit permettre à la fois le développement, le dynamisme mais également lutter contre l'étalement urbain qui je crois est le plus gros fléau auquel nous avons à faire face aujourd'hui, particulièrement sur les terres agricoles. Il n'est pas concevable d'aller consommer des terres agricoles en Beauce alors qu'on ne les utiliserait pas ici, notamment sur les friches que l'on a.

En ce qui concerne les transports. Il ne vous a pas échappé qu'il y a aujourd'hui une réduction de 30 % qui a été votée sur les déplacements des moins de 26 ans dans les transports en commun de la Métropole mais surtout la gratuité pour les groupes scolaires et cela est essentiel pour leurs déplacements. Cela montre bien qu'il y a une véritable recherche de favoriser les transports en commun et notamment l'utilisation des transports urbains à la place des transports dédiés pour les scolaires ce qui est une avancée importante.

On a parlé de loyers et de logements. Alors effectivement sur Orléans, nous avons la majorité du parc social le moins cher et avec le plus de P.L.A.I. C'est le parc le plus ancien et c'est pour cela d'ailleurs qu'il nécessite des travaux importants de rénovation énergétique. Je pense à ce millier de logements qui va être rénové de façon énergétique dans le cadre de l'A.N.R.U. et cela sur des loyers qui sont les plus faibles de la Métropole. Aujourd'hui la ville d'Orléans est donc tout à fait vertueuse.

Il ne vous a pas échappé non plus que l'on a mis en œuvre une politique de rénovation de l'habitat ancien, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), l'Anah et puis l'Opération de Restauration Immobilière (O.R.I.) qui se met en place dans le centre-ville notamment dans le quartier Carnes. Il faut savoir que les logements remis sur le marché et qui aujourd'hui sont vacants, sont des logements qui à partir du moment où ils vont faire l'objet de subventions de la part de l'Anah, vont arriver sur le marché conventionné et donc avec des loyers encadrés. En fait, on renforce une offre de logements accessibles et notamment dans le centre-ville. Je voulais souligner tous ces éléments de politique qui permettent à la fois de dire que la Ville doit s'intensifier, peut s'intensifier mais qu'elle doit aussi se

reconstruire sur elle-même, cela fait partie du P.L.U. métropolitain.

M. le Maire – *Je n'ai rien de plus à ajouter. On aura l'occasion de reparler du pont Georges V et des passerelles, j'en suis intimement convaincu. Et effectivement, si on veut faire les choses un peu plus durablement qu'un dimanche après-midi par semaine, c'est beaucoup plus complexe et d'autant plus qu'aujourd'hui, certes je comprends l'idée évidemment, mais demain, avenue Dauphine, il ne vous a pas échappé qu'il n'y avait aucune possibilité sérieuse sauf à supprimer tous les stationnements et de mettre des pistes cyclables dignes de ce nom, y compris pour les raccorder à la RD 2020 en passant par la route d'Olivet et autre. C'est extrêmement périlleux et il faut donc chercher les axes ailleurs et c'est en cela qu'à ce moment-là la passerelle prend tout son sens, car elle est la traversée d'un grand axe qui est réservé aux vélos. C'est l'approche que l'on a par rapport aux vélos qui doit changer. Cette hiérarchisation de la façon dont l'espace est partagé et pas que sur un tronçon qui serait le pont Georges V mais qui serait complètement au milieu de la circulation automobile au sud comme au nord et avec surtout des arrivées de vélos qui seraient relativement aléatoires et finalement assez faibles en capacité. Je ne parle pas du pont si jamais la voie était libérée mais je parle des abords, car le foisonnement est compliqué à organiser dès lors que nous voulons les uns et les autres de la sécurité. C'est pourquoi cela paraît être – auprès de ceux qui l'ont regardé dans le détail – plus une fausse bonne idée car sinon ce serait simple et facile à mettre en œuvre si elle était si évidente que cela. Ce n'est vraiment pas le cas quand on regarde dans le détail et c'est faisable, mais avec des aménagements qui ne sont pas du prix d'une passerelle mais qui sont loin d'être de l'ordre de 50 000 euros, de plus pour un résultat qui n'est pas forcément celui que l'on pouvait espérer ni vous ni moi si on a une vraie ambition sur le sujet, ce que je crois de votre part.*

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'évolution des statuts de la communauté d'agglomération en communauté urbaine puis métropole a entraîné au 1^{er} janvier 2017 le transfert automatique de la compétence relative au plan local d'urbanisme (PLU) et aux autres documents en tenant lieux.

Le bon avancement du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et du plan de déplacements urbains (PDU) d'une part, et les faibles possibilités réglementaires d'évolution des PLU communaux d'autre part ont incité les élus métropolitains à mettre rapidement en exercice cette nouvelle compétence en décidant d'engager l'élaboration d'un premier plan local d'urbanisme intercommunal le 10 juillet 2017.

Pour enclencher cette démarche dans le respect et la continuité des projets des communes, Orléans Métropole a diligenté dans un premier temps une étude de convergence des PLU actuels et a retenu, sur ses conclusions, un scénario de construction d'un PLU Métropolitain (PLUM) valorisant les travaux et lignes de force des PLU communaux.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), jointes à la présente délibération, traduisent ce principe. Co-construit lors de réunions en commune et de réunions plénières, ce document constitue la clé de voute du PLUM et fixe la feuille de route et les objectifs que les autres pièces du document (règlement, orientations d'aménagement, plans de zonage, etc....) devront atteindre.

L'article L. 151-5 du code de l'urbanisme confie en effet au projet d'aménagement et de développement durables (PADD) l'expression du projet du territoire à travers : « 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologique, 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. (...) ».

Pensées à différentes échelles (hameaux, quartiers, communes, centres métropolitains), les orientations générales du PADD s'articulent autour de trois principes fondamentaux proches de ceux du PADD du PLU d'Orléans :

- affirmer le positionnement de la Métropole comme un centre de gravité de la région Centre-Val-de-Loire et moteur structurant du bassin de vie orléanais : territoire attractif et innovant ;

Ce premier axe s'attache tout particulièrement à définir le positionnement du territoire et son attractivité, les équipements majeurs qui le structurent, ses filières d'excellences, la recherche et l'université, le développement touristique ainsi que ses paysages et ses terroirs.

- mettre en œuvre une métropole des proximités, qui doit garantir une accessibilité pour tous aux services urbains en s'appuyant sur une mosaïque de territoires communaux ayant une histoire et un fonctionnement propre : territoire habité et vivant ;

Ce deuxième axe traite des stratégies de développement à différentes échelles, d'offre d'habitat et de parcours résidentiels, d'équipements de proximité, de polarités et de commerces, ainsi que du tissu économique local, d'agriculture du quotidien et d'organisation des mobilités.

- permettre le développement d'un urbanisme sobre et maîtrisé, en s'appuyant sur les qualités naturelles et paysagères du territoire : territoire de nature et en transition.

Ce dernier axe, conçu en résonance avec la stratégie du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) également en cours d'élaboration, exprime les ambitions du territoire en matière de biodiversité, de mise en valeur des paysages du quotidien, de performances énergétiques, de risques et de gestion du cycle de l'eau, ainsi que de la santé et la maîtrise des gaz à effet de serre. Il confie également aux projets d'aménagement un rôle d'accélérateur de la transition écologique.

Co-construites avec les communes, ces orientations générales font également l'objet de trois réunions publiques organisées les 23 mai, 6 et 20 juin 2019 et relayées auprès des habitants selon les modalités de concertation préalable fixées par le Conseil Métropolitain.

Ainsi, les orientations générales de ce PADD, jointes en annexe, sont soumises à un débat communal, dont la tenue est formalisée par la présente délibération, étant rappelé qu'en vertu de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, un débat est également programmé en Conseil Métropolitain du 11 juillet 2019.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir débattre, au vu du rapport joint en annexe, des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. »

LE CONSEIL MUNICIPAL DEBATE DES
ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
METROPOLITAIN

ANNEXE

INTRODUCTION	
Sommaire	
Les fondamentaux	5
Territoire attractif et innovant	15
Territoire habité et vivant	31
Territoire de nature et en transition	57
Annexes	83

PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN	PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES
	
Version du 14 mai 2019 www.orleans-metropole.fr	Du 15 ^e Charles, sur le site géographique d'Orléans Métropole
Esprit Ville even	ORLÉANS MÉTROPOLÉ
ORLÉANS MÉTROPOLÉ	ORLÉANS MÉTROPOLÉ
3 ● PLUM - PACTO	

LES FONDAMENTAUX

Introduction : Les fondamentaux, un socle sur lequel est construit le PADD

Orléans Métropole est un territoire singulier, marqué en premier lieu par des entités paysagères spécifiques et diversifiées construites sur le temps long, qu'il s'agisse des paysages naturels (Loire, forêt d'Orléans, espaces agricoles spécifiques...) ou des paysages culturels et bâtis (centre-ville d'Orléans, centres-villes et centres-bourgs des différentes communes de la métropole...).

La Métropole apparaît de surcroît comme le point de rencontre de différentes grandes entités agricoles et forestières (notamment le Val de Loire, la Bouze, la Forêt d'Orléans, la Sologne...) indiquant une diversité d'ambiances et d'identités locales à travers le territoire.

A travers la reconnaissance de cette richesse, le PLUM se place dans la continuité du SCOT et en lien avec des documents déclinaient des politiques sectorielles, tels le PCAET, le PLU ou le PDU.

Les fondamentaux structurant le projet de PADD suivent trois objectifs principaux :

- Affirmer le positionnement de la Métropole, comme territoire charnière à l'échelle nationale et à l'échelle du Val de Loire. La Métropole se place comme centre de gravité de la région Centre-Val-de-Loire et moteur structurant du bassin de Vie-orléans ;
- Mettre en œuvre une métropole des proximités, qui doit permettre de garantir une accessibilité pour tous aux services urbains en s'appuyant sur une mosaïque de territoires communaux ayant une histoire et un fonctionnement propres ;
- Permettre le développement d'un urbanisme sobre et maîtrisé, en s'appuyant sur les qualités naturelles et paysagères du territoire.

Ces fondamentaux se déclinent de l'échelle métropolitaine à celle des hameaux, en passant par l'échelle communale et celle des différentes centralités. Ce PLUM se construit ainsi aux différentes échelles auxquelles le territoire est vécu.



ORLÉANS
MÉTROPOLE

PLUM - PADD 5

LES FONDAMENTAUX

1. Affirmer le positionnement de la Métropole

1.1. Le positionnement de la Métropole à l'échelle nationale

Orléans Métropole est un territoire charnière à plusieurs échelles : nationale (parmi les métropoles françaises), régionale (capitale régionale, lien avec Tours et les autres pôles urbains en région), porte d'entrée sud du bassin parisien (à 3h de Paris) comme du Val de Loire, moteur de son aire urbaine.

A ce titre, le PLU métropolitain se doit de penser l'avenir du territoire au-delà du périmètre de la Métropole. Il entend proposer des pôles de coopération avec les autres territoires afin d'affirmer son ambition métropolitaine et d'avancer dans une stratégie d'alliances pour renforcer les dynamiques d'acteurs, en agrégeant les forces du cœur métropolitain et d'une aire d'influence étendue.

L'accessibilité d'Orléans Métropole s'inscrit dans un réseau efficace et dynamique d'infrastructures (routières et ferroviaires) lui permettant d'être inclus au sein du réseau des grandes villes européennes :

- Sur un axe Nord-Sud vers Paris, la Normandie et vers Toulouse, Clermont-Ferrand et/ou Bordeaux ;
- Sur un axe Est-Ouest vers Tours, Nantes et la Bretagne, et vers la Bourgogne et Lyon, et le Grand Est.

Ce réseau d'infrastructures lui permet d'affirmer son positionnement de grand carrefour national.



ORLÉANS
MÉTROPOLE

PLUM - PADD 6

LES FONDAMENTAUX

1.2. Le positionnement à l'échelle régionale: Métropole capitale

La Métropole, capitale régionale, confère sa position de centre de gravité de la région Centre-Val de Loire pour répondre à un enjeu de rayonnement et de solidarité des territoires.

Dans une logique de mise en réseau, de cohérence territoriale et d'offre de services à l'échelle régionale, les coopérations métropolitaines seront intensifiées en matière de formations universitaires, de déplacements et de développement économique et numérique avec les pôles urbains régionaux Bourges, Châteauroux, Chartres omisi sur l'axe Orléans-Blois-Tours.

En tant que capitale régionale, la Métropole participe au rayonnement de la région Centre-Val de Loire notamment par un positionnement culturel et touristique fort dans le réseau des sites ligériens et le Val de Loire Patrimoine Mondial de l'UNESCO.



1.3. Le positionnement à l'échelle du bassin de vie

Le territoire confère son rôle moteur en accordant au statut de métropole. Le territoire d'Orléans Métropole se trouve à la rencontre de quatre territoires naturels et humains spécifiques : le Val de Loire, la Sologne, la Beauce, la Forêt d'Orléans.

Orléans Métropole, et chacune des communes qui la compose, doit aujourd'hui transmettre son action en matière de structuration du développement de son aire urbaine, en lien avec les territoires voisins avec lesquels elle entretient des relations d'interdépendance. Le rôle d'Orléans Métropole est celui d'être un véritable moteur de dynamisation de son aire urbaine avec les communautés de communes voisines, gérant des besoins spécifiques en matière de déplacements, de logements, d'activités économiques, de commerces et d'équipements et services.



LES FONDAMENTAUX

2. Mettre en œuvre une métropole des proximités

2.1. Conforter la structuration des pôles vers une proximité des services pour les habitants du territoire

Les fonctions métropolitaines d'accueil et de centralité sont confortées et structurées autour du croisement de deux axes forts portant le rayonnement métropolitain: l'axe Nord-Sud (Carbo NovO - R102020) et l'axe Est-Ouest autour de la Loire (Département VI de Loire).

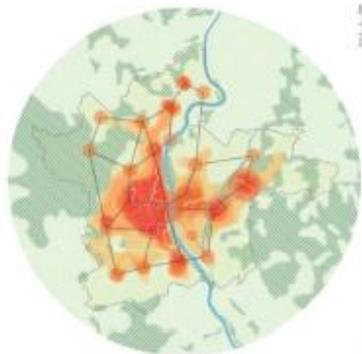
Chaque des 22 communes qui composent la Métropole présente des diversités d'identités et de paysages reconnus et construits par l'histoire.

Tenant compte de cette réalité, la Métropole multipolaire s'efforcera de développer son armature urbaine au plus proche des services, des axes de transport et des pôles multimodaux (concept de la « métropole des proximités » du SCOT).

L'attractivité et l'efficacité des solutions de mobilités collectives seront améliorées. La desserte sera adaptée au milieu urbain desservi afin de répondre au mieux aux besoins des territoires.

Les commerces et services de proximité seront confortés et leur dynamisme sera renforcé.

Dans l'objectif de réduire les distances et les temps de déplacements, la mixité fonctionnelle des pôles urbains sera encouragée.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PADD ● 7

PLUM - PADD ● 8

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



LES FONDAMENTAUX

2.2. L'armature urbaine des communes construit l'armature métropolitaine

L'armature urbaine de la Métropole actuelle et future est liée aux structurations internes des communes qu'elle constitue.

L'armature urbaine est composée de l'adjonction des différentes structurations locales, à l'échelle de la commune et des bassins de vie internes à la Métropole. Celles-ci sont, à la fois le fruit de l'histoire locale, et des volontés politiques communales, exprimées notamment dans les projets communaux.

Ainsi, la structuration de la Métropole est fondée sur plusieurs échelles de centralités, complémentaires et interdépendantes, allant du pôle de quartier au centre-ville d'Orléans, en passant par les centre-bourgs et centre-ville des différentes communes.

Selon l'échelle et les spécificités des communes, plusieurs types de structurations urbaines se mettent en œuvre :

- La stabilisation de l'enveloppe urbaine (schéma 1) ;
- La structuration autour d'un centre-ville et de polarités secondaires ou de quartiers (schéma 2) ;
- Le renforcement du centre-ville (ou centre-bourg), notamment par l'intégration de polarités secondaires ou de quartiers (schéma 3) ;
- L'extension maîtrisée de l'enveloppe urbaine à partir d'une centralité existante (schéma 4) ;
- Le développement du lien entre une polarité et un axe structurant (schéma 5) ;
- La reconnexion de polarités actuelles ou en devenir, en particulier séparées par des axes formant une rupture (schéma 6).



1
Stabilisation de l'enveloppe urbaine



2
Renforcement du centre-ville



3
Lian d'une arête avec un axe principal



4
Renforcement d'un entre plusieurs polarités



5
Reconnexion de polarités actuelles ou en devenir

LES FONDAMENTAUX

3. Permettre le développement d'un urbanisme sobre et maîtrisé

3.1. Optimiser la consommation de la ressource foncière

La métropole vise à poursuivre une dynamique d'optimisation et de maîtrise des espaces aménagés. Il s'agit par exemple de réinvestir et réutiliser en priorité les friches industrielles et espaces libres en milieu urbain. Des programmes mixtes tels qu'habitus ou les Groues permettent l'intégration de tels espaces au profit d'un renouvellement urbain qualitatif. D'autres axes pourront faire l'objet de projets d'empêchement métropolitain à court ou moyen terme (par exemple les friches industrielles (IM, Quelle...)).

L'objectif sera, encore plus que par le passé, d'être économe en consommation de l'espace. Les projets seront aménagés de manière sobre et durable en tenant compte à la fois des nécessités d'utiliser plus efficacement le foncier encore disponible et des besoins des habitants de bénéficier d'intimité.

- fixant l'ambition de la Métropole en matière de sobriété, notamment sur la question des ressources énergétiques, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) arrêté en janvier 2019, a été défini. Il constitue le socle de la politique de Développement Durable de la Métropole :
1. Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements ;
 2. Développer les énergies renouvelables et l'usage des produits biosourcés ;
 3. Aménager le territoire dans une logique d'un « Territoire à énergie positive » relatif aux changements climatiques et aboutir à l'amélioration de la qualité de l'air ;
 4. Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement ;
 5. Adapter l'organisation d'Orléans Métropole dans la conduite du changement ;
 6. Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques.



ORLÉANS
MÉTROPOLITAINE

10 ● PLUM - PACO ● 9

ORLÉANS
MÉTROPOLITAINE



LES FONDAMENTAUX

3.2. Permettre une croissance démographique mesurée de la Métropole

L'objectif démographique porté par le SCOT à échéance 2035, vise un développement progressif de la métropole pour être en mesure d'accueillir 300 000 habitants.

Le PLUM s'inscrit dans cette perspective tout en respectant une temporalité à 2030, à savoir un objectif démographique d'environ 250 000 habitants.

3.3. Aller vers un développement urbain maîtrisé et sobre

Soucieuse de la qualité de son environnement et de ses paysages, la Métropole doit garantir la mise en œuvre d'un développement équilibré.

Ce développement vise avant tout à répondre aux attentes et besoins des habitants, particulièrement en matière d'habitat, de vie quotidienne et de développement économique.

Pour être cohérent avec ses ambitions tout en demeurant vertueux, le projet conduit l'accueil de population et le développement économique tout en conservant son identité de métropole paysagère, en développant son propre modèle d'organisation urbaine : la Métropole des Proximités.



Total de population existant et projeté

LES FONDAMENTAUX

Afin de mettre en œuvre les objectifs de modération de la consommation de l'espace cités ci-avant, celle-ci sera limitée à 300 ha (chiffre précis inséré à l'issue de la phase réglementaire et avant l'arrêt du PLUM).

Audit de la limitation quantitative de la consommation les objectifs qualitatifs de modification de la consommation de l'espace sont les suivants :

- Prodigier les contours de l'urbanisation ;
- Limiter l'urbanisation linéaire ou en dos ;
- Développer un aménagement de l'espace soudeux de la bonne cohabitation entre les différents usages, et assurant une mixité fonctionnelle ;
- Mettre en œuvre la « métropole des courtes distances » : toute opération nouvelle s'efforcera de garantir aux habitants l'accessibilité au plus grand nombre possible d'équipements et services du quotidien, communaux et /ou intercommunaux, situés dans ou en dehors de l'opération ou, à défaut, d'intégrer dans l'opération les équipements et services répondant aux besoins identifiés ;
- Définir des objectifs de densités minimales moyennes (nombre de logements par hectare) définies en fonction du positionnement de l'opération dans l'aire urbaine métropolitaine, son contexte urbain, environnemental, etc., intégrant une densité supérieure à proximité des espaces et équipements publics.

Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (rappel du cadrage du SCOT et de l'Etat).

Le SCOT a défini deux enveloppes de modulation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers :

- La première encadre les superficies affectées aux implantations résidentielles (y compris les équipements) réalisées en alternatif, dans la continuité du tissu urbain existant ;

- La seconde encadre les surfaces en extension dédiées à l'activité économique, en continuité des pôles d'activité économique métropolitains existants (Pôle 43, Parc Technologique Orléans-Charbonnière (PTOC), La Sausseye).



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

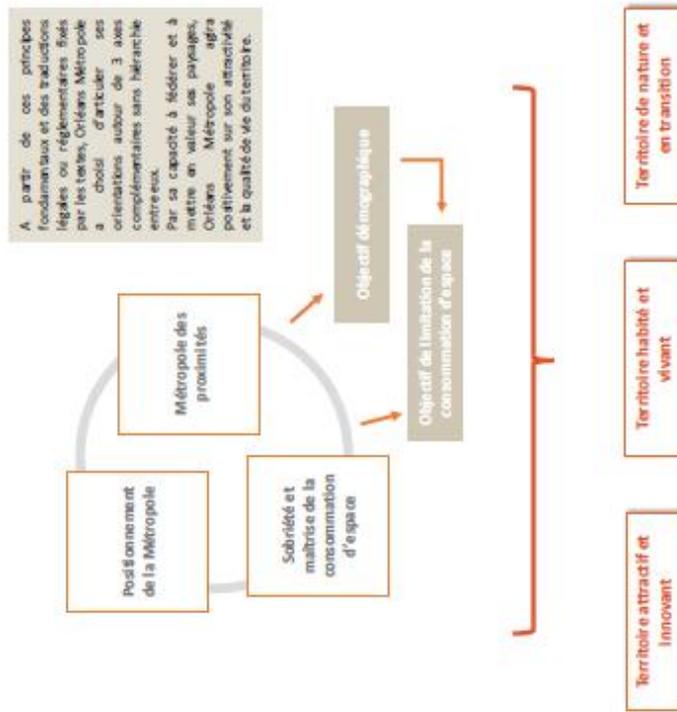
12 ● PLUM - PADD ● 11

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



LES FONDAMENTAUX

Des fondamentaux aux déclinaisons par axes ...



Territoire attractif et innovant

Conforter et développer l'attractivité du territoire à l'aide de ses équipements d'envergure dans un cadre de vie métropolitain singulier. Celui-ci est construit autour de la Loire et du Loiret (le patrimoine UNESCO), les grands ensembles forestiers (Forêt d'Orléans, Sologne), ou encore le patrimoine historique et notamment celui d'Orléans.

Pour conforter son dynamisme économique, et ainsi accroître son rayonnement, la Métropole porte également l'ambition de développer les infrastructures nécessaires au développement d'un écosystème économique d'envergure métropolitaine en concordance avec les aspirations professionnelles de 300 000 habitants.



1. Accroître l'attractivité régionale de l'Orléanais, valoriser son rayonnement par son positionnement, ses infrastructures de transport et ses fonctions métropolitaines.
2. Conforter et développer les équipements culturels, sportifs et de loisirs porteurs d'enjeux métropolitains, participant à la structuration du territoire.
3. Améliorer le rayonnement de l'université, l'enseignement supérieur, la recherche & développement, en les renforçant au cœur de la Métropole.
4. Assurer la mise en valeur de toutes les composantes paysagères du territoire, de la Loire à l'articulation entre paysage cubé et écran forestier.
5. Affirmer l'agriculture diversifiée du territoire, et pérenniser durablement les grands équilibres urbains, agricoles et naturels.

Orientation 1

Accroître l'attractivité régionale de l'Orléanais, valoriser son rayonnement par son positionnement, ses infrastructures de transports et ses fonctions métropolitaines

- 1.6. Prolonger la dynamique des pôles d'activités économiques et d'emploi du territoire
 - En diffusant l'innovation et le numérique au sein des pôles économiques du territoire ;
 - En confortant les pôles d'excellence : pôles de compétitivité, filières d'excellence et clusters (« Guinness Valley », « Agritech », « Polipharma, Medco, Drem, Énatopole... ») ;
 - En développant les synergies au sein des pôles de compétitivité et renforçant les écosystèmes entrepreneuriaux et d'innovation locaux et entre la formation et la recherche & développement, en lien avec les activités locales portuées ;
 - En organisant l'accueil de activités économiques au sein de pôles complémentaires.
- 1.7. S'appuyer sur la vitrine commerciale, économique, patrimoniale et culturelle d'Orléans pour révéler les talents et en attirer de nouveaux.
- 1.8. Préserver la dynamique commerciale des centralités urbaines (centre-ville, centre-bourg, centre de quartier), en tant que facteur d'attractivité pour la mise en œuvre de la « métropole des proximités ».
- 1.9. Faciliter les implantations d'entreprises au sein des parcs économiques d'envergure métropolitaine dans une logique de haute qualité environnementale et urbaine (jour métropolitain, parc technologique Orléans Charbonnière, pôle 45, parc de la Sausaye) et les développer notamment la filière des éco technologies.
- 1.10. Tenir compte des grands centres commerciaux du territoire comme facteur d'attractivité commerciale à l'échelle de la région Centre-Val de Loire, tout en évitant la création de nouveaux grands centres commerciaux ou de extensions qui porteraient préjudice aux centralités urbaines.
- 1.11. Accroître le rôle de centre décisionnel de la Métropole, notamment par l'accueil de sièges d'entreprises supra-régionaux.



Orientation 1

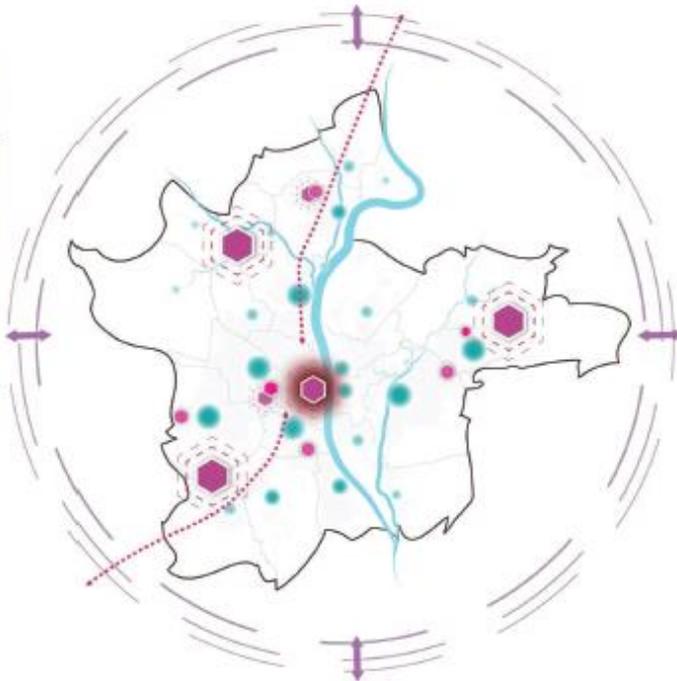
Accroître l'attractivité régionale de l'Orléanais, valoriser son rayonnement par son positionnement, ses infrastructures de transport et ses fonctions métropolitaines



- 1.1. Accroître l'insertion du territoire au sein du réseau de métropoles européennes notamment par la desserte autoroutière et ferroviaire (dont TGV) de la Métropole avec les aéroports franciliens :
 - Intensifier les connexions avec la Métropole de Grand Paris et avec les aéroports franciliens ;
 - Développer la desserte autoroutière et ferroviaire (dont TGV) de la Métropole ; s'appuyer sur l'échelle autoroutière pour assurer ses qualités de desserte et de positionnement favorable à son attractivité ;
 - Conforter et développer la desserte ferroviaire qui s'appuie sur un carrefour ouvert sur la France : Paris, Tours, Toulouse, Clermont-Ferrand, Lyon ;
 - Encourager la réouverture des lignes ferroviaires Orléans-Châteaufort et Orléans-Chartres (via la base aérienne de Brétigny) ;
 - Encourager le développement du ferroviaje dans les zones d'activités, accessibles par des voies de chemin de fer (Pôle 45, Parc technologique Orléans-Charbonnière (PTOC), la Sausaye) ;
 - Développer les routes aériennes en s'appuyant sur les aéroports franciliens et régionaux (Tours, Châteaufort) mais aussi en favorisant le développement de l'aéroport de Loiret (Saint-Denis-de-Mâlay).
- 1.2. Conforter les connexions avec les autres capitales de région (Nantes, Lyon, Clermont-Ferrand, Bordeaux, ...) - Développer les échanges et les interconnexions avec les territoires à toutes les échelles.
- 1.3. Affirmer la Métropole capitale régionale, centre de gravité de la région Centre-Val de Loire, tout en renforçant les coopérations avec les autres centres de décision de France ligérien et notamment Tours.
- 1.4. Affirmer les fonctions métropolitaines en s'appuyant notamment sur les axes historiques Nord-Sud et Est-Ouest (en particulier la Val de Loire).
- 1.5. Développer l'ambition d'une métropole connectée et innovante, au service des habitants et dans une démarche écologique (Smart City).

Orientation 1

Accroître l'attractivité régionale de l'Orléanais, valoriser son rayonnement par son positionnement, ses infrastructures de transport et ses fonctions métropolitaines



Intégrer les communes avec la Métropole de Grand Orléans et avec les autres capitales régionales (Nantes, Lyon, Clermont-Ferrand, Toulouse...)

Mettre à disposition des logements, centres de services, équipements publics, commerces, services de proximité, etc.

Renforcer la dynamique des lycées, universités, DSI, etc.

Intégrer la dynamique des pôles d'activités, de services, de commerces, de services de proximité, etc.

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

FLUM - FICD

Orientation 1

Accroître l'attractivité régionale de l'Orléanais, valoriser son rayonnement par son positionnement, ses infrastructures de transport et ses fonctions métropolitaines



- 112. Développer l'attractivité résidentielle globale de l'Orléanais, tournée vers la qualité de vie et le haut niveau de services.
- Promouvoir le dynamisme et la singularité de chacune des communes, moteur d'un développement équilibré de son aire urbaine.
- S'appuyer sur les centres-villes et centres bourgs comme nœuds métropolitains des services publics et centraux commerciaux de proximité (marchés...) pour fédérer le territoire.
- Conforter la qualité de vie comme facteur d'attractivité grâce à une proximité et une densité d'équipements et services publics.
- Valoriser le tissu associatif remarquable et attractif.
- S'appuyer sur le cadre de vie de qualité, les ambiances, respectant l'équilibre entre les acteurs très urbains, résidentiels et ruraux, articulant l'urbanisation et la protection des espaces naturels, agricoles et de détente/loisirs, essentielles pour l'ensemble des projets.
- S'appuyer sur une offre complète en matière d'équipements et de services à toutes les échelles de l'école à l'université, de la maison de santé au centre hospitalier régional et les cliniques, des écoles de musique aux conservatoires, du gymnase à l'équipement sportif d'ampleur nationale, etc.
- S'appuyer sur la desserte interne de la Métropole (tram, bus, desserte routière hiérarchisée...) et l'accessibilité aux gares (Les Aubrais, Orléans-Centre, St-Cyr-la-Source, La Chapelle-Saint-Mesmin) pour mettre en valeur la fluidité des liens entre les communes et pôles d'activités.

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

FLUM - FICD

Territoire attractif et innovant

Orientation 3

Améliorer le rayonnement de l'université, l'enseignement supérieur, la recherche & développement, en les renforçant au cœur de la Métropole

- 3.1. Affirmer à travers l'université, la Métropole comme territoire de recherche et de culture.
- 3.2. Développer les réseaux scientifiques et technologiques.
- 3.3. Conforter le campus universitaire d'Orléans-la Source tout en développant des unités d'enseignement supérieur dans le centre-ville d'Orléans.

- Renforcer les synergies entre le centre-ville et l'université pour affirmer la Métropole comme Cité Universitaire d'emploi régional grâce à la qualité de l'enseignement supérieur mais aussi une vie universitaire riche et diversifiée ;
- Anticiper les nécessaires besoins logeurs en centre-ville pour accueillir de nouvelles activités d'enseignement supérieur (en particulier le site de l'ancien hôpital Madeférol) ;
- Développer la Vie universitaire (étudiants et de recherche) sur le campus de Orléans-la Source.

- 3.4. S'appuyer sur les outils performants et innovants (Incubateur numérique Lab/O) ou en devenir (écopôle du Campus AgreeTech ; « Orléans Grand Campus 4) pour positionner le territoire comme le cœur d'une métropole connectée et attractive et pour développer les liens entre la recherche universitaire et les entreprises locales.
- 3.5. Intégrer davantage les besoins de la vie étudiante au sein des communes : développer les fonctions d'une métropole universitaire sur tous les plans (vie culturelle, vie sociale, ...)

- 3.6. S'appuyer sur la présence historique de centres de recherche d'ampleur nationale (ONIS, BRGM, INRA...) pour conforter la vocation d'Orléans comme pôle structurant pour la recherche.
- 3.7. Favoriser l'implémentation de nouveaux centres de formation supérieure et la confortation des écoles d'enseignement supérieur et professionnel publiques et privées (CFA, Ecole Supérieure des Arts et du Design, Ecole supérieure de commerce et de management, ...)



Orientation 2

Conforter et développer les grands équipements, notamment culturels, sportifs et de loisirs porteurs d'enjeux métropolitains, participant à la structuration du territoire

- 2.1. Conforter et développer les équipements porteurs d'enjeux métropolitains, participant à la structuration du territoire au tour de l'axe Nord-sud (Candy/NovO) : comme le projet CO'Met, Intertives, le projet de centre aquatique « l'O », le MOBE ou le stade de la Source, équipements publics de grande envergure pour l'accueil de manifestations économiqes, culturelles et sportives.
- Prendre soin de l'qualité et de la cohérence dans l'armature des grands équipements et de leur adaptation en matière de diversité d'offre et d'usage ;
- Engager une réflexion et anticiper les mutations futures à venir en accompagnement des grands projets d'équipements (CO'Met, Intertives, Parc de Loire...)

- 2.2. S'appuyer sur la densité des équipements hospitaliers (CHRO, Orléans, Clinique de l'Arche...) pour renforcer l'offre de soins à l'échelle de la Métropole.

- 2.3. S'appuyer sur des équipements performants et innovants (Lab/O, Campus AgreeTech...) pour positionner la Métropole comme connectée et attractive.

- 2.4. Donner les grands équipements à venir d'une architecture contemporaine ambitieuse et emblématique d'une métropole innovante et avant-gardiste (Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement, Vinagrimet...)

- S'appuyer sur les grands équipements pour assurer une image qualitative des entrées du cœur de Métropole (CO'Met, Intertives, Cité Musicale notamment).



Territoire attractif et innovant

Orientation 4

Affirmer l'Orléanais comme destination touristique



4.1. S'appuyer sur les qualités patrimoniales des villes d'histoire et de patrimoine remarquable et caractérisées par des atouts qui constituent le V.A de Loire (reconnu par le classement U.N.E.S.C.O.), le label "Ville d'Art et d'Histoire"... pour développer une économie touristique diversifiée (tourisme vert, tourisme culturel...).

4.2. Porter l'image de Métropole culturelle et de nature à travers ses paysages et ses équipements en développant des événements d'envergure (Festival de Loire, Fêtes Johanniques, festival du Grand Unisson, fête de la Cérise, les Moulins à Paroles...).

- S'appuyer sur les équipements culturels dans leur diversité (théâtres, musées, notamment d'art contemporain, scènes de musiques actuelles...) pour soutenir le développement de l'art contemporain orléanais sous toutes ses formes.

4.3. Protéger et mettre en scène le patrimoine architectural, urbain et paysager à l'échelle de la Métropole.

4.4. Respecter l'identité des quartiers et communes qui composent la Métropole, leur diversité comme témoignage de chaque histoire locale qui constitue la richesse du territoire, tout en permettant de manière fine et encadrée, des constructions contemporaines de qualité.

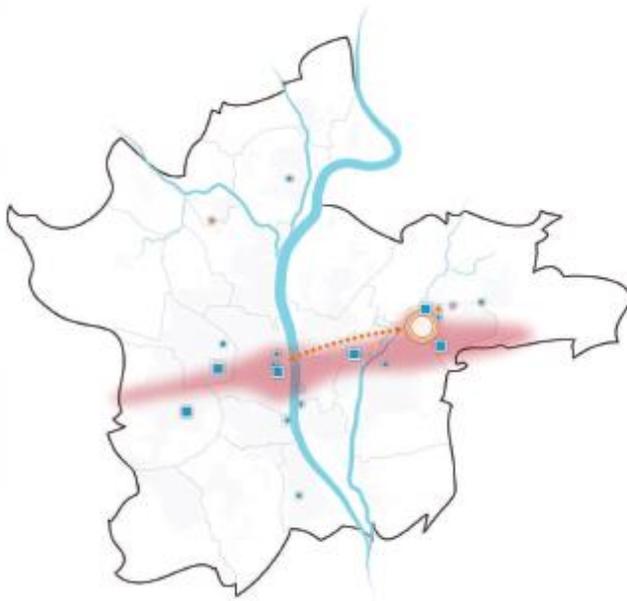
4.5. Valoriser les éléments bâtis (patrimoine religieux, châteaux, maisons bourgeoises et vigneronnes, fermes, équipements publics, patrimoine XX^{ème}, quais et patrimoine lié à l'eau, certains murs de clôture...) et leurs abords.

- En permettant l'adaptation des éléments historiques aux usages contemporains, dans le respect de leur valeur patrimoniale ;
- En soutenant les opérations d'amélioration de l'habitat et de renouvellement des friches notamment en lien avec la réhabilitation des centres historiques et leur attractivité.

Orientations 2 & 3

Conforter et développer les grands équipements, notamment culturels, sportifs et de loisirs porteurs d'enjeux métropolitains, participant à la structuration du territoire

Améliorer le rayonnement de l'université, l'enseignement supérieur, la recherche & développement, en les renforçant au cœur de la métropole



Conforter et développer les équipements porteurs d'enjeux métropolitains (musées, équipements culturels, sportifs, parcs, etc.) autour du Canal Nord-Sud (C.N.S.)

Engager une réflexion et anticiper les mutations foncières à venir en accompagnant des grands projets d'équipements

S'appuyer sur des dispositifs partenariaux et innovants (L.A.O., Campus Avenir...) pour positionner la métropole comme connective et attractive

Affirmer, à travers l'université, la Métropole comme territoire de recherche et de culture

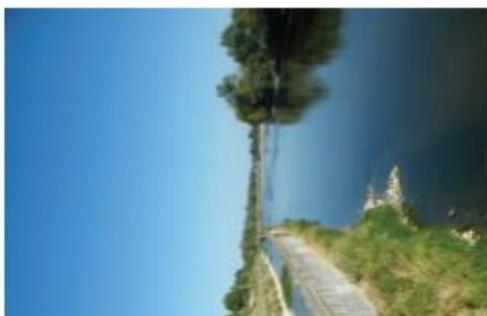
Renforcer la synergie entre le centre-ville et l'université pour affirmer la Métropole comme Cité Universitaire d'exception régionale

S'appuyer sur la présence isolée du campus de la région (L.A.O., C.N.S., U.S.A., M.A...) pour conforter la vocation d'Orléans comme pôle attractif pour la recherche.

Orientation 4

Affirmer l'Orléanais comme destination touristique

- 46. Valoriser prioritairement les espaces publics patrimoniaux fédérateurs (centre-ville, cœur de ville, centralité de quartier, places, quais et berges de la Loire et de la Loire...)
- 47. Conforter le Parc floral en tant que vitrine de l'excellence paysagère orléanaise et mettre en œuvre le projet Parc Naturel Urbain (PNU) Parc de Loire, moteur du développement d'activités touristiques tournées vers les activités touristiques en lien avec la nature (Loire à Vélo...)
- 48. Tirer parti du positionnement septentrional de la Métropole comme porte d'entrée du tourisme en Val de Loire et en Sologne.
- 49. En accompagnement de l'attractivité touristique (notamment en lien avec les massifs forestiers et sur les bords de Loire et grâce à la « Loire à Vélo ») développer des projets touristiques intégrés au tissu urbain communal.
 - Accompagner le tourisme vert par des hébergements adaptés (gîtes, chambres d'hôtes, hébergement de plain air...)
 - Préserver et réajuster les chemins de randonnée ;
 - Développer la signalétique des sites ;
 - Affirmer la métropole comme portuse « d'activités nature » ;
 - Encourager le développement d'un tourisme alternatif par la « Loire à Vélo » sur la rive Nord de la Loire.
- 410. Favoriser la création d'une offre d'hébergement hôtelier complémentaire, en particulier l'offre hôtelière haut de gamme.
 - Développer le tourisme d'affaire et l'offre hôtelière, notamment en lien avec la création de CO'Met et d'Interies ;
 - Intégrer des possibilités de développement d'hôtellerie tournée notamment vers le tourisme culturel et sportif.



Orientation 5

Assurer la mise en valeur de toutes les composantes paysagères du territoire, de la Loire à l'articulation entre paysage cultivé et écran forestier

- 5.1. Assurer la protection et la mise en valeur de la Métropole paysagère dans toutes ses composantes, en lien avec les inscriptions de secteurs comme sites classés et forêts.
 - Accroître une importance primordiale aux perceptions de la ville depuis la vallée de la Loire et réciproquement et de protéger les vues remarquables ;
 - Valoriser le paysage comme produit d'une interaction multiscalaire entre la nature et l'action de l'homme ;
 - Accompagner l'ajout de protection du paysage spécifique du Val de Loire, notamment en valorisant les zones de protection existantes et en encourageant leur mise en cohérence dans un Site patrimonial remarquable d'échelle métropolitaine.
- 5.2. Protéger le patrimoine naturel paysager et culturel du Val de Loire - patrimoine U.N.E.S.C.O.
- 5.3. Mettre en scène collectivement l'aboutissement exceptionnel que représente le grand paysage de Loire, du fleuve, aux lieux plus intimistes.
- 5.4. Vivre avec l'eau et l'ensemble du système hydrographique : confluences, affluents (Loire, Bièvre, Cens, ...), le Canal d'Orléans, les étangs et plans d'eau, ainsi que leurs zones humides.
- 5.5. Valoriser les bords de Loire et les vues majeures depuis les quais de la Loire vers le patrimoine bâti et paysager.
- 5.6. Favoriser la remise en état du canal de Combleux à Orléans, et valoriser le canal en amont.
- 5.7. Donner à découvrir les forêts de la Métropole sous un angle environnemental et économique (notamment touristique).
 - S'appuyer sur la situation de Chartres comme village-clairière au sein de la forêt d'Orléans pour le développement des activités de nature et de tourisme vert.
- 5.8. Protéger les espaces naturels sensibles, notamment en bord de Loire (réserve naturelle de Saint-Mesmin, Pointe de Courpain, rive nord de la Loire de Combleux à Marol, sites Natura 2000...)
- 5.9. Protéger le caractère vert de la Métropole, vecteur de la nature en ville, en organisant le développement urbain en lien avec l'inventaire du végétal (parcs, jardins, cours d'eau, espaces perméables vendées, etc.).

Territoire attractif et innovant

Orientation 6

Affirmer l'agriculture diversifiée du territoire comme une fierté, et pérenniser durablement les grands équilibres urbains, agricoles et naturels



- 6.1. Tirer parti de la situation de la Métropole comme point de rencontre de plusieurs grandes régions paysagères (Val de Loire, Forêt d'Orléans, Beauce, Sologne) et de cultures agricoles (vergers pomicoles et cerisiers, cultures horticoles, maraîchage, grandes cultures céréalières...), fermant d'un terroir spécifique.
- 6.2. Mettre en œuvre la « stratégie végétale » :
 - Affirmer et amplifier la politique végétale de la métropole ;
 - Renforcer le lien durable entre producteurs et le territoire, impliquer les citoyens, organiser un événement d'invitations sur ce sujet ;
 - Poursuivre la création du Campus Agreintech Valley ;
 - Faire de la Métropole Orléanaise un centre de développement de l'agriculture innovante et de pratiques expérimentales ;
 - Valoriser les entrées rurales de la Métropole par un plan de végétalisation et d'embellissement.
- 6.3. Valoriser l'agriculture locale et le terroir orléanais comme des composantes de l'identité des communes.
- 6.4. S'appuyer sur les filières agricoles d'excellence de la Métropole (notamment grâce aux Parcs d'activités agricoles de Corsey et Mellery) pour assurer la dynamisation de l'ensemble de l'agriculture du territoire.
- 6.5. Encourager le développement de l'agriculture biologique.
- 6.6. Positionner les productions locales comme pleine composante du territoire durant les grands événements organisés, particulièrement le Festival de Loire.

Orientation 4, 5 & 6

Affirmer l'Orléanais comme destination touristique Assurer la mise en valeur de toutes les composantes paysagères du territoire, de la Loire à l'articulation entre paysage cultivé et écrien forestier

Affirmer l'agriculture diversifiée du territoire comme une fierté, et pérenniser durablement les grands équilibres urbains, agricoles et naturels

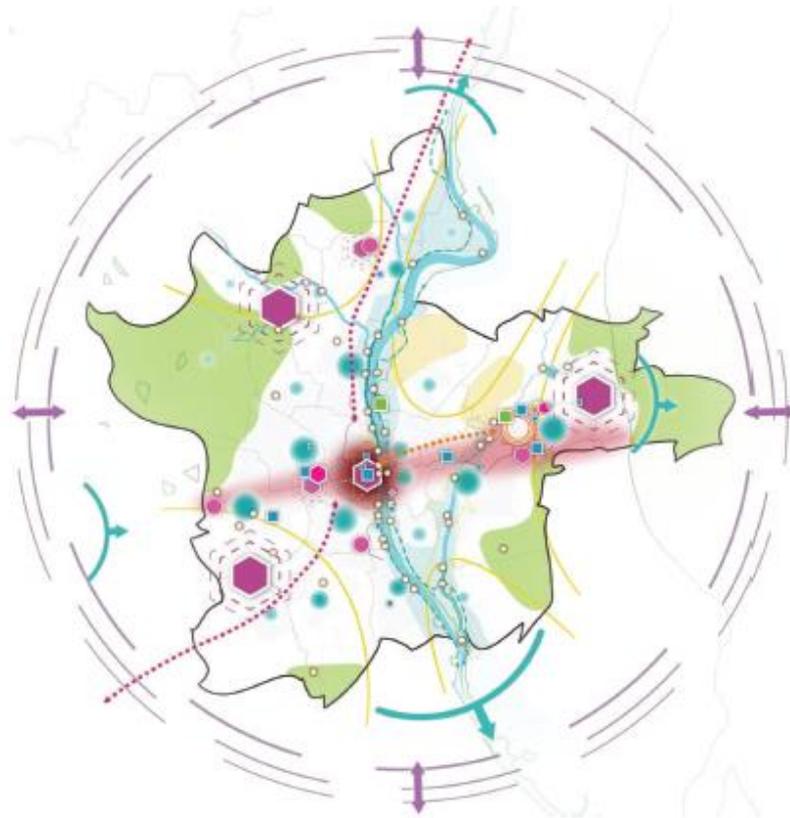


Une stratégie pour développer durablement le territoire de la Métropole Orléanaise, en valorisant ses atouts et en préservant ses richesses. Cette stratégie vise à assurer la mise en valeur de toutes les composantes paysagères du territoire, de la Loire à l'articulation entre paysage cultivé et écrien forestier.

Le projet de la Métropole de la Loire, de la Seine et de la Mayenne, vise à valoriser les atouts et à préserver les richesses du territoire. Cette stratégie vise à assurer la mise en valeur de toutes les composantes paysagères du territoire, de la Loire à l'articulation entre paysage cultivé et écrien forestier.

Territoire attractif et innovant

Carte de synthèse de l'axe



Légende

Accroître l'attractivité régionale de l'Orléanais, renforcer son engagement métropolitain, en favorisant le développement de transports et les fonctions métropolitaines.

Mettre en connexion avec la Métropole du Centre-Val de Loire les territoires périphériques (Sologne, Loire, Ouest-Orléanais, Berry...)...

Affirmer la Métropole Capitale d'Orléans, centre de gravité de la région Centre-Val de Loire, en renforçant les coopérations avec les autres centres de décision de l'axe (Lyon et notamment Paris).

Encourager la croissance des lignes ferroviaires (Orléans-Châteaufort et Orléans-Chartres) (Haute Vallée de l'Yèvre)...

Promouvoir la dynamique des pôles d'activités de proximité, en favorisant les coopérations et complémentarités (Métropole d'Orléans et Chartres)...

Renforcer le développement de nouveaux pôles d'activités dans la zone d'axe, pour un rôle moteur pour l'ensemble du territoire (Beaugency, Agny, etc.)...

Appuyer sur la scène commerciale, culturelle, patrimoniale et culturelle d'Orléans.

Tenir compte des grands centres commerciaux tout en offrant leur attractivité, en favorisant la création de nouveaux grands centres commerciaux.

Developper l'attractivité touristique globale tournée vers la qualité de vie et le haut niveau de services pour attirer l'Orléanais - Métropole du Centre-Val de Loire.

Conforter et développer les équipements culturels, sportifs et de loisirs pour tous, en favorisant la structuration de territoires.

Conforter et développer les équipements sportifs, culturels, éducatifs, sociaux, sportifs pour favoriser la structuration de territoires autour d'un haut lieu d'activités.

Appuyer sur des équipements performants et innovants (LAD, Centre Agropolis) pour promouvoir la métropole comme capitale et attractivité.

Améliorer le rayonnement de l'université, favoriser le développement des recherches et développer, en lien avec les acteurs de la Métropole.

Affirmer, à l'échelle française, la Métropole comme bastion de structures et de culture. Favoriser la coopération entre les territoires et l'Orléanais pour affirmer la Métropole comme une innovation d'ensemble régionale.

Appuyer sur la présence ancienne de centres de services (Banque, Assurance, etc.) pour renforcer la Métropole comme pôle attractif pour la région.

#Renforcer l'Orléanais comme destination touristique pour diverses formes de tourisme, de la Loire à l'attraction d'un paysage urbain et d'un territoire.

Appuyer sur les sites patrimoniaux remarquables existants, encourager la mise en œuvre d'axes de développement touristique d'ampleur métropolitaine.

Promouvoir et mettre en scène le patrimoine architectural, urbain et paysager à l'échelle de la Métropole (Orléans - SCOT).

Tenir compte du positionnement géographique de la Métropole (axe Loire) (Orléans - Chartres - Paris) et de la Loire et du territoire.

Conforter le Parc Floral en tant que scène de visibilité pour l'Orléanais, et mettre en œuvre le projet Parc Floral Urbain (PFU) Parc de la Loire, pour un développement touristique durable.

Developper les activités touristiques en lien avec la Loire et l'Orléanais (Loire à l'Orléanais).

Mettre la mise en valeur de toutes les composantes paysagères du territoire, de la Loire à l'attraction d'un paysage urbain et d'un territoire.

Mettre en scène collectivement l'Orléanais en tant que scène de visibilité pour l'Orléanais, et mettre en œuvre le projet Parc Floral Urbain (PFU) Parc de la Loire, pour un développement touristique durable.

Appuyer la mise en œuvre du projet d'Orléans de Capitale d'Orléans, en renforçant la capitale et attractivité.

Donner à découvrir l'Orléanais de la Métropole.

Promouvoir les espaces naturels remarquables, notamment en bord de Loire (Orléans - Chartres - Paris - Beaugency - Agny - etc.)...

Appuyer sur la mise en œuvre de projets de développement touristique d'ampleur métropolitaine.

Tenir compte de la situation de la Métropole comme pôle de services de proximité (Banque, Assurance, etc.) pour renforcer la Métropole comme une innovation d'ensemble régionale.

Affirmer, à l'échelle française, la Métropole comme bastion de structures et de culture. Favoriser la coopération entre les territoires et l'Orléanais pour affirmer la Métropole comme une innovation d'ensemble régionale.

Territoire habité et vivant

Affirmer l'identité des communes (leur cadre de vie, la multipolarité de la métropole) comme socle du projet de développement urbain au service des habitants actuels et futurs, dans leur vie quotidienne.

Le territoire n'est pas figé et se construit à travers les nouveaux projets à toutes les échelles.

Au regard de la politique de l'habitat, le PLUM se place dans la continuité du Programme Local de l'Habitat, qui poursuit trois objectifs principaux :

- Améliorer la qualité de vie des habitants par un habitat attractif et de qualité,
- Promouvoir toutes les initiatives en facilitant les parcours résidentiels et en favorisant un équilibre social de l'habitat
- Agir, communes, habitants : animer ensemble notre projet pour l'habitat.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PACO ● 31

1. Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement qui s'appuie sur l'histoire locale et s'inscrit dans une perspective de qualité urbaine, environnementale et paysagère ambitieuse.
2. S'enrichir de la diversité des territoires pour proposer une offre d'habitat adaptée et bien intégrée à son environnement urbain, et ainsi répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants.
3. Bénéficier d'équipements de proximité de qualité, diversifiés et adaptés à l'évolution des besoins des habitants actuels et futurs.
4. S'appuyer sur les polarités de commerces et services à différentes échelles (centre-ville, centre-bourg, quartiers...) pour permettre à chaque habitant de bénéficier d'un niveau de services adaptés à la diversité de ses besoins.
5. Garantir la pérennité du tissu économique local pour permettre la présence d'une offre d'emplois diversifiés et de proximité.
6. S'appuyer sur la mosaïque agricole de la métropole orléanaise pour développer une agriculture de proximité qui participe de la qualité du cadre de vie et de la vie locale.
7. Penser le développement et l'organisation des mobilités dans le souci d'une réponse adaptée à l'ensemble des besoins des habitants et usagers du territoire.

Territoire habité et vivant

Orientation 1

Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement qui s'appuie sur l'histoire locale et s'inscrit dans une perspective de qualité urbaine, environnementale et paysagère ambitieuse

1.1. Mettre en œuvre les conditions d'un développement urbain multiforme, harmonieux et à plusieurs échelles :

- Valoriser les centres-villes et centres-bourgs en s'appuyant sur leur patrimoine, leur histoire et leur fonction dans l'armature urbaine de la Métropole ;
- Permettre l'habitation des faubourgs aux exigences de développement durable ;
- Renforcer les tissus urbains existants selon leur typologie : lotissements pavillonnaires et d'habitat groupé, résidences d'habitat collectif, ... ;
- Permettre l'habitation du tissu individuel existant dans une perspective d'amélioration de lais et en veillant à une insertion harmonieuse des nouvelles constructions ;
- Fournir le désenclavement et la voisinage des quartiers de grands ensembles, et notamment les quartiers en difficulté ;
- Encadrer l'évolution des bâtiments et leurs aires de préserver leur ambiance rurale habitée ;
- Reconquérir d'espaces friches et espaces délaissés.

1.2. Organiser le développement urbain par la réalisation de nouveaux quartiers adaptés aux sites et à leurs contextes et qualifiant les espaces urbains existants par la structuration de pôles de centralité. Porter une attention fine aux courbes urbaines entre les nouveaux secteurs d'aménagement et les quartiers limitrophes ainsi que sur les franges communales.

1.3. Produire des formes urbaines adaptées à leur contexte :

- Aux façades rythmées dans les secteurs constitués de fronts bâtis ;
- Préservant l'intimité et le cadre de vie ;
- En cohérence avec l'existant dans les secteurs creux ;
- En développant une identité architecturale affirmée lorsqu'il s'agit d'un urbanisme d'habitat ;
- En ayant recours à l'utilisation de projet afin de favoriser l'émergence d'opérations innovantes en termes d'architecture et de performance environnementale

1.4. Garantir une qualité de bâtis optimisée, notamment par l'usage de matériaux de qualité, innovants, biosourcés ou régionaux notamment la pierre, l'ardoise et la brique.

- En lien avec les objectifs exprimés dans le plan d'urbanisme énergétique des bâtiments comme celui de qualité pour les bâtiments neufs ; permettre l'insertion des performances existantes dans les bâtiments anciens dans le cadre de leur réhabilitation (dans le respect de leurs quatre paramètres).

1.5. Assurer de bonnes continuités paysagères entre les communes, en particulier le long des axes structurants et traversants.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

● PLUM - PACO

Orientation 2

S'enrichir de la diversité des territoires pour proposer une offre d'habitat adaptée et bien intégrée à son environnement urbain, et ainsi répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants



2.5. Favoriser la mise en œuvre d'une mixité sociale sous toutes ses formes (mixité des types de ménages, mixité intergénérationnelle, mixité de statut d'occupation du logement...) au sein de nouvelles opérations d'habitat, à l'échelle du quartier et de la commune (à la suite des orientations développées par le PLH et conformément aux objectifs de la loi SRU).

- Mettre le développement d'une mixité sociale diverse et équilibrée en mêchant une limitation de la concentration des logements sociaux, à l'échelle communale et intercommunale ;
- Accompagner les programmes de rénovation urbaine des quartiers de grands ensembles (programmes ANRU) dans une démarche d'amélioration de la qualité urbaine et de la mixité sociale ;
- Lutter contre l'habitat indigne, notamment par des opérations programmées de réhabilitation du bâti ;
- Développer des habitats sociaux solidaires en veillant à leur bonne insertion dans la ville et assurer une bonne qualité de vie pour les habitants dans leur diversité (étudiants, personnes âgées, personnes dépendantes...).

2.6. Porter une ambition forte sur la qualité de l'habitat.

- Développer une qualité de logement visant une performance énergétique élevée et une attention spécifique sur les aménagements extérieurs du logement ;
- Garantir une bonne intégration des nouveaux logements dans leur environnement urbain et naturel proche et à l'échelle du centre-ville, du centre-bourg, du quartier ou du hameau.

2.7. Encourager le développement des modes d'habiter innovants et au service de la qualité de vie (logement participatif, logements adaptés, logement éolatif, ...)

2.8. Valoriser la réhabilitation du bâti dans le respect des identités locales et de la structure urbaine héritée, notamment pour les centres-villes, centres-bourgs et les hameaux en visant l'amélioration des performances énergétiques et la résilience aux risques.

Territoire habité et vivant

Territoire habité et vivant

Orientation 2

S'enrichir de la diversité des territoires pour proposer une offre d'habitat adaptée et bien intégrée à son environnement urbain, et ainsi répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants



2.1. Assurer un parcours résidentiel complet à l'échelle communale et intercommunale pour permettre à chaque type de ménage d'habiter dans les différentes communes de la Métropole.

- Tendre à une diversité de l'habitat, en forme, en taille et en statut, à l'échelle de la Métropole et suivant les logiques propres à chaque commune ;
- Poursuivre la rénovation et l'amélioration de l'habitat pour favoriser le retour sur le marché de logements vacants, pour lutter contre la précarité énergétique par des dispositifs comme les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), Opérations de Restauration Immobilière (ORI), etc. ;
- Garantir une bonne accessibilité au logement pour tous, notamment pour la prise en compte de situations de handicap.

2.2. S'appuyer sur les centralités existantes, à venir ou à renforcer dans le cadre d'un développement structuré et différencié à l'échelle communale et à l'échelle métropolitaine (places de quartier, boulog, centre-bourg, centre-ville, cœur de Métropole).

- Privilégier la valorisation des espaces urbains existants par une densification raisonnée, en fonction des structures urbaines existantes, par une prise en compte des spécificités locales (histoire de patrimoine, proximité des commerces, station de transport...) et en prenant en compte la capacité des réseaux existants ;

- Garantir un niveau minimal de services (proximité d'équipements, d'espaces verts et/ou naturels, ...) pour le développement de nouveaux secteurs d'habitat et l'accueil des nouveaux habitants du territoire.

2.3. Garantir une intégration harmonieuse des nouvelles constructions dans leur environnement urbain.

- Permettre une évolution maîtrisée, s'appuyant sur les caractéristiques des quartiers et formes urbaines et prenant en compte le patrimoine bâti et paysager et leurs spécificités, en garantissant le maintien de la nature en ville, notamment en organisant l'urbanisation dans la profondeur des parcelles ;

2.4. Rendre possible le développement de nouveaux secteurs de projet afin de proposer une offre d'habitat adaptée et bien intégrée dans son environnement urbain.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

33 ● PLUM - PACT

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

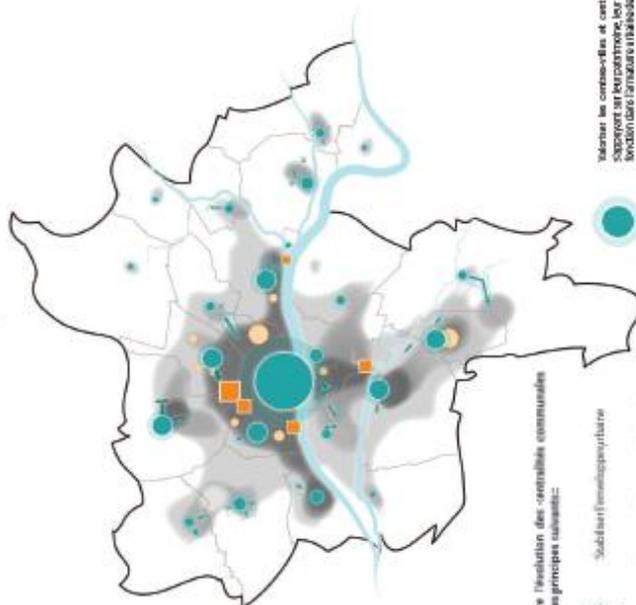
34 ● PLUM - PACT



Orientations 1 et 2

Mettre en oeuvre une stratégie d'aménagement qui s'appuie sur l'histoire locale et s'inscrit dans une perspective de qualité urbaine, environnementale et paysagère am bitieuse

S'enrichir de la diversité des territoires pour proposer une offre d'habitat adaptée et bien intégrée à son environnement urbain, et ainsi répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants



Permettre l'évolution des centralités communales d'après les principes suivants:

- Substituer l'immobilier par l'air
- Permettre l'extension des équipements urbains à partir d'une centralité existante
- Mettre en oeuvre le développement des lieux autour d'une centralité et en zone structurante
- Mettre en oeuvre le développement des zones villageoises-bourg

- Valoriser les centres-villes et centres-bourgs en supportant les patrimoines, les traditions et leur fonction dans l'aménagement de la Métropole
- Mettre en oeuvre les initiatives d'expansion des centralités, des quartiers et formes urbaines dans leur diversité et garantir le respect de patrimoine bâti et paysager.
- Permettre le développement et la valorisation des quartiers de qualité résidentielle et reconnaître les Quartiers d'Initiative de la Ville.
- Développer des projets résidentiels innovants

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PACO ● 35

Orientation 3

Bénéficier d'équipements de proximité de qualité, diversifiés et adaptés à l'évolution des besoins des habitants actuels et futurs



- 3.1. Structurer l'offre d'équipements actuels et futurs de manière cohérente et en s'appuyant sur l'armature urbaine à différentes échelles (pôles secondaires, centres-bourgs, centralités de quartiers, ...). S'efforcer de garantir une proximité de tous les habitants aux équipements de la vie quotidienne.
- 3.2. S'appuyer sur l'offre d'équipements existants, de l'équipement de quartier aux grands équipements métropolitains, pour répondre aux besoins des habitants et conforter la vie associative locale : centres culturels d'amateur intercommunale (y compris à Olivet, la Passerelle à Reury-Ves-Aubais, George Sand à Chécy, Théâtre de la Tête Noire à Saran...), équipements sportifs (par exemple les piscines de Saran, Saint-Jean-de-Broye, Olivet, Chécy, Saint-Jean-de-la-Buelle...), équipements polyvalents (le Toco à Sainy, le Patio à Boigny-sur-Boisse...).
- 3.3. Compléter l'offre en équipements en fonction des besoins et projets identifiés localement, notamment dans la perspective d'un équilibre entre croissance démographique et maintien d'un bon niveau d'équipements et services.
- 3.4. Conforter l'offre en équipements de proximité et favoriser leur pleine intégration au cœur de la vie communale et intercommunale.

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PACO ● 36

Orientation 4

S'appuyer sur les polarités de commerces et services à différentes échelles (centre-ville, centre-bourg, quartiers...) pour permettre à chaque habitant de bénéficier d'un niveau de services adaptés à la diversité de ses besoins



4.1. Conforter la structuration des centralités à plusieurs échelles de proximité, permettant d'apporter une réponse fine aux besoins différenciés des habitants (notamment en termes d'offre commerciale et de services de proximité complémentaire et variés) et en créer de nouvelles, notamment dans les secteurs de projet, en particulier en s'appuyant sur des espaces publics de qualité.

- Viser une mixité fonctionnelle adaptée au tissu urbain des centres-villes, centres-bourg, entrées de quartier et au bourg.

- Garnerir une accessibilité optimisée aux services publics, tant dans les nouveaux secteurs urbains que dans les projets de renouvellement urbain. Créer les conditions de leur maintien, voire de leur développement.

4.2. Proposer une offre de soin complète, structurée et hiérarchisée de la médecine de ville aux équipements hospitaliers spécialisés (cliniques, hôpitaux).

- Développer de manière structurée le secteur de la santé (à la fois médical et paramédical) en formant un maillage fin pour l'accès de tous aux soins du quotidien, notamment par une offre en équipements répondant aux besoins des professionnels et des patients (maisons médicales modernes et accessibles, ...).

4.3. Développer une offre commerciale diversifiée et de proximité au sein des centralités communales.

4.4. Guider l'aménagement d'espaces publics favorisant la rencontre et le vivre-ensemble.

4.5. Soigner l'usage des centres-bourg, quartiers et hameaux de la Métropole, notamment par l'intégration paysagère et architecturale qualitative des nouveaux aménagements et constructions.

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

38 ● PLUM - PAZO

Orientation 3

Bénéficier d'équipements de proximité de qualité, diversifiés et adaptés à l'évolution des besoins des habitants actuels et futurs



3.5. Favoriser la structuration visant une bonne complémentarité des équipements, notamment culturels et sportifs, au service des habitants.

- Poursuivre la configuration d'espaces verts et de loisirs en y favorisant une diversification de leurs usages, leur réaménagement et la reconquête d'espaces dédiés à leurs usages (notamment le Parc de Loire, le Parc Fern, le Jardin de Minimes, le secteur de la zone d'activités...).

- Conforter et poursuivre la modernisation des équipements sportifs et de loisirs.

- Conforter le développement de l'offre d'équipements culturels pour l'art contemporain (musées, centres d'art, centres de concert, conservatoires, écoles de musique...).

3.6. Conforter le maillage des espaces verts publics à différentes échelles et s'appuyer sur leur complémentarité avec les espaces paysagers et de promenade.

- Assurer la préservation des caractéristiques naturelles, ainsi que la valorisation des bords de Loire, de la pointe de Courpan, des bords de Loire et du Canal d'Orléans.

- S'appuyer sur les espaces naturels pour assurer une proximité et une accessibilité à ces espaces de nature et de biodiversité (Bosk d'Orléans, en particulier par le domaine de Charbonnière et Chentou, Bois de Soligny, Fenou hydrographique...). notamment par le développement de parcours pédagogiques de promenade.

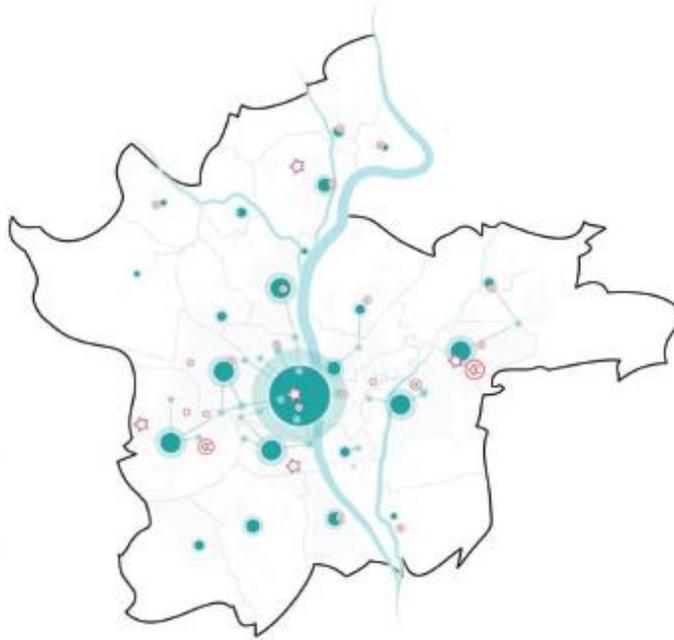
- Conforter les chemins ruraux, les sentiers en bord de Loire et les espaces de promenade.

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

37 ● PLUM - PAZO

Orientation 4

S'appuyer sur les polarités de commerces et services à différentes échelles (centre-ville, centre-bourg, quartiers...) pour permettre à chaque habitant de bénéficier d'un niveau de services adapté à la diversité de ses besoins



Accompagner la mutation progressive des zones et grands centres commerciaux en favorisant les nouvelles formes de commerce de proximité, en favorisant les formes d'habitat innovantes et en limitant les risques de concurrence avec les commerces de centre-ville.



Créer la structure des centres à plusieurs échelles de proximité, permettre d'apporter une réponse fine aux besoins différents des habitants.



Ajouter une offre de services structurés et innovants permettant d'offrir un service personnalisé et adapté aux besoins de chaque habitant.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

40 ● PLUM - PACT

Orientation 4

S'appuyer sur les polarités de commerces et services à différentes échelles (centre-ville, centre-bourg, quartiers...) pour permettre à chaque habitant de bénéficier d'un niveau de services adapté à la diversité de ses besoins

4.6. Valoriser le paysage urbain des centres-villes et centres-bourgs en luttant contre les pollutions visuelles et lumineuses, notamment dans une perspective de valorisation des commerces de proximité. Garantir une bonne accessibilité aux polarités commerciales et de services.

4.7. Favoriser le développement des commerces de proximité des lieux de vie en limitant la concurrence de commerces peu intégrés au tissu urbain et à la vie économique et sociale locale.

- Favoriser le développement de commerces dans chacune des communes ;
- Accompagner la mutation progressive des zones et grandes surfaces commerciales en faveur d'une meilleure insertion dans leur environnement urbain (habitat, accessibilité, insertion paysagère) et en limitant les risques de concurrence avec les commerces de centres-bourgs ;
- Favoriser le développement de commerces de proximité le long des axes routiers principaux de manière à garantir leur fluidité ;
- Favoriser le développement de nouvelles formes de commerce de proximité afin de garantir à chacun l'accès à une offre de commerces et services de proximité, et promouvoir l'économie Sociale et Solidaire.

4.8. S'appuyer sur le tourisme (et notamment la Loire à Vélo *) pour accompagner la redynamisation des commerces de centres-bourgs.

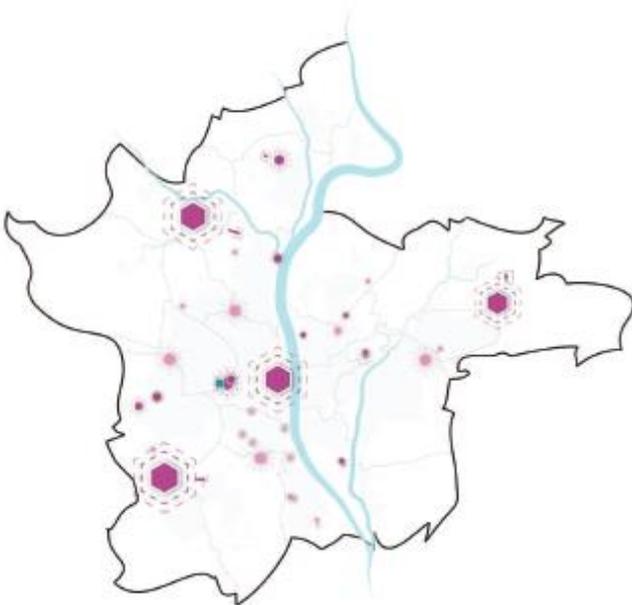


ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

39 ● PLUM - PACT

Orientation 5

Garantir la pérennité du tissu économique local pour permettre la présence d'une offre d'emplois diversifiés et de proximité.



Permettre la pérennité de l'activité de grandes entreprises inscrites dans le tissu urbain local...

Favoriser la réinsertion de sites industriels et bureaux vacants afin de créer de nouveaux espaces au cœur du tissu urbain existant.

Créer un quartier d'affaires métropolitain sur la rive gauche, permettre le développement d'une offre de bureaux favorisant une complémentarité avec les cas échéants sur la rive droite.



Permettre l'évolution des pôles économiques de proximité par une optimisation de l'usage du foncier ; améliorer l'attractivité paysagère, architecturale et environnementale des zones d'activités économiques et y garantir une accessibilité multi-modale de qualité.

Permettre l'évolution des zones économiques de proximité par une optimisation de l'usage du foncier ; améliorer l'attractivité paysagère, architecturale et environnementale des zones d'activités économiques et y garantir une accessibilité multi-modale de qualité.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

42 PLUM - PARD

PLUM - PARD 41

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



Orientation 5

Garantir la pérennité du tissu économique local pour permettre la présence d'une offre d'emplois diversifiés et de proximité.



5.1. Maintenir et développer la diversité économique et les fonctions supérieures du centre-ville d'Orléans, porteurs d'emplois.

5.2. Permettre l'évolution des pôles économiques de proximité par une optimisation de l'usage du foncier, afin de garantir une persécution de pôles d'emplois locaux diversifiés et de proximité dans un souci de complémentarité avec les pôles économiques d'envergure métropolitaine.

5.3. Améliorer l'intégration paysagère, architecturale et environnementale des zones d'activités économiques, en particulier les zones d'activités anciennes.

5.4. Permettre la pérennité de l'activité de grandes entreprises inscrites dans le tissu urbain local et favoriser la reconversion de sites industriels et tertiaires vacants afin de créer de nouvelles zones d'activités économiques et de proximité adaptées au contexte local et à leur environnement urbain (ZAE des Montiers à Orléans, site IBM à Combleux, Quelle à Saran, ...).

5.5. Limiter voire interdire, en fonction des secteurs et des activités, l'implantation ou le développement d'entreprises à l'origine de nuisances et/ou de pollution en milieu résidentiel.

5.6. Créer un quartier d'affaires métropolitain sur le site Intermex, permettre le développement à l'échelle de la Métropole d'une offre de bureaux favorisant une complémentarité avec ceux déjà existants sur la Métropole, notamment à Orléans, afin de limiter la vacance des locaux d'activité.

5.7. Répondre aux besoins des entreprises artisanales et à la forte demande de locaux d'activités adaptés pour permettre le maintien d'un niveau de service élevé aux habitants.

5.8. Garantir une accessibilité multimodale de qualité aux zones économiques du territoire

- Garantir une connexion efficace aux principaux axes de circulation routiers et si possible aux axes ferroviaires, tout en visant une limitation des nuisances pour les habitants à proximité ;
- Améliorer l'accessibilité par des mobilités douces et en transports en commun des zones d'activités.

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PARD 41

Orientation 6

S'appuyer sur la mosaïque agricole de la métropole orléanaise pour développer une agriculture de proximité qui participe de la qualité du cadre de vie et de la vie locale



6.6. Encourager l'agriculture métropolitaine à devenir exemplaire en matière environnementale.

- Mettre en œuvre une protection sur le long terme d'espaces agricoles, notamment par la création de Zones Agricoles Protégées et la confortation des Zones Agricoles Protégées existantes ;

- Aller vers la suppression des intrants chimiques sur les exploitations agricoles, en particulier à proximité des zones d'habitat.

6.7. Encadrer strictement les constructions de logements et/ou jardins sur les espaces de frange agricole ; favoriser le partage de l'espace et une limitation des nuisances induites par l'activité agricole.

6.8. Accompagner le partage de l'espace entre l'activité agricole périurbaine et l'habitation par la mise en œuvre de mesures visant à la découverte et la compréhension de l'activité agricole.

- Développer des lieux à vocation pédagogique en lien avec l'activité agricole (fermes pédagogiques...)
- S'appuyer sur les chemins et sentes pour le développement de circuits courts, notamment de découverte des espaces agricoles.

6.9. Permettre l'évolution de l'ancien bâti agricole, surtout dans le cas d'une cessation d'activité sans possibilité de reprise.

Territoire habité et vivant

Territoire habité et vivant

Orientation 6

S'appuyer sur la mosaïque agricole de la métropole orléanaise pour développer une agriculture de proximité qui participe de la qualité du cadre de vie et de la vie locale



6.1. Pérenscier les fonctions et usages des espaces agricoles, notamment :

- En évitant d'enclaver les sites, bâtiments d'exploitations et espaces cultivés / exploités et en préservant leurs accès ;
- En garantissant le maintien d'un espace de transition entre l'espace agricole et les habitations, notamment par la construction d'un « litoral » ;
- En s'appuyant sur la valeur agronomique des sols pour éviter la consommation des terres agricoles les plus fertiles.

6.2. Répondre aux besoins en matière de constructions liées et strictement nécessaires à l'exercice d'une activité pastorale ou agricole et qu'elles ne portant pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, notamment pour la réalisation de lieux de stockage et de transformation des denrées agricoles.

6.3. Accompagner l'installation d'exploitations agricoles inscrites dans une démarche de proximité, de qualité (en particulier d'agriculture biologique) et d'insertion dans le tissu urbain et économique local.

- S'appuyer sur les secteurs de projet et des espaces dédiés en milieu urbain qui s'y prêtent pour permettre l'implantation de fermes urbaines.

6.4. Accompagner la mise en réseau des différents acteurs des filières agricoles de proximité pour développer une offre complémentaire à l'échelle métropolitaine, appuyée sur la mosaïque agricole locale.

- Accompagner le développement de filières de qualité sur le territoire de la Métropole (agriculture biologique, appellations, ...)

- Encourager et développer des circuits alimentaires de proximité dans le prolongement de la Charte agricole.

6.5. Conforter les marchés existants, dans une perspective de valorisation des productions agricoles locales. Accompagner la création de lieux de vente en circuits courts (marchés de producteurs, ...) en lien avec les actions de la Charte agricole.

- Permettre le développement de lieux de vente directs et/ou de transformation des productions associées aux exploitations agricoles (marchés, ateliers, ...)



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PARD 43

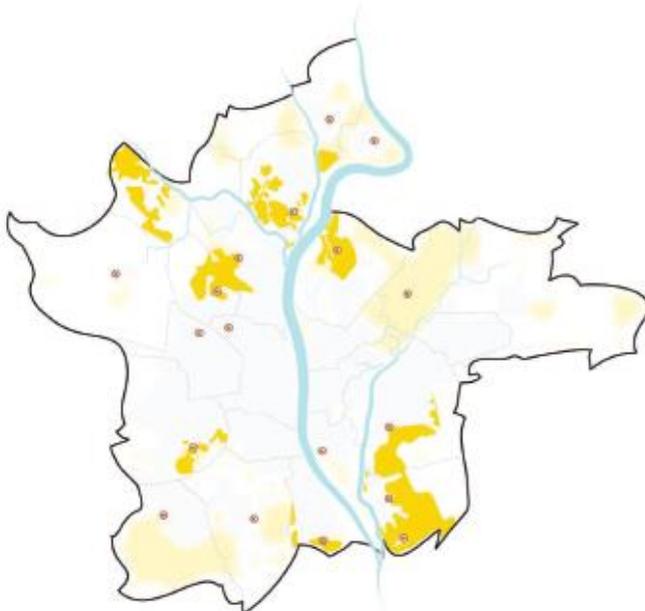
ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PARD 44



Orientation 6

S'appuyer sur la mosaïque agricole de la métropole orléanaise pour développer une agriculture de proximité qui participe de la qualité du cadre de vie et de la vie locale



Préserver les fonctions et usages des espaces agricoles, vivifier l'agriculture orléanaise comme ressource et énergie au sujet du respect de l'environnement.

Mettre en œuvre une protection sur le long terme des espaces agricoles, notamment par la création de ZAP (zones agricoles protégées) et la confirmation des ZAP existantes.

Accompagner l'installation d'exploitations agricoles, notamment dans une démarche de proximité, de qualité et participative (agriculteurs, habitants et associations) dans les zones urbaines et périurbaines.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

46 ● PUM - PAGO ● 45

Territoire habité et vivant

Territoire habité et vivant

Orientation 7

Penser le développement et l'organisation des mobilités dans le souci d'une réponse adaptée à l'ensemble des besoins des habitants et usagers du territoire

7.1. Développer une métropole des courtes distances pour un cadre de vie attractif : rapprocher l'habitat des services du quotidien pour réduire les distances de déplacement.

7.2. Développer le réseau de pistes cyclables et assurer leur maillage et leur continuité ; développer les liens cyclables entre toutes les communes de la Métropole.

- Compléter le maillage des pistes cyclables à l'échelle communale et conforter leurs continuités notamment en s'appuyant sur le Plan Véo de la Métropole ;
- Privilégier un aménagement de pistes cyclables sécurisées, notamment par une séparation nette des voies routières lorsque les caractéristiques de l'espace public le permettent ;
- Procéder, dans la mesure du possible, à la réalisation d'aménagements végétalisés le long des pistes cyclables ;
- Accompagner le développement du réseau de pistes cyclables par la réalisation de parcs de stationnement vélos sécurisés ;
- Assurer des liens sécurisés entre La Loire à vélo et le réseau cyclable de la Métropole (franchissements du Loire, de la Loire, ...).

- Permettre la réalisation d'une nouvelle traversée de la Loire pour les vélos et piétons ;
- Mettre en œuvre une sécurisation de la traversée du Parc Saint-Arloire pour les piétons et cyclistes.

7.3. Mettre les piétons, vélos et transports en commun au centre de la conception des nouveaux espaces publics d'axe les tissus urbains constitués et les nouveaux secteurs d'urbanisation.

- Aller vers une réduction de la présence de la voiture dans les aménagements publics, notamment dans les centres-bourgs et centres-villes ;
- Développer des secteurs piétonniers à différentes échelles ;
- Prendre en compte des différents types de handicap dans la conception des espaces publics ;
- Gérer le trottoir et la largeur des trottoirs et pistes afin que la composition paysagère des rues notamment en faisant les choix concrets, sans visibilité ou affectant la qualité des espaces publics.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

46 ● PUM - PAGO ● 45

Orientation 7

Penser le développement et l'organisation des mobilités dans le souci d'une réponse adaptée à l'ensemble des besoins des habitants et usagers du territoire



7.14. Viser une réduction de nuisances routières : des principaux axes routiers traversants et pénétrants : Tangente, RD2020, faubourgs et autres voies structurantes de liaison et traversales de la Métropole et des communes.

- Réduire les nuisances de la Tangente sur les communes de l'Est de l'agglomération par un traitement plus urbain de ses abords et une meilleure articulation paysagère de l'axe ;
- Dans la partie Nord et Ouest de la Tangente, mettre en œuvre un traitement urbain, dans une logique de requalification des façades et de cousture urbaine et paysagère.
- Pacifier progressivement les mailles d'Orléans, notamment pour faciliter leur traversée.

7.15. Requalifier et sécuriser les axes routiers structurants du réseau secondaire.

7.16. Remettre la relation de nouveaux axes routiers, notamment de liaison entre les différents quartiers ou communes.

- Éviter l'impact sur la biodiversité locale et les risques de corridors écologiques, de voies routières, chemins, itinéraires et impasse leur réajustement lorsqu'ils sont impactés ;
- Veiller à une bonne intégration paysagère des nouvelles infrastructures routières ;
- Imposer par tous les moyens la réduction des nuisances et pollutions prévisibles via-à-vis des populations riveraines.

7.17. Développer de nouveaux tracés pour garantir une bonne porosité des voies de chemin de fer.

7.18. Encourager le développement des véhicules électriques par l'implantation de bornes de recharge dans les centralités à différentes échelles (centres-bourgs, centralités de quartier...)

7.19. Développer le covoiturage par la réalisation de parkings dédiés.

7.20. Développer des modes de stationnement alternatifs, notamment dans le cœur d'agglomération, dans les centralités commerciales et les secteurs touristiques.

- Développer le « stationnement mixte » dans les centres-bourgs commerciaux dans le cadre d'une bonne accessibilité aux commerces et services de proximité ;

- Créer des parkings mixtes à proximité des lignes structurantes de transports en commun, lorsque cela est possible, s'appuyer sur les parkings relais pour encourager l'usage des transports en commun ;

- Développer également le stationnement alternatif notamment dans les secteurs d'affluence de la Métropole.

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

48 ● PLUM - PAZO

Territoire habité et vivant

Territoire habité et vivant

Orientation 7

Penser le développement et l'organisation des mobilités dans le souci d'une réponse adaptée à l'ensemble des besoins des habitants et usagers du territoire



7.4. Développer les liaisons douces à vocation touristique et de loisirs, pouvant être également support de mobilités douces au quotidien.

- Encourager le développement de la « Loire à Vélo » sur la rive Nord de la Loire ;
- Améliorer les possibilités de liaisons douces entre les espaces forestiers et les bords de Loire.

7.5. Améliorer l'attractivité et l'efficacité des solutions de mobilité collective et favoriser la multimodalité, notamment par une meilleure articulation des réseaux de transports en commun avec les autres réseaux de mobilité.

7.6. Renforcer la cohérence et le développement du réseau de transports en commun, notamment vers les nouveaux quartiers, les zones d'activités et de marais transverales, aux axes menant vers Orléans et développer les liaisons transverales en complément du réseau en étoile.

- Assurer une diversité multimodale des zones d'activités, notamment par le développement de transports en commun et liaisons douces.

7.7. S'appuyer sur le service BIZARTO pour proposer des solutions de mobilité adaptées pour les habitants excéntrés, en particulier dans les hameaux, et notamment les personnes les moins mobiles.

- Garantir une bonne accessibilité des transports en commun pour les personnes en situation de handicap.

7.8. Développer des modalités de transport à faibles émissions de gaz à effet de serre et particules fines, comme le transport en bus électriques.

7.9. Prévoir une solution de transports en commun efficace vers l'Est de la Métropole dans l'hypothèse où la réouverture de la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf ne se réaliserait pas.

7.10. Envisager la prolongation du Tram B vers l'Ouest.

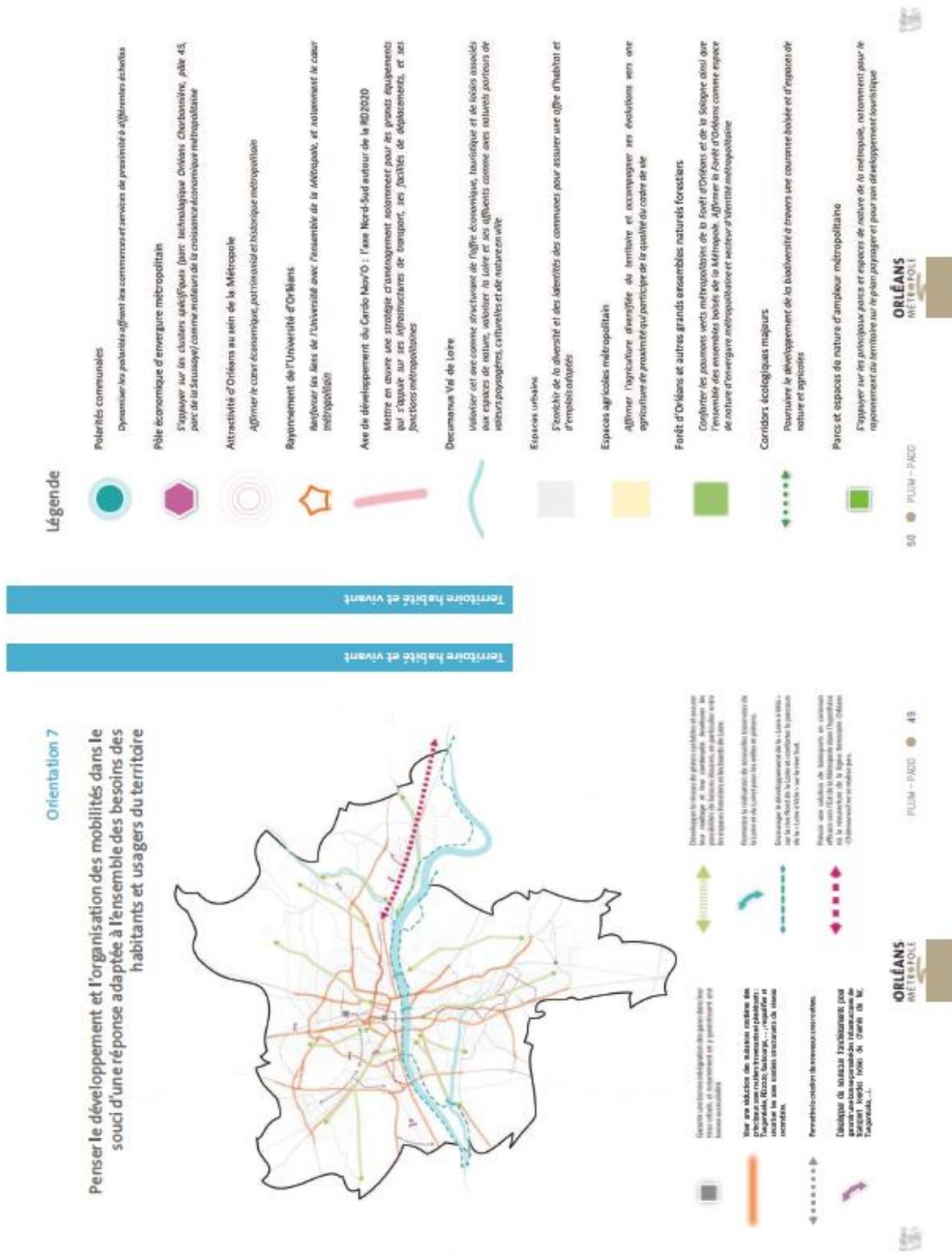
7.11. Créer des lignes fortes de bus, permettant une offre nouvelle de transport en commun rapide de type transport en commune en site propre (TCSP).

7.12. Garantir une bonne intégration des gares dans leur tissu urbain, et notamment en y garantissant une bonne accessibilité.

7.13. Optimiser les circulations automobiles, notamment l'usage des infrastructures routières.

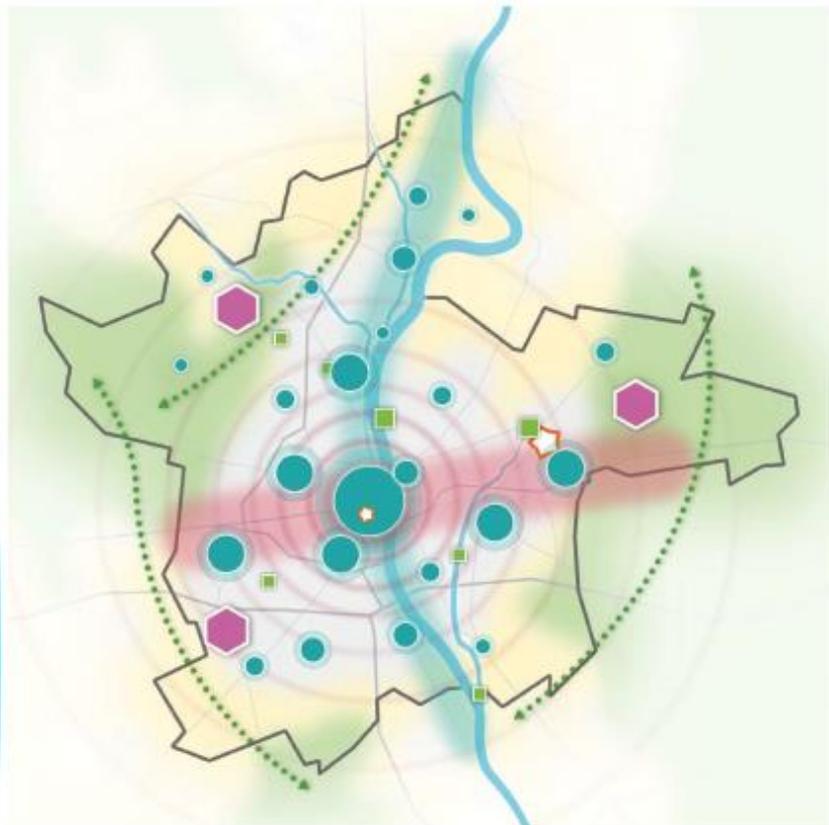
ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

47 ● PLUM - PAZO



Territoire habité et vivant

Cartes de synthèse de l'axe – Echelle métropolitaine



Territoire habité et vivant

Légende

Polarités communales

- S'appuyer sur les polarités secondaires pour un développement équilibré à l'échelle communale
- Dynamiser les polarités offrant les commerces et services de proximité à différents échelles

Les principes de l'évolution des centralités communales

- Structurer la commune autour du centre-ville et de polarités secondaires ou de quartiers
- Stabiliser l'enveloppe urbaine
- Permettre l'extension de l'enveloppe urbaine à partir d'une centralité existante

Pôles économiques

- S'appuyer sur les pôles économiques d'ensemble métropolitaine (parc technologique Orléans Champanais, pôle de la parole Soanney, divers pôles moteurs de la croissance économique métropolitaine)
- Renforcer l'intégration des pôles économiques du territoire en fonction des besoins identifiés

Espaces urbains et projets intercommunaux

- S'inscrire de la diversité et des éléments des communes pour assurer une offre d'habitat et d'emploi adaptés
- Développer des projets mixtes intercommunaux

Espaces agricoles et de loisirs

- Affirmer la structure diversifiée du territoire et accompagner ses évolutions vers une agriculture de proximité qui participe de la qualité du cadre de vie
- Mettre en œuvre une transition qualitative entre les espaces urbains et les espaces agricoles, sous la forme d'un « linéaire », intégrant une variété de fonctions en complément des espaces agricoles ou habitats ruraux

Territoire habité et vivant

Cartes de synthèse de l'axe – Echelle locale

Forêt d'Orléans et autres grands ensembles naturels forestiers

Confirmer les poumons verts métropolitains de la Forêt d'Orléans et de la Seine ainsi que l'ensemble des ensembles boisés de la Métropole. Affirmer la Forêt d'Orléans comme espace de nature d'envergure métropolitaine et vecteur d'identité métropolitaine.



Corridors écologiques majeurs

Poursuivre le développement de la biodiversité à travers une couverture boisée et d'espaces de nature et agricoles.



Parcs et espaces de nature d'ampleur métropolitaine

S'appuyer sur les principaux parcs et espaces de nature de la métropole, notamment pour le rayonnement du territoire sur le périmètre et pour son développement territorial.



Rayonnement de l'Université d'Orléans

Renforcer les liens de l'Université d'Orléans avec l'ensemble de la Métropole, et notamment le cœur métropolitain.



Tangentielle (RD 2060)

Mettre en œuvre un traitement paysager de la tangentielle, différencié en fonction de ses différents parcs.



Faubourgs et axes pénétrants

Prendre en compte les enjeux des faubourgs et axes pénétrants pour encourager leurs évolutions en faveur d'une qualité urbaine à préserver ou à créer.



Trains

Appuyer le développement urbain sur les réseaux de transports en commun structurés, notamment les axes lignes de tram.



Cette carte de synthèse est découpée en 6 cartes à échelle géographique plus fine qui se situent en annexe du présent PADD (pages 83 à 89)



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

54 ● PLUM – PADD

PLUM – PADD ● 53

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Territoire de nature et en transition

Valoriser et co-construire une aménage urbaine et paysagère s'appuyant sur les spécificités de la géographie locale et les richesses naturelles : villes, villages, hameaux, forêts, fleuve, rivières, espaces naturels, ruraux et agricoles.

Le territoire, en transition énergétique et en transition écologique, doit se construire sur la valorisation du patrimoine naturel existant et d'espaces de nature en ville au service d'une biodiversité accrue, notamment sur les espaces de franges urbaines, naturelles et agricoles.

Chaque quartier devra participer à l'émergence d'un territoire métropolitain plus durable, dans la continuité des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial et du référentiel ville durable de la Métropole. Pour atteindre cet objectif ambitieux, une abondante formation des environnements de manière transverse et doit participer à limiter les impacts des constructions sur l'environnement, voire même profiter des projets pour reconstruire l'humain et l'environnement.



1. Mettre en valeur la biodiversité de la Métropole en assurant la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue, et le développement de solutions fondées sur la nature, en milieu urbain comme dans les espaces agricoles et naturels.
2. Mettre en lumière la richesse et la diversité des ambiances paysagères des communes de la Métropole.
3. Promouvoir un aménagement durable sur le plan énergétique, permettant d'atteindre l'objectif de territoire à énergie positive en 2050, au service des conditions de vie de la population et des ressources naturelles.
4. Composer un urbanisme résilient, qui s'adapte aux sensibilités environnementales majeures liées aux risques naturels et au changement climatique.
5. Garantir une gestion durable du grand cycle de l'eau en cohérence avec les besoins du territoire.
6. Agir pour un urbanisme favorable à la santé, en particulier en accélérant la régénération urbaine, et en limitant les nuisances et l'opposition des habitants.
7. Poursuivre l'optimisation de la gestion des déchets et maîtriser les émissions de Gaz à Effet de Serre associées.
8. Confier aux nouveaux projets d'aménagement un rôle d'accélérateur de la transition écologique.

ORLÉANS
MÉTROPOLE

PLUM - PACO ● 57



Territoire de nature et en transition

Orientation 1

Mettre en valeur la biodiversité de la Métropole en assurant la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue, et le développement de solutions fondées sur la nature, en milieu urbain comme dans les espaces agricoles et naturels

3.1. Mettre en valeur la richesse et la diversité des milieux naturels de la Métropole, qui constituent des réservoirs de biodiversité

- Les milieux aquatiques et humides et les espèces de faune et flore associées :
 - ✓ La Loire : poursuivre la mise en valeur du Val de Loire UNESCO, de ses berges et de ses îles dans les communes bari du point de vue paysager (anciennement parcs paysagers...), que sur le plan écologique (biodiversité, qualité de l'eau, maintien des berges...), protéger en particulier l'abondance des habitats naturels remarquables : rizières inondables sur sables, forêts alluviales, végétation pionnière des vives et grèves érodées qui en font un espace d'une grande richesse pour la faune et la flore de l'ensemble, notamment pour la flore et la faune de bien le projet (ric de Loire dans le respect et la mise en valeur des qualités écologiques de site).
 - ✓ La Loire : affirmer la restauration et la valorisation écologique, paysagère et touristique de la rivière Loire et de ses abords au niveau des différents secteurs paysagers – de la Source à la pointe sauvage –, en lien avec la démarche globale engagée dans le cadre des Ateliers de Loire. Protéger en particulier les berges et alluviales cours d'eau, notamment rivulières et zones humides et maîtriser le développement des constructions.
 - Maîtriser la dimension écologique du Site patrimonial remarquable de la Vallée de Loire.
 - ✓ Pointe de Gurgain : sauvegarder la conservation de l'intégrité écologique majeure de ce site de confluence, à l'interface entre le sous-trame aquatique / humide et la sous-trame forestière (Wetland). Humidifier sa mise en valeur via une accessibilité mesurée et respectueuse de la richesse ornithologique majeure qui confère à une partie de ce secteur le statut de Réserve naturelle nationale, en plus de la reconnaissance Natura 2000 et Zone naturelle d'intérêt écologique, historique et floristique (ZNIEFF).
 - ✓ La PK, la Bièvre, l'Égoutier, le Dhuy, le Marché, le Gros l'Esse, l'Yvelin, ... : favoriser la mise en valeur et faciliter l'accès aux berges des cours d'eau dans les communes, et en particulier poursuivre la réouverture des cours d'eau et valoriser les écoulements naturels (frustration des travaux sur la Bièvre, réajustement de l'équilibre à Saint-Jean de la Rivière).
- Le Canal d'Orléans : poursuivre la mise en valeur écologique et paysagère du Canal d'Orléans et les usages touristiques associés.
 - ✓ Poursuivre les projets de protection et de restauration de zones humides en lien avec les Schémas d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Val Dhuy au sud de la Loire et Noyon de Bièvre au nord (projets de restauration de zones humides à Saint-Jean de la Rivière à Clercy...).
 - ✓ Protéger les lacs, étangs et mares qui constituent des refuges de biodiversité.



ORLÉANS
MÉTROPOLE

58 ● PLUM - PACO



Orientation 1

Mettre en valeur la biodiversité de la Métropole en assurant la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue, et le développement de solutions fondées sur la nature, en milieu urbain comme dans les espaces agricoles et naturels



- Les milieux boisés, les Estânes et les espèces de faune et flore associées :
 - ✓ Dans les secteurs sensibles (forêt d'Orléans, Sologne, Bois de Bucy et de Montagu, forêt du Haut des 1000 Livres, Arc boisé), protéger les milieux naturels riches de la sous-trame forestière, en particulier l'importance des habitats écologiques qui renforcent leur richesse (bords, tourbières, zones humides, marais, ...) en termes de biodiversité : flore remarquable, amphibiens, avifaune des milieux forestiers ;
 - ✓ Réserver les îlots de forêt qui participent aux échanges écologiques et à la culture et autres aménagements en transition avec les espaces boisés.
- Les milieux ouverts et les espèces de faune et flore associées :
 - ✓ Dans les secteurs concernés (clairière de Chantreaux, secteur Sornetier et agri-sylvicole de Semon, bords de Loire entre Bour et Montlé, de Lyon-épave au niveau de Me Charlemagne, de Chézy et Saint-Jean de Braye, milieux ouverts de Saran, Saint-Hilaire Saint-Martin et Olivet), préserver une sous-trame des milieux ouverts complémentaires aux milieux boisés, mais également très riches pour la biodiversité (espèces d'oiseaux, flore maristocée ...);
 - ✓ Renforcer la présence végétale dans la plaine agricole pour son rôle dans la sous-trame des milieux ouverts, mais aussi en lien avec les espèces des milieux forestiers et aquatiques humides : haies, verges, boisements, talus...
- Assurer en particulier la protection de l'ensemble des milieux reconnus pour leur intérêt écologique : sites Natura 2000, réserve naturelle de Saint-Mesmin, arrêté de protection de biotope, ZNIEFF.

1.2. Renforcer les corridors écologiques, qui permettent des échanges de biodiversité

- ✓ Renforcer les corridors structurels à l'échelle de la Métropole : axe ligé - Saran - Saint-Martin de la Baille à l'Ouest du territoire, échangeur entre Loire-Grande et forêt, espaces ouverts/Wedges entre la forêt d'Orléans et les espaces urbanisés, arboisés ;
- ✓ Renforcer les corridors plus locaux et le lien des infrastructures : coupure et ouïes vertes, réseaux de pans, corridors de voies ferrées, corridor de la tangentielle ;
- ✓ Accompagner le développement de l'agriculture biologique et son en transition, notamment par un dispositif réglementaire adapté. Valoriser le rôle de l'agriculture au sein de corridors écologiques.

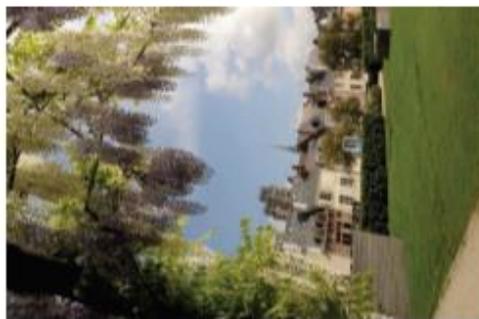


ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PADD ● 59

Orientation 1

Mettre en valeur la biodiversité de la Métropole en assurant la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue, et le développement de solutions fondées sur la nature, en milieu urbain comme dans les espaces agricoles et naturels



- ✓ Étudier les possibilités de développement de faunes douces au niveau des corridors écologiques, compatibles avec les fonctionnalités de sports et de loisirs, tout en veillant au maintien des échanges écologiques dans ces secteurs.
- 1.3. Affirmer le développement de la nature en ville et son intérêt pour la biodiversité locale
- ✓ Valoriser le réseau dense d'espaces verts publics de la Métropole : parcs, squares, espaces de loisir, jardins partagés... Parc de la Source (Orléans), domaine de la Charbonnière (Saran-de-la-Grève), Parc Floral (Jouffrais-la Source), Parc de Bel Air (Joué), Val de l'Autant (Chézy), Arboretum (Saint-Jean le Blanc, Parc de la Vallée (Joué)...) ;
 - ✓ Assurer la préservation de composantes de la ville jardin / ville forêt, qui participe à la préservation de biodiversité et à la qualité du cadre de vie (plaine, zones humides, quartiers et terrasses maraichères, jardins et cours d'école en milieu urbain, boqueteaux urbains, jardins familiaux et partagés...);
 - ✓ Préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal abstrait et remarquable : alignements, arbres remarquables... ;
 - ✓ Favoriser la végétalisation des constructions et leur renforcement par le biais d'espaces "boisés" : toitures, murs, clôtures...;
 - ✓ Privilégier des espèces de biodiversité locale, non envahissantes et peu allergènes.

1.4. Protéger les trames spécifiques, complémentaires aux trames vertes et bleues qui participent au développement de la biodiversité

- ✓ Protéger, voire développer les espaces de la trame noire empruntés par les espèces de faune nocturne ;
- ✓ Préserver ou restaurer la qualité des sols, afin d'optimiser la qualité et la richesse de la trame bleue ;

1.5. Promouvoir un aménagement du territoire fondé sur les solutions offertes par la nature : sources de fraîcheur, tamponnement des eaux pluviales, puits de carbone, épuration de l'eau, absorption des polluants.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PADD ● 60

Orientation 1

Mettre en valeur la biodiversité de la Métropole en assurant la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue, et le développement de solutions fondées sur la nature, en milieu urbain comme dans les espaces agricoles et naturels



- Milieux aquatiques
- Milieux humides
- Milieux boisés
- Milieux ouverts
- Corridors structurants métropolitains
- Corridors locaux
- Mettre en oeuvre les projets de parcs structurants



ORLÉANS
MÉTROPOLITAINE

PLUM - PACT

83

Orientation 2

Mettre en lumière la richesse et la diversité des ambiances paysagères des communes de la Métropole



2.1. Mettre en valeur la richesse et la diversité des paysages de la Métropole

- ✓ Préservé les caractéristiques des ambiances paysagères de la Métropole - ou « Parc des lièbres » - tout en valorisant chaque commune dans ses spécificités :

Les grands champs

- Combiner le développement urbain linéaire et maîtriser le développement par extensions successives, en travaillant l'intégration des franges (quant à la rôle de zones tampons) ;
- Réviser l'insertion paysagère des sites économiés et des infrastructures par le maintien ou la reconstitution d'une trame boisée ;
- Conforter ou permettre le déplacement d'une agriculture diversifiée ;
- Diversifier et enrichir les paysages en développant une trame nouvelle dans les nouveaux projets et opérations de renouvellement.

La ville lièbre de la forêt d'Orléans

- Améliorer la qualité paysagère de la lièbre et leur ruralisation à distance afin de valoriser la forêt d'Orléans, particulièrement à Chartres ;
- Développer les liens entre ville et forêt, à travers l'aménagement de modes doux favorisant l'accessibilité publique à la grande lièbre ;
- Renforcer l'implantation des usages urbains, agricoles et forestiers ;
- Valoriser l'héritage et les qualités des espaces de lièbre, en particulier requalifier les zones d'activités, la lièbre urbaine, la lièbre urbaine, les grands axes métropolitains, ...



ORLÉANS
MÉTROPOLITAINE

PLUM - PACT

82

Orientation 2

Mettre en lumière la richesse et la diversité des ambiances paysagères des communes de la Métropole



Les jardins de Loire et Loiret

- Assurer la pérennité des spécificités paysagères de ce joyau de la Métropole, en particulier son patrimoine cultivé, agricole et rural en lien avec la ville de la Loire et du Loiret.
- Permettre une accessibilité mesurée et respectueuse des sites emblématiques et patrimoniaux en développant les usages locaux et l'attractivité touristique.
- Mettre l'urbanisation des berges du Loiret afin de limiter leur privatisation et les pressions sur les paysages et la biodiversité.
- Protéger et restaurer les marqueurs de l'identité paysagère de la Métropole : les verges, le patrimoine bâti, le patrimoine végétal maraîcher, les dols, les grands mâts, les verges...
- Assurer la mise en valeur des vues sur le grand paysage et en direction des éléments repères de la Métropole : vues sur le patrimoine remarquable, sur la Loire, sur les canaux, sur les massifs boisés, les lignes d'horizon...



2.2. Concevoir les secteurs de frange urbaine des espaces de dialogue ville / nature / agriculture, en menant à bien des projets de forêts et paysagers dans des secteurs (à l'initiative du SCoT)

- Projets de fermes urbaines d'Orléans, de Sologne, projets de liaisons locales, projets de valorisation de la biodiversité, jardins partagés...



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

64 ● PULM - PAUD

Territoire de nature et en transition

Territoire de nature et en transition

Orientation 2

Mettre en lumière la richesse et la diversité des ambiances paysagères des communes de la Métropole



Les vallées et cultures habitées - la boucle de la Sologne

- Préserver les spécificités paysagères de la boucle de Sou et le canal à Combleux en maîtrisant le développement urbain ;
- Valoriser les qualités paysagères des vallées et d'aires par le maintien des perceptions de la topographie naturelle et des creux ;
- Concernant la lisière de la forêt d'Orléans, préserver et valoriser les espaces ouverts de recul entre la métropole dense et la forêt, en maintenant la structure paysagère en « pleins et défilés » attendant l'installation urbaine et agricoles ou naturelles.

Le Val cathédral - Val de Dhuy

- Reconstituer les trames paysagères à grande échelle pour améliorer leur lisibilité sans pour autant atténuer les performances de l'activité agricole ;
- Transformer l'image de ce pôle arboricole pour en faire un espace plus attractif en développant de nouvelles valeurs paysagères ;
- Reconnecter et espaces aux vallées de la Loire et du Loiret, en renforçant sa lisibilité et son accessibilité ;
- Faire cohabiter production agricole et usages résidentiels en qualifiant les lisières urbaines.

La lisière habitée de la forêt de Sologne

- Qualifier la lisière forestière et mettre en scène la Sologne ;
- Renforcer l'image de forêt habitée par la pérennisation et le développement d'espaces boisés en milieu urbain ;
- Travailler l'accessibilité de la Sologne aux modes doux pour faire bénéficier de sa proximité aux habitants ;
- Valoriser les sites remarquables : Parc floral, source de Loiret, etc. ;
- Requalifier les infrastructures vitrines de la lisière habitée en développant des trames boisées écopant la Sologne le long des axes.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

63 ● PULM - PAUD

Orientation 2

Mettre en lumière la richesse et la diversité des ambiances paysagères des communes de la Métropole



Territoire de nature et en transition

Orientation 2

Mettre en lumière la richesse et la diversité des ambiances paysagères des communes de la Métropole

- 2.3. Favoriser la qualification des paysages dégradés
- Favoriser en particulier la mise en valeur des paysages de zones d'activités à l'image des nouveaux parcs économiques de qualité.
 - Favoriser la recomposition des paysages dégradés (désaffectés, friches industrielles, ...) : site Become, Friche Quella, ISM, ...
 - Améliorer les paysages d'infrastructures structurantes :
 - Corridor autoroutier : mettre en valeur l'alignement des paysages le long de l'axe et conserver les fenêtres visuelles pour mettre en valeur les perspectives lointaines sur la Métropole ;
 - R0200 : poursuivre la qualification du paysage urbain en faveur d'une harmonisation urbaine et paysagère des constructions et des circulations, le traitement des alignements et la qualification des effets de coque ;
 - Tangente J2 : assurer une cohérence en fonction des différentes séquences paysagères dans les communes traversées, notamment une maîtrise intégrable dans les pontons urbains (à niveau du pont de l'Europe, ...) et une mise en valeur des abords agricoles et naturels ;
 - Faubourg : pacifier de manière cohérente les acteurs de faubourg, favoriser leur qualification urbaine, la mise en valeur des espaces publics et le réajustement du regard en passant en second rang (voies sur les axes d'axe, ...).
 - Roads de Loire et du Loiret : assurer une plus grande cohérence urbaine et paysagère des abords de ces axes (R0951, R0134, R0960, R02032) et renforcer leur vocation patrimoniale et touristique.
 - Recomposer les paysages le long des principaux axes de circulation en travaillant si nécessaire sur les marges de recul de la loi Baniier (L.111-6 à 10).
 - Valoriser les portes d'entrées de la Métropole (notamment les entrées forestières et paysagères) et les secteurs d'entrées de ville qui présentent des enjeux de qualification paysagère et qui participent à véhiculer l'image du territoire, dans la continuité des objectifs complémentaires du Règlement Local de Publicité Intercommunale.



Territoire de nature et en transition



Orientation 3

Promouvoir un aménagement durable sur le plan énergétique, permettant d'atteindre l'objectif de territoire à énergie positive en 2050, au service des conditions de vie de la population et des ressources naturelles



- 3.3. Viser la neutralité énergétique via une accélération du développement des énergies renouvelables multi-ressources pour la chaleur et l'électricité dans l'ensemble du territoire
- Appliquer la valorisation énergétique des déchets ;
 - Développer la géothermie ;
 - Développer la production d'énergie solaire, en particulier en toiture et les fermes solaires lorsque les espaces s'y prêtent et lorsque le projet recroisera une complémentarité d'usage de l'espace ;
 - Innover en termes de mix énergétique ;
 - Développer les énergies renouvelables au sein de lieux dont la sensibilité écologique s'y prête et en cohérence avec le 5^{ème} Directeur des Énergies de la Métropole et cours d'allocation ;
 - Construire en s'inspirant des principes du bioclimatisme et en cohérence avec les enjeux de chaque temps : organisation du bâti, orientation au soleil et aux vents, formes urbaines, matériaux (albedo), préservation d'espaces végétalisés dans le tissu urbain construit (lot de Fischer) assurer le confort thermique et acoustique des habitants, etc.
- 3.4. S'appuyer sur les réseaux de chaleur existants et leur confortement pour orienter les dynamiques d'infrastructure urbaine et assurer un approvisionnement énergétique durable de ces réseaux.
- 3.5. Maîtriser l'impact carbone de la construction et de l'aménagement, en assurant la promotion de matériaux biosourcés et de techniques constructives basées sur le recyclage des matériaux et privilégiant l'économie circulaire.

Territoire de nature et en transition

Territoire de nature et en transition

Orientation 3

Promouvoir un aménagement durable sur le plan énergétique, permettant d'atteindre l'objectif de territoire à énergie positive en 2050, au service des conditions de vie de la population et des ressources naturelles



- 3.1. Limiter fortement la demande en énergie du territoire dans toutes ses composantes
- Poursuivre les dynamiques de rénovation énergétique dans le cadre de la régénération urbaine engagée, et agir tout particulièrement sur les zones à forte consommation énergétique et maîtriser les besoins en énergie liés à l'habitat : y compris zones pavillonnaires et ensembles tertiaires ;
 - Articuler les perspectives de développement urbain avec les objectifs en faveur d'une mobilité durable, afin de limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants ;
 - Limiter les besoins énergétiques dans l'espace public : conception bioclimatique des aménagements, éclairage adapté en lien avec les enjeux de développement de la zone ;
- 3.2. Maîtriser l'impact énergétique de la construction neuve
- Viser la performance énergétique dans tout projet de construction neuve : performance de l'isolation thermique, couverture d'une partie des besoins par des énergies renouvelables, construction bioclimatique ;
 - Faire preuve d'exemplarité énergétique via une action renforcée pour des projets dits à programmation générique : équipements publics, quartiers ou lots à énergie positive, mutualisation énergétique...



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

FLUM - PARD 67

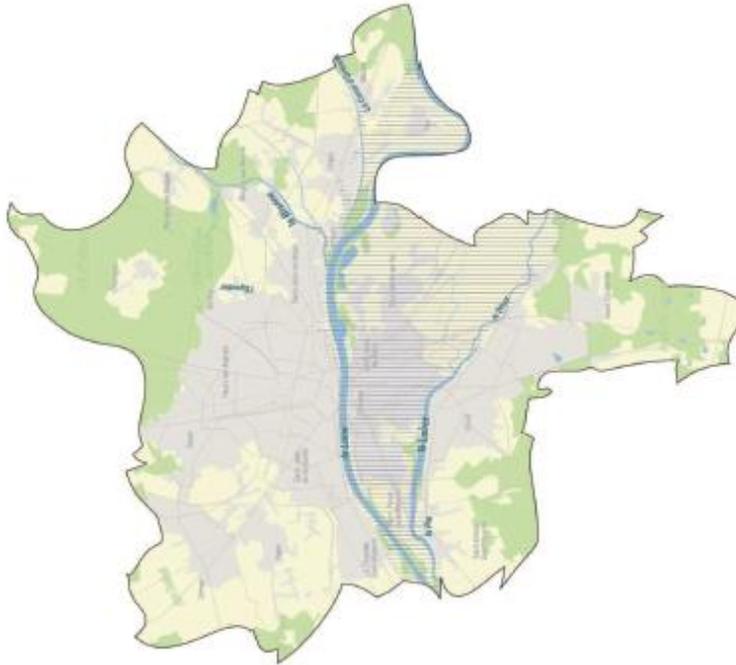
88 FLUM - PARD

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



Orientation 4

Composer un urbanisme résilient, qui s'adapte aux sensibilités environnementales majeures liées aux risques naturels et au changement climatique



(11) Étude en cours le Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement de la Loire et de ses affluents



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

70 ● PLUM - PARD

Orientation 4

Composer un urbanisme résilient, qui s'adapte aux sensibilités environnementales majeures liées aux risques naturels et au changement climatique



4.1. Tenir compte du risque d'inondation dans toutes ses composantes pour organiser l'aménagement du territoire de la Métropole : protection des zones d'expansion de crue, protection des systèmes d'endiguement et de régulation des inondations, adaptation de la constructibilité et de constructions, complément de digue à Saint-Jean-le-Blin.

- ✓ Prise en compte du PPII, des zones d'alertes liées aux inondations de 2016, des axes de rassemblement des eaux pluviales, des remparts de nappe, du risque de débâcle des digues, ... ;
- ✓ Réalisation et suivi des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DIRCM).

4.2. Agir en faveur de la non aggravation des aléas d'inondation, et viser une réduction du risque : désimperméabilisation des sols, délocalisation d'équipements sensibles, ...

4.3. Tenir compte des risques de mouvement de terrain de différente nature, et qui sont particulièrement importants dans la Métropole Orléanaise, et anticiper les phénomènes d'accoutumance liés au changement climatique : retrait gonflement des argiles, effondrement karstiques, incendies contrôlés.

4.4. Développer des usages compatibles avec les risques naturels dans les espaces concernés afin d'assurer leur mise en valeur et l'optimisation du foncier concerné : trame verte et bleue, burlins, agriculture, équipements non sensibles, ...

4.5. Maîtriser les effets du changement climatique sur la santé en ville : lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain via le rafraîchissement des espaces publics par la végétalisation, le développement de frênes dans la ville, la protection des cours de jardin.

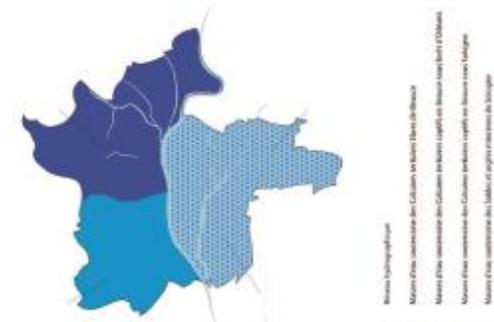


ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PARD ● 89

Orientation 5

Garantir une gestion durable du grand cycle de l'eau en cohérence avec les besoins du territoire



5.1. Mettre en œuvre une stratégie écologique globale de gestion des eaux pluviales qui permette d'éviter tout risque d'inondation et de pollution des milieux naturels, et aboutisse même à une amélioration de l'existant.

- En contexte urbain, assurer une infiltration des eaux pluviales à grande échelle par la définition d'espaces perméables suffisants et prioriser des projets à haute valeur ajoutée permettant d'améliorer certaines situations problématiques, en tenant compte de l'amont et l'aval ;
- En contexte agricole et naturel, développer des techniques fondées sur la nature pour assurer une bonne gestion des eaux de ruissellement : reboisements, restaurations de zones humides, techniques culturales adaptées.

5.2. Maîtriser les pressions sur la ressource en eau potable, assurer sa préservation et sa disponibilité à long terme.

- Maîtriser les besoins en eau potable, en assurant l'efficacité des réseaux via-vis des fuites, et en favorisant la récupération des eaux pluviales pour les usages non potables ;
- Protéger durablement la qualité de la ressource en eau souterraine et les points de captage d'eau potable en assurant des occupations du sol compatibles, à l'image de la zone de captage Orléans-Saint-Cyprien-Vil, support d'une agriculture durable, sans intrants ;
- Mettre en œuvre en particulier l'Alize d'Alimentation de Castagne Ormet - Ingep ;

5.3. Adapter les équipements de collecte et de traitement des eaux usées aux perspectives de développement urbain, en cohérence avec le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la Métropole (intercommunes...)

5.4. Adapter les équipements de collecte et de traitement des eaux usées aux perspectives de développement urbain, en cohérence avec le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la Métropole (intercommunes...)

5.5. Promouvoir un développement du territoire rationnel, en cohérence avec la desserte par les réseaux d'eau potable et d'assainissement existants et limiter les besoins en extension.

5.6. Participer à l'amélioration de la qualité des cours d'eau et aux projets phéatiques en multipliant les ruisselements pluviaux en particulier en prélevant des zones d'activités et agricoles, et en mettant en œuvre les objectifs de protection de la trame bleue.

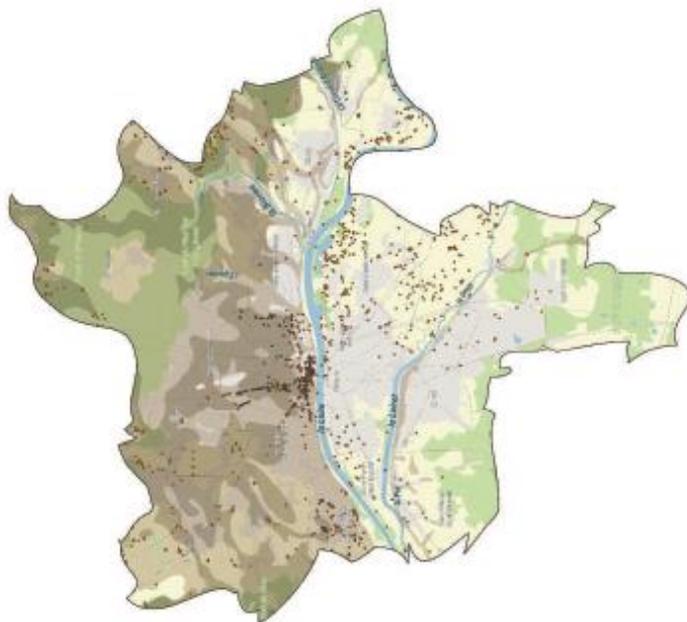


ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

72 ● PULM - PAYS DE LA VALLEE

Orientation 4

Composer un urbanisme résilient, qui s'adapte aux sensibilités environnementales majeures liées aux risques naturels et au changement climatique



Secteurs d'habitat moyen et fort de retrait/grenier des angles

Secteurs d'incidents climatiques courants, potentiellement sources de risques

Secteurs d'incidents climatiques de retrait/sergentais

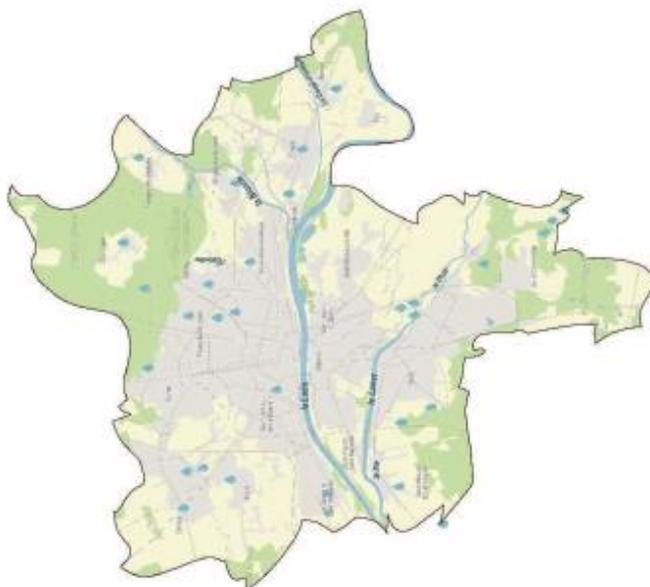


ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

71 ● PULM - PAYS DE LA VALLEE

Orientation 5

Garantir une gestion durable du grand cycle de l'eau en cohérence avec les besoins du territoire



Protéger durablement la ressource en eau souterraine et les points de captage d'eau potable en assurant des occupations du sols compatibles



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PADD ● 73

Orientation 6

Agir pour un urbanisme favorable à la santé, qui améliore le cadre de vie, en limitant les nuisances et l'exposition des habitants



6.1. Maintenir l'exposition des populations aux risques et nuisances

- Prendre en compte l'ensemble des dépôts applicables en matière de risques technologiques :
 - Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié à la zone de Développement Logistique à Saveny, PRTI lié aux dépôts de pétrole d'Orléans à Saveny, PPRT lié à l'établissement exploité par la société Prouderand à Ormes, le PRTI lié aux dépôts de pétrole d'Orléans à Saint-Jean de Braye ;
 - Services liés au transport de matière dangereuse : circulation de gaz et circulation d'hydrocarbures ;
- Préserver les zones résidentielles des activités sources de nuisances, génératrices de bruit, de trafic important et consommant de l'espace public hors de proportion avec la vocation de la zone.
- Tenir compte des sources de nuisances et risques dans le choix de développement de nouveaux quartiers à vocation résidentielle, ou l'insertion de quartiers existants, pour assurer un cadre de vie préservé.
- Orléaner le développement des activités sources de risques technologiques vers des zones dédiées et éloigner des zones de transition avec les secteurs habités.
- Vier à terme des ambiances sonores existantes et une amélioration de la qualité de l'air dans les secteurs habités existants, en particulier dans les secteurs très proches à proximité de la Tangente 16, le long de la RD2020, les liaisons métropolitaines, dans les boulevards et les faubourgs notamment par la reconversion des axes.
- Eloigner les populations sensibles (enfants, équipements pour personnes âgées, équipements de santé) des zones les affectées par la pollution de l'air pour l'implantation de nouveaux projets.
- Mettre en valeur et développer les zones de calme et éloignées des sources de pollution atmosphérique.
- Adopter une stratégie de prévention volontariste Vis-à-vis du risque lié aux ondes électromagnétiques en adaptant la construction dans un périmètre suffisant de part et d'autre des lignes haute ou très haute tension.

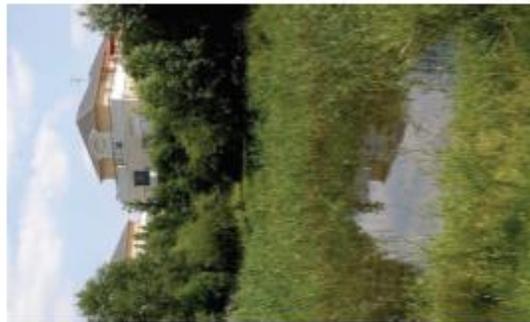


ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PADD ● 74

Orientation 6

Agir pour un urbanisme favorable à la santé, qui améliore le cadre de vie, en limitant les nuisances et l'exposition des habitants



6.2. Agir en faveur de la réduction des pollutions des sols

- Inclure à la qualification des sites et sols pollués, en particulier dans le cadre de projets d'aménagement globaux ;
- Privilégier des techniques douces de réduction de la pollution des sols ;
- Soutenir le développement de l'agriculture raisonnée et des pratiques respectueuses de l'environnement, sans traités chimiques, à minima aux abords des zones habitées.

6.3. Maîtriser la pollution visuelle en lien avec les objets paysagers (pollution lumineuse, publicitaire...)

Orientation 6

Agir pour un urbanisme favorable à la santé, qui améliore le cadre de vie, en limitant les nuisances et l'exposition des habitants



Territoire de nature et en transition

Territoire de nature et en transition

Maîtriser l'exposition des populations aux risques

- Sites SEVESO haut/lua
- Sites SEVESO méd/lua
- Plans de Prévention des Risques Technologiques

Maîtriser l'exposition des populations aux nuisances

- Principales sources de nuisances
- Soutenir le développement de l'agriculture raisonnée et des pratiques respectueuses de l'environnement

Soutenir le développement de l'agriculture

Soutenir le développement de l'agriculture raisonnée et des pratiques respectueuses de l'environnement



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

FLUM - PARD 75

76 FLUM - PARD

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



Orientation 7

Poursuivre l'optimisation de la gestion des déchets et maîtriser les émissions de Gaz à Effet de Serre associées



7.1. Maîtriser les impacts de la collecte des déchets sur l'environnement, en limitant l'équipement urbain et en intégrant des enjeux dans tous nouveaux projets.

7.2. Favoriser la valorisation des déchets en intégrant des dispositifs de stockage mutualisés et adaptés au tri sélectif dans les nouvelles opérations, et maîtriser l'impact visuel et paysager des dispositifs de stockage des déchets.

7.3. Poursuivre la production d'énergie de récupération liée à la valorisation des déchets.

- Augmenter la part de la valorisation énergétique des déchets par l'UOM* à Saran;
- Viser à terme une valorisation énergétique par injection directe dans un réseau de chaleur.

7.4. Adapter la collecte des déchets encombrants et spécifiques aux nouveaux besoins et aux enjeux de développement durable.

- Adapter la capacité des déchetteries à la production supplémentaire de déchets tout en favorisant la réduction à la source;
- Développer les déchetteries de nouvelle génération notamment par le développement de filières propres;

- Augmenter la part de la valorisation des déchets organiques collectés au sein des végétaux en complémentarité des déchetteries;

- Porter de 3 à 6 le nombre de végétit sur le territoire métropolitain: projets à Saint-Cyrin-Vall, Saint-Jean de Broye et Saran;

- Développer un réseau de ressources pour favoriser les filières de recyclage.

7.5. Favoriser toute dynamique circulaire, basée sur la réutilisation ou valorisation des résidus d'activités, en tant que ressources pour le fonctionnement d'autres usages.

7.6. Anticiper les impacts en termes de déblai / remblai liés à la construction et favoriser au maximum le réemploi des matériaux sur site.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PADO ● 77

Territoire de nature et en transition

Territoire de nature et en transition

Orientation 8

Faire des nouveaux projets d'aménagement des accélérateurs de la transition écologique



8.1. Profiter des projets d'aménagement pour intégrer des actions positives sur la biodiversité et augmenter l'offre de nature en ville et l'accès des habitants à des espaces de récréation.

8.2. Favoriser la haute qualité paysagère des nouveaux projets d'aménagement :

- Intégrer une trame paysagère fournie ;
- Mettre en scène les parcelles visuelles et cônes de vue ;
- Vérifier les secteurs de frange urbaine.

8.3. Mettre en œuvre un urbanisme résilient et tenant compte du changement climatique au sein des opérations d'aménagement :

- Prendre en compte les zones d'aléas naturels : comblement de ovales, adaptation des fondations aux sols argileux, constructions adaptées au risque d'inondation ... ;
- Prévoir des projets à hydraulique positive et respecter le cycle naturel de l'eau au maximum ;
- Lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain via la limitation de l'imperméabilisation des sols, la mise en place de dispositifs de rafraîchissement et d'ombre.



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLUM - PADO ● 78

Orientation 8

Faire des nouveaux projets d'aménagement des accélérateurs de la transition écologique



8.4. Promouvoir des projets d'aménagement pour mettre en œuvre la stratégie de performance énergétique de la Métropole

- Mettre en œuvre une conception bioclimatique de l'aménagement : orienter le projet d'aménagement (rues, places, parcelles) en fonction des vents, de l'ensoleillement, de la topographie, etc. pour proposer des espaces confortables pour les usagers et les habitants;
- Développer une conception bioclimatique des bâtiments : orienter le bâtiment sur la parcelle dans le but d'optimiser les apports solaires et naturels gratuits et privilégier des constructions traversantes pour profiter de la ventilation naturelle, développer la végétation dans le but de minimiser les conséquences des vents dominants en hiver et de protéger de la chaleur en été;
- Vier la performance énergétique pour toute nouvelle opération;
- Optimiser les réseaux de chaleur existants et favoriser leur développement dans le cadre de nouveaux projets;
- Assurer une production d'énergie renouvelable à l'échelle du projet ou d'îlots, via des solutions collectives plutôt qu'individuelles.

8.5. Prendre en compte systématiquement les enjeux liés au bruit et à la pollution de l'air dans les projets d'aménagement.



Légende

Mettre en valeur la richesse et la diversité des milieux naturels de la Métropole, qui constituent des réservoirs de biodiversité

- Milieux aquatiques
- Milieux humides
- Milieux boisés et ses îsères
- Milieux ouverts

Renforcer les corridors écologiques, qui permettent des échanges de biodiversité

- Corridors structurant métropolitain
- Corridors locaux
- Mettre en œuvre les projets de parcs structurants

Mettre en valeur la richesse et la diversité des paysages de la Métropole

Préserver les caractéristiques des emblèmes paysagers de la Métropole – ou « Parc des îsères » – tout en valorisant chaque commune dans ses spécificités

Assurer la mise en valeur des vues sur le grand paysage et en direction des éléments repères de la Métropole

Favoriser la requalification des paysages dégradés

Améliorer les paysages d'infrastructures structurantes

Valoriser les portes d'entrée de la Métropole

Valoriser les portes d'entrée de ville

Maîtriser l'exposition des populations aux risques

- Sites SEVESO seuil haut
- Sites SEVESO seuil bas
- Plans de Prévention des Risques Technologiques

Maîtriser l'exposition des populations aux risques

Principaux axes sources de nuisances

Soutenir le développement de l'agriculture

Soutenir le développement de l'agriculture raisonnée et des pratiques respectueuses de l'environnement

Territoire de nature et en transition
 Carte de synthèse de l'axe



PLUM - FADD ● B1

ANNEXES DU PADD

Détail des zooms de la carte de synthèse de l'axe « Territoire Habité et Vivant »



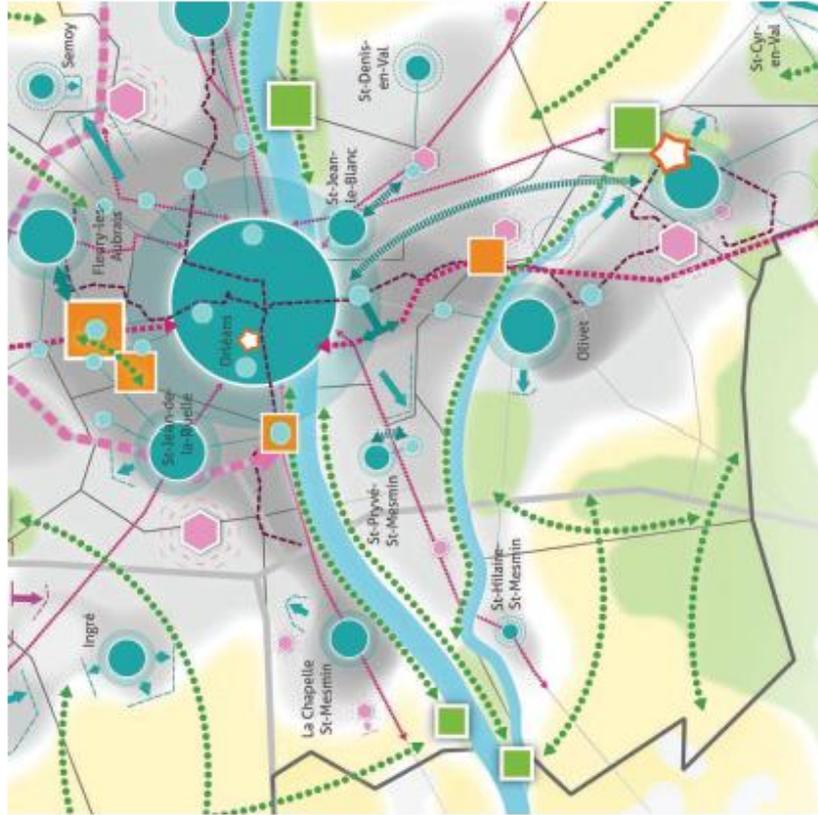
- 1. Ouest
- 2. Centre-Ouest
- 3. Nord
- 4. Est
- 5. Centre-Est
- 6. Sud



PLUM - FADD ● B3

ANNEXES DU PADD

2. Centre-Ouest

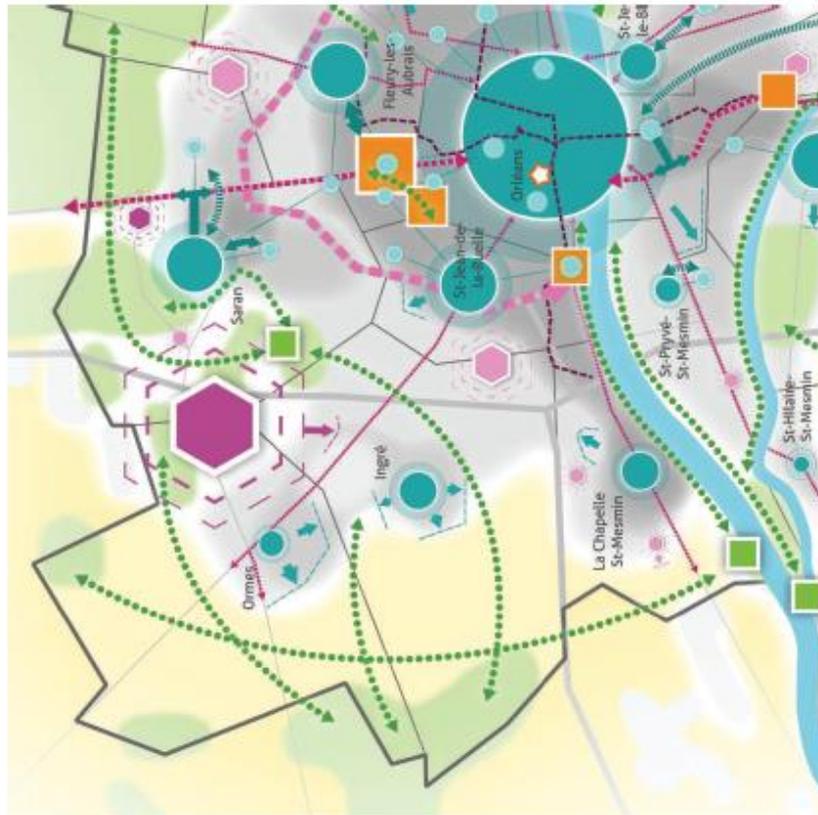


ORLÉANS
METEOPOLE



ANNEXES DU PADD

1. Ouest



ORLÉANS
METEOPOLE



ANNEXES DU PADD

4. Est

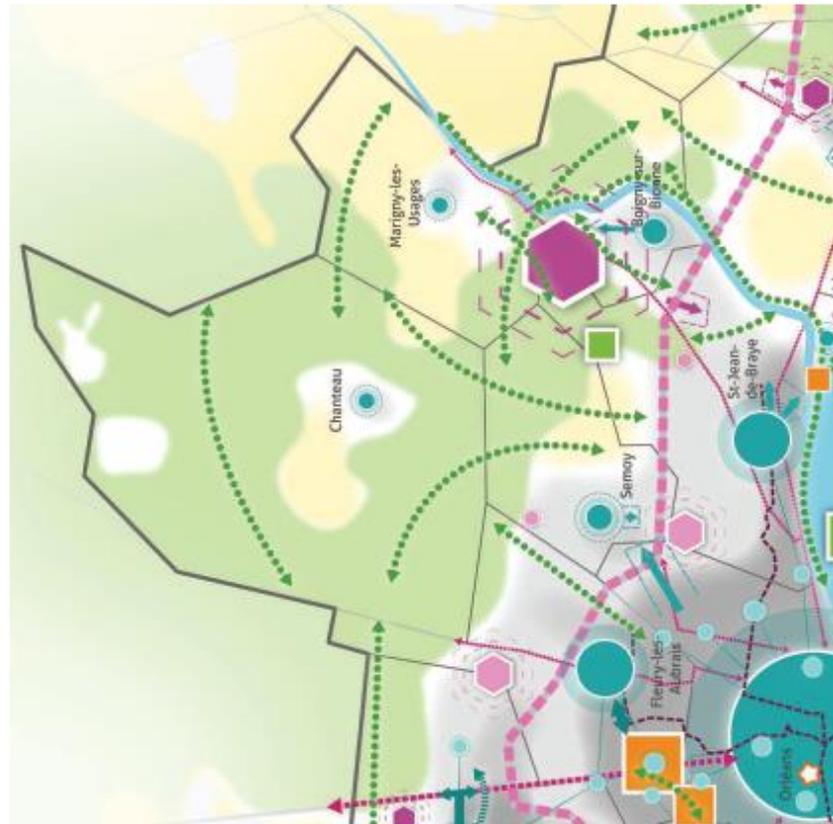


ORLÉANS
MÉTROPOLITAINE



ANNEXES DU PADD

3. Nord



ORLÉANS
MÉTROPOLITAINE



ANNEXES DU PADD

6. Sud



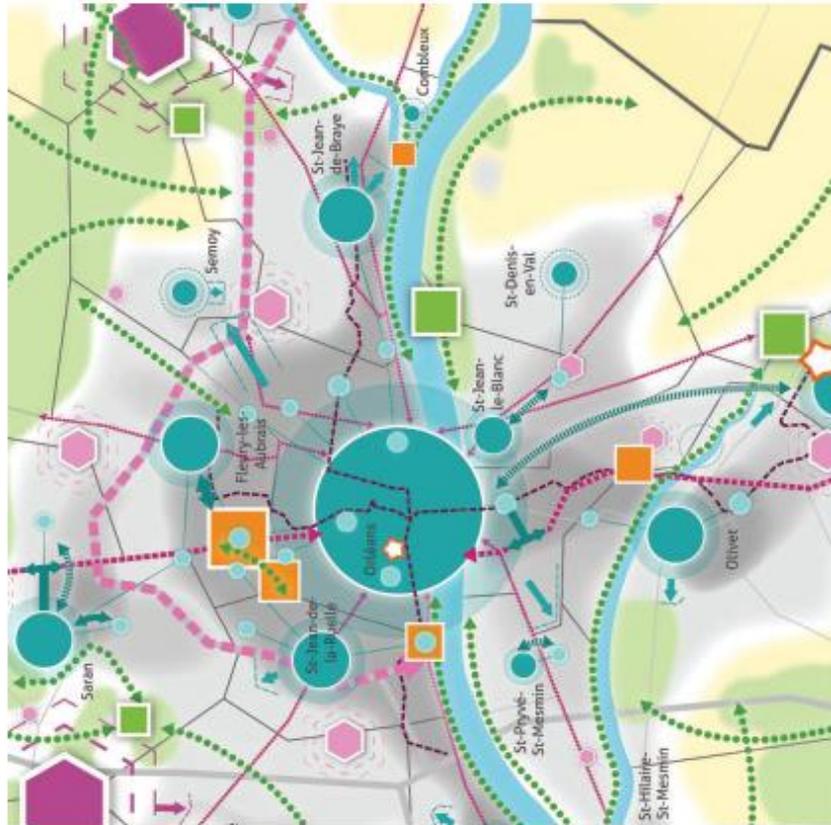
88

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



ANNEXES DU PADD

5. Centre-est



88

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



ANNEXES DU PADD

Glossaire :

Albédo : Matériau ayant un fort pouvoir réfléchissant de la lumière et permettant ainsi une limitation de la chaleur au sein du bâtiment.

Flore messicole : Plantes annuelles à germination préférentiellement automnale ou hivernale

Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : Les PPRT ont été institués suite à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse de 2001 par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Ils ont pour objectifs de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future. Dans le but de protéger les populations présentes et futures s'installant à proximité des sites Seveso seuil haut, les PPRT peuvent définir notamment :

- des secteurs de mesures fondés pour l'existant (expropriation, délaissement) ;
- des zones de maîtrise de l'urbanisation future ;
- des zones de prescriptions sur l'existant (déjà limitées aux logements)

Trame brune : Expression conçue sur le modèle de la Trame Verte et Bleue, appliquée à la continuité des sols.

Trame noire : Expression conçue sur le modèle de la Trame Verte et Bleue, appliquée à la continuité des zones d'occupation, notamment pour la faune nocturne.

UTOM : Unité de Traitement des Ordures Ménagères.

N° 18 – **Action foncière. Acquisitions et cessions immobilières de la Mairie et de ses aménageurs. Bilan de l'année 2018.**

Mme CHERADAME, 3ème Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En application des dispositions de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) les communes dressent chaque année le bilan de leur politique foncière et produisent un état des cessions et acquisitions des biens ou droits réels immobiliers réalisées directement par la collectivité ou par ses aménageurs. Les tableaux joints à la présente délibération sont annexés au compte administratif et tiennent lieu de publicité des décisions de signer les actes notariés consécutifs.

L'action foncière de la Ville est mobilisée au service des politiques et actions d'aménagement et de développement urbain favorisant notamment la complémentarité des interventions des acteurs publics et privés.

La maîtrise du foncier est un levier pour la réussite des actions de développement de la Ville. Qu'il s'agisse d'un acte d'achat ou de cession, l'intervention foncière s'inscrit dans une stratégie plus globale pour la réalisation des objectifs d'aménagement et de développement du territoire, action foncière orientée et encadrée par les documents de planification et les outils de l'urbanisme réglementaire.

Les axes d'intervention ci-après résultent des tableaux annexés, lesquels relatent les délibérations approuvées au cours de l'année avec un rappel des actes signés en 2018 en exécution d'une délibération antérieure :

1°) Une stratégie d'anticipation foncière avec la constitution d'une réserve foncière portant sur des parcelles de terrain en zone à urbanisation future ou dans le périmètre d'une future opération d'aménagement (rue du Sanitas) : il s'agit d'acquisitions d'opportunité, notamment dans le secteur nord-est, pour anticiper une future opération d'aménagement avant de céder à l'aménageur désigné, ce foncier appartenant à la collectivité dans le périmètre devenu opérationnel (cession à l'aménageur des Z.A.C. Fil Soie et Clos de la Fontaine). Cette démarche permet aussi de soutenir le développement urbain, la production de logements, l'aménagement de nouveaux espaces publics contribuant à de nouveaux maillages et à améliorer le cadre de vie notamment des habitants aux abords de ces périmètres opérationnels.

2°) La production de nouveaux équipements publics : nonobstant la réalisation de nouvelles infrastructures dans le périmètre des opérations d'aménagement, certaines des acquisitions sont destinées à la réalisation de nouveaux équipements publics lesquels vont contribuer à l'amélioration du cadre de vie avec une offre complémentaire de services aux citoyens. Il en est ainsi de l'acquisition par l'exercice du droit de priorité du site de l'ancienne prison depuis démolie en vue de la réalisation d'un nouveau complexe aquatique et de locaux neufs à aménager pour être affectés à l'usage de maison de santé dans le quartier de Saint-Marceau.

3°) Une gestion patrimoniale optimisée : à ce titre la Ville a cédé après mise en concurrence les locaux de l'ancienne Maison des Sports 5 rue Pasteur, pour un programme de grands logements après réhabilitation. On peut citer également la cession au titulaire du bail emphytéotique du terrain sur lequel a été édifié l'ensemble immobilier affecté à usage de Cité de l'Agriculture, à vocation tertiaire, avec une clause obligeant l'acquéreur par ailleurs déjà propriétaire des constructions à maintenir cette affectation, soit une recette de 1 050 000 €.

L'action foncière de la Ville est démultipliée par l'intervention des aménageurs auxquels elle a délégué la réalisation d'une opération d'aménagement dans le cadre juridique de la zone d'aménagement concertée. Les acquisitions par ces aménageurs ont été réalisées essentiellement dans le cadre amiable, notamment pour compléter la réserve foncière dans leur périmètre opérationnel : il en est ainsi de l'achat dans le périmètre de la Z.A.C. Sonis des locaux de l'ancienne infirmerie des armées par suite d'une décision de délégation de l'exercice du droit de priorité par la Ville d'Orléans.

Les ventes consenties par les aménageurs s'inscrivent dans la réalisation des objectifs de l'opération d'aménagement concédée par suite de la production de lots viabilisés destinés soit à des

opérations de promotion (Z.A.C. Clos de la Fontaine) ou à des lots individuels (Z.A.C. Sonis) ou à la commercialisation de lots destinés à du logement après réhabilitation d'un immeuble ancien (Z.A.C. Bourgogne).

En résumé, et exprimée en chiffres, l'action foncière de la Ville au titre de l'année 2018 est synthétisée dans le tableau ci-après :

	Total des décisions et délibérations prises en 2018
ACQUISITIONS (pas de préemption)	2 536 408,00 €
CESSIONS	3 474 363,00 €

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2018, avec les tableaux récapitulatifs annexés, documents qui seront joints au compte administratif ;

2°) rappeler que la mention des dates de signature des actes authentiques de mutation figurant sur les tableaux récapitulatifs ci-annexés rend compte des décisions de M. le Maire de les signer et assure ainsi la publicité de celles-ci à l'égard des tiers à l'acte. Par suite, ces décisions, actes détachables des contrats immobiliers, sont susceptibles d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

ANNEXES

VILLE D'ORLEANS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DÉCIDÉES EN 2018

ANNEXES

CEBANT	DATE DE LA DÉCISION DE PRÉEMPTION	DÉSIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	RÉFÉRENCES CADASTRALES	SURFACE OU SURFACE EN M ²	ACQUISSEUR	PRIX ET/OU INDICATEUR EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
ACQUISITIONS (préemption et droit de priorité en italique)										
SCCV AR CIGOGNE	22/01/18	Volumes en VEFA	3 rue Estienne d'Orves	DN 915	982	VILLE D'ORLEANS	1 110 000		31/05/18	VEFA : - 610 500 € comptant - 40% à la livraison de la coque - 5% à la levée définitive des réserves
Consorts SAIMPAIO	12/02/18	Terrain	Clos de la Motte	CE 133	527	VILLE D'ORLEANS	15 000		19/10/18	
SAFER	12/02/18 14/05/18 (ajout EI 51)	Parcelles agricoles	Secteur du Val Orléans Saint Cyr en Val	DZ 13, EI 14 et EI 17-51 AD 34-35-38-40-19	51 381	VILLE D'ORLEANS	29 116	28/11/2018 02/07/2018 19/11/2018		A la date du 20/12/2018 manque encore l'acte portant sur la EI n° 51 (sur 2019 : 3 850 €)
M. DELAHAYE	09/04/18	Terrain	Clos du Bignon	CH 347	341	VILLE D'ORLEANS	4 092		27/11/18	
Consorts MICHEAU	11/06/18	Hangar	1 rue du Sanitas	AM 538	133	VILLE D'ORLEANS	65 000		21/01/19	
SAFER	09/07/18	Parcelles agricoles	Secteur du Val Orléans Olivet	EH 9-12-33 et 36 AX 85	21 903	VILLE D'ORLEANS	13 200		26/11/18 21/01/19	
ETAT	11/09/18	Ancienne Maison d'Arrêt	55 Bd Guy Marie Robié Orléans	AT 89 - 187 - 188	11 984	VILLE D'ORLEANS	1 300 000		15/11/18	Exercice du Droit de priorité
TOTAL PREVISIONNEL DES DEPENSES FONCIERES VILLE (compris valorisation des échanges fonciers, sur la base des estimatifs de prix compris dans les délibérations et sous réserve de la régularisation des transactions par actes authentiques)										2 536 408,00 €

13052019 - SAFSI - LC

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 17 juin 2019 -

CESSIONS										
VILLE D'ORLEANS	19/03/18	Délaissé de l'aménagement d'un trottoir	Orléans	CN 1113	20	BOUYGUES IMMOBILIER	Euro symbolique			
VILLE D'ORLEANS	19/03/18	Maison des sports	3bis-5 rue Pasteur	AV 162	1 142	SARL DS DAUPHINE	650 000	24/05/2018	21/01/19	Purge du délai de recours permis de construire délivré le 19/10/2018
VILLE D'ORLEANS	19/03/18	Espace vert	Angle des rues Edmont Michelet et des Anguignis	CW 714-811P	534	SORIA PROMOTON	150 000			Terrain grevé d'un bail emphytéotique consenti à la chambre départementale d'agriculture du Loiret afin de réaliser un ensemble Immo. (édification cité de l'agriculture) à usage d'intérêt collectif à vocation agricole. En conséquence l'acquéreur s'oblige à maintenir cette affectation pour une période courant au minimum jusqu'à la date d'expiration du bail emphytéotique initialement consenti soit jusqu'au 31 mars 2090 sauf en cas de désaffectation d'obtenir l'accord préalable et écrit de la VO
VILLE D'ORLEANS	14/05/18	Tènement grevé d'un bail emphytéotique	Avenue des Droits de l'Homme	BY 946-942-856-64-65-66-944-844-937-935-860-939-858-862-864-67-867-829-932-808-926-920-923-918-916-914	7 597	SCI CITE DE L'AGRICULTURE	1 050 000		12/11/18	
VILLE D'ORLEANS	09/07/18	Déclassement et cession d'une surélévation aménagée d'un trottoir	Quartier Barrière St-Marc/Argonne/Fbg Bourgoigne	BY 1272	18	ADAPEI	1 980		26/11/18	
VILLE D'ORLEANS	17/09/18	Terrain non bâti	Quartier Nord-Est - Clos Carré	CE 748	191	M. GIRAULT	7 650		17 et 19/12/18	
VILLE D'ORLEANS	17/09/18	Terrain non bâti	Quartier Nord-Est - Clos Carré	CE 28	196	M. CENNEAU	5 900		17/12/18	

13/05/2019 - SAFSI - LC

VILLE D'ORLEANS	15/10/2018	Cession ferme avec 1 hangar	Secteur du Val	EH 37-40-41	36 111	EARL TRICOT Adrien TRICOT	114 833		Complétée par délibération du 21 janv 2019 (Adrien TRICOT)
VILLE D'ORLEANS	15/10/18	Cession à l'aménageur	Zac Fil soie	diverses parcelles en CD	74 884	SEMDO	1 494 000	22 et 26/11/18	
VILLE D'ORLEANS	10/12/18	Cession à l'aménageur	ZAC clos de la Fontaine	BZ 762	8	SEMDO	Euro symbolique	06/03/19	Déclassé du domaine public
TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES FONCIERES VILLE (compris valorisation des échanges fonciers, sur la base des estimatifs de prix compris dans les délibérations et sous réserve de la régularisation des transactions par actes authentiques)									3 474 363,00 €

VILLE D'ORLEANS - AUTRES ACTES SIGNES EN 2018 (DECISIONS ANTERIEURES)

CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITE EN EUROS	DATE DU COMPROMIS	DATE DE L'ACTE	CONDITION DE LA VENTE
ACQUISITIONS (préemption et droit de priorité en italique)										
SCI CHRISIDA SCI RUE ROYALE LES SYNDICATS DES COPROPRIETAIRES	14/12/15	Servitude sous les arcades	Rue Royale - ORLEANS	BK 268-311-276-02 BI 267-268-06 BC 70-15	537	VILLE D'ORLEANS	A titre gratuit		17/12/18	
Consorts RICHARD	14/12/15	Servitude sous les arcades	Rue Royale - ORLEANS	BK 278	27	VILLE D'ORLEANS	A titre gratuit		19/10/18	
HOURY	19/06/17	Terres agricoles	SAINT CYR EN VAL et ORLEANS	DY 27 et EH 3 4-15-28 (Orléans) AD 26-30-31-32-33 (St Cyr en Val)	23 611	VILLE D'ORLEANS	17 162		06/04/18	
M. BARNOUX	28/12/17	Terrain non bâti	Clos de la Motte - ORLEANS	CE 117	927	VILLE D'ORLEANS	45 000		10/04/18	Préemption
M. FLAVIER	28/12/17	Local commercial	Rue des Pivoines - ORLEANS	DO n°204	59,75	VILLE D'ORLEANS	60 000		09/03/18	Préemption
CESSIONS										
VILLE D'ORLEANS	19/06/17	Emplacement de stationnement	1 rue Saint Laurent - ORLEANS	AL 72		Syndicat des copropriétaires RESIDENCE DES FRANCISCAINS	500		02/07/18	
VILLE D'ORLEANS	10/04/17	Terrain complémentaire à l'aménageur	ZAC Bourgogne	BL 389p		SEMDO	Gratuit		19/10/18	
VILLE D'ORLEANS	16/10/17	Terrain	Complexe Victor Foullade - ORLEANS	AP 422p-467p	97	GODDERIDGE-GRONET	3 104	/	14/05/18	

La décision de signer l'acte notarié constitue un acte administratif, détachable du contrat, ouvrant un nouveau délai pour exercer le cas échéant un recours pour excès de pouvoir, soit deux mois à compter de la publicité de la décision par son insertion au recueil des actes administratifs.

AMENAGEURS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2018

CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PRESCRIPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDENMITES EN EUROS TTC	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	ORIGINES DE PROPRIETE
ACQUISITIONS											
<i>op 133 - ZAC CARMES MADELEINE</i>											
SCI PHYSIMMO		Local commercial et réserve commerciale	5 rue des Grands Champs	BD 253 (lots 224 - 229)	154.48 m ²	SEMDO	280 000,00 €		25.01.2018		
Yvonne FOUQUAUX-DUMAS et Arlette PARAYRE-FOUCAUX		Local commercial	9 rue des Carmes	AZ 154 (lot 14)	36.61 m ²	SEMDO	82 500,00 €		12.02.2018		
Hugues LENOIR ET Florence LENOIR (Arnie LENOIR- MANTEAU décédée le 28/12/2017)		Local commercial et cave	9 rue des Carmes	AZ 154 (lots 4 et 13)	33.55 m ²	SEMDO	59 000,00 €		04.04.2018		
CESSIONS											
<i>OP 133 - ZAC CARMES MADELEINE</i>											
			Néant								

**ZAC CLOS DE LA FONTAINE à Orléans (45)
AMENAGEUR - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2018**

CEDANT	DATE CM OU DECISION DE PREEMPTION	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE
ACQUISITIONS										
ZAC CLOS DE LA FONTAINE à Orléans										
NEANT										
CESSIONS										
ZAC CLOS DE LA FONTAINE à Orléans										
SEMDO		lot A2	Rue du Docteur Guy Civil	BZ 968	1 383 m ²	SCI DU MONCEAU	150 000,00 €	14/11/2017	14/03/2018	10 % à la signature de la promesse, le solde à l'Acte
SEMDO		lot N	Rue du Greffoir	BZ 1092-1005- 1088-980-774- 773-775-776-777- 984-1084-1085	2 071 m ²	CONCEPT Y	414 200,00 €	08/04/2018		5 % à la signature de la promesse, le solde à l'Acte
SEMDO		lot B2	Rue du Docteur Civil	BZ 1045	3 009 m ²	EXEO	367 250,00 €	12/04/2018		5 % à la signature de la promesse, le solde à l'Acte
SEMDO	-	lot K	Rue Georges Landre	BZ 987	2 128	MARIGNAN	1 056 000,00 €	15/04/2016	18/06/2018	5 % à la signature de la promesse, le solde à l'Acte

DPAUH/SAFSI/SD/IEC-07/05/2018

Source des données : envoi aménagateurs

ZAC LES ALLEES DE LA SOURCE

AMENAGEURS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2018

CEDEANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PROX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
ACQUISITIONS										
ZAC LES ALLEES DE LA SOURCE										
										NEANT
CESSIONS										
ZAC LES ALLEES DE LA SOURCE										
										NEANT

DPAUH/SAFS/ILD

Source des données : envoi aménagateurs

AMENAGEURS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2018

CEDANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M ²	IDENTITE DE L'ACQUIREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
CESSIONS										
ZAC DES ALLEES DE LA SOURCE										
ZAC BOURGOGNE										
SEMDO	Lots 11 - 23	Sise 2, Cloître St Pierre Le Puellier	Section BL Parcelle n°321	63,68 m ²	Mr DOURADOU Charles	222 000	19/10/18			
SEMDO	Lots 4 et 13	Sise 2, Cloître St Pierre Le Puellier	Section BL Parcelle n°321	67,27 m ²	Mme BARDA Jacqueline - Mr TAIEB David et Mr ATTAL Jean-David	130 000	19/10/18			
SEMDO	Lots 8 et 17	Sise 2, Cloître St Pierre Le Puellier	Section BL Parcelle n°321	60,88 m ²	Mme CAMUS Nathalie	215 000	16/11/18			
SEMDO	Lots 3 et 18	Sise 2, Cloître St Pierre Le Puellier	Section BL Parcelle n°321	27,77 m ²	Mr et Mme LEROY Jérôme	55 000	23/11/18			
SEMDO	Lots 5 - 21 et 102	Sise 2, Cloître St Pierre Le Puellier	Section BL Parcelle n°321	144,44 m ²	SCI de construction CBL représentée par Mr PEREIRA	309 000	22/11/18			
SEMDO	Lots 9 et 15	Sise 2, Cloître St Pierre Le Puellier	Section BL Parcelle n°321	66,38 m ²	Mr COLIN Pascal	230 000	07/12/18			
SEMDO			BL N°407	109 M ²	Mr Julien VASSE et Mme Marianne BLANCHOT	78 174	19/02/18	04/12/18		

TOTAL DES RECETTES FONCIERES AMENAGEURS (réalisé 2018 déclaré par les aménagateurs) :

1 239 174,00 €

Les promesses de vente ou d'achat et les transferts comptables ne sont pas présentés, ainsi que les actes signés en 2019.

DPAU/H/SAF/SI/SD/EC-07/05/2018

Source des données : envoi aménagateurs

ZAC JARDIN DU VAL OUEST

AMENAGEURS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2018

CEDANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN M²	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	PRIX ET/OU INDEMNITES EN EUROS	DATE DU CONTRAT DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	Origines de propriété
ACQUISITIONS										
ZAC JARDIN DU VAL OUEST										
Mme BATAIS	Terrain	17 rue de la Fontaine	DK 157	2408	SEMDO	118 000,00 €	-	01/06/2018	100% à la signature de l'acte	succession BATAIS
GUSTAVE ROUSSY	Maison en état de ruine	13 rue du Boyau	DL 45	1 669	SEMDO	200 000,00 €	-	31/10/2018	100% à la signature de l'acte	L1871p et L1872p
Mme BIGOT	Maison	19 rue Hatton	DI 62	2 583	SEMDO	475 000,00 €	-	28/11/2018	100% à la signature de l'acte	succession BIGOT
CESSIONS										
ZAC JARDIN DU VAL OUEST										
NEANT										

DPAUH/SAFS/SD/EC-07/05/2018

Source des données : envoi aménagateurs

ZAC SONIS à Orléans (45)

AMENAGEURS - ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2018

CEDANT	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE OU SURFACE EN m ²	IDENTITE DE L'ACQUIEREUR	PREL ET/OU INDENNITES EN EUROS	DATE DU COMPROMIS DE VENTE	DATE DE L'ACTE	CONDITIONS DE LA VENTE	ORIGINE DE PROMETTE
ACQUISITIONS										
<i>ZAC SONIS à Orléans</i>										
										NEANT
CESSIONS										
<i>ZAC SONIS à Orléans</i>										
SEMDO	1lot P - lot n° 2	rue Jacques Hanappier	AH 722 et 731	315	M. & Mme DELAPIERRE	102 000,00 €	08/06/2018	-	3 000 € à la signature de la promesse, le solde à l'Acte	Parcelle SEMDO
SEMDO	1lot P - lot n° 5	rue Jacques Hanappier	AH 725	303	M. et Mme RAZAFINDRATANDRA	119 000,00 €	07/12/2018	-	3 000 € à la signature de la promesse, le solde à l'Acte	Parcelle SEMDO
SEMDO	1lot P - lot n° 10	rue Jacques Hanappier	AH 721	268	M. et Mme BOUSSER	136 000,00 €	27/06/2018	-	3 000 € à la signature de la promesse, le solde à l'Acte	Parcelle SEMDO

ETAT DES ACQUISITIONS - Année 2018
Ville d'ORLEANS - ZAC du Fil Soie

Identité de l'Acquéreur	Date CM, décision préemption, Agréement CM	Désignation du bien	Localisation	Ref. cadastres	Surface en m ²	Identité du Cédant	Prix d'acquisition	DATE Comprois de Vente	Date de l'acte Authentique
ACQUISITIONS									
ZAC du Fil Soie									
SEMDO	Préemption du 21/06/2018	Maison et annexes sur terrain propre	137 rue du Fil Soie	CD 870-873-875-900	1056	Jean Michel ETIENNE	158 000,00 €		13/07/2018
SEMDO		Parcelles de terre	Rue du Fil Soie	CD 334-435-442-443-444-445-455-458-459-1171	6 983	Mmes Alice, Brigitte, Marie-Geneviève, Patricia et Béatrice THIERCELIN et M. Gérard THIERCELIN	104 745,00 €		09/10/2018
SEMDO		Parcelles de terre	Rue du Fil Soie	CD 329-437-438-470-494-1169	4 578	Mme Alice TREMOIS-THIERCELIN	68 670,00 €		09/10/2018
SEMDO	Délibération du 15/10/2018	Parcelles de terre et 3 propriétés bâties	Clos du Petit Fil Soie, rue de la Sente aux Veneurs, Clos du Grand Fil Soie, rue du Fil Soie, rue du Petit Villiers, rue du Nécotin, Clos Saint Denis.	Cf. tableau en annexe	74 884	Ville d'Orléans	1 494 000,00 €		26/11/2018
CESSIONS									
ZAC du Fil Soie									
SEMDO		Maison et annexes sur terrain propre	137 rue du Fil Soie	CD 1265-1267-900	791	M. BOELHER et Mme BRUNET	154 000,00 €		06/08/2018

N° 19 – **Action foncière. Quartier de l'Argonne. 69, boulevard Marie Stuart. Cession de la Maison de Santé Liliane Coupez à la SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE PATRIMONIALE (S.E.M.PAT.) ORLÉANS VAL DE LOIRE.**

Mme SAUVEGRAIN – Comme vous le savez, la Ville a porté la Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.) Liliane Coupez et maintenant qu'elle a pris son rythme de croisière, l'objectif est de la céder à la S.E.M.PAT. pour être dans une gestion immobilière du bien, tout en gardant le label M.S.P. bien évidemment.

M. le Maire – Des remarques ? Mme MATET de RUFFRAY.

Mme MATET de RUFFRAY – Merci M. le Maire. Nous voterons cette délibération mais je voulais en profiter pour aborder de nouveau le sujet évoqué par Mme TRIPET tout à l'heure, pour aller dans le même sens et revenir sur le sujet des M.S.P. et la situation de la désertification médicale à Orléans. On est vraiment en situation de grande urgence. On connaît les causes et on est dans un paradoxe car en fait, il n'y a jamais eu autant de médecins diplômés inscrits à l'ordre des médecins et pourtant il n'y a jamais eu aussi peu de médecins en exercice. Il y a des inégalités territoriales gigantesques et la Ville d'Orléans est très particulièrement touchée, alors même que nous avons vraiment une médecine d'excellence, des professionnels de santé dont chacun peut constater la passion du métier et le dévouement dont ils font preuve jour et nuit au service de la population. Je veux également saluer particulièrement les personnels du service d'urgences de l'hôpital d'Orléans qui sont en grève en ce moment pour défendre leur métier et qui aspire à continuer d'exercer ces magnifiques métiers dans des conditions dignes et normales ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

On parle aujourd'hui de la M.S.P. Liliane Coupez mais on voit bien la situation très différenciée de cette M.S.P. à l'Argonne et de la M.S.P. Simone Veil à La Source dont on est très inquiet du devenir. Cela illustre parfaitement bien le fait que créer des M.S.P., financer leurs ouvertures, financer les investissements très importants faits chaque fois, cela ne peut pas servir et faire office de politique complète en la matière. C'est inefficace si cela n'est pas inscrit dans des politiques de santé cohérentes, nous l'avons également évoqué tout à l'heure et vous l'avez dit M. le Maire : une politique de santé cohérente, c'est bien l'alliance de la médecine hospitalière et de la médecine de Ville mises en synergie avec des deux côtés des médecins, des sages-femmes, des auxiliaires de santé, des professionnels au service de la population, partout sur la Ville pour allier excellence technique, optimisation des moyens – c'est la dimension économique de la question – et continuité des soins qui est le vrai sujet.

Donc financer des M.S.P. qui resteront vides c'est évidemment un vrai problème. Alors une fois que tout cela est dit, que faire ? Il faut agir, fort, dépasser les clivages habituels, mobiliser tous les acteurs et ils sont nombreux : les collectivités, la Ville, la Région, les départements, les professionnels de santé qui ont des organisations pour ça, l'Etat évidemment avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), la sécurité sociale à ne pas oublier car c'est quand même elle qui paie, les associations de malades qui ont vraiment leur mot à dire à ce sujet. Et même si vous me direz que ce n'est pas vraiment une compétence de la Ville de traiter cette question, des pistes existent, des questions sont posées et tout doit être mis sur la table. Il faut faire preuve de pragmatisme, dépasser les clivages, lutter contre les tabous et il y en a beaucoup sur cette question.

Ensuite, où en est-on concernant le débat sur la création d'un Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U.) Orléans-Tours qui permettrait d'innover notre Métropole avec des médecins formés ? Concernant le système de formation mais on est tous concernés, où en sommes-nous de la création de passerelles entre les filières de formation pour fluidifier les parcours professionnels ? Où en est-on du travail sur la continuité des soins et sur les gardes ? Certainement que dans ce contexte-là, l'exercice libéral comme modalité pratique et majeure d'exercice de la médecine de ville, c'est derrière nous, probablement que le financement à l'acte aussi, face à la nécessité de prise en charge des maladies chroniques. Il faut dix ans pour former un médecin. Aujourd'hui, on en a besoin de plusieurs dizaines sur Orléans et on a surtout besoin de médecins qui arrivent et qui s'installent mais surtout qui restent. Pour cela, il faut évidemment des conditions favorables.

M. le Maire, je voulais vous proposer devant l'urgence de devenir le chef de file de cette question – même si juridiquement ce n'est pas forcément la compétence d'une ville – car il y a le feu.

Pourquoi ne pas prendre l'initiative avec des mesures fortes et innovantes, en expérimentant le salariat des médecins à Orléans ? Puisque comme nous l'avons dit, l'exercice libéral trouve sa limite. Le service de santé est un service public, financé par les Orléanais et par leurs employeurs, ne l'oublions pas. La question de la régulation n'est pas un gros mot, nous pouvons l'appeler de différentes façons mais nous la devons aux Orléanais. M. le Maire, vous êtes un « V.R.P. » de la Ville – on l'a évoqué tout à l'heure dans un autre contexte – et il faut absolument que vous jouiez aussi ce rôle. Je sais que vous le faites mais il faut qu'on le développe davantage pour faire en sorte que les Orléanais puissent trouver un médecin lorsqu'ils sont malades. Merci.

M. le Maire – *Je me permets de dire que cette question est fondamentale. Elle est extrêmement importante et comme vous l'avez dit, elle nécessite d'agir sur plein de leviers. Et concernant le salariat il n'y a aucun tabou, je vous le dis tout de suite. Ce ne serait d'ailleurs pas une expérimentation car cela existe dans d'autres villes. Par ailleurs, des propositions sont faites aujourd'hui par des mutuelles aussi, cela revient à peu près au même pour avoir cette forme d'exercice où des collaborations sont proposées. Tout est ouvert, moi la seule chose est qu'aujourd'hui on a 60 médecins libéraux alors qu'on devrait en avoir une centaine car la moyenne en France est d'un peu plus de 1 000 habitants par médecin. Il nous en manque 40, c'est plus que certaines communautés de communes du département du Loiret dans le rural, le taux est plus faible qu'à certains endroits jugés comme étant en difficultés. C'est d'ailleurs ce qui m'avait mis en colère quand la directrice de l'A.R.S. – et je lui avais dit - m'avait annoncé qu'Orléans ne figurait pas dans la carte des aides alors que d'autres endroits, en grandes difficultés aussi mais un peu mieux pourvus, pouvaient recevoir un certain nombre de subventions et ce qui n'était pas notre cas. Merci au Conseil Départemental d'avoir adopté les mêmes règles en milieu urbain qu'en milieu rural.*

Tout ça pour dire que ce débat-là est essentiel pour moi et c'est un débat qui doit faire l'objet d'une présentation globale. Je vous propose qu'avant la fin de l'année, on fasse une présentation d'information pour évoquer l'ensemble des pistes que l'on a, à la fois pour aller chercher des médecins, pour les fidéliser, être attractif et voir comment l'Orléanais peut participer à la formation. Quelle est notre vision – je ne parle de stratégie ce serait prétentieux – au côté de l'université et de l'hôpital ? Deux entités que nous connaissons bien Mme BARRUEL, avec lesquelles nous avons beaucoup de dialogue, voire même parfois des soutiens financiers dans un certain nombre d'actions, mais pour lesquelles nous n'avons pas de prise – au sens exact du terme – à l'université, membre du conseil d'administration qui est souverain et à l'hôpital j'ai l'honneur d'avoir la présidence du conseil de surveillance de l'hôpital mais vous connaissez aussi bien que moi les limites de l'exercice en ce qui concerne la gestion et le développement de cette entité. Cela n'empêche pas, aux côtés par exemple de François BONNEAU, d'être actif en la matière auprès du gouvernement, pour essayer d'obtenir des postes, d'obtenir un certain nombre d'éléments, de participer avec Stéphanie RIST et de pousser à ce que l'Orléanais soit une terre d'expérimentation dans le cadre du plan santé 2022. On essaie ces éléments-là mais en plus de tout ce que l'on fait aussi et ce serait sans doute intéressant de le voir autrement que de façon épisodique. Je prends la remarque et notamment à travers les M.S.P. qui ne sont pas du tout la panacée mais c'est un des éléments qui fait partie de l'ensemble du dispositif. Celle de La Source ne fonctionne pas bien, je suis le premier à poser des questions chaque semaine au minimum, M. NOUMI KOMGUEM peut en attester mais cependant les autres fonctionnent très bien et commencent à attirer des médecins qui n'étaient pas sur le territoire et c'est un élément positif. Mais tout cela est insuffisant au regard de l'urgence que vous décrivez et sur laquelle nous sommes parfaitement d'accord.

D'autres remarques sur cette M.S.P. ? Je vous consulte.

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de soutenir l'offre de santé de proximité, d'anticiper la désertification médicale et d'organiser un maillage cohérent de cette offre de soins sur son territoire, la Ville d'Orléans a porté le projet d'installer des Maisons de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.). La première d'entre elles a été créée dans le quartier de l'Argonne à Orléans. Il s'agit d'une démarche active de santé publique locale, avec des actions menées dans le cadre d'un Contrat Local de Santé signé en décembre 2011 autour de trois axes, dont l'accès aux soins, en partenariat avec l'agence régionale de santé (A.R.S.), la région Centre-Val de Loire et bénéficiant de financements spécifiques.

Cette première maison de santé, la M.S.P. « Liliane Coupez », réalisée dans le cadre de la restructuration du centre commercial Marie Stuart par un mandat confié à la S.E.M.D.O., dont la clôture a été prononcée par délibération n° 25 du 10 juillet 2017, regroupe dans un même lieu des professionnels de santé dont la complémentarité permet de nouvelles pratiques médicales et une prise en charge globale des patients. Cette organisation répond à un label, avec des obligations d'affectation, des missions de prévention et un mode de calcul des loyers spécifique.

Les locaux sont mis à disposition de la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (S.I.S.A.) M.S.P. Marie Stuart, en vertu d'un bail professionnel signé le 19 décembre 2014 pour une durée initiale de 6 ans.

Depuis son ouverture en janvier 2015, le fonctionnement de cet équipement a démontré sa pertinence et la nécessité de cette offre de soins de proximité.

La Ville ayant assumé l'impulsion et la mise en œuvre du projet de M.S.P., il apparaît désormais opportun, pour dégager d'autres leviers d'actions, d'externaliser le portage et la gestion patrimoniale de ces locaux, par une cession avec transfert du bail à la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE PATRIMONIALE (S.E.M.PAT.) ORLEANS - VAL DE LOIRE.

En effet, cette structure, créée à l'origine par la Mairie pour faciliter la concrétisation de projets immobiliers locatifs, vient de faire évoluer sa stratégie de développement notamment dans le domaine de la santé, garantissant ainsi la pérennité de l'affectation de la structure cédée.

Le bien cédé est un ensemble immobilier défini par une volumétrie avec 12 cabinets pour les praticiens, des locaux communs (bureau de la coordinatrice, salle d'attente) et des espaces dédiés aux actions de prévention, soit sur une surface utile de 728 m², 529 m² de surface pondérée étant retenue pour le calcul du loyer. Il s'agit ainsi des volumes n° 16, 18 et 20.

La Ville conserve quant à elle, les volumes n° 8, 14, 15 et 17 correspondant à des circulations publiques et à un transformateur et a d'ores et déjà autorisé le percement d'une porte, dans le cadre de travaux réalisés par la SA Stuart Commercial, dans un volume appartenant à cette société, destiné à l'extension de l'actuelle maison de santé. Ce volume sera ensuite cédé à la S.E.M.PAT., qui fait son affaire de régulariser la situation au moment venu.

La vente, assujettie à la TVA immobilière, interviendra au prix de 500 000 € hors taxes, au vu de l'avis du pôle évaluation domaniale de la Direction de l'immobilier de l'Etat, lequel prévoit une marge d'appréciation de 10% de la valeur estimée à 550 000 € H.T. et dans la fourchette. Ce prix est défini au vu d'une projection financière de la rentabilité locative, prenant en compte l'économie générale du bail, les charges restant au bailleur y compris en période de vacance locative et les spécificités de l'affectation.

En effet, il s'agit de locaux dédiés à la pratique de l'activité médicale en maison de santé, comportant dès lors des clauses contractuelles qui seront stipulées à l'acte de vente par la Ville d'Orléans :

- Une clause pour garantir le maintien de l'affectation correspondant au label « maison de santé » (professionnels de santé s'engageant sur un projet commun dans une démarche de coordination avec des actions de prévention). La S.E.M.PAT. s'oblige à renouveler le bail à sa prochaine échéance le 18 décembre 2020, puis en 2026, dans les mêmes conditions y compris la clause d'indexation du loyer (loyer actuel : 49 922.30 € T.T.C.), sauf si la vacance remettait en cause l'équilibre financier notamment par suite d'une évolution de la pratique médicale et de la réglementation relative à l'organisation des soins induisant, par exemple, des travaux lourds de restructuration à la charge du propriétaire bailleur. Les parties se rapprocheraient si avant l'échéance du bail, trois cabinets devenaient inoccupés sans nouveaux praticiens identifiés, pour faire évoluer les engagements respectifs. Dans ce contexte, la Ville ferait ses meilleurs efforts pour accompagner la recherche de candidats.

- Une clause de complément de prix en cas de revente par la S.E.M.PAT. avant l'expiration d'un délai de 12 ans à compter de la vente par la ville, soit 100% du montant de la plus-value nette les deux premières années suivant la cession et un taux dégressif les dix années suivantes.

La S.E.M.PAT. est ainsi subrogée dans les droits et obligations qui résultent du bail professionnel signé avec la S.I.S.A. M.S.P. Marie Stuart et les garanties attachées aux travaux réalisés y compris l'assurance dommage ouvrage souscrite par la S.E.M.D.O. dans le cadre d'un mandat confié par la ville.

Le dossier technique est remis par le mandataire qui a réalisé les travaux à l'origine, l'acquéreur ayant en outre dispensé le vendeur de la réactualisation des diagnostics immobiliers.

Le reversement du dépôt de garantie et de l'éventuel prorata de loyer sera apuré dans le mois suivant la signature de l'acte.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de céder à la S.E.M.PAT. ORLEANS-VAL DE LOIRE un ensemble immobilier, parcelle cadastrée section CM n° 620-623-624, lots de volumes n° 16, 18 et 20, situé 69 boulevard Marie Stuart à Orléans, au prix de 500 000 € hors taxes, frais d'acte, émoluments et TVA en sus, à la charge de l'acquéreur, le bien est vendu avec le bail en cours. Ce bien appartient à la Ville d'Orléans, collectivité territoriale, identifiée au SIREN sous le numéro 214502346, domiciliée place de l'Etape, 45000 ORLEANS ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 01, natures 024 et 775, opération 09A456, service gestionnaire FON. »

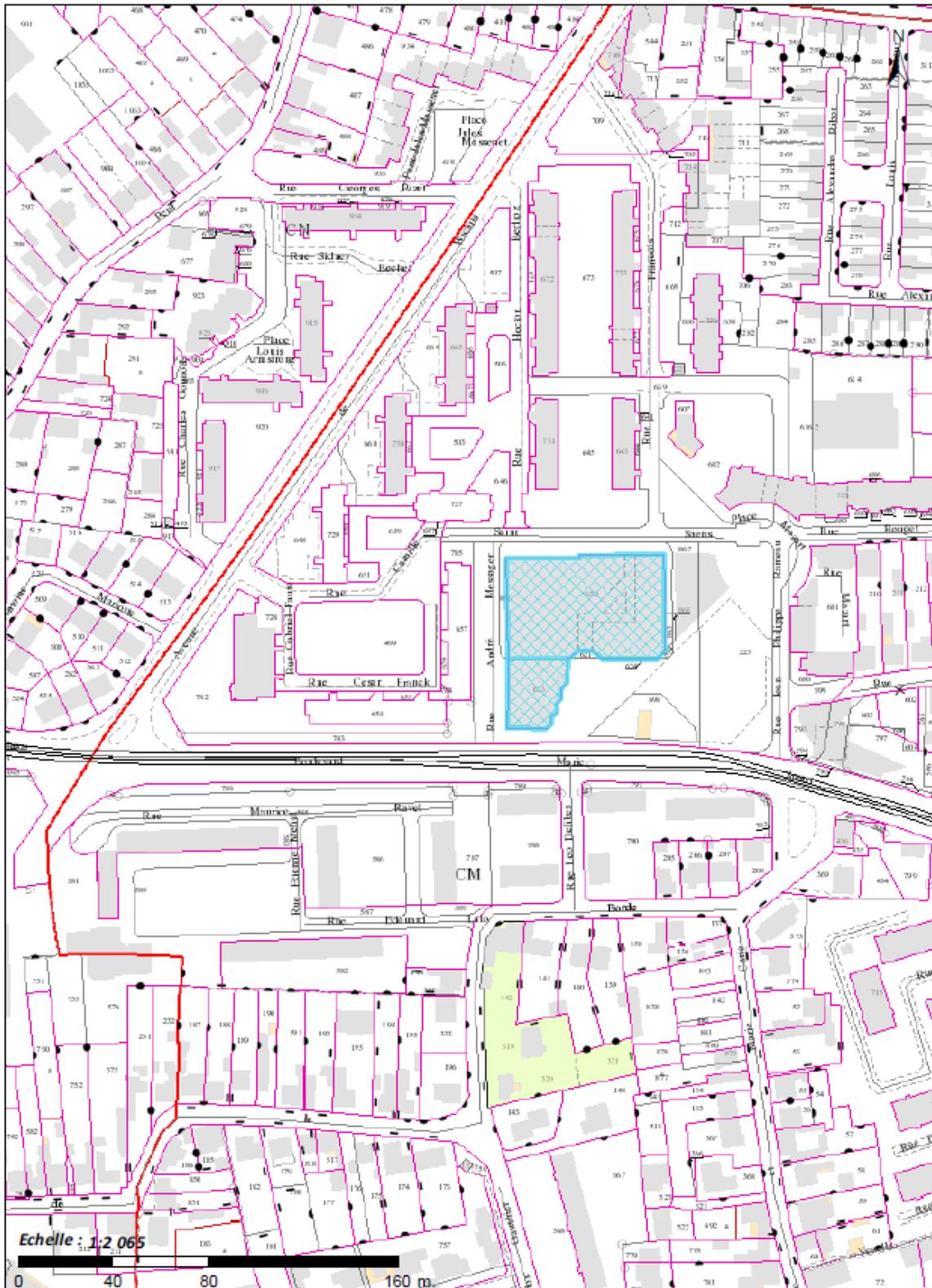
ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXES

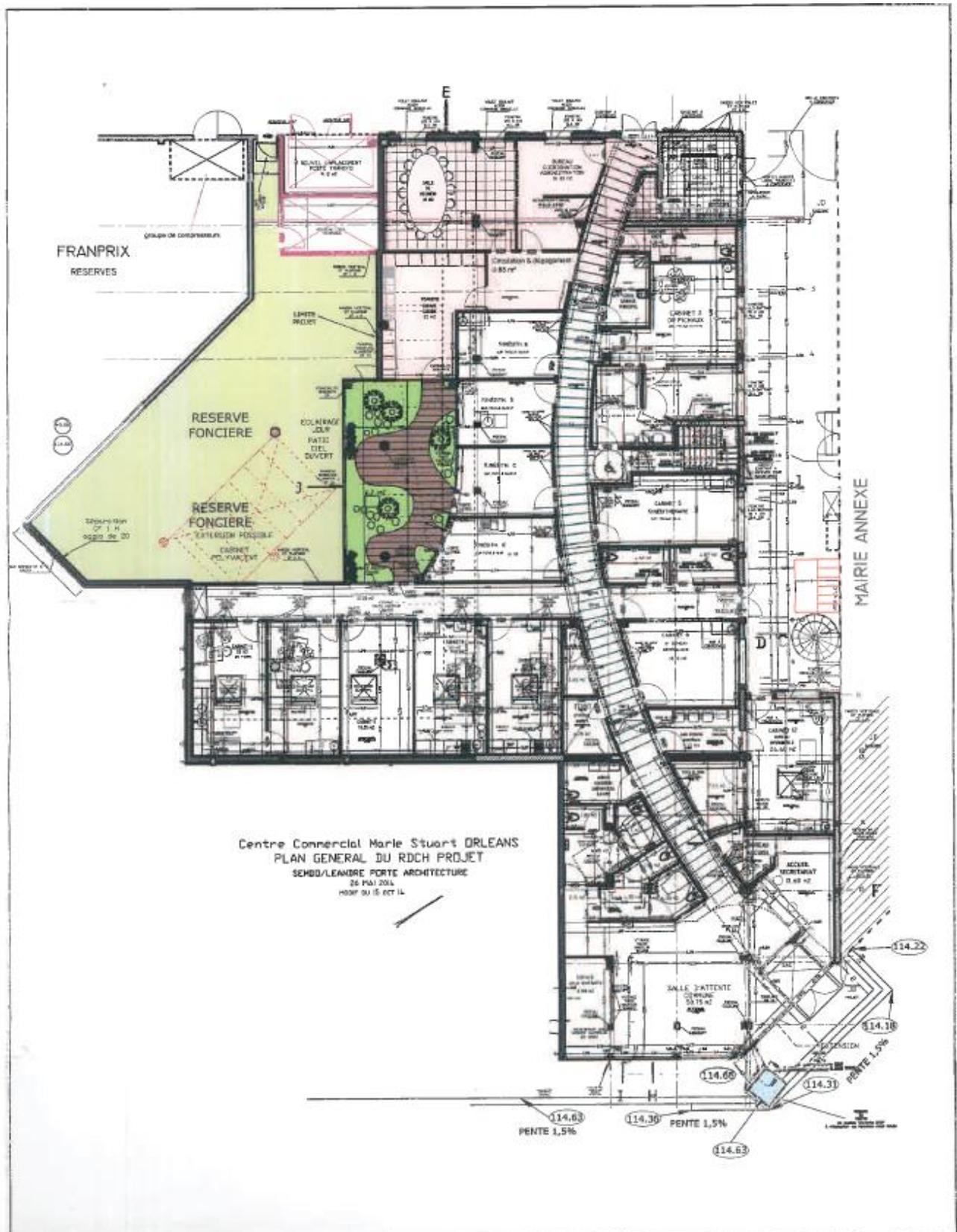
MSP Liliane Coupez - Orléans



CM 620-623-624



© Service géomatique - 05/10/2018





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT

POLE EVALUATION DOMANIALE
Cité administrative Coligny – Bat P3
131 rue du Faubourg Bannier
CS 54211
45042 ORLEANS CEDEX1:

Orléans, le 09/04/2019

Le Directeur régional des Finances publiques
de la Région Centre-Val de Loire

A
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place de l'Étape
45040 ORLEANS

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Laura Jalladeau
Téléphone : 02 18 69 53 69
Courriel : laura.jalladeau1@dgfp.finances.gouv.fr
Réf. : 2019-45-234V0105

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE
*CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37
et L.5722-3 et articles R correspondants.*

DÉSIGNATION DU BIEN : MAISON DE SANTÉ

ADRESSE DU BIEN : 69, BOULEVARD MARIE STUART À ORLÉANS

VALEUR VÉNALE : 550 000 €

1 - SERVICE CONSULTANT :

AFFAIRE SUIVIE PAR : MORGANE DAYOT

2 - DATE DE CONSULTATION

Date de réception	: 23/01/2019
Date de visite	: 25/01/2019
Date de constitution du dossier « en état »	: 01/03/2019
	: 08/04/2019

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE -- DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession par la Ville d'Orléans à la Société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) Orléans Val de Loire, de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) Liliane Coupez située dans le Centre commercial Marie Stuart, au prix de 500 000 €.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : CM n° 620-623-624.

Superficie à acquérir : lots de volumes n° 12-16-18-20.

L'estimation porte sur des locaux situés dans le centre commercial Marie Stuart construit en 1967.

Initialement à usage de cellules commerciales, ils ont été complètement restructurés avec changement de destination en 2014/2015. Ils comprennent :

. sous-sol : cave

. rez-de-chaussée : espaces communs (sas et hall d'entrée, secrétariat, 2 salles d'attente, espace jeux enfants, trois blocs sanitaires, tisanerie, locaux techniques, circulations), 7 cabinets médicaux, 4 autres cabinets, espace infirmier, espace prévention et patio.

Révetement PVC au sol hormis les blocs sanitaires qui sont carrelés, éclairage par spots, les cabinets sont pour la plupart équipés de lavabo ou évier. Système de chauffage / climatisation réversible.

Ensemble en bon état d'entretien. Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Surfaces figurant dans le bail professionnel :

. sous-sol : 91,30 m²

. rez-de-chaussée : 637,42 m² (dont 66,19 m² pour l'espace prévention et 42 m² pour le patio).

Il est précisé que seules les parties communes et quelques cabinets médicaux ont pu être visités.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Le Service consultant.

- situation d'occupation : bail professionnel au profit de la SISA (Société interprofessionnelle de soins ambulatoires) pour une durée de 6 ans à compter du 19/12/2014 pour se terminer le 18/12/2020. Loyer annuel initial de 39 692 € étant précisé que l'espace prévention de 66,19 m², le patio de 42 m² et la cave de 91,30 m² sont mis à disposition gracieusement. Le loyer sera révisé annuellement à la date anniversaire du contrat de location en fonction de la variation d'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. A défaut de congé donné par les parties, le contrat sera reconduit tacitement pour la même durée.

Le montant actuel du loyer annuel est de 41 602 € hors taxes et hors charges.

Les locaux sont destinés à l'exercice, par la SISA, de diverses professions de santé relevant de l'exercice médical, du secteur paramédical, ainsi que du secteur professionnel des auxiliaires médicaux et des psychologues, à l'exclusion de toute autre profession.

Il est précisé par le Service consultant les « obligations contractuelles à la charge de l'acquéreur (SEMPAT) » à savoir :

« Une obligation de maintenir l'affectation à usage de locaux loués à des médecins et des professions paramédicales s'engageant sur un projet de santé (coordination et actions de prévention / label MSP et projet de santé validé par l'Agence régionale de Santé ARS) jusqu'au 18/12/2032 (à l'expiration du deuxième renouvellement du bail).

Une obligation pour le nouveau propriétaire SEMPAT de renouveler le bail à la SISA, à la première échéance soit au 19/12/2020 puis au 19/12/2026 afin de donner toute garantie à la Ville sur le maintien de l'affectation (avec clause en cas de travaux lourds de restructuration à la charge du bailleur, remettant en cause l'équilibre financier de l'exploitation).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Une clause de complément de prix en cas de revente par la SEMPAT avant l'expiration d'un délai de 12 ans ; 100 % les deux premières années de la cession et un taux dégressif les dix dernières années. Différence du prix négocié entre la Ville et la SEMPAT et du prix de revente par la SEMPAT. Indexation selon l'indice du coût de la construction (INSEE) ou tout autre indice qui se substitue. »

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UBb au PLU approuvé le 25/10/2013 dont la dernière modification est en date du 19/09/2016.
Bien situé dans le quartier prioritaire de la Ville (QPV) Argonne.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Après étude du marché immobilier local, compte tenu de la consistance du bien, de son emplacement, de sa situation juridique et des obligations contractuelles de la vente envisagée, la valeur vénale peut être fixée à 550 000 €. Marge d'appréciation de 10 %.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

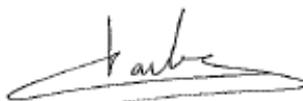
Un an.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,
Le Responsable du Pôle Gestion publique



Franck POULET
Administrateur des Finances publiques

N° 20 – **Action foncière. Cession d'un terrain déclassé du domaine public communal à l'angle des rues Edmond Michelet et des Anguignis. Orléans. Précision s'agissant du prix et modification de la personne de l'acquéreur.**

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 19 mars 2018, le Conseil Municipal a décidé la cession d'un terrain situé à l'angle des rues Edmond Michelet et des Anguignis, provenant du déclassement après désaffectation d'un espace vert communal, depuis défini par un document de géomètre et cadastré section CW n°714-879-880.

Ce terrain est destiné à être réuni à l'unité foncière maîtrisée par un promoteur, auquel un permis de construire a été délivré par arrêté du 18 juin 2018 pour un ensemble immobilier de 54 logements.

A l'acquéreur initialement désigné, la société SORIA PROMOTION, s'est substituée la société SOGEPROM CENTRE – VAL DE LOIRE ; l'autorisation d'urbanisme lui a été transférée par arrêté délivré le 24 avril 2019.

Le dossier est désormais en l'état pour permettre la signature de l'acte de vente, lequel emportera le transfert de propriété subordonné au complet paiement du prix et des frais.

Il est demandé de prendre acte de la substitution de l'acquéreur, lequel s'oblige à réaliser le programme conformément au permis de construire délivré et de confirmer le prix fixé à 150 000 € hors frais, taxes et émoluments à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis délivré par France Domaine en date du 20 décembre 2017, visé à la délibération du 19 mars 2018, ce pour un terrain de 566 m².

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

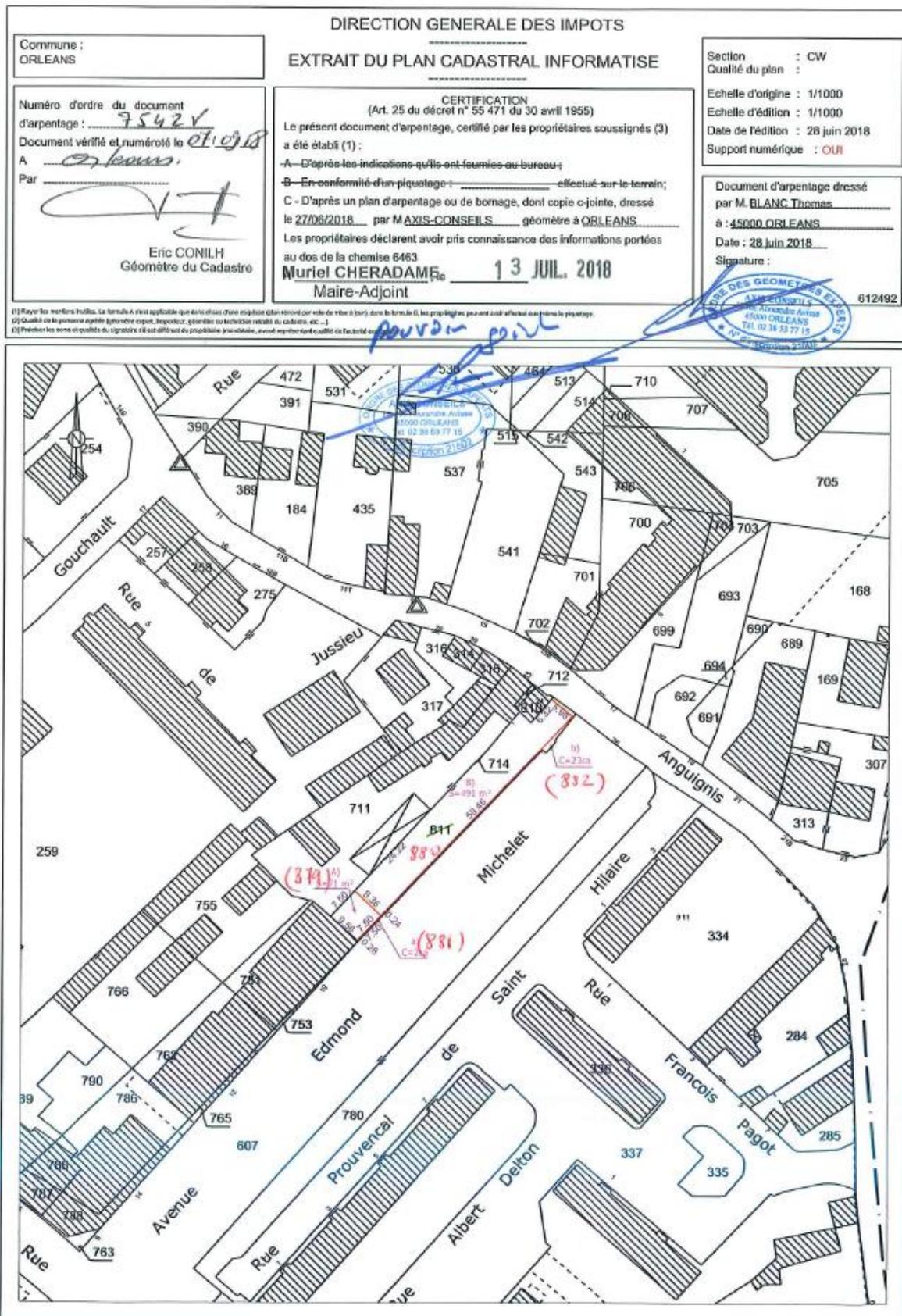
1°) prendre acte de la modification de la personne de l'acquéreur dont la comparution est : la Société dénommée SOGEPROM CENTRE-VAL DE LOIRE, Société par actions simplifiées à associé unique, dont le siège est à COURBEVOIE (92400), 34-40 rue Henri Régault, Immeuble ampère, identifiée au SIREN sous le numéro 814 253 605 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE ;

2°) préciser le prix convenu soit 150 000 € hors frais, taxes et émoluments à la charge de l'acquéreur, pour ce terrain cédé par la Ville figurant au cadastre, parcelles cadastrées section CW n°714-879-880 ;

3°) prendre acte que les autres éléments de la délibération n° 21 du Conseil Municipal du 19 mars 2018, notamment la désaffectation et le déclassement du terrain ne sont pas modifiés. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

ANNEXE



N° 21 – **Aménagement. Opération Sanitas. Création d'une société commerciale entre la SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORLÉANAIS (S.E.M.D.O.) et SULLY PROMOTION. Approbation.**

Mme SAUVEGRAIN, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 11 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé la passation d'un traité de concession avec le groupement Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (S.E.M.D.O.)/SULLY PROMOTION en vue de réaliser l'aménagement du site du Sanitas. La construction d'un programme d'une soixantaine de logements, en complément du programme de reconstruction de l'équipement privé du Relais Orléanais.

Afin de passer en phase opérationnelle, les sociétés S.E.M.D.O. et SULLY PROMOTION projettent de constituer une société commune. Compte tenu du montage à la fois juridique et opérationnel à retenir pour l'aménagement (création de lots à bâtir), il est envisagé de constituer une société commerciale de type société par actions simplifiées (S.A.S.). Cette société se substituera au groupement dans le bénéfice du traité de concession dans les conditions prévues dans ce dernier.

Dans le cadre de la création d'une société de type commerciale par une société d'économie mixte, le code des collectivités prévoit la délibération préalable des Collectivités disposant d'un siège au Conseil d'Administration. Ainsi pour la S.E.M.D.O., il est nécessaire qu'Orléans Métropole, la Ville d'Orléans, et la Ville d'Olivet délibèrent sur le projet de création de cette société filiale de la S.E.M.D.O.

La durée de vie de cette S.A.S. sera équivalente à celle du projet, intégrant le traité de concession qui lui porte sur une durée de 4 ans.

Cette société aura pour objet :

- La création d'espaces publics et paysagers ;
- La réalisation d'une voie de maillage entre la rue du Sanitas et la rue du Faubourg Madeleine ;
- La requalification de la rue du Sanitas ;
- La réalisation et la vente de logements de l'ordre de 3 000 m² de surfaces de planchers.

Le nom de la société à constituer est S.A.S. AR CONFIDENCES.

Le siège social de la S.A.S. sera situé au 6 avenue Jean Zay – 45000 ORLEANS.

La Présidence de la S.A.S. sera assurée par la S.E.M.D.O. et la Direction Générale de la S.A.S. assurée par SULLY PROMOTION.

Pour rappel :

La S.E.M.D.O. est une S.E.M. au capital de 4 533 958 € située 6 avenue Jean Zay – 45000 ORLEANS immatriculée au R.C.S. d'ORLEANS sous le numéro 307 718 734 et SULLY PROMOTION est une S.A.S. au capital de 4 516 000 € située au 6 cours Victor Hugo – 45100 ORLEANS et immatriculée au R.C.S. d'ORLEANS sous le numéro 790 238 075.

Une convention de collaboration est en cours d'élaboration entre le groupement SULLY PROMOTION et la S.E.M.D.O. afin de définir les modalités de fonctionnement de cette S.A.S. Les statuts de la S.A.S. seront déposés au plus tard le 31 juillet 2019 et seront transmis pour information à la Ville.

Cette société sera dotée d'un capital social de 200 € détenu par les actionnaires de la manière suivante : 51 % par SULLY PROMOTION et 49 % par la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (S.E.M.D.O.).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la création d'une société par actions simplifiée (S.A.S.) à passer entre SULLY PROMOTION et la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Orléanais (S.E.M.D.O.), en vue de l'opération d'aménagement du Sanitas, celle-ci se substituant dans le traité de concession ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités et procédures nécessaires à cet effet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

Mme CHERADAME, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain, Logement et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de 3 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 95 817 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 1.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 23 – **Environnement. Journées Environnement Santé 2019. Approbation de conventions de partenariat à passer avec LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS et LA CAISSE REGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE.**

M. NOUMI KOMGUEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie a organisé, du 15 au 19 mai 2019, la 5^{ème} édition des Journées Environnement Santé (JES) dont le thème était, cette année, « Les bienfaits rendus par la Nature ». La manifestation principale s'est tenue dimanche 19 mai au Parc de Charbonnière de 13h à 19h.

Le programme de la journée du dimanche 19 mai, se détaille ainsi :

- un village de la nature, pour le grand public, a réuni nos partenaires, qui ont présenté le potentiel de la forêt en région Centre-Val de Loire, les plantes sauvages comestibles, des inventaires flash faune et flore, des balades naturalistes faune et arbres, des ateliers créatifs et de bien être/santé, des contes, des activités de grimpe dans les arbres, des mini conférences santé en lien avec la nature, etc. Orléans Métropole a présenté la stratégie biodiversité, trame verte et bleue et les apports positifs de la nature dans la démarche du plan climat air énergie du territoire.
- la 3^{ème} édition des « Foulées Vertes Kids » (course d'obstacles, collaborative et solidaire, autour des arbres et la nature), ouverte aux enfants de 5 à 14 ans, s'est tenue au Parc de Charbonnière de 11h à 12h30. Ces parcours ne se veulent pas être une compétition mais un événement permettant aux enfants de s'entraider et de se ressourcer au contact de la nature, pour, à la fin de la course, gonfler une ampoule symbolisant la somme de l'énergie revigorante reçue. Cet événement permet également de faire venir des jeunes familles aux JES, cible que nous avons du mal à mobiliser. Cette course est pérennisée afin d'associer aux JES un événement sportif, ludique, convivial et pédagogique.

En complément, des animations ont été proposées au cours des semaines précédentes et suivantes :

- une conférence s'est tenue mercredi 15 mai, sur le thème « Pesticides, Environnement et Santé : l'exemple édifiant des insecticides néonicotinoïdes » par le Dr. Jean-Marc Bonmatin, dans le cadre des Rendez-vous de la santé,
- des visites du rucher pédagogique le samedi 18 mai matin par le Centre Etude Technique Apicole (CETA) et des arbres du quartier Dunois par le Structurer la Concertation sur l'Environnement, la qualité de Vie et les Evolutions du quartier (SCEVE) le samedi 25 mai après-midi.

Un système de navette/bus électrique a été spécialement mis en place pour l'occasion au départ du centre-ville et une restauration sur place a été proposée.

Comme chaque année, des partenaires ont été sollicités pour accompagner la Mairie dans l'organisation de cet événement.

Il s'agit en particulier de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, qui a acté le principe d'un partenariat, à hauteur de 2 000 €, et de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DU CENTRE, qui a acté le principe d'un partenariat, à hauteur de 2 000 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, et la convention de partenariat à passer avec la CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL DU CENTRE dans le cadre des JES 2019 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 24 – **Événementiel. Animation des quais 2019. Approbation de conventions de partenariat à passer avec les sociétés BRETHEAU PUBLICITE et FRANCE BLEU ORLEANS.**

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

«La Mairie organise et développe chaque été des manifestations culturelles et festives sur les quais de Loire. Cette année, celles-ci sont prévues du 29 mai au 29 septembre 2019. Les sociétés BRETHEAU PUBLICITE et FRANCE BLEU ORLEANS ont proposé leur soutien à la Mairie pour l'organisation de ces événements.

La société BRETHEAU PUBLICITE a souhaité apporter son soutien pour l'organisation de l'exposition photographique de plein air intitulée « La Loire au Cœur d'Orléans Métropole » mettant à l'honneur la Loire via des visuels de photographes amateurs. Cette dernière se déroulera du 17 juin au 1^{er} septembre 2019. La société a ainsi proposé de prendre à sa charge une partie du coût de la mise en place de l'exposition et l'impression d'une bâche. La valeur de ce soutien est de 500 € T.T.C. En contrepartie, le logo du partenaire sera apposé sur la bâche introductive de l'exposition.

De même, FRANCE BLEU ORLEANS a proposé son soutien pour l'organisation des animations estivales 2019 en apportant une couverture médiatique et ce en contrepartie de l'achat de sports radiophoniques pour un tarif préférentiel de 2 068,90 € T.T.C. La Mairie apposera le logo du partenaire sur les supports de communication de l'événement.

Une convention de partenariat définissant les engagements de chacune des parties est ainsi proposée.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la société BRETHEAU PUBLICITE dans le cadre de l'animation des quais 2019 ;

2°) approuver la convention de partenariat à passer avec la société FRANCE BLEU ORLEANS dans le cadre des animations d'été 2019 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 6231, opération XB1H002, service gestionnaire DIC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **Événementiel. Festival de Loire 2019. Approbation de nouvelles conventions-type d'occupation du domaine public.**

Mme GRIVOT – *Il s'agit d'approuver des nouvelles conventions type d'occupation du domaine public. On avait adopté des conventions lors du Conseil Municipal de décembre 2018 et afin d'éviter des désistements de dernière minute et des emplacements qui restent vacants alors que l'on refuse beaucoup de monde maintenant sur le Festival de Loire, il est proposé de modifier ces conventions. Il est en fait question de demander des arrhes et cela doit de nouveau passer en Conseil Municipal. Il vous est donc proposé d'approuver les nouvelles conventions type d'occupation temporaire révocable du domaine public pour le Festival de Loire.*

M. le Maire – *Des remarques par rapport à cela ? Allez-y Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Je profite simplement de cette délibération qui va être votée - il n'y a aucun souci - pour vous parler de mon inquiétude sur la Loire actuellement et le fait qu'elle soit extrêmement basse. Certes le temps est en train de contredire les prévisions car il était question d'avoir une grande sécheresse mais juillet et août arrivent. Comment cela va-t-il se passer en septembre si vraiment cela se confirme et s'il y a vraiment un taux de sécheresse important sur notre département ? Je ne suis pas sûre que même en lâchant au niveau des retenues d'eau cela puisse faire le nécessaire. Voilà pour ma question.*

M. le Maire – *Vous savez nous sommes en période de rétraction hydrique comme on dit.*

Mme GRIVOT – *En 2005 la Loire était encore plus basse lors du Festival de Loire. On était vraiment à un niveau très bas et on a quand même réussi à organiser un joli Festival de Loire alors on va croiser les doigts et espérer qu'il y ait un niveau de Loire suffisant pour les bateaux. Il peut y avoir des bateaux après c'est la navigation qui sera compliquée mais on va y croire.*

M. le Maire – *Merci Mme GRIVOT. Je vous consulte.*

Mme GRIVOT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« A l'occasion du Festival du Loire 2019, la Mairie aménage des espaces spécifiques (quai Châtelet, quai du Roi, quai Fort Alleaume et quai Rive sud) pour accueillir notamment le Village de Loire, le Salon de Loire, le Pôle des confréries, le Village des professionnels du nautisme, le Village des partenaires, des buvettes et des guinguettes qui seront occupés par des exposants et commerçants choisis en fonction de la thématique de l'événement.

Sur les quais, la Mairie aménage également des villages thématiques (Village des fleuves, Village du fleuve invité, etc.) qui accueilleront des exposants et commerçants présentant au public des spécialités culinaires, artisanales et démonstrations du savoir-faire de la batellerie et des régions.

Deux contrats-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public, à passer avec les exposants et définissant les engagements de chacune des parties, dont l'un spécifique aux guinguettes, ont été approuvés lors du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2018.

Afin d'éviter les éventuels désistements des exposants, la Mairie souhaite modifier les conditions de règlement des redevances d'occupation du domaine public des exposants en demandant notamment des arrhes, ce qui n'avait pas été envisagé dans les conventions-type précédemment approuvées. C'est pourquoi il est proposé deux nouveaux contrats-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public, à passer avec les exposants et définissant les engagements de chacune des parties, dont l'un spécifique aux guinguettes.

Les autres dispositions adoptées par délibération en date du 10 décembre 2018 sont maintenues à savoir :

- une augmentation des redevances de l'ordre de 5 % pour les villages et de 10 % pour les guinguettes en moyenne pour l'édition 2019 par rapport à celle de 2017,

- des tarifs de redevances inférieurs aux autres exposants afin de faciliter la venue des professionnels du nautisme et de faciliter l'installation des commerçants dans la guinguette rive sud dont l'attractivité est moindre que la rive nord,
- les redevances exigibles en 2019 et sont rappelées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) modifier la délibération n° 38 du 10 décembre 2018 pour la partie relative aux conventions-type d'occupation du domaine public dans le cadre du Festival de Loire 2019 ;

2°) approuver les nouvelles conventions-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour le Festival de Loire 2019 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions à venir et accomplir les formalités nécessaires au nom de la Mairie ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 73154, opération XA1H001, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXES



**CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC
GUINGUETTES
*FESTIVAL DE LOIRE 2019***

Mention à compléter avant signature

Entre

La Mairie d'Orléans représentée par Madame Martine GRIVOT, Adjointe au Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2019 dont le Préfet de la Région Centre Val de Loire, Préfet du Loiret, a accusé réception le, ci-après **désignée la Mairie**.

Et

La société ou l'association : **«SOCIETE»**

Statut : «STATUT»

SIRET : «SIRET»

dont le siège social est situé «ADRESSE», «CP» «VILLE»

représentée par «PRENOM» «NOM»

ci-après désignée **l'occupant**.

PREAMBULE

La Mairie d'Orléans organise Le Festival de Loire, du 18 au 22 septembre 2019, quais du Châtelet, du Fort Alleaume et du Roi, Rive Sud et Place de la Loire

Compte tenu du développement des manifestations organisées sur l'espace public par la Direction de l'Événementiel et des aménagements et moyens mis à disposition des exposants, la Mairie d'Orléans a défini et voté les modalités juridiques, techniques et financières d'occupation temporaire et révocable du domaine public dans le cadre de la manifestation sus nommée.

CECI ETANT EXPOSE LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé à prendre possession d'un espace guinguette, sous le régime des

occupations temporaires du domaine public, sur l'emplacement défini à l'article 3 et selon les modalités précisées dans la fiche technique annexée à la convention.

ARTICLE 2 : DOMANIALITE PUBLIQUE

La présente convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

En conséquence, l'occupant ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation et quelque autre droit.

ARTICLE 3 : AUTORISATION D'OCCUPATION ET PRESTATIONS FOURNIES PAR LA MAIRIE

La Mairie met à disposition de l'occupant, qui en a fait la demande et dont la candidature est acceptée, l'espace suivant, dont les conditions techniques et les prestations fournies par la Mairie, selon la nature de l'activité, sont définies dans la fiche technique annexée et faisant partie de la convention, document à parapher par l'occupant.

ARTICLE 4 : DESTINATION DE L'ESPACE MIS A DISPOSITION ET CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION

L'occupant ne pourra affecter les lieux à une activité autre que celle pour laquelle la présente autorisation lui est délivrée. Son activité est définie dans la fiche technique annexée à la présente convention.

La Mairie pourra effectuer ou faire effectuer tout contrôle afin de vérifier notamment les conditions d'occupation et d'utilisation des lieux.

L'occupant doit occuper personnellement l'espace mis à sa disposition. Il s'interdit de concéder ou sous-louer l'emplacement mis à disposition

ARTICLE 5 : PRISE DE POSSESSION

La mise à disposition sera effective leàh.
L'équipement devra être opérationnel pour leàh.

L'occupant pourra accéder à son emplacement à partir duàh, pour s'installer. Il devra l'avoir entièrement libéré, rendu propre et dans son état initial, dès la fin de la manifestation et au plus tard leàh.

La Mairie se réserve le droit de modifier l'horaire de mise à disposition du stand en fonction des contraintes liées aux opérations de montage du Festival de Loire 2019

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT

6-1 Descriptif, durée de mise à disposition, ouverture au public

La Ville met à disposition les équipements et fournitures suivantes (précisés dans la fiche technique annexée) :

Des stands (5x5) et/ou (3x3) et/ou (4x2) sont fournis par la Mairie d'Orléans aux occupants selon les guinguettes. (cf fiche technique)

L'espace est livré nu, sans décoration intérieure.

Chaque guinguette disposera :

- D'une arrivée en eau potable et évacuation,
- D'électricité (dans la limite maximum de 63 Ampères / 380 V soit 23 kw), Toute demande supplémentaire sera facturée par le prestataire dans la limite des disponibilités du site.
- D'éclairage d'ambiance et de sécurité
- 1 container de 750 l (avec maintenance quotidienne) à proximité

L'espace aménagé est mis à disposition du àh (montage) auàh (démontage)

Ouverture de la guinguette au public :

L'occupant s'engage à ouvrir son stand :

Du.....au..... de.....h à.....h.

L'occupant gestionnaire de la guinguette devra proposer plusieurs services le midi et le soir. Dans l'après-midi, il pourra fonctionner en bar / salon de thé et petite restauration.

6-2 Respect des installations

L'occupant est responsable, sur ses deniers, du matériel mis à sa disposition par la Mairie tels que décrits dans la fiche technique annexée.

Il appartient à l'occupant d'aménager sa guinguette et de la décorer sans endommager la tente ou structure mise à disposition. Il s'interdit notamment toute apposition de papier autocollant, colle, punaise, agrafage. Seul est toléré l'accrochage, au moyen d'élingues fixés sur les structures métalliques des tentes, d'éléments légers non susceptibles de les détériorer.

Toute remise en état, suite à la dégradation des installations mises à disposition par la Mairie, sera à la charge de l'occupant.

6-3 Aménagement requis à la charge de l'occupant :

L'occupant aura à sa charge l'aménagement:

- d'un espace restauration où tout appareil de cuisson sera interdit.
- d'un espace cuisine, interdit au public.

Ces deux espaces seront matérialisés par deux structures distinctes l'une de l'autre (2 tentes).

Les appareils de cuisson devront impérativement être séparés de la toile de tente et des espaces alentours par une plaque type inox ou équivalent et répondant à des caractéristiques coupe-feu 1heure.

L'ensemble de l'installation devra répondre tant dans sa conception que dans son utilisation aux normes sanitaires en vigueur.

- laverie et plonge
- vaissellerie, nappes, portants, etc.

- mobilier : tables, chaises
- décoration intérieure

Il est précisé que les mobiliers des terrasses (tables, chaises, parasol, etc.) ne pourront pas faire l'objet d'un affichage publicitaire. Par ailleurs, les mobiliers devront être de qualité et susceptibles de s'inscrire dans une scénographie harmonieuse de la guinguette.

L'occupant devra aménager son stand tel que décrit dans sa candidature. En cas de non-respect de l'aménagement proposé, une pénalité de 200 € par jour sera appliquée et facturée par la ville après mise en demeure préalable restée tout ou partie sans effet.

6-4 Prescriptions de sécurité à respecter et responsabilité :

Durant les heures d'ouverture de la manifestation, aucun déplacement de matériel ou de véhicule ne sera admis.

Toute introduction de produit dangereux ou inflammable ainsi que la pratique d'activités incompatibles avec les structures mises à disposition ou en infraction avec la législation en vigueur est formellement prohibée.

De même, les exposants s'engagent à prendre toutes les précautions nécessaires et à assurer la surveillance indispensable pour que le matériel utilisé, les activités ou animations qu'ils créent ou qu'ils présentent ne soient pas susceptibles de gêner, de créer des troubles ou de présenter quelque danger que ce soit aux riverains, passants ou participants à ces activités, et se déroulent dans les meilleures conditions, de manière à ce que la Mairie d'Orléans ne puisse voir sa responsabilité engagée pour quelque cause que ce soit à l'un de ces titres.

Les matériels et/ou équipements utilisés doivent respecter les normes et usages de sécurité en vigueur. Les exposants sont tenus de répondre aux exigences et de se conformer aux préconisations émises par la Mairie d'Orléans ou ses délégataires et par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité. Il est notamment précisé que tout élément de décoration de type tissu, tenture, velum, etc. devra être réalisé en matériaux ignifugé de catégorie M2 ou M1. L'exposant devra fournir aux services de la Mairie d'Orléans les certificats d'ignifugation émanant d'un bureau de contrôle agréé préalablement à toute installation.

L'occupant s'engage également à ce qu'aucun appareil électrique ne soit en contact direct avec les ossatures métalliques de la structure mise à disposition

L'utilisation du gaz sur le site est soumise aux règles de sécurité suivantes :

- Les bouteilles de gaz seront impérativement en matière composite
- Le stockage de bouteille de gaz est strictement interdit que les bouteilles soient vides ou pleines. En conséquence, une seule bouteille de gaz par appareil est autorisée.
- les raccords gaz doivent être conformes et leur date de validité à jour.
- les appareils raccordés au gaz doivent être munis d'un système de coupure automatique de type thermocouple
- une couverture anti-feu doit être prévue à proximité immédiate des bouteilles et des friteuses

L'occupant devra répondre aux normes HACCP. Une attention particulière sera apportée aux conditions d'hygiène, à la fraîcheur des produits, au respect de la chaîne du froid ainsi qu'à la bonne tenue de la cuisine.

Par ailleurs, et dans l'hypothèse où l'exposant ne disposerait pas de ses propres moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, couverture anti-feu, etc.) adaptés à son activité, la Mairie peut lui en proposer. Toutefois, et en cas de non-restitution des matériels prêtés, ceux-ci leur seront facturés par la Mairie sur la base d'un remplacement en valeur à neuf.

L'occupant devra appliquer strictement les consignes de sécurité et sûreté qui lui seront communiquées par les services de la Mairie d'Orléans ou leurs représentants notamment celles relatives à la mise en œuvre du plan Vigipirate.

6-5 Surveillance de l'espace et des installations

Pendant la fermeture du site au public, un gardiennage sera effectué par une société spécialisée en contrat avec la Mairie. Néanmoins, les occupants devront mettre en œuvre tout moyen permettant de sécuriser leurs installations.

6-6 Propreté du site :

L'occupant s'engage à emmener ses déchets au point de collecte prévu sur le site, et dans la mesure où la Mairie met à disposition des containers de tri sélectif, à faire le tri de ses déchets. Les containers ne pourront être déplacés ni privatisés par les occupants.

La collecte et l'évacuation en déchetterie des huiles usagées seront à la charge de l'occupant. L'évacuation dans le réseau du tout à l'égout de la ville ou dans celui des eaux usées est formellement interdite. En cas de non-respect de cette clause, la Mairie d'Orléans fera procéder à l'enlèvement et au traitement des huiles usagées aux frais exclusifs de l'occupant.

De manière générale, l'occupant veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Mairie fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de l'occupant.

6-7 Gobelets consignés :

Dans le cadre de sa politique globale de limitation des déchets à la source et conformément aux objectifs de son agenda 21, l'occupant sera tenu d'utiliser des gobelets réutilisables consignés.

L'occupant devra se fournir auprès du prestataire choisi par la Mairie d'Orléans.

6-8 Pailles :

Dans le cadre de sa politique globale de limitation des déchets à la source et conformément aux objectifs de son agenda 21, l'utilisation de pailles sera interdite sur la manifestation.

ARTICLE 7 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La présente convention d'occupation est consentie et acceptée moyennant le règlement de la somme totale de «**TOTAL REDEVANCE**» **Euros Net de TVA**, en application des tarifs votés par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2019 **payable d'avance**, après signature des co-contractants et au plus tard **le 1^{er} juillet 2019**.

Cette redevance devra être acquittée par chèque à l'ordre du Trésor Public exactement au terme convenu, entre les mains du **régisseur de l'Événementiel à la Direction du Tourisme de l'Événementiel et de la Promotion du Territoire, Place de l'Etape 45000 Orléans** en précisant le nom de la manifestation. : « Festival de Loire 2019 ».

La réservation de l'espace mis à disposition est confirmée par la Mairie d'Orléans dans un délai de trois semaines à compter du **1^{er} juillet 2019** au plus tard, dès réception des pièces suivantes :

* la présente convention signée ainsi que ses annexes,

* un chèque de réservation d'un montant de 30% de la redevance intégrale soit la somme de Euros Net de TVA, **à titre d'arrhes**.

En cas d'annulation par l'occupant dans les conditions prévues à l'article 10 de la présente convention, cette somme ne sera pas rendue par la Mairie d'Orléans à l'occupant.

Le chèque du solde de la redevance soit la somme de.....Euros Net de TVA à l'ordre du Trésor Public devra être impérativement reçue par la Mairie d'Orléans **le lundi 2 septembre 2019**.

Au-delà de cette période et sans versement du solde, la Mairie d'Orléans se réserve le droit d'annuler la participation de l'occupant. La somme versée à titre d'arrhes ne sera pas rendue par la Mairie d'Orléans à l'occupant et celui-ci sera tenu de verser la totalité de la redevance.

ARTICLE 8 : PENALITE POUR NON RESPECT DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

En cas de non-respect des jours et heures d'ouverture des espaces définies à l'article 6.1, une pénalité de 200 € par jour sera appliquée et facturée par la ville après mise en demeure préalable restée tout ou partie sans effet.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

L'occupant s'engage à garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité à l'égard des tiers et de la Mairie et d'une manière générale à prendre toutes les assurances qui seraient nécessaires à ses activités durant la manifestation sus-visée. Il produira en annexe à la présente convention, pour en justifier, une attestation d'assurance en Responsabilité Civile établie par sa compagnie et spécifiant la validité de la garantie pour tous les points prévus au sein du dit contrat.

L'occupant et son assureur renoncent à exercer tout recours contre la Mairie et ses assureurs en cas de dommage survenant aux biens de l'occupant, de son

personnel, et de toute personne agissant pour son compte et se trouvant dans les lieux objet des présentes.

En tant qu'employeur, l'occupant s'engage à déclarer ses salariés et à payer les salaires et charges sociales et fiscales.

ARTICLE 10 : ANNULATION - RESILIATION

Si la Mairie ne pouvait pas mettre l'emplacement à disposition du Preneur, ou si la manifestation venait à être annulée, la présente convention serait réputée résiliée de plein droit sans indemnité de part et d'autre à quelque titre que ce soit. La participation financière due à la Mairie serait alors remboursée intégralement pour autant qu'elle ait été préalablement versée.

En cas de demande de résiliation de la présente convention, exprimée par écrit par l'occupant, **après le 1er juillet 2019 et avant le 2 septembre 2019**, la Mairie d'Orléans remboursera le solde de la redevance, en cas de versement déjà effectué, mais conservera les arrhes déjà versées.

Au-delà du 2 septembre 2019, la Mairie d'Orléans conservera la totalité de la redevance en cas de versement préalable et en cas de non-paiement avant cette date, l'occupant sera tenu de verser le solde de cette redevance.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention, à défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

**Fait à Orléans, en 3 exemplaires,
le**

Pour la Mairie
L'Adjointe Déléguée,

Martine GRIVOT

Pour l'occupant,

«PRENOM» «NOM»

**DIRECTION DU TOURISME DE L'EVENEMENTIEL
ET DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
GUINGUETTE**

Festival de Loire 2019

FICHE TECHNIQUE

NOM DE L'OCCUPANT : «**SOCIETE**» - «**PRENOM**» «**NOM**»

Activité et descriptif technique de l'espace : «**PRODUITS**»

Activité alimentaire :

guinguette-Restaurant :

<p>Kit de base Tentes fournies par la Mairie</p>

- stand 1 module de 25m²
 2 modules de 25m²
- stand 1 module de 9 m²
 2 modules de 9 m²

Kit optionnel

Tentes supplémentaires à la charge de l'occupant

- stand 1 module de 9 m²
 2 modules de 9 m²
 1 module de 25 m²

Prestations Mairie d'Orléans :

- abri (sous tente)
- un accès à l'énergie électrique puissance demandée :
- un accès à l'eau
- ramassage des ordures ménagères art 6-5 convention
- gardiennage du site art 6-6 convention
- Extincteurs (voir art. 5) oui non

Signature de l'occupant



**CONVENTION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC**

Générique

FESTIVAL DE LOIRE 2019

Mention à compléter avant signature

Entre

La Mairie d'Orléans représentée par Madame Martine GRIVOT, Adjoint au Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2019 dont le Préfet de la Région Centre Val de Loire, Préfet du Loiret, a accusé réception le, ci-après **désignée la Mairie**.

Et

La société ou l'association : **«SOCIETE»**

Statut : **«STATUT»**

SIRET : **«SIRET»**

dont le siège social est situé **«ADRESSE»**, **«CP» «VILLE»**

représentée par **«PRENOM» «NOM»**

ci-après désignée **l'occupant**.

PREAMBULE

La Mairie d'Orléans organise Le Festival de Loire, du 18 au 22 septembre 2019, quais du Châtelet, du Fort Alleaume et du Roi, Rive Sud et Place de la Loire

Compte tenu du développement des manifestations organisées sur l'espace public par la Direction du Tourisme de l'Événementiel et de la Promotion du Territoire et des aménagements et moyens mis à disposition des exposants, la Mairie d'Orléans a défini et voté les modalités juridiques, techniques et financières d'occupation temporaire et révocable du domaine public dans le cadre de la manifestation sus nommée.

CECI ETANT EXPOSE LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public,

l'emplacement défini à l'article 3 et selon les modalités définies dans la fiche technique annexée à la convention.

ARTICLE 2 : DOMANIALITE PUBLIQUE

La présente convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

En conséquence, l'occupant ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation et quelque autre droit.

ARTICLE 3 : AUTORISATION D'OCCUPATION ET PRESTATIONS FOURNIES PAR LA MAIRIE

La Mairie met à disposition de l'occupant, qui en a fait la demande et dont la candidature est acceptée, l'espace suivant, dont les conditions techniques et les prestations fournies par la Mairie, selon la nature de l'activité, sont définies dans la fiche technique annexée et faisant partie de la convention, document à parapher par l'occupant.

ARTICLE 4 : DESTINATION DE L'ESPACE MIS A DISPOSITION ET CARACTERE PERSONNEL DE L'OCCUPATION

L'occupant ne pourra affecter les lieux à une activité autre que celle pour laquelle la présente autorisation lui est délivrée. Son activité est définie dans la fiche technique annexée à la présente convention.

La Mairie pourra effectuer ou faire effectuer tout contrôle afin de vérifier notamment les conditions d'occupation et d'utilisation des lieux.

L'occupant doit occuper personnellement l'espace mis à sa disposition. Il s'interdit de concéder ou sous-louer l'emplacement mis à disposition

ARTICLE 5 : PRISE DE POSSESSION

La mise à disposition sera effective leàh.
L'équipement devra être opérationnel pour leàh.

L'occupant pourra accéder à son emplacement à partir duàh, pour s'installer. Il devra l'avoir entièrement libéré, rendu propre et dans son état initial, dès la fin de la manifestation et au plus tard leàh.

La Mairie se réserve le droit de modifier l'horaire de mise à disposition du stand en fonction des contraintes liées aux opérations de montage du Festival de Loire 2019

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT

6-1 Descriptif, durée de mise à disposition, ouverture au public

La Ville met à disposition les équipements et fournitures suivantes (précisée dans la fiche technique annexée) :

Les stands (.....m), sont fournis par la Mairie d'Orléans aux exposants. Chaque stand dispose d'un raccordement électrique (puissance 3KW maximum), de l'éclairage, de 2 tables et 2 chaises. Toute demande de puissance électrique supérieure (dans la limite maximum de 9 kW) donnera lieu à une facturation complémentaire. Certains stands pourront être équipés **en proximité** d'arrivées d'eau et d'évacuation. Toute demande de ce type devra être justifiée. Toutes les demandes seront étudiées au cas par cas.

L'espace aménagé est mis à disposition du àh (montage) auàh (démontage)

Ouverture du stand au public :

L'occupant a pour obligation d'ouvrir son espace selon les jours et horaires suivants, sous peine de pénalités prévues à l'article 8.1 de la présente convention :

Du.....au..... de.....h à.....h.

6-2 Respect des installations

L'occupant est responsable, sur ses deniers, du matériel mis à sa disposition par la Mairie tels que décrits dans la fiche technique annexée.

Il appartient à l'occupant d'aménager son stand et de le décorer sans endommager la tente mise à disposition. Il s'interdit notamment toute apposition de papier autocollant, colle, punaise, agrafage. Seul est toléré l'accrochage, au moyen d'élingues fixés sur les structures métalliques des tentes, d'éléments légers non susceptibles de les détériorer.

Toute remise en état, suite à dégradation des installations mises à disposition par la Mairie, sera à la charge de l'occupant.

6-3 Prescriptions de sécurité à respecter et responsabilité :

Durant les heures d'ouverture de la manifestation, aucun déplacement de matériel ou de véhicule ne sera admis.

Toute introduction de produit dangereux ou inflammable ainsi que la pratique d'activités incompatibles avec les structures mises à disposition ou en infraction avec la législation en vigueur est formellement prohibée.

De même, les exposants s'engagent à prendre toutes les précautions nécessaires et à assurer la surveillance indispensable pour que le matériel utilisé, les activités ou animations qu'ils créent ou qu'ils présentent ne soient pas susceptibles de gêner, de créer des troubles ou de présenter quelque danger que ce soit aux riverains, passants ou participants à ces activités, et se déroulent dans les meilleures conditions, de manière à ce que la Mairie d'Orléans ne puisse voir sa responsabilité engagée pour quelque cause que ce soit à l'un de ces titres.

Les matériels et/ou équipements utilisés doivent respecter les normes et usages de sécurité en vigueur. Les exposants sont tenus de répondre aux exigences et de se

conformer aux préconisations émises par la Mairie d'Orléans ou ses délégataires et par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité. Il est notamment précisé que tout élément de décoration de type tissu, tenture, velum, etc. devra être réalisé en matériaux ignifugé de catégorie M2 ou M1. Les exposants devront fournir aux services de la Mairie d'Orléans les certificats d'ignifugation émanant d'un bureau de contrôle agréé préalablement à toute installation.

L'utilisation du gaz sur le site est soumise aux règles de sécurité suivantes :

- Les bouteilles de gaz seront impérativement en matière composite
- Le stockage de bouteille de gaz est strictement interdit que les bouteilles soient vides ou pleines. En conséquence, une seule bouteille de gaz par appareil est autorisée.
- les raccords gaz doivent être conformes et leur date de validité à jour.
- les appareils raccordés au gaz doivent être munis d'un système de coupure automatique de type thermocouple
- une couverture anti-feu doit être prévue à proximité immédiate des bouteilles et des friteuses

Par ailleurs, l'occupant s'engage à ce qu'aucun appareil électrique ne soit en contact direct avec les ossatures métalliques de la structure mise à disposition.

Enfin, et dans l'hypothèse où l'exposant ne disposerait pas de ses propres moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, couverture anti-feu, etc.) adaptés à son activité, la Mairie peut lui en proposer. Toutefois, et en cas de non-restitution des matériels prêtés, ceux-ci leur seront facturés par la Mairie sur la base d'un remplacement en valeur à neuf.

Les exposants exerçant une activité alimentaire se devront de respecter les normes et réglementations sanitaires en vigueur.

L'occupant devra appliquer strictement les consignes de sécurité et sureté qui lui seront communiquées par les services de la Mairie d'Orléans ou leurs représentants notamment celles relatives à la mise en œuvre du plan Vigipirate.

L'occupant devra aménager son stand tel que décrit dans sa candidature. En cas de non-respect de l'aménagement proposé, une pénalité de 200 € par jour sera appliquée et facturée par la ville après mise en demeure préalable restée tout ou partie sans effet.

6-4 Surveillance de l'espace et des installations

Pendant la fermeture du site au public, un gardiennage sera effectué par une société spécialisée en contrat avec la Mairie. Néanmoins, les occupants devront mettre en œuvre tout moyen permettant de sécuriser leur installation.

6-5 Propreté du site :

L'occupant s'engage à emmener ses déchets au point de collecte prévus sur le site, et dans la mesure, où la Mairie met à disposition des containers de tri sélectif, à faire le tri de ses déchets. Les containers ne pourront être déplacés, ni privatisés par les exposants.

La collecte et l'évacuation en déchetterie des huiles usagées seront à la charge de l'occupant. L'évacuation dans le réseau du tout à l'égout de la ville ou dans celui des eaux usées est formellement interdite. En cas de non-respect de cette clause, la Mairie d'Orléans fera procéder à l'enlèvement et/ ou traitement des huiles usagées aux frais exclusifs de l'occupant.

De manière générale, l'occupant veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Mairie fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de l'occupant.

6-6 Gobelets consignés :

Dans le cadre de sa politique globale de limitation des déchets à la source et conformément aux objectifs de son agenda 21, l'occupant sera tenu d'utiliser des gobelets réutilisables consignés.

L'occupant devra se fournir auprès du prestataire choisi par la Mairie d'Orléans.

6-7 Pailles :

Dans le cadre de sa politique globale de limitation des déchets à la source et conformément aux objectifs de son agenda 21, l'utilisation de pailles sera interdite sur la manifestation.

ARTICLE 7 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La présente convention d'occupation est consentie et acceptée moyennant le règlement de la somme totale de «**TOTAL_REDEVANCE**» **Euros Net de TVA**, en application des tarifs votés par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2019 **payable d'avance**, après signature des co-contractants et au plus tard **le 1^{er} juillet 2019**.

Cette redevance devra être acquittée par chèque à l'ordre du Trésor Public exactement au terme convenu, entre les mains du **régisseur de l'Événementiel à la Direction du Tourisme de l'Événementiel et de la Promotion du Territoire, Place de l'Etape 45000 Orléans** en précisant le nom de la manifestation. : « Festival de Loire 2019 ».

La réservation de l'espace mis à disposition est confirmée par la Mairie d'Orléans dans un délai de trois semaines à compter du **1^{er} juillet 2019** au plus tard, dès réception des pièces suivantes :

* la présente convention signée ainsi que ses annexes,

* un chèque de réservation d'un montant de 30% de la redevance intégrale soit la somme de Euros Net de TVA, **à titre d'arrhes**.

En cas d'annulation par l'occupant dans les conditions prévues à l'article 10 de la présente convention, cette somme ne sera pas rendue par la Mairie d'Orléans à l'occupant.

Le chèque du solde de la redevance soit la somme de.....Euros Net de TVA à l'ordre du Trésor Public devra être impérativement reçue par la Mairie d'Orléans **le lundi 2 septembre 2019**.

Au-delà de cette période et sans versement du solde, la Mairie d'Orléans se réserve le droit d'annuler la participation de l'occupant. La somme versée à titre d'arrhes ne sera pas rendue par la Mairie d'Orléans à l'occupant et celui-ci sera tenu de verser la totalité de la redevance.

ARTICLE 8 : PENALITE POUR NON RESPECT DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

En cas de non-respect des jours et heures d'ouverture des espaces définies à l'article 6.1, une pénalité de 50 € par jour sera appliquée et facturée par la ville après mise en demeure préalable restée tout ou partie sans effet.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

L'occupant s'engage à garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité à l'égard des tiers et de la Mairie et d'une manière générale à prendre toutes les assurances qui seraient nécessaires à ses activités durant la manifestation sus-visée. Il produira en annexe à la présente convention, pour en justifier, une attestation d'assurance en Responsabilité Civile établie par sa compagnie et spécifiant la validité de la garantie pour tous les points prévus au sein du dit contrat.

L'occupant et son assureur renoncent à exercer tout recours contre la Mairie et ses assureurs en cas de dommage survenant aux biens de l'occupant, de son personnel, et de toute personne agissant pour son compte et se trouvant dans les lieux objet des présentes.

En tant qu'employeur, l'occupant s'engage à déclarer ses salariés et à payer les salaires et charges sociales et fiscales.

ARTICLE 10 : ANNULATION - RESILIATION

Si la Mairie ne pouvait pas mettre l'emplacement à disposition du Preneur, ou si la manifestation venait à être annulée, la présente convention serait réputée résiliée de plein droit sans indemnité de part et d'autre à quelque titre que ce soit. La participation financière due à la Mairie serait alors remboursée intégralement pour autant qu'elle ait été préalablement versée.

En cas de demande de résiliation de la présente convention, exprimée par écrit par l'occupant, **après le 1er juillet 2019 et avant le 2 septembre 2019**, la Mairie d'Orléans remboursera le solde de la redevance, en cas de versement déjà effectué, mais conservera les arrhes déjà versées.

Au-delà du 2 septembre 2019, la Mairie d'Orléans conservera la totalité de la redevance en cas de versement préalable et en cas de non-paiement avant cette date, l'occupant sera tenu de verser le solde de cette redevance.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention, à défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

**Fait à Orléans, en 3 exemplaires,
le**

Pour la Mairie
L'Adjointe Déléguée,

Pour l'occupant,

Martine GRIVOT

«PRENOM» «NOM»

**DIRECTION DU TOURISME DE L'EVENEMENTIEL
ET DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Festival de Loire 2019

FICHE TECHNIQUE

NOM DE L'OCCUPANT : «**SOCIETE**» - «**PRENOM**» «**NOM**»

Activité et descriptif technique de l'espace : «**PRODUITS**»

Activité alimentaire :

Village de Loire

- stand :
 - 1 module de 8m² (4 x 2 m)
 - 2 modules de 8m² (8 x 2 m)
 - 3 modules de 8m² (12 x 2 m)

Activité non alimentaire :

**Salon de la Loire / Pôle des Confréries
Village des professionnels du nautisme**

- stand :
 - 1 module de 9 m² (3 x 3m)
 - 2 modules de 9 m² (6 x 3m)
- stand :
 - 1 module de 8 m² (4 x 2m)
 - 2 modules de 8 m² (8 x 2m)

Prestations Mairie d'Orléans :

- abri (sous tente)
- un accès à l'énergie électrique
- puissance demandée :
- un accès à l'eau à proximité
- ramassage des ordures ménagères article 6-5
- gardiennage du site article 6-4
- Extincteurs (voir art.5) oui non

Signature de l'occupant

N° 26 – **Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association ABCD au titre de l'année 2019. Attribution d'une subvention.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'association ABCD, créée en 1995, a pour objectif l'organisation de manifestations culturelles et festives. Elle a pour but de présenter des spectacles et des concerts de qualité tout en favorisant la participation d'un large public.

Les actions mises en œuvre par ABCD (« Festival de Travers » et « Festival Parcours et Jardins ») ont fait l'objet d'une convention de soutien au fonctionnement, au titre de l'année 2019, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2019 et par laquelle la Mairie a attribué une subvention de 22 000 € à l'association.

ABCD est également partenaire de la Mairie pour le festival « Jazz à l'Évêché ».

L'association a sollicité la Mairie pour apporter un soutien à l'investissement, au titre de 2019, pour l'acquisition de tentes nécessaires au bon fonctionnement des événements culturels de l'association.

Dans le but de permettre la poursuite des activités culturelles de l'association ABCD dans les meilleures conditions possibles, il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 € dans le cadre d'une convention de soutien à l'équipement au titre de l'année 2019.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association ABCD au titre de l'année 2019 ;

2°) attribuer, en application de cette convention, une subvention d'équipement d'un montant de 2 000 € à l'association ABCD ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 20421, opération 05A4371, service gestionnaire AEC. »

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 27 – **Arts et économie créative. Musiques actuelles. Approbation d'un avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à passer avec l'association Polysonik. Attribution d'une subvention.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'association Polysonik, soutenue par la Mairie, dans le cadre de conventions annuelles d'objectifs depuis 2007, a fait l'objet de deux premières conventions pluriannuelles d'objectifs pour les périodes 2013-2015 et 2016-2018, en cohérence avec le développement de son activité et l'importance de ses actions pour l'accompagnement et le développement des acteurs amateurs ou professionnels orléanais dans le domaine des musiques actuelles.

Une troisième convention pluriannuelle d'objectifs entre Polysonik et la Mairie, pour la période 2019-2021, a été approuvée par le Conseil Municipal du 10 décembre 2018 pour un montant similaire à 2018, soit 81 225 €.

Il est proposé un avenant n° 1 à cette convention afin d'augmenter de 5 000 € la subvention de fonctionnement annuelle de l'association jusqu'en 2021, et la porter à un montant total de 86 225 €, en cohérence avec :

- les rapprochements engagés avec l'association L'Antirouille (par le bais d'une convention de coopération triennale) dans le cadre de leur fusion prévue au 1er janvier 2022,
- le développement des parcours d'accompagnement et de soutien à la création des artistes du territoire,
- la nécessité de développer la structuration de la filière musiques actuelles sur le territoire en préparation de l'arrivée de la cité musicale et des arts vivants en 2023.

Il est donc proposé de modifier le montant du solde de la subvention de fonctionnement attribuée à Polysonik au titre de l'année 2019, montant qui serait porté à 45 610 € au lieu de 40 610 €, tel qu'indiqué dans la convention d'objectifs 2019-2021.

Cette subvention de 86 225 € attribuée à l'association Polysonik sera reconduite pour les années 2020 et 2021, sous réserve du vote du budget.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à passer avec l'association Polysonik qui porte le montant de la subvention de 81 225 € à 86 225 € pour les années 2019 à 2021 ;

2°) attribuer le solde de subvention de 45 610 € à l'association Polysonik au titre de 2019 ;

3°) attribuer une subvention d'un montant de 86 225 € à l'association Polysonik en 2020 et en 2021, sous réserve du vote du budget, et ce en application de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, article 65748, opération 0001010, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Arts et économie créative. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement à passer avec la Scène Nationale d'Orléans au titre de l'année 2019. Attribution d'une subvention.**

Mme KERRIEN, 5^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Scène Nationale d'Orléans a sollicité la Mairie pour subventionner le renouvellement de matériel vidéo, son et informatique pour l'année 2019.

En 2016, la Mairie a signé avec la Scène Nationale une convention de soutien à l'équipement attribuant deux subventions respectivement de 50 000 € pour les matériels du Café du Théâtre et 25 000 € pour l'équipement scénique et bureautique. Pour ce dernier investissement, la Scène Nationale a fait le choix de renouveler le système de son et de vidéo de la salle Pierre Aimé Touchard.

En 2017, la Mairie a signé une nouvelle convention d'investissement pour l'attribution d'une subvention de 25 000 € à la Scène Nationale. Cette subvention a permis à la structure d'acquérir du matériel son, du mobilier pour l'espace bar de la passerelle et du matériel bureautique.

En 2018, la Scène nationale d'Orléans a proposé l'acquisition de matériel son-vidéo, d'équipements lumières et de matériel bureautique. Le montant de la subvention s'est porté à 40 000 €. Par ailleurs, la Scène Nationale d'Orléans a bénéficié d'une subvention de 50 000 € cette même année, pour l'aménagement du hall du Théâtre.

Pour 2019, la Scène Nationale d'Orléans a proposé l'acquisition de matériel son-vidéo, d'équipements lumières et de matériel bureautique. Le montant prévisionnel de cette acquisition s'élève à 43 750 € H.T., le plan de financement prévisionnel est annexé à la présente convention.

Afin de permettre à la Scène Nationale d'Orléans de mener à bien ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant 25 000 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Événementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de soutien à l'équipement 2019 à passer avec l'association Scène Nationale d'Orléans ;

2°) attribuer, en application de cette convention, une subvention de 25 000 € à l'association Scène Nationale d'Orléans ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer la dépenses correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 316, nature 20421, opération 05A310, service gestionnaire THE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

La Scène nationale d'Orléans

PLAN PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT 2019 / 2020 / 2021

Equipements théâtre	2019	Mise en service prév.	
Investissement HT			
<u>Son - Vidéo</u>			
Console Son Yamaha CL5 + accessoires	ALISS - devis 19.0088/H, 8/2/19	32 484,00 €	01/04/2019
UR4D + 2 UR2 SM58 + 2 UR1H	ALISS - devis 19.0090/H, 8/2/19		
3 enceintes L'Acoustic's X12 + 3 LYRES	ALISS - devis 19.0090/H, 8/2/19		
10 gds + 10 petits pieds micro	ALISS - devis 19.0084/H, 7/2/19		
1 poste clear com HF WTR 670	ALISS - devis 19.0090/H, 8/2/19		
<u>Lumière</u>			
18 projecteurs ADB C203 + lampes + éling.	ALISS - 19.0090/H - 08/02/19		
11 colorados Chauvet + acc + câblage	FR. EVENEMENT - 20180927B - 6/2/19	11 266,00 €	01/04/2019
<u>Mobilier</u>			
Matériel informatique			
		43 750,00 €	
Financement (pas de TVA sur subvention d'équipement)			
Ville d'Orléans		25 000,00 €	
DRAC Centre			
Région Centre		10 000,00 €	
Scène nationale d'Orléans (20% du montant total de l'investissement)		8 750,00 €	
		43 750,00 €	

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 29 – **Accessibilité. Commission communale pour l'accessibilité. Examen du rapport 2018.**

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme ARSAC

*
* *
*



Conseil Municipal du lundi 17.06.2019



Mme ARSAC – *M. le Maire, mes chers collègues. Le rôle de la commission d'accessibilité est le constat de l'accessibilité du bâti, de la voirie, des transports et le suivi du registre des logements.*

Eléments introductifs

- L'année 2018 a été marquée par deux actions importantes :
 - **PARTAGEONS LA VILLE** du 7 au 10 novembre 2018
 - **FORUM EMPLOI** le 22 novembre 2018 à l'Argonaute
- Un montant engagé **des travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre des Ad'aps** (Agendas d'Accessibilité Programmée) qui n'intègre pas des dépenses d'actions spécifiques des autres directions.
- Une **implication et une assiduité remarquables des membres de la commission communale d'accessibilité** qui ont été très présents lors des réunions sur les différentes thématiques.



Mme ARSAC – *C'est aussi une force de proposition pour améliorer l'existant et c'est ainsi que l'année 2018 a été marquée par deux temps forts : « Partageons la Ville » et « Forumemploi » qui ont eu lieu en novembre.*

Le montant engagé des travaux de mise en accessibilité des Etablissement Recevant du Public (E.R.P.) dans le cadre des Ad'aps (Agenda d'accessibilité programmée) est donc poursuivi. La Ville a 9 ans pour mettre les bâtiments aux normes et il faut que tout soit terminé pour 2024.

Ce travail se fait en permanence avec les membres de cette commission dont l'implication et l'assiduité importantes aux réunions font que les choses avancent.

Ad'aps 2018

SPORTS	34 591,27 €
EDUCATION	291 745,00 €
CENTRE D'ANIMATION SOCIALE ET PETITE ENFANCE	59 236,16 €
CULTURE	21 721,00 €
VIE DES QUARTIERS	10 120,00 €
Salles	28 120,00 €
TOTAL TRAVAUX 2018	445 533,43 €



Mme ARSAC – *Le budget consacré cette année avec les montants engagés s'élève à 445 533 euros. Un montant important sur l'éducation au niveau des écoles et ensuite sur les crèches, l'ASELQO, le sport, les salles municipales et les mairies de proximité.*

Le but au départ était de travailler sur les différents quartiers d'Orléans et sur différents sites.



Mme ARSAC – Quelques exemples :

- A la Source : l'élargissement d'une porte au gymnase Romain Rolland pour que les fauteuils puissent passer ;
- A la mairie de Saint-Marceau, l'accessibilité au jardin qui était auparavant une pelouse un peu fatiguée et une allée avec un dallage permettant aux fauteuils de circuler dans de bonnes conditions ;
- A l'école Hélène Boucher, de gros travaux avec la création de deux rampes et de marches ainsi que de bandes podotactiles car le dénivelé était important pour accéder au restaurant.

L'offre de logements sociaux



Nombre de logements accessibles et/ou adaptés proposés par les six principaux bailleurs sociaux en 2018

(données issues des bailleurs sociaux, complétées par la Maison de l'Habitat – liste non exhaustive)

En 2017, la base faisait état de **82 logements accessibles** et/ou adaptés aux personnes à mobilité réduite ; en **2018**, le nombre de logements accessibles et/ou adaptés est de **124**, soit une **augmentation de 51 % du parc social accessible** et/ou adapté liée au fichier réactualisé avec les données des bailleurs.

Communes	3F CVL	Résidences de l'Orléanais	Vallogis	LogemLoiret	France Loire	Pierres et Lumières	TOTAL
ORLEANS	3	81	21	5	8	6	124



Mme ARSAC – *Ensuite en cette fin d'année 2018 et selon les chiffres de la Maison de l'Habitat, 124 logements sont accessibles ou adaptés. La plupart sont situés dans des Résidences de l'Orléanais et au niveau de la Métropole, ils sont au nombre de 700 mais essentiellement à Orléans et Olivet.*

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

□ PARTAGEONS LA VILLE :

- Objectif de cet événement : rassembler tous les publics et les sensibiliser à la question de l'accessibilité en les invitant à expérimenter un parcours visible dans l'espace du centre-ville.
- Traçage de l'itinéraire
- Réalisation de 3 kiosques (audition, vue, senteur).

Du 7 au 10 novembre 2018, place de la République et du Martroi.

15 associations ont été présentes pendant toute la durée de l'évènement et 76 bénévoles ont participé à ces 4 jours, dont 10 jeunes d'Unis-cité.

Par ailleurs, 300 scolaires ont participé à cette manifestation et 1 centre de loisirs en étroite collaboration avec la direction de l'Education.



Orléans
Mairie 6

Mme ARSAC – L'offre de la Ville en direction des personnes en situation de handicap se concrétise sous deux animations dont « Partageons la Ville ». Le but était de responsabiliser le public valide, de lui faire prendre conscience des situations potentiellement handicapantes sur le terrain et de le faire réagir aux incivilités quotidiennes, ainsi qu'à la mise en danger des piétons lorsque les règles de vie ne sont pas respectées.

Pendant ces 4 jours, 300 scolaires ont participé à cette manifestation : des enfants des écoles primaires du centre d'Orléans, une école de Jargeau et aussi des lycéens de Paul Gauguin. Ils ont été aidés par 76 bénévoles de 15 associations de tous types de handicap confondus et des jeunes d'Unis-cité sont venus aider pour ce parcours, tracé au sol par une ligne rouge entre la place de l'Etape, en passant par la place du Martroi et la place de Gaulle, avec des kiosques mettant en condition les difficultés, les déficiences auditives et visuelles, ainsi que les senteurs pour le toucher et les odeurs. Cette manifestation a eu un beau succès.

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

□ FORUM EMPLOI :

Le groupe de travail Emploi et Insertion s'est beaucoup mobilisé pour mettre en place l'évènement «PARCOURS POUR L'EMPLOI».

11 réunions ont été organisées.

Ce groupe de travail était composé :

du service Emploi de la Métropole, CAP Emploi, AGEFIPH, Pôle Emploi, Service de l'Etat et des membres de la commission communale pour l'accessibilité : Fédération des Aveugles de France Val de Loire, APF, Visuel LSF Centre

Et un grand investissement de la société Handi'Attitude.

- Cet évènement a eu lieu le 22.11.2018 à l'Argonaute.

- 24 entreprises ont tenu un stand au regard de la capacité d'accueil de la salle.

- 200 demandeurs d'emploi ont été reçus.



Mme ARSAC – Le deuxième évènement, le « Forum emploi », s'est déroulé à l'Argonaute fin novembre. C'était un gros travail de préparation avec les différents partenaires : CAP Emploi, l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (A.G.E.F.I.P.H.), le service Emploi de la Métropole et aussi les associations des troubles visuels, cognitifs et des personnes à mobilité réduite (P.M.R.). La société Handi'Attitude dirigée par Stéphane GOUDOU - que beaucoup connaissent car il est très investi dans le milieu du handisport et particulièrement du tennis - a vraiment été d'une grande aide.

200 demandeurs d'emplois sont venus plein d'espoir et 24 entreprises y ont tenu un stand. Suite à ce forum, on sait qu'au moins une personne a trouvé un emploi en C.D.I. et les entreprises ont vraiment été ravies de ce salon, sur le fait de rencontrer des personnes avec leur difficulté, avec des promesses potentielles de poste pour la suite.

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

☐ TRANSPORTS :

Service TPMR :

- Sur la métropole en 2018, 23 850 voyages ont été effectués via le service TPMR ;
- Depuis octobre 2017, les horaires du service TPMR ont été étendus le vendredi soir (jusqu'à 23h) et le weekend (fonctionnement en journée continue de 9h à 18h30).

20 fauteuils roulants pour circuler dans la ville, sont à disposition du public.

► Distribution de télécommandes déclenchant les annonces sonores :

Orléans Métropole subventionne le Collectif Handicap Visuel pour distribuer des télécommandes permettant de déclencher les annonces sonores aux arrêts de tramway, aux principaux arrêts de bus, aux feux piétons. Ce service est accessible à tout habitant de la métropole.

► Contrôle des balises sonores par le groupe « Circulation-Voirie »



Mme ARSAC – Concernant les transports, c'est une compétence métropolitaine mais au niveau de la Ville, il y a les transports avec le service des P.M.R. bien sûr. Les horaires ont été élargis : en semaine c'est de 6 h 45 à 19 h 30 du lundi au jeudi, il y a donc une grande amplitude horaire. Le vendredi soir jusqu'à 23 h et le samedi de 9 h à 18 h 30.

Il y a eu 32 mises en accessibilité des quais en 2018 et 16 depuis le 1^{er} janvier. C'est très important car cela répond aux besoins de tous, des fauteuils bien sûr mais aussi des enfants, des poussettes, des jeunes enfants qui ne peuvent pas toujours accéder à des marches qui peuvent être hautes et puis des séniors.

Il y a eu moins de trajets T.P.M.R. car moins de personnes en ont eu besoin, mais on en dénombre presque 24 000. C'est un service très utilisé par les personnes travaillant dans les entreprises adaptées et dans les Etablissements et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) et lorsqu'elles quittent ces établissements, le taux diminue.

Par ailleurs, la Métropole a une convention avec le collectif Handicap Visuel qui distribue des télécommandes aux malvoyants et aux aveugles et qui en assure ensuite la maintenance.

Et puis le contrôle des balises sonores par le groupe « circulation-voirie » qui les vérifie régulièrement avec un technicien afin d'anticiper les problèmes et les résoudre s'il y en a.

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

☐ AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC :

- ▶ 456 places PMR de stationnement avec un plan de stationnement disponible sur le site de la Ville dont création de 36 places PMR
- ▶ gratuité et durée illimitée du stationnement en surface des places PMR



Mme ARSAC – *Au niveau de l'espace public, il y avait fin 2018, 456 places P.M.R. dont le plan de stationnement est disponible sur le site de la Ville. C'est vraiment important de pouvoir savoir où se garer. Cette année il y a eu la création de 36 places. Je tiens à rappeler la gratuité ainsi que la durée illimitée du stationnement en surface, ce qui signifie que les personnes ayant un macaron, même si elles ne trouvent pas de places sur une place handicapée, peuvent se garer gratuitement sur la voirie. Il y a effectivement beaucoup de personnes qui n'ont pas besoin de place handicapée plus longue et plus large car elles n'ont pas de rampe pour fauteuils électriques et peuvent donc se garer sur des places normales.*

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

☐ RESSOURCES HUMAINES :

► Le taux de travailleurs en situation de handicap pour la Ville :

Le montant des marchés passés avec les E.S.A.T. (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et les E.A. (Entreprises Adaptées) du Loiret s'élève à 20 903.62 €.

La Ville d'Orléans utilise des prestations relatives à la mise sous plis, l'entretien des espaces verts et de la voirie, la restauration...

Il convient néanmoins de souligner que 136 travailleurs handicapés sont recensés au total pour la Ville d'Orléans sur l'année 2018, soit 6.37 %.

► La répartition par âge des travailleurs en situation de handicap :

Les travailleurs en situation de handicap ont en moyenne 52 ans.



Mme ARSAC – Au niveau du service des ressources humaines, le taux de travailleurs handicapés de la Ville est de 6,37 %. Vous savez qu'il faut 6 % de travailleurs handicapés, que ce soit dans le privé ou dans le public. En cas de non-respect, une pénalisation est possible mais cela n'est pas très grave car en finançant l'A.G.E.F.I.P.H. et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (F.I.P.H.) cela permet d'avoir des budgets pour ensuite aménager des postes.

Par ailleurs, la Ville passe des marchés avec les E.S.A.T. et les entreprises adaptées et cela s'élève à 20 900 euros. Le montant de ces marchés est un peu moins important car beaucoup sont passés à la Métropole. Ce sont en général des missions de mise sous-pli, d'entretien d'espaces verts ou encore de la restauration.

Les travailleurs handicapés de la Ville ont une moyenne d'âge de 52 ans.

Je voulais également insister sur la formation des agents. Il n'y en a pas eu en 2018 mais depuis 2014, chaque année, les agents sont formés et sensibilisés aux différents types de handicap, que ce soit les accueils des personnes malvoyantes, sourdes et puis également les handicapés mentaux et psychiques qui demandent aux personnes des accueils beaucoup de temps, de patience et puis ce n'est pas spontané de comprendre comment faire. Il y a eu 300 personnes formées depuis 2014 et les formations ont repris cette année.

Je voulais également rajouter que les documents sont traduits en braille par une personne du C.C.A.S., que ce soit pour des animations comme le Festival de Loire, mais aussi pour tous les documents administratifs, aussi bien pour le C.C.A.S. que pour la Mairie, pour faire des demandes pour les crèches, les cantines, etc. Il y a donc un gros de travail de fait là-dessus.

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

☐ EDUCATION :

Poursuite de l'inclusion des enfants de l'IME des Papillons Blancs 2 jours par semaine à l'école R. Poincaré, classes du CE1 au CM2 (groupes de 14 élèves).

☐ PETITE ENFANCE :

Il a été accueilli dans les multi-accueils : 10 enfants avec une reconnaissance par la MDPH.

Dispositif spécifique d'observation des enfants, prévention et accompagnement composé d'1 psychologue et d'1 psychomotricienne, d'1 pédiatre, d'1 puéricultrice.

☐ CULTURE :

- ▶ Accueil de groupes, IME, HP Daumezon, Séniors au musée des Beaux-Arts avec visite en langue des signes pour l'exposition
- ▶ Accueil de groupes en situation de handicap mental dans les Médiathèques
- ▶ Accueil de groupes d'enfants au théâtre Gérard Philipe



Mme ARSAC – *Au niveau de l'éducation, un projet qui a été initié l'année dernière se poursuit et c'est un beau projet. Il s'agit de l'inclusion des enfants de l'Institut Médico Educatif (I.M.E.) des Papillons Blancs que l'on appelle maintenant « A petit pas », qui deux demi-journées par semaine sont scolarisés à l'école Poincaré. Cela se passe très bien, il y a 14 élèves qui sont dans une classe normale et non pas dans les classes d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.). Et cette année, il devrait y en avoir davantage.*

En ce qui concerne la petite enfance, il y a 10 enfants avec une reconnaissance de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.). Mais il y a un dispositif important d'observation des enfants composé d'une psychologue, une psychomotricienne, un pédiatre et une puéricultrice, qui avec leur regard extérieur, peuvent dépister assez en amont des troubles du comportement ou des retards, et cela permet une prise en charge plus rapide qu'elle n'aurait pu l'être.

Pour ce qui est de la culture, il s'agit de la poursuite des différents groupes, des I.M.E., de l'hôpital psychiatrique de Daumezon et puis également les visites des séniors au musée des Beaux-Arts pour ceux qui entendent un peu moins bien ou marchent plus difficilement. Les visites sont également traduites en langue des signes. Dans les médiathèques, les enfants en situation de handicap mental sont accueillis régulièrement ainsi qu'au théâtre Gérard Philipe quel que soit leur handicap.

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

☐ SPORT :

► Maintien de la section «Sport adapté - Aviron» dans le cadre du dispositif **Orléans Vous Coach** (19 adhérents).

► Opération «Cap ou pas Cap?» du 14 avril 2018.

Objectifs

- Montrer la difficulté du handisport
- Sensibiliser le public pour qu'il ait une autre vision du handisport et du handicap en général
- Permettre aux personnes et aux collégiens de se mettre en situation de handicap au travers de différentes activités physiques adaptées.



Mme ARSAC – *Beaucoup de choses se font dans le domaine du sport comme une section de sport adapté au handicap mental, alors qu'handisport concerne les handicaps physiques. Il y a un partenariat avec de l'aviron et 19 adhérents par le biais d'Orléans Vous Coach.*

Et puis en avril il y a eu l'opération « Cap ou pas Cap ? » avec pour objectif de montrer la difficulté du handisport et d'essayer de faire du sport dans des conditions de handicap. C'est important et cela a bien fonctionné.

Je voudrai ajouter en plus de qui est présenté-là que les enfants en situation de handicap qui suivent les stages de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.) et dans les clubs de sport pendant les vacances participent à toutes les manifestations sportives. C'est magnifique car on est vraiment dans l'inclusion totale qui est le but.

Quelques perspectives 2019

- Les projets seront liés au volet numérique :
 - Mise en place expérimentale d'**AUDIOSPOT** : balises sonores de géolocalisation en lien avec la direction du Développement Numérique et Ville intelligente.
 - Intégration sur le site internet d'Orléans Métropole d'un guide d'informations sur le handicap.

mais aussi

- Participation au Festival de Loire.
- Participation au Festival du livre de l'enfance «RENDEZ-VOUS CONTE».
- Poursuite de la réflexion sur l'emploi-handicap.
- Poursuite des travaux d'accessibilité.



Mme ARSAC – L'année 2019 a commencé et les projets seront liés au volet numérique. On a un projet qui est mis en place de manière expérimentale et qui s'appelle AUDIOSPOT. Ce sont des balises sonores de géolocalisation et le but est de pouvoir suivre un cheminement pour aller à la Mairie, ou la C.A.F. avec l'application gratuite sur un smartphone. Le groupe travaille actuellement dessus, un circuit fléché a été dessiné et l'intérêt est que l'on peut y mettre les données que l'on veut, notamment dans la description des lieux et il est dit comment faire. C'est quelque chose qui se développe aussi pour le tourisme dans beaucoup de villes et qui en plus se traduit en plusieurs langues, l'intérêt est donc vraiment multiple.

Et puis sur le site internet de la Ville, on travaille actuellement sur un guide d'information où il est répertorié toutes les associations en lien avec le handicap, tout ce qui existe, avec les numéros de téléphone et les adresses mail, de manière à ce que chacun puisse trouver facilement l'association ou le lieu dont il a besoin.

La suite c'est le Festival de la Loire, nous sommes en phase de préparation. Il y aura un stand tenu par les associations qui vont donner des informations et des flyers aux personnes handicapées et expliquer ce qu'ils font dans leurs associations. Il y aura bien sûr les documents traduits en braille et des interfaces pour la traduction en langue des signes.

La participation au Festival du livre de l'enfance « Rendez-vous conte » avec là aussi des documents traduits en braille et notamment certains livres.

Ensuite, la poursuite de la réflexion sur l'emploi des personnes en situation de handicap, sans doute sous une autre forme, on y réfléchit avec la Métropole afin de savoir ce qui pourra se faire.

Et enfin bien sûr, la poursuite des travaux d'accessibilité et c'est encore un long chemin à parcourir mais on avance.

M. le Maire – Merci Mme ARSAC. M. GRAND puis Mme ODUNLAMI.

M. GRAND – Je voulais tout d'abord saluer la qualité et la diversité du travail mené depuis quelques années maintenant. Je voulais dire que pour avoir participé au Vélotour dimanche dernier, il y avait à l'Ecole Régionale du Travail Social (E.R.T.S.) à Olivet une mise en situation de handicap. Et sincèrement, pour l'avoir déjà fait deux fois dans d'autres circonstances, je vous encourage à le faire et à vous rendre compte de ce qu'est la vie d'une personne handicapée et de percevoir très concrètement les difficultés rencontrées pour se déplacer et en particulier dans les villes.

Il y a également des besoins en termes d'accueil. Les E.S.A.T. ne peuvent pas tout faire et en particulier la possibilité de donner du travail à des personnes handicapées. Evidemment on pense souvent aux collectivités et à des d'entreprises qui font un travail dans le cadre de la loi, mais il y a des handicaps plus lourds qui nécessitent également un accompagnement et là il y aura un certain nombre de mesures à prendre pour pouvoir se donner les moyens d'accompagner ces personnes.

Pour ce qui est des logements, vous avez parlé de 124 logements sur Orléans. Les associations considèrent qu'aujourd'hui, le besoin s'évalue aux alentours de 250 pour répondre à la demande. J'ai vu qu'il y avait évidemment une forte progression, il faut continuer à faire ce travail.

Je voulais terminer pour M. MONTILLOT. Quand j'ai une responsabilité et en l'occurrence celle du patrimoine des lycées, et bien je propose à la vice-présidente – et à l'ancienne vice-présidente car on avait déjà commencé à y travailler – de faire une mise en accessibilité de l'ensemble des lycées. C'est le cas et on y travaille avec un plan qui est très ambitieux pour rendre accessible l'ensemble de nos lycées et pas seulement quelques-uns. Je voulais donc simplement lui préciser cette chose.

Mme ODUNLAMI – Cette présentation est bien le cœur de ce pourquoi certains d'entre nous s'engagent en politique. Je voulais vous remercier personnellement ainsi que Mme ARSAC pour cette présentation car rendre notre Ville accessible c'est totalement essentiel et c'est vrai qu'il y a un gros travail de fait, de structuration, des possibilités d'accessibilité au sein de notre Ville.

Je rebondis là-dessus car nous parlions tout à l'heure du secteur social et du fait qu'effectivement nous devons être proche des habitants les plus en difficulté. Il est vrai que c'est un travail de fourmi car les secteurs sont larges et les populations en situation de handicap sont très différentes les unes des autres. C'est donc un travail très important qui est mené maintenant depuis deux ou trois ans. Merci de nous faire cette présentation. Je déplore qu'il y ait peu de monde dans notre public pour pouvoir écouter cela mais j'espère qu'ils en prendront connaissance après ce Conseil Municipal.

Je voulais aussi dire que c'est quelque chose de transversal. Les différents services sont concernés par le secteur du handicap. Au niveau de l'évènementiel, c'était une de mes petites frustrations de me dire que certains publics ne pouvaient pas vivre les événements avec nous mais c'est de plus en plus le cas. L'accessibilité faite au niveau des quais ou bien le travail fait avec Mme GRIVOT sur l'accès au Festival de Loire qui est notre évènement majeur sont des choses qui participent à notre « vivre ensemble ». Elles sont plus importantes maintenant et j'espère que ce travail va se compléter dans le futur car il faut en faire toujours plus. Je vous remercie.

M. le Maire – Absolument. Merci Mme ODUNLAMI. M. LELOUP.

M. LELOUP – Je voudrais donner des éléments complémentaires sur le logement. Il est vrai que les Résidences de l'Orléanais ont 81 logements. La politique que nous menons est d'équiper « à la demande » car aucun handicap n'est similaire et plutôt que d'avoir des appartements disponibles mais équipés, on préfère réagir en fonction du handicap de la personne qui nous fait la demande de logement.

Sur l'emploi, il est clair que c'est un véritable problème. Comme l'a dit Mme ARSAC, certaines entreprises sont parfaitement ouvertes à la discussion et embaucher des personnes en situation de handicap est difficile. On a sur Orléans une très grosse agence d'intérim qui joue excessivement bien le jeu par rapport à ces offres d'emplois. Par contre, ce que nous nous efforçons de faire lorsque nous organisons des rendez-vous Pôle Emploi dans le cadre de la Métropole, c'est de dire maintenant qu'il faut proposer des emplois pour les personnes atteintes de handicap. Je vous remercie.

M. le Maire – Absolument. Mme RICARD puis Mme LECLERC.

Mme RICARD – Merci chère collègue pour cette très belle présentation et on fera en sorte de la relayer. J'ai juste une petite critique et elle n'est pas vis-à-vis du service, au contraire, c'est par rapport à tout ce qui est transport et mobilité. Lorsqu'il y a eu des problèmes avec les télécommandes, malgré toutes nos alertes, il a fallu un peu se fâcher pour que nos demandes soient prises en compte au service déplacement de la Métropole. On est toutes montées au créneau (Rires.) mais je voulais quand même le souligner. Je pense que des questions se sont un peu plus posées dans le service et c'est très bien. Comme vous je crois beaucoup à la sensibilisation et je pense chère Martine que nous ferons un petit focus à la rentrée avec les cafetiers de la place du Martroi qui ne jouent pas le jeu avec leurs terrasses. On peut bien mettre toutes les rampes, les bandes de guidage et tout ce que vous voulez, mais si ce n'est pas respecté, cela ne sert pas à grand-chose. Je pense que nous allons donc aller les voir avec le sourire et puis peut-être bander les yeux des serveurs pour qu'ils s'aperçoivent de ce que c'est lorsque l'on ne voit pas. Je pense qu'il y a moyen de faire un truc un peu sympa.

Je terminerai par l'accès à la culture. Je sais que pour le théâtre il y a pas mal de choses qui se sont mises en route en audio description. C'est important et je pense qu'il y a de la demande pour que cela continue de grandir. Suite à un échange avec des personnes malvoyantes, les derniers spectacles étaient assez durs à suivre même si elles ont quand même passé un très bon moment. C'est donc quelque chose qu'il faut continuer et continuer à promouvoir. Merci.

Mme LECLERC – Je voulais ajouter qu'effectivement, lors du mandat précédent avec Mme RICARD justement, on avait initié une manifestation régulière qui s'appelait « Changer de regard ». Et on constate, qu'au fur et à mesure des années qui passent, le regard du grand public sur les handicaps - moteur et sensoriel - a changé quand même et qu'aujourd'hui, il s'est transformé et il n'y a plus de questions. Reste encore la particularité du handicap psychique qui peut toujours questionner. On est bien ici sur tout ce qui est de la démarche d'inclusion. On le voit dans les écoles, dans les crèches, dans les centres de loisirs, dans les clubs sportifs et dans ce domaine pour les associations, en 2018 il y a eu près de 14 000 euros de donnés aux associations pour accompagner le handicap dans les clubs sportifs. Et pour les associations qui œuvrent dans le champ du handicap elles-mêmes, c'est près de 12 000 euros de subventions de fonctionnement.

Enfin, je voulais remercier Martine ARSAC et tous les membres de la commission communale pour l'accessibilité puisqu'en 2018 il y a quand même eu 27 réunions de groupes de travail et ce n'est pas rien. Des groupes de travail qui s'articulent aussi bien autour de l'accompagnement, des travaux d'accessibilité des bâtiments, de la circulation et de la voirie et de l'emploi-insertion. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. M. SANKHON.

M. SANKHON – M. le Maire, chers collègues. Je voulais juste revenir sur les propos de Martine ARSAC qui fait un travail remarquable dans le cadre de sa délégation. On est fréquemment amené à se rencontrer notamment lorsque cela concerne la thématique du handicap auprès des sportifs. Je pense aux sports de haut niveau et aux athlètes Orléanais qui ont eu l'occasion de faire les derniers jeux paralympiques et qui se projettent pour les prochains. Ils sont accompagnés au même titre que les autres clubs sportifs de haut niveau et donc avec la requalification du club désormais sous convention de haut niveau, eu égard à la pratique olympique et internationale de ces athlètes. Ils sont traités à la même enseigne que les autres disciplines sportives dans l'accompagnement du club qui est le C.K.C.O.

On a également des investissements qui ont été faits notamment au gymnase de la Bolière pour aménager les espaces pour la pratique du torball. La Ville d'Orléans a aussi donné une subvention exceptionnelle au comité départemental afin qu'il puisse faire l'acquisition de buts adaptés pour la pratique du torball qui n'existe pas du tout en France. On est donc l'une des rares villes pouvant accueillir ce genre de compétition au niveau national. On est très attaché à la pluralité de ce que l'on propose, en lien évidemment avec la pluralité des handicaps et notamment un accompagnement pédagogique et une approche cognitive singulière auprès des jeunes publics et aussi des adultes.

Et puis je suis attaché et je suis de très près ce qui concerne les infrastructures et les

nouveaux bâtiments. L'Argonaute a été salué par toutes les fédérations nationales, par la fédération française de volleyball assis qui est venue séjourner à Orléans et qui avait également organisé des matchs amicaux. On accueille un à deux championnats de France handisport par an et cela est convenu avec les fédérations. Voilà tout l'attachement de la Ville d'Orléans à répondre au handicap dans les infrastructures sportives et puis bien évidemment le complexe de La Source n'y échappe pas puisqu'il a été travaillé et réfléchi avec des athlètes qui sont eux-mêmes nageurs handisport, afin de répondre à toute la réalité de ce qu'ils ont à vivre lors qu'ils pénètrent à l'intérieur de ces infrastructures et au-delà de la simple norme.

M. le Maire – Merci M. SANKHON. M. MONTILLOT veut ajouter un mot.

M. MONTILLOT – Merci M. le Maire. Simplement pour apporter des précisions complémentaires à ce qu'a indiqué Martine ARSAC tout à l'heure sur les écoles et pour sans doute rassurer M. GRAND. Toutes les écoles sans exception sont mises aux normes – et c'est peut-être dommage cela n'a pas été mis en avant – dès lors qu'il y a des rénovations et elles sont permanentes puisque comme vous le savez, nous avons un énorme investissement sur les bâtiments. Je prends quelques exemples : Michel de la Fourrière, Romain Rolland avec l'ascenseur pour le 1^{er} étage, les sanitaires en rez-de-chaussée pour Guillaume Apollinaire ou Gaston Galloux et puis la mise à niveau sur les Capucins.

Au-delà de cela, c'est également notre attachement et on est quelques-uns dans cet hémicycle à travailler avec l'association « Mon enfant différent » sur les problématiques liées non pas cette fois-ci au handicap moteur mais à des troubles du comportement et à des problématiques comportementales et psychiques. C'est quelque chose de très important, sur lequel nous intervenons très régulièrement.

Enfin je vous invite, pour ceux qui sont intéressés, à venir au Festival du Livre « Rendez-vous conte » le 29 juin. Vous pourrez bien sûr assister au festival toute la journée avec l'ensemble des animations ainsi que les auteurs et les illustrateurs qui viendront signer leurs œuvres mais vous pourrez également assister à deux ateliers comme nous le faisons chaque année avec la fois, la bibliothèque sonore et un « je braille » pour aider les enfants à comprendre le champ du handicap.

(Mme HOSRI demande à prendre la parole)

Mme HOSRI – M. le Maire, chers collègues. Je me permets effectivement d'intervenir pour préciser que lors de ce festival du livre, il y aura entre autre une pièce de théâtre qui sera traduit en langage des signes. Nous avons en effet le souci pour nos enfants de la Ville d'Orléans, de sensibiliser à ce problème et de faire en sorte qu'ils ne se sentent pas exclus, car certains parmi eux ont des handicaps et c'est bien qu'ils se sentent acceptés, accueillis et entourés. Nous avons également fait en sorte que l'intégration des enfants de l'I.M.E. de l'école Poincaré se fasse dans les meilleures conditions.

Je voudrais également remercier bien sûr Martine ARSAC et puis toute l'équipe administrative avec laquelle nous travaillons pour mettre tout cela au point, notamment la participation des enfants des écoles du centre-ville dans le cadre des journées « partageons notre ville » et nous avons le souhait que cela se fasse dans d'autres quartiers de la Ville d'Orléans.

M. le Maire – Merci. Mme de QUATREBARBES.

Mme de QUATREBARBES – Juste un mot à propos de l'espace public. Je voulais dire que l'on allait apporter une amélioration parce qu'effectivement cela nous a souvent été dit et reproché et ce jusque dans la partie piétonne qui est en pavés. Cela est difficile pour les fauteuils car il y a effectivement des secousses. La solution qui a été trouvée est que dans la partie centrale des rues piétonnes, nous allons mettre un alignement de six pavés en largeur afin d'avoir la largeur d'un fauteuil, avec des joints plats afin qu'il n'y ait plus ces soubresauts. C'est donc une amélioration importante et j'espère qu'elle donnera satisfaction.

M. le Maire – Merci Mme de QUATREBARBES. Je ne vais rien ajouter de plus car beaucoup de choses ont été dites. Mme ARSAC souhaitez-vous ajouter un mot ? Allez-y je vous en prie.

Mme ARSAC – *M. LELOUP parlait des difficultés d'embauche pour les personnes handicapées et cela est réel, on est bien d'accord. Je voulais simplement rappeler que l'on embauche quelqu'un non pas parce qu'il a un handicap mais parce qu'il a des compétences. C'est cela le leitmotiv, on est dans une société inclusive et ce sont les compétences que l'on embauche. Alors la ministre Sophie CLUZEL qui veut une société inclusive au maximum mais cela ne se fera pas comme ça. Le lisais un article récent en voyant qu'au Danemark, 95 % des enfants handicapés étaient scolarisés dans des écoles normales. Ce n'est pas toujours facile mais on a une belle marge devant nous.*

Je voulais surtout remercier d'une part les encouragements, car cela va nous permettre de continuer à avancer un peu plus et puis surtout remercier les services et particulièrement Djamila CHERIET qui est la cheville ouvrière puisqu'elle a un rôle complètement transversal avec tous les services. C'est vrai que le regard a changé car désormais tous les services ont inclus cette notion de handicap.

M. le Maire – *Absolument. C'est un élément qui était fondamental, que tout le monde considère que ce sujet nous concerne tous. C'est un peu la même démarche que dans le domaine de l'environnement, cela doit entrer de façon naturelle dans toutes les politiques. Merci à celles et ceux qui ont préparé ce rapport et surtout qui sont à l'œuvre. On aurait pu citer également tout le groupe qui vous suit et qui vous « conseille » sur toute une série d'actions à mener. Et merci à toutes les associations de répondre présentes lors de ces invitations.*

Mme ARSAC, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Mairie a mis en place une commission communale pour l'accessibilité le 8 avril 2016 dans le respect de la réglementation.

En effet, l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales dispose que : « Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité [...].

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. [...].

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au Conseil Municipal et est transmis au représentant de l'Etat dans le Département [...] ».

La composition de cette commission a fait l'objet d'un arrêté du Maire.

La commission pour l'accessibilité s'est réunie en séance le 15 mai 2019 et a approuvé le rapport d'activités 2018.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport 2018 de la commission communale pour l'accessibilité ci-annexé. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

SOMMAIRE

Missions réglementaires.....	P 2
La composition de la commission.....	P 3
Eléments introductifs.....	P 4
Bilan 2018 des travaux d'accessibilité dans le cadre des Ad'aps.....	P 5 à 14
L'offre de logements sociaux.....	P 15 à 17
PARTAGEONS LA VILLE.....	P 18 à 22
FORUM EMPLOI.....	P 23 à 26
Les transports.....	P 27 à 34
L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap.....	P 35 à 45
Commission communale d'accessibilité.....	P 46 à 48
Quelques perspectives 2019.....	P 49

Commission communale pour l'accessibilité Rapport 2018

Conseil Municipal du 17 juin 2019



Orléans
Mairie

Orléans
Mairie

Missions réglementaires

Les missions de la loi de 2005 :

Article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales C.G.C.7

- Constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Force de proposition pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- La gestion du fichier des ERP situé sur le territoire de la commune (pas seulement les ERP communaux) ayant élaboré un agenda d'accessibilité programmé et de la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap
- Mise à jour du répertoire des logements (publics et privés) en faveur des personnes concernées.



La composition de la commission

- Association des Paralysés de France (A.P.F.)
- Fédération des aveugles Val de Loire
- Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapés psychiques (U.N.A.F.A.M.)
- ADAPEI 45
- Maison des Sourds du Loire (M.S.L.)
- Collectif Handicap Visuel (C.H.V.)
- Visuel Langue des Signes Française (Visuel-LSF)
- Hand'soutien 45
- «des rêves pour Yanis»
- Fédération Orléanaise des Clubs Séniors
- Association pour le Soutien et le Développement de l'Université du Temps Libre (A.S.D.)
- Association Handisports Orléanais (A.S.H.O.)
- Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret (P.E.P. 45)
- M. Michel BRARD, Conseiller Municipal
- Mme Pascale SEGUIN (formation AFTEC)
- Mme Viviane JEHANNET / Mme Magali BERTRAND (A.D.I.L.)
- Mme Fabienne MEDUCIN (Passerelle Handicap-Université d'Orléans)



Bilan 2018 des travaux d'accessibilité dans le cadre des Ad'aps

Éléments introductifs

Il est à noter l'implication et l'assiduité remarquables des membres de la commission communale d'accessibilité qui ont été très présents lors des réunions sur les différentes thématiques :

- Accompagnement des publics /Appui aux travaux de mise en accessibilité / Circulation et Voirie / Emploi et Insertion

Un montant engagé des travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre des Ad'aps (Agendas d'Accessibilité Programmée).

Il est à noter que ce montant n'intègre pas d'autres dépenses d'actions spécifiques (exemple : subventions/bourses versées en faveur du handicap par la direction des Sports).

L'année 2018 a été marquée par deux actions importantes :

- PARTAGEONS LA VILLE du 7 au 10 novembre 2018 qui a mobilisé de nombreux bénévoles. L'objectif était de sensibiliser le grand public aux difficultés de circulation et au bien vivre ensemble dans la Ville (parmi les personnes reçues, des enfants d'écoles primaires et secondaires en lien avec la direction de l'Éducation). 50 % du coût de l'action a fait l'objet d'une subvention d'Humanis.
- FORUM EMPLOI le 22 novembre 2018 à l'Argonaute. Cet événement a été mis en œuvre en collaboration étroite avec HANDI attitude, AGEFIPH, CAP EMPLOI, POLE EMPLOI et le service emploi de la Métropole. Il a été fait appel à deux traducteurs en langue des signes française pour faciliter la compréhension avec les représentants des entreprises présentes.

SPORTS

Equipements	Nature des Travaux	Montant
Boulodrome Beliveau	Bâmes d'appui dans WC	960,00 €
	Miroirs sanitaires	695,15 €
	Total	1 655,15 €
Olympe de Gougues	Modification mains courantes des escaliers	1 942,00 €
	Suppression ressaut	1 080,00 €
	Création ampe	3 009,00 €
	Total	6 031,00 €
Dojo J.C. Rousseau	Bandes de visualisation sur vitrages	511,20 €
Base Le Charlemagne	Remplacement de grilles aérolois, création rampe accès accueil, suppression ressaut, aménagement divers	5 832,00 €
	Modification escalier, mains courantes et nez de marche contrastés	7 632,00 €
	Total	13 464,00 €
Gymnase Romain Rolland	Remplacement de la porte d'entrée	3 540,00 €
Dojo Madeline	Mise aux normes ascenseur	1 574,00 €
Dojo Harimendy	Mise aux normes ascenseur	1 574,00 €
Stade de Rugby	Modification mains courantes des escaliers	6 241,92 €
	Total	34 591,27 €



Equipements	Nature des travaux	Montant	
ASELQO ET CRECHES	CAS du Grand Villers	3 829,44 €	
		Modification malis couantes	
		Modification malis couantes	
		Mission de maîtrise d'oeuvre pour celiab h WC PMR	
		Total	5 810,72 €
	ASELQO Ste Beuve	Modification malis couantes	4 220,00 €
		Mission de maîtrise d'oeuvre pour celiab h WC PMR	
		Total	4 740,00 €
	ASELQO St Rolland	Modification malis couantes	1 525,00 €
		Mission de maîtrise d'oeuvre pour celiab h WC PMR	
		Total	3 860,00 €
	ASELQO Daughe	Modification malis couantes et mise aux normes des marches	17 077,00 €
ASELQO Gare	Modification malis couantes	2 736,00 €	
ASELQO Blossière 1	Mission de maîtrise d'oeuvre pour celiab h WC PMR	3 860,00 €	
ASELQO Blossière 2	Mission de maîtrise d'oeuvre pour celiab h WC PMR	3 860,00 €	
ASELQO-Crèche Madeleine	Mission de maîtrise d'oeuvre pour mise aux normes accueil crèche	3 860,00 €	
ASELQO St Marcou	Mission de maîtrise d'oeuvre pour celiab h WC PMR	3 860,00 €	
	Total	59 236,16 €	

Ecoles	Nature des travaux	Montant	
EDUCATION	Maxime Peirard	Création rampe et remplacement guillesavabirs	5 826,00 €
	Louise Michel	Remplacement porte	1 588,00 €
	Gutenberg	Création et modification sanitaires	85 575,00 €
	Cigogne	Création d'un portillon d'accès	3 559,00 €
	Memnoz	Création de rampes	50 684,00 €
	Apollinaire	Création d'un sanitaire PMR	39 959,00 €
	Les Cordiers	Installation lavabo	1 800,00 €
	G Galloux	Sanitaires	5 039,00 €
	Kergomard	Mise aux normes ascenseur	1 574,00 €
	Cl Lenude	Complément malis courante	1 233,00 €
	H Boucher	Création rampe et sup pression marches	94 908,00 €
		Total	291 745,00 €

Equipements	Nature des travaux	Montant	
CULTURE	Médiathèque La Source	Bandes de visualisation vitrages	825,00 €
		Remplacement des lave-mains	2 895,00 €
		Total	3 720,00 €
	Musée des Beaux-Arts	Boucle d'induction Magnétique d'accueil	486,00 €
	Zénith	Tablettes d'accueil	1 521,00 €
	Salle de l'Institut	Remplacement des lavabos	3 600,00 €
	CERCIL	Modification rampe	10 820,00 €
	Bibliothèque de l'Argonne	Mise aux normes ascenseur	1 574,00 €
		Total	21 721,00 €



MAIRIE DE SAINT MARCEAU - ACCESSIBILITE DU JARDIN



Equipements	Nature des travaux	Montant
Mairie de La Source	Remplacement des portes de la salle de réunion	2 151,00 €
Mairie de St Narcisse	Remplacement calligraphie et pose poignée de porte	409,00 €
	Accessibilité d'un arc	7 560,00 €
Total		7 969,00 €
Total		10 120,00 €

Equipements	Nature des travaux	Montant
Salle Peltier	Dépose du sas trop étroit et raccord carrelage	4 000,00 €
	Remplacement grilles avaloirs	1 440,00 €
	Total	5 440,00 €
Salle des Chats Ferrés	Remplacement de portes	10 580,00 €
Salle Gauguin	Modification des sanitaires	2 400,00 €
	Suppression ressauts cour et remplacement grilles avaloirs	4 200,00 €
	Total	5 600,00 €
Salle Y. Montand	Modification des sanitaires	2 500,00 €
	Modification des malins courantes	3 000,00 €
	Total	5 500,00 €
Total		28 120,00 €

TOTAL TRAVAUX 2018 445 539,43 €

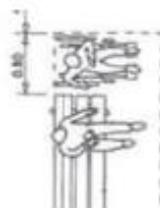


MAIRE DE SAINT MARCEAU - ACCESSIBILITE DU JARDIN (SUITE)



ILE CHARLEMAGNE

AMENAGEMENT D'ESPACE PMR AU DROIT DE BANCS



Ecole Jean Mermoz

Création de rampes



Dojo JC Rousseau

Pose de bandes de visualisation sur parois et portes vitrées



**GROUPE SCOLAIRE DE LA CIGOGNE – INSTALLATION D'UN PORTILLON AVEC VISIOPHONE
A LA PLACE D'UNE PORTE LOURDE A MANIPULER**



Ecole Hélène Boucher

Création de deux rampes et de marches (franchissement d'un important dénivelé pour accès au restaurant) dans une même école



L'offre de logements sociaux

Nombre de logements accessibles et/ou adaptés proposés par les six principaux bailleurs sociaux sur le territoire d'Orléans Métropole en 2018
maison Habitat
(démarches de logements sociaux, compilées par le Mission de l'Habitat - être non exhaustive)

En 2017, la base faisait état de 555 logements accessibles et/ou adaptés aux personnes à mobilité réduite ; en 2018, le nombre de logements accessibles et/ou adaptés est de 718, soit une augmentation de 30 % du parc social accessible et/ou adapté liée au fichier réactualisé avec les données des bailleurs.

Communes	SP CIVIL	Résidences de l'Orléanais	Vallogis	LogemLoiret	France Loire	Plénis et Lumière	TOTAL
BOIGNY / BONNE	2						2
CHECY		5	1	27			35
FLEURY LES AUBRAIS	10	2	5				17
INDRE	36	16	10		1		63
LA CHAPELLE ST MESMIN	13		1				14
MARDE	6						6
MARGNY LES USAGES		1					1
OLIVET	35	11	26	6	3		84
ORLEANS	3	81	21	5	8	6	124
ORMES		27	2	20			49
ST CYR EN VAL		5					5
ST DENIS EN VAL	12		25				37
ST HILAIRE ST MESMIN			3				3
ST JEAN DE LA RUE LLE			14	44			58
ST JEAN DE BRIAYE	25		11		5		41
ST JEAN LE BLANC	32	27	3				62
ST PRYVE ST MESMIN	7		51				58
SARAN	45						45
SEMOY			3	8	2		13
TOTAL	229	178	176	110	19	6	718

Typologie des logements adaptés

T1	34
T2	251
T3	278
T4	140
T5	15
TOTAL	718



GYMNASE ROMAIN ROLAND – REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE



ASELGO SAINTE BEUVE – REMPLACEMENT ET COMPLEMENT DES MANS-COURANTES



L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

- recensement et codification spécifique des logements
- rapprochement de l'offre et de la demande
- animation d'un réseau d'acteurs dédiés à cette problématique
- 1 conseil logement formé et obédi à ce public

Définition :

Logement accessible : Un logement accessible respecte les obligations du code de la construction et de l'habitation. Ainsi, la majorité des logements récents sont accessibles. Cependant, cela ne garantit pas pour autant une adéquation avec les besoins de son occupant. Une personne soumise peut ainsi avoir besoin de signaux visuels répartis dans le logement pour l'avertir de l'activation de la sonnette ou du téléphone. Or, cette installation n'étant pas imposée par la réglementation, un logement accessible n'en posséderait pas et sera donc inadapté à cet occupant soust.

Logement adapté : Des aménagements sont parfois nécessaires pour adapter le logement aux besoins spécifiques de son occupant handicapé ou âgé. Un logement est ainsi dit adapté lorsque ses caractéristiques correspondent aux capacités et besoins de la personne handicapée ou de la personne âgée et que celle-ci peut y vivre en toute autonomie.

Les logements adaptés concernent toutes les personnes ayant besoin d'aménagements particuliers pour pouvoir évoluer en toute sécurité, avec tout le confort nécessaire et en autonomie dans leur habitation. La mise en accessibilité englobe tous les types de handicap et ne se limite pas, comme c'est souvent le cas, aux seules personnes en fauteuil roulant. En effet, les difficultés rencontrées diffèrent selon le type de handicap dont il est question :

- Le handicap moteur = les circulations, les sanitaires, les cuisines, les commodes (prises, interrupteurs), la salle de douche, les équipements de la cuisine, etc.
- Le handicap visuel = les circulations et le repérage dans l'espace, l'interphone, la localisation des obstacles, etc.
- Le handicap auditif = la communication orale, l'interphone, la sonnette de porte, etc.
- Le handicap mental ou psychique = le repérage des espaces et leurs fonctions, la communication, la sécurisation du logement.

Les personnes âgées peuvent être concernées par l'adaptation des logements sur tous les aspects précités.

Rappel de la démarche : Une démarche engagée depuis 2007

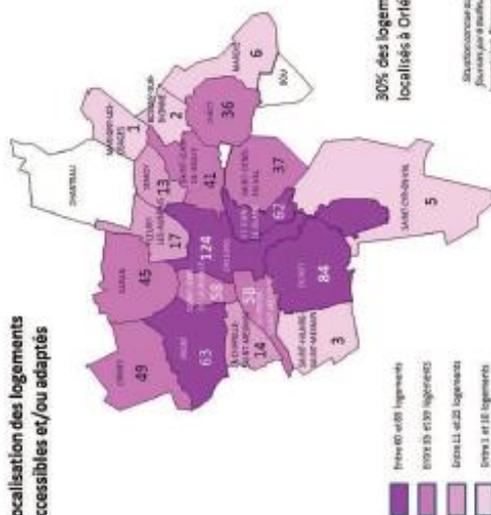
- 2006 : sollicitation de la Maison de l'habitat par les associations professionnelles du handicap
- 2007 : recensement par les bailleurs des logements concernés au sein de leur patrimoine
- 2008 : mise en place d'une méthodologie de codification
- 2009-2014 : codification des logements ; parallèlement, reprise de la démarche par l'Union Sociale de l'Habitat à l'échelle de la région Centre
- Debut 2016 : suivi par la Maison de l'Habitat de l'évolution du parc (lraisons neuves notamment) et qualification de l'offre

Les constats :

- > seulement 1% du parc de logement adapté à la perte de mobilité dans la métropole
- > un taux de rotation faible



Localisation des logements accessibles et/ou adaptés



La demande autorisée au niveau de la Maison de l'habitat : A ce jour, 126 demandes sont en attente d'un logement adapté.

- ▶ 54 sont en perte de mobilité et souhaitent un logement de plein pied ou desservi par un ascenseur.
- ▶ 59 ménages sont en situation de handicap lourd (soit 46 %), et 13 nécessitent uniquement un logement accessible car ils utilisent un fauteuil roulant pour des déplacements extérieurs et d'autres aides techniques pour l'intérieur du logement (canes, déambulateur...)
- ▶ 39 ont un handicap stable (soit 30 %) et 87 un handicap évolutif (soit 69 %)
- ▶ 26 % des demandeurs en situation de handicap sont âgés de + de 65 ans



PARTAGEONS LA VILLE

PARTAGEONS LA VILLE est un événement ayant pour objectif de sensibiliser la population orléanaise et ses visiteurs à l'accessibilité de l'espace public, un lieu de partage, d'échange et de nombreuses actions. Face aux problématiques d'accessibilité aujourd'hui constatées dans de nombreux espaces publics, l'objectif était de responsabiliser le public valide afin de générer une prise de conscience et de réduire les situations possiblement handicapantes dans la ville. PARTAGEONS LA VILLE cherchait à faire réagir la population face aux incivilités quotidiennes et à bousculer les attitudes en communauté pour mieux vivre ensemble.

Cet événement a permis de rassembler tous les publics et de les sensibiliser à la question de l'accessibilité en l'invitant à expérimenter un parcours visible dans l'espace du centre-ville et les dispositifs matériels et pédagogiques associés. Sensibiliser le public valide à l'accessibilité d'une ville qu'il connaît, tout en permettant aux personnes en situation de handicap d'avoir accès aux dispositifs adaptés mis en place (documents transcrits en braille avec des illustrations en relief, traductions en LSF, pictogrammes d'aides à l'orientation et à la compréhension des informations....).

Il s'agissait de faire réagir la population valide quant aux difficultés de circulation rencontrées par les piétons dans la ville, qu'ils soient atteints d'une déficience ou face à un obstacle temporaire (véhicules ou poubelles sur les voies publiques), et convaincre de la mise en danger des piétons lorsque les règles de vie ne sont pas respectées.



PARTAGEONS LA VILLE

(suite)

Madame Elisa PIRAS, designer, a élaboré le parcours en ville (conf. plan) et les 3 kiosques à taille humaine qui représentaient respectivement :

- les 5 sens (le jardin de l'Hôtel Grosloot)
- la déficience visuelle (place Sainte Croix)
- la déficience auditive (place du Général de Gaulle)
- la ligne rouge (conf. plan) qui était le sens de la visite en fauteuil roulant.

Du 7 au 10 novembre 2018,

15 associations ont été présentes pendant toute la durée de l'évènement et 86 représentants d'associations ont participé à ces 4 jours, dont 10 jeunes d'Unis-cité.

Nous étions installés respectivement sur les places :

- du Martroi
- de la République

300 scolaires ont participé à cette manifestation dont les écoles :

- Ducroseau
- Charles Pensée
- Pierre Segelle
- lycée Gauguin
- primaire de Jargeau

et 1 centre de loisirs :

- ALSH Châtelet

en étroite collaboration avec la direction de l'Education.

Le coût de l'action a été de 36932,16 € dont 18 466,08 € de subvention d'Humanis.







Forum emploi

Le groupe de travail Emploi et Insertion s'est beaucoup mobilisé pour mettre en place l'évènement «PARCOURS POUR L'EMPLOI».

Il y a eu 11 réunions.

Ce groupe de travail était composé :

- du service Emploi de la Métropole
- CAP Emploi
- AGEFIPH
- Pôle Emploi
- Service de l'Etat

et des membres de la commission communale pour l'accessibilité :

- Fédération des Aveugles de France Val de Loire
- APF
- Visuel LSF Centre

Et un grand investissement de la société Handi'Attitude.

Cet évènement a eu lieu le 22.11.2018 à l'Argonaute.

24 entreprises ont tenu un stand au regard de la capacité d'accueil de la salle (Conf. liste ci-après)

Nous avons accueilli 200 personnes.



Liste

des entreprises présentes au forum Emploi

- Proman Industrie
- Mr Bricolage
- MSL Circuits
- Département Loiret
- INHNI Formation
- Document'hom
- Groupe Partnaire
- Affec
- Geiq TH
- Groupe Leader
- Suez Eau France
- Véolia
- Start People
- TPC
- SAS EA CVL
- Région Centre Val de Loire
- APIRJSO La Courronnière
- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole
- Harmonie Mutuelle
- OPCA Transport et service
- Ville Orléans
- Ikea



Les transports



- ▶ Il y a 415 quais bus/tram sur la commune d'Orléans actuellement en exploitation :
 - 255 quais bus/tram répondent actuellement aux normes d'accessibilité
 - 88 quais bus sont encore à rendre accessibles obligatoirement d'ici mi 2020 (arrêts prioritaires car fortement fréquentés, formant un pôle d'échanges ou situés à proximité d'établissements recevant du public, du public PMR).

Mise en accessibilité du réseau de transport urbain TAO : En 2018, des travaux de mise en accessibilité de 32 quais de bus ont été réalisés par Orléans Métropole sur la commune d'Orléans

NOM_ARRÊT	DIRECTIONS_LIGNES_COMMERCIALES
08-mai	PONT DE L'EUROPE_L25
CANDOLLE	CROIX AUX CHATS_L16 / CROIX AUX CHATS_L71
CANDOLLE	VAL DE LOIRE_L16 / GARE D'ORLEANS_L71
ECOLE NORMALE	GIUSTAVE EIFFEL_L02
ECOLE NORMALE	SAINTE MARIE_L02 / CHEMIN DE HALAGE(Samedi)_L01



NOM_ARRÊT	DIRECTIONS_LIGNES_COMMERCIALE
EUGENE VIGNAT	CLOS DU HAMEAU_LB
EUGENE VIGNAT	GEORGES POMPIDOU_LB
FLEMING	PETITE MERIE_L07/ CHEQUIS POSTAUX_L28
FLEMING	GARE D'ORLEANS_L07/ ST CYR GARE_L28
IUT	LIMERE_L01
IUT	PISCINE DE SARAN_L01
LAB'O	PISCINE DE SARAN_L01
LAB'O	LIMERE_L01
LAVEDAN	GUSTAVE EIFFEL_L02
LAVEDAN	SAINTE MARIE_L02 / CHEMIN DE HALAGE(Saintes)_L01
LES TURBULENCES	PISCINE DE SARAN_L01 / SAINTE MARIE_L02 / BELNEUF_L03 / LES AUVERNATS_L05 / JULIES VERNE_LA / CLOS DU HAMEAU_LB / GARE D'ORLEANS_71
LES TURBULENCES	LIMERE_L01/ GUSTAVE EIFFEL_L02/ CHAMP ROUGE_L03/ QUINZE PIERRES_L05 / CROIX AUX CHATS_L71/ HOPITAL DE LA SOURCE_LA / GEORGES POMPIDOU_LB



NOM_ARRÊT	DIRECTIONS_LIGNES_COMMERCIALE
P. 147 DE SERBE	MONTAUBANS_L06 / HERVELINE_L09
PAUL GAUGUIN	CROIX AUX CHATS_L13 / ESAT RODIN_L70
PAUL GAUGUIN	L'ORME_L13 / GARE D'ORLEANS_L70
PAUL LAN GEVIN	ESAT RODIN_L70 / LA SAUSSAYE_L26
PAUL LAN GEVIN	LES AULNAES_L26 / GARE D'ORLEANS_L70
PETIT PONT	VAL DE LOIRE_L16
PONT ST-VINCENT	MONTAUBANS_L06 / HERVELINE_L09
PONT ST-VINCENT	GARE D'ORLEANS_L06 / GARE D'ORLEANS_L09
POUPON NIERE	SAINTE MARIE_L02 / BELNEUF_L03
POUPON NIERE	GUSTAVE EIFFEL_L02 / CHAMPROUGE_L03
QUAI BARBENTIN	PONT DE L'EUROPE_LL
QUAI BARBENTIN	CHEMIN DE HALAGE_LL
QUAI ST-LAURENT	PONT DE L'EUROPE_LL / GEORGES POMPIDOU_LB
SENGHOR	CROIX AUX CHATS_L13 / LES AULNAES_L26
VALUJOIS	L'GUSTAVE EIFFEL_L02 / CHAMPROUGE_L03



Arrêt Vauquois



Arrêt Turbulences (photos prises en cours de chantier)



► **Service TPMR – Pas de données spécifique sur la ville d'Orléans.**

Données sur la métropole

- Sur la métropole en 2018, 22 224 voyages ont été effectués via le service TPMR (baisse de 7% soit -1 727 voyages, par rapport à 2017 due à plusieurs cessations de transport d'usagers récurrents qui se sont répercutées sur plusieurs mois).
- Depuis octobre 2017, les horaires du service TPMR ont été étendus le vendredi soir (jusqu'à 23h) et le weekend (fonctionnement en journée continue de 9h à 18h30) ;
- Une **journée de pré-inscription et d'information (16 à 18 personnes maximum) sur le service TPMR** pour les futurs utilisateurs a été mise en place en octobre 2016. Cette journée, organisée une fois par mois, a pour objectif d'informer les usagers sur le service TPMR et de mieux cerner les difficultés de déplacements des personnes s'inscrivant au service. Une commission a lieu tous les 2 à 3 mois (délai de réponse : 1 semaine). Reçus par groupes de 4 à 5 personnes, ils le sont ensuite individuellement par un médecin et un ergothérapeute)
- 108 acceptations / 5 refusés ;
- En 2019, il est prévu d'augmenter le nombre de véhicules.

► **Distribution de 70 télécommandes déclenchant les annonces sonores :**

Idem 2016 - Orléans Métropole subventionne le Collectif Handicap Visuel pour distribuer des télécommandes permettant de déclencher les annonces sonores aux arrêts de tramway, aux principaux arrêts de bus, aux feux piétons. Ce service est accessible à tout habitant de la métropole.



Les transports

Places de stationnement

Au 31 décembre 2018 :
456 places PMR sur la commune d'Orléans,
Gratuité et durée illimitée des stationnements en surface.
Création de 36 places PMR dans toute la Ville sur l'année 2018.

rue Guillaume Budé
(secteur NORD)



rue Georges Pompidou
(secteur St Marceau)



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

☐ Ressources Humaines :

- ▶ **Le taux de travailleurs en situation de handicap pour la Ville :**
Le montant des marchés passés avec les E.S.A.T. (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et les E.A. (Entreprises Adaptées) du Loiret s'élève à **20 903.62 €**.
La Ville d'Orléans utilise des prestations relatives à la mise sous plis, l'entretien des espaces verts et de la voirie, la restauration...
Il convient néanmoins de souligner que 136 travailleurs handicapés sont recensés au total pour la Ville d'Orléans sur l'année 2018, soit 6.37 %.
- ▶ **La répartition par âge des travailleurs en situation de handicap :**
Les travailleurs en situation de handicap ont en moyenne 52 ans.



devant l'école Guernazelles
(secteur la Source)

Avant



Après



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

□ Education :

- ▶ Poursuite de l'inclusion des enfants de l'IME des Papillons Blancs 2 jours par semaine à l'école R. Poincaré, classes du CE1 au CM2 (groupes de 14 élèves).
- ▶ La ville soutient financièrement les départs en séjours découverte des enfants scolarisés en ULIS.
- ▶ Transports d'enfants en fauteuil roulant vers les équipements sportifs quel que soit le lieu d'habitation.



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

□ Petite enfance :

La politique petite enfance de la ville d'Orléans réaffirme sa volonté d'accueillir des enfants en situation de handicap et propose quelques pistes pour une meilleure prise en charge de ce public.

Depuis 2015, la direction Petite Enfance donne une priorité d'accueil aux enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique invalidante. Les situations de ces enfants sont abordées cas par cas en début de commission ce qui permet, selon les places disponibles, de pouvoir les accueillir prioritairement en fonction de l'avis du médecin qui détermine lors d'une rencontre préalable les possibilités d'accueil pour celui-ci se passe au mieux pour l'enfant.

Une professionnelle, puéricultrice chargée de coordonner ce dispositif, recense le nombre d'enfants accueillis dans les structures et tient ce tableau à jour.



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

□ Petite enfance (suite) :

► Evaluation de la prise en charge de l'enfant en situation de handicap

Il a été accueilli dans les multi-accueils :

- 10 enfants avec une reconnaissance par la MDPH
- 5 enfants avec un Projet d'Accueil Individualisé pour handicap
- 17 enfants (sur l'ensemble des Etablissements d'Accueil Jeunes Enfants) qui ont nécessité des temps d'observation et des rencontres avec leur famille par notre équipe paramédicale.
 - . 1 psychologue et 1 psychomotricienne, prestataires recrutées en 2016. Ces professionnelles interviennent auprès de l'enfant quel que soit son handicap mais aussi auprès des équipes qui cherchent à améliorer les conditions d'accueil des enfants.
 - . 1 pédiatre, médecin référent des crèches, soutient et participe au développement de l'accueil de l'enfant handicapé en multi-accueil.

Les réunions internes :

Une fois par trimestre, la psychologue, la psychomotricienne, la pédiatre, la puéricultrice chargée du suivi et la coordinatrice PE se réunissent pour harmoniser, échanger sur leurs pratiques et coordonner leur travail auprès des enfants et des équipes.

Partenariat externe:

Le 22 mars 2017, une convention de partenariat pour un an avait été signée avec l'ADAPEI 45. Ce partenariat avec « A petits pas » (Orléans la Source) a été renouvelé en 2018 dans des bilans transmis entre des établissements de la ville et le Jardin d'Enfants Spécialisé (JES), lors d'accueil d'un établissement à l'autre. Un bilan positif a eu lieu fin 2018 entre le JES et la direction Petite Enfance de la ville d'Orléans.

□ Culture :

- Accueil de groupes, IME, HP Daumezon, Séniors au musée des Beaux-Arts avec visite en langue des signes pour l'exposition
- Accueil de groupes en situation de handicap mental dans les Médiathèques
- Accueil de groupes d'enfants au théâtre Gérard Philipe



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

□ Dans le domaine sportif :

- Maintien de la section « Sport adapté - Aviron » dans le cadre du dispositif **Orléans Vous Coach** (19 adhérents) : Conventions de partenariat avec les établissements d'accueil **Les Amis de Pierre**, le **Centre Hospitalier Georges Dauverson**, le **Foyer des Tisons** pour la pratique de l'aviron avec le **Comité Départemental d'Aviron du Loiret**



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

□ Dans le domaine sportif (suite) :

- Accueil de deux enfants en situation de handicap dans les stages vacances de l'**Ecole Municipale d'Initiation Sportive** et d'un enfant en situation de handicap dans une section annuelle de Natation. Renfort des équipes pour favoriser ces accueils.



L'offre de service de la Ville en direction
des personnes en situation de handicap

□ Dans le domaine sportif (suite) :



- ▶ Sensibilisation des éducateurs aquatiques à l'accueil des publics en situation de handicap par une journée de formation en partenariat avec la DRJSCS Centre Val de Loire, Loiret au Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (F.A.M.) «Le Hameau de Julien» à Boigny sur Bionne.



L'offre de service de la Ville en direction
des personnes en situation de handicap

□ Dans le domaine sportif (suite) :

Opération «Cap ou pas Cap?» qui a eu lieu le 14 avril 2018.

Objectifs

- ▶ Montrer la difficulté du handisport
- ▶ Sensibiliser le public pour qu'il ait une autre vision du handisport et du handicap en général...
- ▶ Permettre aux personnes et aux collégiens de se mettre en situation de handicap au travers de différentes activités physiques adaptées.



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

□ Dans le domaine sportif (suite) :

Subventions exceptionnelles / matériel / bourses versées

- ▶ Club 41 New Orléans -> participation de 2 enfants orléanais aux Voiles de l'espoir et en phase de rémission de cancer - 1000 €
- ▶ Club Alpin Français Orléans -> organisation d'un séjour pleine nature pour personnes en situation de handicap - 900 €
- ▶ Comité Régional Centre Handisport -> fonctionnement du centre d'entraînement de tennis handisport - 1 500 €
- ▶ AS Handisport Orléans -> organisation de l'Open de tennis handisport du Loiret - 2 000 €
- ▶ Orléans Cyclo Touriste -> organisation de la randonnée vélo pour les journées France Alzheimer - 300 €
- ▶ St Marceau Tennis de table -> démarrage et création de la section ping santé - 1 600 €
- ▶ Organisation des journées «changeons de regard» - 1 800 €
- ▶ L'Etape Solognote -> développement de l'action tandem dans le cadre des malvoyants – 800 €
- ▶ CKO -> soutien matériel, acquisition de deux bateaux pour R. Boulet et A. Fauchoux, athlètes paralympiques -> 3 000 €
- ▶ Zoé Maras -> bourse de soutien aux sportifs de haut niveau - 1000 €



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

□ Subventions octroyées au titre du handicap

Nom des associations	Montant attribué
Accompagner l'Autisme	1 500,00 €
Aveugles Val de Loire	1 900,00 €
APF	800,00 €
Bibliothèque sonore	950,00 €
Espoir 21	500,00 €
Etienne de Fay	916,00 €
Jeune Chambre Economique Française (pour une animation de sensibilisation handicap)	500,00 €
Le Renard et la Rose	1 500,00 €
Rotary (conférence sur le handicap)	500,00 €
Trisomie 21	1 800,00 €
Valentin Haüy	500,00 €
Total des subventions versées	11 366,00 €



Commission communale d'accessibilité
Nombre de réunions des GROUPES DE TRAVAIL

Groupes de travail	Nombre
Accompagnement des publics	8
Appui aux travaux de mise en accessibilité	5 visites de sites
Circulation et Voirie	3
Emploi et Insertion	11



Thématiques abordées par la commission

Groupe «Accompagnement des publics» :

- Le groupe a travaillé essentiellement sur la préparation de l'évènement «PARTAGEONS LA VILLE»
- Rédaction du registre d'accessibilité ; document réglementaire pour l'information du public en situation de handicap afin d'informer sur l'accessibilité des sites ADAP.

Groupe «Appui aux travaux de mise en accessibilité» :

- Visite du Zénith concernant les places PMR. Le positionnement actuel ne permet pas de voir la scène quand le public est debout.
- 2 visites de la future station de tramway COMET.
- 2 visites accessibilité de l'Hôtel de Ville.



Thématiques abordées par la commission

Groupe «Circulation et Voirie» :

- Contrôle des balises sonores
- Préparation et organisation du stand accessibilité du Festival de Loire.
Ce groupe de travail s'est associé au groupe «Accompagnement des publics» pour cet événement.

Groupe Emploi et Insertion :

- Préparation de l'évènement «PARCOURS POUR L'EMPLOI» du 22.11.2019 à l'Argonaute (conf. détail page 23)



Quelques perspectives 2019

- Les projets seront liés au volet numérique :
 - Mise en place expérimentale d'AUDIOSPOT : balises sonores de géolocalisation en lien avec la direction du Développement Numérique et Ville intelligente
 - Intégration sur le site internet d'Orléans Métropole d'un guide d'informations sur le handicap.
On y trouvera les structures qui existent, le travail de la commission, les événements.
- mais aussi
- Participation au Festival de Loire
- Participation au Festival du livre de l'enfance «RENDEZ-VOUS CONTE»
- Poursuite de la réflexion sur l'emploi des personnes en situation de handicap
- Poursuite des travaux d'accessibilité.



N° 30 – **Prévention-réussite. Dossier de candidature pour l'attribution du label « Cité éducative » pour les quartiers de l'Argonne et de La Source.**

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le programme des « Cités éducatives » est de mobiliser les énergies autour du devenir de la jeunesse des quartiers prioritaires.

Dans ces quartiers, l'Ecole est un levier essentiel de mobilisation afin de mettre en synergie la responsabilité des familles, l'engagement des collectivités locales, la richesse du tissu associatif, le dynamisme de sa jeunesse, l'investissement des professionnels qui y travaillent.

Cependant les écarts de réussite entre les enfants des quartiers et établissements prioritaires et ceux du reste du pays demeurent aujourd'hui, ce qui conduit les pouvoirs publics à concentrer des moyens en leur faveur.

Cette ambition repose sur plusieurs dispositifs :

- Les contrats de ville
- Les projets locaux de réussite éducative
- Les réseaux d'éducation prioritaire
-

Au-delà des dispositifs et moyens mis en œuvre, seule une stratégie locale ambitieuse, un engagement continu ainsi qu'une coordination étroite des acteurs éducatifs, peuvent contrer les logiques de ségrégation et de décrochage à l'œuvre dans les quartiers à mixité sociale limitée.

La démarche « Cité éducative » a pour objectif de permettre aux acteurs éducatifs des territoires concernés (Quartier de L'Argonne et La Source pour Orléans) de lutter encore plus résolument contre la ségrégation, et de renforcer leur attractivité vis-à-vis des habitants.

L'enjeu est double :

- Elaborer et déployer une stratégie éducative ambitieuse, afin de renforcer la persévérance scolaire, les aspirations individuelles et les perspectives ouvertes afin de réduire significativement les écarts de réussite avec les jeunes des autres quartiers de la ville et de l'agglomération.
- Bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de l'Education, afin de faciliter l'exercice convergeant des responsabilités éducatives des familles, des enseignants, des personnels concernés, des collectivités locales, des intervenants sociaux et plus largement de tous les adultes concernés. Cette alliance éducative permettra l'accompagnement personnalisé des enfants vers la réussite depuis le plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Depuis l'émergence des politiques éducatives locales, la question de l'articulation et de la complémentarité des actions éducatives est constante. La démarche des programmes de réussite éducative organise un accompagnement personnalisé des élèves en fragilité. En se fondant sur cet existant et les actions les plus pertinentes dans les territoires, la « Cité éducative » doit intensifier l'action publique en faveur de la jeunesse des quartiers de l'Argonne et de La Source. L'enjeu est d'agir dès la petite enfance en impliquant les parents, avant, pendant, après et autour du cadre scolaire.

Cette dynamique viendra en appui des différents professionnels et acteurs dans le cadre d'une véritable communauté éducative partageant des valeurs communes, des pratiques coordonnées et des objectifs précis.

L'Etat propose aux communes présélectionnées d'être cheffes de file pour porter le dossier de candidature en association étroite avec les préfetures et les rectorats.

Au-delà de l'enjeu organisationnel de bâtir un véritable écosystème éducatif, les « cités éducatives » devront porter des projets ambitieux et un effort sur la durée. Une fois le label acquis, un programme pluriannuel 2019-2020-2021 sera élaboré d'ici fin 2019. Il précisera les engagements des différents partenaires, dans l'esprit du « Pacte de Dijon ».

L'enjeu premier des « Cités éducatives » est d'assurer une plus grande coordination des dispositifs existants pour la réussite des élèves et des enfants des quartiers. Il s'agira en priorité de mobiliser les moyens existants, et de s'appuyer sur les financements de droit commun.

Le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse apportera une attention particulière aux ressources humaines nécessaires pour conforter le rôle de l'école et organiser le partenariat, notamment par la désignation d'un Principal de collège comme chef de file pour l'ensemble des établissements relevant de la cité éducative, et à ce titre déchargé d'une partie de la gestion de son établissement. Un chef de projet opérationnel, choisi sur profil dans les équipes locales, et co-mandaté par l'Etat et la collectivité sera également nommé.

En outre, une enveloppe spécifique dédiée au programme des cités éducatives sera mobilisée sur le programme 147 pour faciliter l'accompagnement des projets locaux, dans le cadre des conventions établies après labellisation, pour la période 2019-2022.

Les cités éducatives reposent sur le principe du co-financement et d'engagements conjoints de l'Etat et du territoire. Ainsi, les efforts budgétaires de l'Etat devront s'inscrire dans une dynamique partagée au niveau local, afin de permettre un effet levier.

Ces divers fonds pourront être destinés à :

- Renforcer les programmes de réussite éducative, notamment en direction des 3/6ans permettant d'intervenir sur le volet santé et social.
- Améliorer l'encadrement des enfants en maternelle et favoriser l'intégration du système d'accueil de la petite enfance.
- Impliquer les parents et les habitants dans la vie de la cité éducative, notamment à travers les conseils citoyens ou, pour les parents-relais, des formations pluri-partenaires.
- Conforter l'encadrement éducatif

Par ailleurs, un « fonds de la cité éducative », abondé de 15 000 € chaque année par le Ministère de la Ville et du Logement et par une dotation annuelle exceptionnelle à parité de 15 000 € du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse au Fonds social du collège tête de cité, (que les autres partenaires pourront cofinancer), est mis à disposition du Principal du collège désigné comme chef de file. Ce fonds permettra de cofinancer des actions menées dans le cadre de la cité éducative, en privilégiant celles qui impliquent plusieurs établissements et des partenaires extérieurs, et fera l'objet d'un bilan annuel.

Une attention particulière sera apportée à la convergence de la « cité éducative » avec les moyens du programme national de renouvellement urbain et de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ainsi que le plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Un dossier de pré-candidature a été déposé par la préfecture du Loiret en février dernier, la Ville d'Orléans a été présélectionnée pour obtenir le label « Cité éducative ».

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer un dossier de candidature pour l'attribution du label « cité éducative » pour les quartiers de l'Argonne et de La Source. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – **Réussite éducative. Approbation d'une convention relative au financement du dispositif de réussite éducative à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.**

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le plan de cohésion sociale de la loi du 18 janvier 2005 a apporté des moyens et des outils nouveaux ou complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux.

L'objectif des programmes 15 et 16 de ce plan dit de « Réussite Educative » est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Ce programme de réussite éducative vise à rendre effective l'égalité des chances pour les jeunes des quartiers défavorisés habitant en Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.) et scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire situé en Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P.).

Les actions prennent la forme de développement de projets éducatifs, sportifs, culturels ou de santé, individuels ou collectifs, avec l'implication des parents qui restent la première référence des enfants et leurs soutiens quotidiens. A ce titre, un accompagnement direct est apporté aux parents, afin de leur permettre d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants et de les aider dans leurs fonctions parentales.

Les actions engagées dans ce programme s'inscrivent dans un projet plus global et se déroulent essentiellement hors du temps scolaire. Elles ne se substituent pas à l'action éducative assurée par l'Ecole, ni aux dispositifs existants portés par diverses institutions qui doivent avoir été saisies préalablement à toute intervention du dispositif de réussite éducative. Toute action directe auprès des familles doit s'effectuer en cohérence et complémentarité avec les partenaires institutionnels, notamment ceux en charge de l'aide sociale.

L'Etat est le promoteur de cette politique, la Mairie qui s'est engagée dans ce dispositif de réussite éducative en réalise principalement les actions et charge le C.C.A.S. d'Orléans de son portage.

Il est proposé de fixer, par convention, les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'une subvention de 48 300 € pour la mise en place des actions du dispositif de réussite éducative. Cette convention est conclue pour l'année civile 2019.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention fixant les modalités de versement par la Mairie au C.C.A.S. d'Orléans d'une subvention de 48 300 € pour la mise en place des actions du dispositif de réussite éducative ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – **Education. Financement des Clubs Coup de Pouce Clé. Approbation d'une convention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans.**

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des dispositifs périscolaires qu'elle organise, la Mairie d'Orléans met en place des Clubs Coup de Pouce Clé. Cette action est destinée aux élèves de CP scolarisés dans des écoles situées prioritairement en REP et REP+. Ces enfants, choisis par les enseignants, présentent un contexte socio-culturel susceptible de fragiliser leur apprentissage de la lecture et de l'écriture. Les Clubs Coup de Pouce Clé ont ainsi pour objectif de les soutenir dans leur apprentissage et de leur apporter une aide individualisée.

Parallèlement, le C.C.A.S. d'Orléans met en place des dispositifs à destination des publics défavorisés, dont certains visent une meilleure réussite scolaire.

Les Clubs Coup de Pouce Clé relevant de la sphère d'action sociale, le C.C.A.S. d'Orléans souhaite soutenir financièrement ce dispositif mis en place par la Mairie en versant une subvention de 44 500 € pour l'année scolaire 2018/2019.

La convention proposée a pour objectif de décrire l'action mise en place et de fixer les modalités de financement de celle-ci.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le C.C.A.S. d'Orléans pour le versement d'une subvention concernant le dispositif des Clubs Coup de Pouce Clé mis en place par la Mairie ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 255, nature 7476, opération n° 0000829 , service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – **Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2018-2021 de l'Union Pétanque Argonnaise. Approbation d'un avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2017-2020 d'Orléans Loiret Basket Association. Attribution de subventions.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 11 décembre 2017 la convention de partenariat sportif et social 2018-2021 conclue avec l'association Union Pétanque Argonnaise et par délibération du 13 février 2017 la convention d'objectifs espoirs 2017-2020 conclue avec l'association Orléans Loiret Basket Association.

Dans le cadre de leur activité, ces deux associations vont organiser deux compétitions sportives de niveau national et ont sollicité la Mairie en vue d'obtenir un financement complémentaire.

Compte tenu de l'intérêt de ces deux projets, il est proposé :

- de modifier les conventions par voie d'avenants ;
- de soutenir ces actions par le versement de subventions exceptionnelles, détaillées dans le tableau annexé au titre de l'année 2019.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse, Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat sportif et social 2018-2021 à passer avec l'association Union Pétanque Argonnaise ;

2°) approuver l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs espoir 2017-2020 à passer avec l'association Orléans Loiret Basket Association ;

3°) attribuer au titre de l'année 2019 une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Union Pétanque Argonnaise ;

4°) attribuer au titre de l'exercice 2019 une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Orléans Loiret Basket Association ;

5°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie ;

6°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Associations sportives	Objet	Montant de la subvention proposée
Soutien aux manifestations sportives		
Orléans Loiret Basket Association	<p>Tournoi national U18 M du 7 au 8 septembre Complexe sportif de La Source</p> <p>Cette 14ème édition regroupera 8 équipes issues des centres de formation des clubs de Pro A et Pro B. L'intégration d'un tournoi 3X3 sera proposée aux clubs de basket du Loiret et de la région. Le tournoi rassemble environ 140 participants, 30 officiels et 30 bénévoles du club.</p>	400 €
Union Pétanque Argonnaise	<p>Organisation des Nationaux jeunes de pétanque 23 juin 2019 Boulodrome du Belneuf</p> <p>Cet évènement, inscrit au calendrier national de la F.F.P.J.P., est une étape des 10 manches nationales et respecte le cahier des charges fédérales. Plus de 450 jeunes, âgés de 4 à 17 ans, venant de différentes régions, sont attendus. L'équipe de France sélectionnée pour le Championnat du Monde sera présente.</p>	800 €
TOTAL		1 200 €

N° 34 – **Associations sportives et jeunesse. Soutien à l'investissement matériel. Approbation de conventions à passer avec les associations A.S.P.T.T. - section voile, Ligue du Centre de Volley-Ball, la Société des Courses d'Orléans, C.L.T.O. Badminton et Vivre & l'Écrire Fédération. Attribution de subventions.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les associations A.S.P.T.T.-section voile, la Ligue du Centre de Volley-ball, la Société des Courses d'Orléans, C.L.T.O. Badminton et Vivre & l'Écrire Fédération ont sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenue dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de leur activité.

A la lecture des plans de financement adressés par ces cinq associations, il est proposé de soutenir l'investissement de ces dernières par le versement de subventions, dont le détail figure dans le tableau annexé. Le montant total des subventions accordées s'élève à 25 400 €.

Des conventions à passer avec les associations A.S.P.T.T.-section voile, la Ligue du Centre de Volley-Ball, la Société des Courses d'Orléans, C.L.T.O. Badminton et Vivre & l'Écrire Fédération, bénéficiaires définissent les responsabilités et les obligations des parties.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions à passer avec les associations A.S.P.T.T.-section voile, Ligue du Centre de Volley-Ball, la Société des Courses d'Orléans, C.L.T.O. Badminton et Vivre & l'Écrire Fédération pour l'année 2019 ;

2°) dans ce cadre, attribuer des subventions pour un montant total de 25 400 € à ces associations au titre de l'année 2019 dont le détail figure en annexe ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30 article 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Associations sportives	Objet	Montant du projet	Montant de la subvention accordée	Acompte de 80 % à verser
I - SPORT - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MATERIEL				
A.S.P.T.T. Section Voile	<p>Acquisition d'une remorque bateau pour la mise à l'eau du bateau de sécurité</p> <p>La section voile dispose de locaux de rangement de ses bateaux à l'île Charlemagne. La mise à l'eau au début et en fin de séance du bateau de sécurité nécessite l'utilisation d'une remorque spécifique prêtée par une entité locale. La section souhaite acquérir son propre matériel afin de pouvoir poursuivre son développement en toute autonomie.</p>	1 260 €	500 € (40 %)	400 €
Ligue du Centre de Volley-Ball	<p>Acquisition de Tentes 3 x 3 Open beach volley</p> <p>Depuis plusieurs années, des animations, compétitions, championnats autour du beach volley se développent sur l'agglomération Orléanaise en particulier au mois de mai avec l'Open National de beach volley à l'île Charlemagne et l'animation sur la place du Martroi, en marge de ce dernier. Afin d'acquérir une plus grande autonomie dans l'organisation de ces différents événements en extérieur et permettre la réduction des frais de location, les dirigeants souhaitent acquérir deux tentes de 3 x 3.</p>	3 020 €	2 400 € (80 %)	1 920 €
Société des Courses d'Orléans	<p>Installation d'une programmation du système d'arrosage du champ de course de l'île Arrault</p> <p>Afin de poursuivre l'amélioration des installations spécifiques à l'hippodrome de l'île Arrault dans le cadre de la saison hippique, la modification du système d'arrosage du champ de course nécessite l'installation d'une programmation, afin d'optimiser le système en place tout en réalisant des économies en matière de consommation.</p>	23 000 €	10 000 € (45 %)	8 000 €

Associations sportives	Objet	Montant du projet	Montant de la subvention accordée	Acompte de 80 % à verser
C.L.T.O. Badminton	<p>Acquisition d'un minibus neuf places pour déplacements sportifs</p> <p>Dans le cadre des déplacements de ses différentes équipes en compétition régionales et nationales, le club souhaite acquérir un véhicule, permettant le transport de ces joueurs en évitant une location systématique de ce type de véhicule. En semaine, il servira également de moyen de transport aux élèves de la section sportive se rendant aux différents entraînements au gymnase Georges Chardon.</p>	18 815 €	10 000 € (54 %)	8 000 €
II - JEUNESSE - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MATERIEL				
Vivre & l'Écrire Fédération	<p>Acquisition de matériel informatique Organisation annuelle du Salon du livre</p> <p>Cette association organise annuellement le Salon du Livre écrit par les jeunes à Orléans. Afin de préparer ces éditions mais aussi de mettre à disposition auprès des jeunes participants du matériel informatique et du matériel audio-visuel spécifique les organisateurs souhaitent renouveler une partie du pack informatique et acquérir de nouveaux outils de communication nécessaires au travail de création des jeunes participants.</p>	2 898 €	2 500 € (85 %)	2 000 €
Total			25 400 €	20 320 €

N° 35 – **Jeunesse. Attribution de bourses projets jeunes 2019.**

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal a adopté les règlements de 3 types de bourses projets jeunes (projet libre, concours ou création d'entreprise). Plusieurs projets ont été présentés et ont fait l'objet d'un examen au regard des critères définis.

Deux projets répondent aux critères définis. Il est donc proposé d'attribuer deux bourses projets Jeunes.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer deux bourses projets jeunes présentées en annexe pour un montant total de 1 150 € à M. X et à M. Y, au titre de l'année 2019 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65131, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Nom du porteur de projet	Objet	Type BPJ	Budget global du projet (en €)	Montant de la bourse (en €)
M. X	O.B.S. est un projet de court-métrage dédié à un format pour smartphone. L'objectif est de toucher un public actif sur les réseaux sociaux mais aussi tous les amateurs de vidéos et ainsi créer une découverte cinématographique au travers du smartphone. Le film sera envoyé également à des festivals de film pour smartphone.	Projet audiovisuel	1 100	750 (68 %)
M. Y	Orlinside se définit comme un média culturel et local ayant pour objectif de donner de la visibilité aux jeunes talents de la ville par des interviews de courte durée publiées sur les réseaux sociaux. L'objectif est de programmer une soirée de lancement au C.R.I.J. afin de communiquer et de promouvoir le média en invitant des jeunes de la ville, des influenceurs, des personnalités du domaine artistiques, des associations, des gérants de magasin locaux etc.	Orlinside	600	400 (66 %)
Total				1 150

N° 36 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme LOEILLET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 37 692,50 € pour l'exercice 2019.

A - ASSOCIATIONS

- M. SANKHON

Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Soutien aux manifestations sportives		
Association de Course d'Orientalion d'Orléans	<p style="text-align: center;">Organisation des championnats de France de course d'orientation de VTT 14 & 15 septembre 2019 Agglomération orléanaise</p> <p>La fédération française a confié au club local l'organisation des championnats de France de course d'orientation à VTT en relais sur moyenne distance. Cette compétition est ouverte aux femmes et aux hommes âgés de 10 à 80 ans. C'est une 2^{ème} grande compétition qui est confiée au club en 2019 après l'épreuve nationale de Course d'Orientalion pédestre du mois d'avril dernier</p>	1 500
Association Handi Multisports Orléans 45	<p style="text-align: center;">Organisation des championnats de France de Goalball 2019 22 & 23 juin 2019 Gymnase Barthélémy Orléans</p> <p>Ce sport de ballon pratiqué par des sportifs déficients visuels faisant partie des sports paralympiques, fera étape à Orléans pour décerner les titres de champions de France de la spécialité. Plus d'une centaine de compétiteurs sont attendus pour cet évènement.</p>	800
Club 41 Français – New Orléans	<p style="text-align: center;">Participation aux Voiles de l'espoir du 15 au 22 juin 2019 Ports méditerranéens</p> <p>Chaque année, la Fondation Voiles de l'espoir, propose à des enfants atteints de leucémie, de naviguer sous le contrôle d'une équipe médicale, sur des voiliers en Méditerranée, afin de leur proposer un univers bien différent de leur chambre stérile d'hôpital. Des animations à terre complètent le programme.</p>	800
Deportivo Espagnol Orléans	<p style="text-align: center;">Participation équipe U11 Donosti Cup 2019 du 7 au 13 juillet San Sebastien</p> <p>C'est l'équipe mixte des U11 qui se rendra cette année au tournoi international de football de San Sebastien. Plus de 300 équipes, dont plus de 40 dans la catégorie U11 sont déjà inscrites en provenance des 5 continents. Treize membres du club seront concernés par ce déplacement.</p>	800

Mairie d'Orléans
- Séance du lundi 17 juin 2019 -

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
Association Sportive Collège Jeanne d'Arc	Soutien à l'Association Sportive Année scolaire 2018 – 2019 Collège Jeanne d'Arc Les sections UNSS basket garçons et futsal filles ont enregistré tout au long de l'année de brillants résultats, leur permettant de se qualifier pour les phases finales du championnat de France des disciplines concernées, entraînant de nombreux déplacements régionaux et nationaux.	600
Association Escale	Soutien aux actions sportives scolaires Juin 2019 La Source En cette fin d'année scolaire 2018 / 2019, les animateurs d'Escale, vont proposer à l'ensemble des écoles primaires des animations sportives, centrées sur les thèmes sport et santé, sport et handicap et sport et développement durable.	300
TOTAL		4 800

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)
Imputation : fonctions 30 et 338, nature 65748, opération SB2H008, services gestionnaires SPO et JEU.

- Mme KERRIEN

Art et économie créative

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
I – Arts visuels		
La Bande de l'écran	Projections cinéma suivies de débats à la MAM	450
Société des Artistes Orléanais	Salon à la Collégiale St Pierre le Puellier (2 000 €) + exposition sculptures de Marc Petit au Campo Santo - été 2019 (15 000 €)	17 000
Sous-total		17 450
II – Autre projet		
Culture du Cœur	Propositions artistiques dans les quartiers	1 500
Sous-total		1 500
TOTAL		18 950

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

- Mme ODUNLAMI **Evènementiel**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Famous Art	Défilé à Orléans Intitulé « l'art autrement » tome 2, le samedi 6 juillet 2019, en mêlant art de la scène et haute couture.	3 000
TOTAL		3 000

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Evènementiel)
Imputation : fonction 023, nature 65748, opération XA2P004, service gestionnaire EVE.

- Mme LECLERC **Social**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Mouvement du Nid	Subvention de fonctionnement	2 600
Club Amical de Retraités des Aydes	Subvention de fonctionnement	650
TOTAL		3 250

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 420, nature 65748, service gestionnaire CAS.

- M. NOUMI KOMGUEM **Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Mouvement Addictions Alcool Vie Libre	Subvention de fonctionnement	1 000
Club 41 New Orléans Voiles Espoir	Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un évènement	200
Psycho'Motion	Cérémonie de remise de diplômes	100
Coup de Pouce 45	Subvention de fonctionnement	200
Respi'R Centre Val de Loire	Subvention de fonctionnement	500
COREG EPGV Centre	Evènement Village Sport Santé	300
TOTAL		2 300

(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)
Imputation : fonction 412, nature 65748, service gestionnaire SAN.

B - AUTRES ORGANISMES

- M. MONTILLOT

Education

Nom de la coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2019
Maternelle Louise Michel	Sortie à la Réserve de Beaumarchais à Autrèche	200
Maternelle Châtelet	Sortie au Parc Floral	100
Elémentaire Gaston Galloux	Sortie au Château de la Ferté Saint-Aubin	87,50
Maternelle Gutenberg	Sortie au Parc Floral	80
	Sortie au Parc Floral	85
Elémentaire Gutenberg	Journée sur la thématique du monde de l'image au travers d'une animation	400
Jeunesses Musicales de France	Participation aux droits d'entrées aux concerts pour les enfants des écoles en REP au titre de l'année 2019	2 000
Maternelle Louis Pasteur	Sortie en bateau de Loire à Sigloy	190
Elémentaire Louis Pasteur	Classe nature environnement à Jargeau	1 725
Elémentaire Nécotin	Projet artistique et culturel	300
Elémentaire Roger Toulouse	Sortie au Château de Chamerolles	225
TOTAL		5 392,50

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)

Imputation : fonction 213, nature 6574, service gestionnaire EDU.

C - TOTAL :

- Subventions aux associations : 32 300 €
- Subventions aux autres organismes : 5 392,50 €

Après avis des Commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 37 692,50 € pour l'exercice 2019 ;

2°) mettre à disposition de l'association Famous Art à titre gratuit les salons de l'Hôtel Groslet le samedi 6 juillet 2019, ainsi qu'une aide logistique dans le cadre du défilé « l'art autrement » ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

TERRITOIRE ET PROXIMITE

N° 37 – Espace public. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.). Actualisation des tarifs pour 2020.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2008, la Mairie a fixé les tarifs de la T.L.P.E. pour les dispositifs publicitaires, pré-enseignes et enseignes.

L'article L. 2333-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) précise que ces tarifs peuvent être relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la T.L.P.E. en 2019 s'élève ainsi à + 1,6 % (source INSEE).

Cette délibération permet d'actualiser les tarifs de la T.L.P.E. établis conformément aux articles L. 2333-9, L. 2333-10 et L. 2333-12 du C.G.C.T. et doit être prise avant le 1^{er} juillet de l'année en cours pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) actualiser les tarifs de la T.L.P.E. ainsi qu'il suit :

	Tarifs TLPE (en € au m ²)	
	2018	2019
PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES		
≤ 50 m ²		
. Non numériques	20,60	20,93
. Numériques	61,71	62,70
> 50 m ²		
. Non numériques	41,21	41,87
. Numériques	123,53	125,51
ENSEIGNES		
≤ 12 m ²	Exonération	
> 12 m ² et ≤ 20 m ²	20,60	20,93
> 20 m ² et ≤ 50 m ²	41,21	41,87
> 50 m ²	82,33	83,65

2°) appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie d'Orléans, fonction 80, nature 73174, service gestionnaire POD. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Ce conseil est clôturé. Merci à vous.*

*
* *
*

La séance est levée à 18 h 50.

*
* *
*